



PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

ÉTAT ACTUEL DU SAVOIR SUR L'EFFICACITÉ DES APPROCHES



Schweizerischer Fonds für Kinderschutzprojekte
Fonds Suisse pour des projets de protection de l'enfance
Fondo svizzero per progetti di protezione dell'infanzia

**JEUNES
ET
VIOLENCE
.CH**

Programme de prévention
de la Confédération, des
cantons, villes et communes

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

ÉTAT ACTUEL DU SAVOIR SUR L'EFFICACITÉ DES APPROCHES

Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), du programme national Jeunes et violence et du Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance

Margit Averdijk
Manuel Eisner
Eva C. Luciano
Sara Valdebenito
Ingrid Obsuth

IMPRESSUM

Auteurs

Margit Averdijk
EPF Zurich
Chaire de sociologie
Clausiusstrasse 59
8092 Zurich
Tél. +41 44 632 97 31
margit.averdijk@soz.gess.ethz.ch

Prof. Manuel Eisner
Institute of Criminology, University of Cambridge
Sedgwick Site
CB3 9DT Cambridge, RU
Tél. + 44 1223 335374
mpe23@cam.ac.uk

Renseignements

Yvonne Haldimann et Thomas Vollmer
Office fédéral des assurances sociales
Domaine Famille, générations et société
Programme Jeunes et violence
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tél. +41 58 462 90 98
jugendschutz@bsv.admin.ch

Copyright

Office fédéral des assurances sociales, CH-3003 Berne
Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance, CH-8098 Zurich
Reproduction partielle autorisée par l'éditeur – sauf pour l'usage commercial – à condition que la source soit citée et qu'un exemplaire soit remis à l'Office fédéral des assurances sociales.

Graphisme

Cavelti AG, medien. digital und gedruckt, Gossau

Commande (gratuit)

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederale.admin.ch
vente.civil@bbl.admin.ch
N° de commande : 318.855.F
11.2014 XXXX XXXXX

A télécharger à l'adresse www.jeunesetviolence.ch > Bonnes pratiques

Disponible en français, en allemand et en italien

Première édition, novembre 2014

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos remerciements particuliers à Tina Malti, Ursula Meidert, Rahel Locher et Camille Sigg pour leur aide précieuse dans la recherche de liens Internet et d'informations sur les projets en Suisse, ainsi que pour la correction des textes. Nous adressons également nos remerciements chaleureux aux experts mentionnés ci-après pour le soutien et l'engagement dont ils ont fait preuve pour la critique des différents chapitres.

Nom	Organisation
Françoise Alsaker	Institut für Psychologie, Universität Bern
Marcelo Aragón	Tierra Nueva
Franziska Beer	Fachstelle Kinderbetreuung Luzern
Tiziana Bellucci	Action Innocence
Adrian Bieri	Kantonspolizei Aargau
Chantal Billaud	Prévention Suisse de la Criminalité
Stefan Blülle	Erziehungsdepartement Kanton Basel-Stadt
Blaise Bonvin	TC Team consult
Claudio Domenig	Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde (KESB) Mittelland Süd
Jürg Engler	ZEPRA, Gesundheitsdepartement Kanton St.Gallen
Carlo Fabian	Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung, Fachhochschule Nordwestschweiz
Hanspeter Fent	Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (TikK)
Philipp Frei	Blaues Kreuz Schweiz, vertikal
Carol Gachet	Intervention de Crise et Prévention (ICP)
Franziska Greber	Praxis für Psychotherapie, Coaching und Supervision
Martin Hafen	Institut Sozialmanagement, Sozialpolitik und Prävention, Hochschule Luzern – Soziale Arbeit
Marie-Claude Hofner	Unité de Médecine des Violences du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
Andreas Jud	Institut Sozialarbeit & Recht, Hochschule Luzern – Soziale Arbeit
Andreas Kohli	Santé bernoise
Andrea Lanfranchi	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
Susanne Lorenz	Institut Santé & Social, Haute Ecole de Santé & Travail Social Valais
Raphaëla Minore	Fondation Charlotte Olivier, Unité de Médecine des Violences du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)
Philip Nielsen	Fondation Phénix
Gaël-Anne Pannatier	RADIX Suisse Romande
Denis Ribeaud	Professur für Soziologie, ETH Zürich
Bojan Seewer	Mobile Einheit, Amt für französischsprachigen obligatorischen Unter- richt des Kantons Freiburg
Enrico Violi	Bildungsdirektion Kanton Zürich
Andrea Wechlin	LÎP Koordination Gewaltprävention Kanton Luzern
Christian Wilhelm	RADIX Suisse Romande
Hamit Zeqiri	Kompetenzzentrum für Integration (komin)

LE PROGRAMME JEUNES ET VIOLENCE

Le Conseil fédéral a décidé, en juin 2010, de réaliser le programme national de prévention Jeunes et violence de 2011 à 2015.

Ce programme, qui repose sur une coopération tripartite entre la Confédération, les cantons et les villes et communes, doit poser les jalons d'une prévention efficace de la violence en Suisse.

Il se fonde sur quatre axes d'action: la constitution d'une base de connaissances pour la prévention de la violence, un vaste transfert de connaissances tournées vers la pratique, la création de structures durables pour la mise en réseau et l'amélioration de la coordination des mesures de prévention, d'intervention et de répression.

Pour plus de détails, voir le site www.jeunesetviolence.ch.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras



Schweizerischer Fonds für Kinderschutzprojekte
Fonds Suisse pour des projets de protection de l'enfance
Fondo svizzero per progetti di protezione dell'infanzia

FONDS SUISSE POUR DES PROJETS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance s'est fixé pour mission d'identifier, d'encourager et de diffuser des approches d'excellence, prometteuses dans le domaine de la prévention de la violence envers les enfants.

Il a été créé par l'Office fédéral des assurances sociales et deux fondations, l'UBS Optimus Foundation et la Oak Foundation, et sera actif jusqu'à fin 2014. Les fondateurs ont toutefois l'intention de continuer à coordonner leurs activités au-delà de cette date.

Pour de plus amples informations, voir sous www.kinderschutzfonds.ch

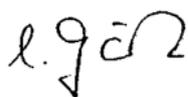
AVANT-PROPOS

La Confédération, les cantons, les villes et les communes mettent en œuvre, de 2011 à 2015, le programme national de prévention Jeunes et violence. Ce programme a pour but d'élaborer une base de connaissances commune dans le domaine de la prévention de la violence juvénile, afin d'en accroître l'efficacité et d'aider les personnes responsables à choisir, développer et appliquer les mesures nécessaires. Parallèlement, le Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance s'est fixé pour mission d'identifier, d'encourager et de diffuser des approches d'excellence, prometteuses dans le domaine de la prévention de la violence envers les enfants, ceci avec le soutien de l'Office fédéral des assurances sociales, de la fondation Oak et de la fondation UBS Optimus.

Les responsables du programme Jeunes et violence et ceux du Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance ont décidé à fin 2012 de publier une synthèse rassemblant les connaissances scientifiques internationales en matière de prévention de la violence pour les mettre à la disposition des acteurs suisses.

Le présent rapport livre ainsi pour la première fois un aperçu des vingt-six principales approches de prévention aux niveaux de l'individu, de la famille, de l'école, de l'espace social et de l'aide aux victimes. Reposant sur des bases scientifiques, le rapport expose en termes concis les conditions d'une mise en œuvre réussie des approches préventives, décrit les facteurs influençant leur efficacité et présente la situation actuelle en Suisse. Ainsi, les responsables de la prévention de la violence actifs sur le terrain ou dans le monde politique pourront s'en servir comme d'une boussole pour le choix, la mise en œuvre et l'adaptation des mesures concrètes. En un mot, ce rapport entend contribuer au développement d'une prévention efficace de la violence en Suisse.

Office fédéral des assurances sociales



Ludwig Gärtner
Directeur suppléant
Chef du domaine Famille, Générations et société

Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance



Patricia Lannen
Vice-présidente

RÉSUMÉ

Le présent rapport donne un aperçu des résultats de la recherche en matière de prévention de la violence sur le plan international. La notion de violence est prise ici dans une acception large et englobe aussi bien les formes de violence qui tombent sous le coup de la loi que celles qui ne sont pas punissables, ainsi que les facteurs de risque (précoces) de violence. Le rapport se fonde, d'une part, sur une présentation d'études de synthèse internationales portant sur l'efficacité de la prévention de la violence et, d'autre part, sur une recherche consacrée à la structure actuelle de l'offre et aux évaluations déjà menées en Suisse. Ce sont, au total, 26 stratégies de prévention et d'intervention aux niveaux de l'individu, de la famille, de l'école et de l'aide aux victimes qui ont été identifiées ; leur efficacité est avérée par de nombreuses études internationales. Chaque chapitre fournit aux acteurs de terrain et aux décideurs un aperçu des objectifs, des caractéristiques et de l'efficacité des différentes approches. Le rapport donne également une vue d'ensemble de la pratique en Suisse et émet des conclusions et des recommandations pour des stratégies d'approfondissement de la prévention ainsi que pour la recherche. Bien que des progrès considérables aient été réalisés ces dernières années en Suisse, la base de connaissances est encore trop mince pour émettre des recommandations précises quant à l'efficacité des programmes. En effet, la plupart de ceux qui sont proposés n'ont pas fait l'objet d'une évaluation scientifique sur ce point. Le présent rapport, telle une boussole provisoire pour les mesures à prendre, pourra servir à renforcer la dynamique amorcée vers une prévention de la violence davantage axée sur les résultats de la recherche.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
PRÉVENTION AU SEIN DE LA FAMILLE	23
1. Visites à domicile	24
2. Prévention de la maltraitance infantile	34
3. Formation pour parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge	46
4. Formation pour parents d'enfants présentant des troubles du comportement	55
ENCOURAGEMENT PRÉSCOLAIRE	65
5. Encouragement précoce dans la petite enfance	66
PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	77
6. Gestion d'établissement scolaire	78
7. Gestion des classes	85
8. Prévention et lutte contre le harcèlement	92
9. Développement des compétences sociales	100
10. Programmes de résolution des conflits et de médiation par les pairs	110
11. Programmes scolaires de prévention de la violence sexuelle envers les enfants	118
12. Programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents	125
13. Interventions indiquées en milieu scolaire	134
PROGRAMMES INDIQUÉS	141
14. Programmes de mentorat	142
15. Thérapie cognitivo-comportementale pour délinquants	149
16. Interventions multisystémiques	156
17. Accueil familial thérapeutique	164
PROGRAMMES DANS LE CADRE DES LOISIRS	173
18. Accueil et activités parascolaires	174
19. Programmes basés sur des supports médiatiques	186
20. Programmes de prévention de la cyberviolence	193
21. Programmes visant à combattre les préjugés et la discrimination	202
APPROCHES CENTRÉES SUR LES VICTIMES	211
22. Soutien apporté aux enfants et aux jeunes victimes de violence sexuelle	212
23. Procédures de justice réparatrice	219
CONTRÔLE SOCIAL	229
24. Programmes visant à réduire la consommation d'alcool	230
25. Travail de police orienté sur les lieux sensibles	243
26. Prévention situationnelle de la criminalité dans l'espace public	250
Conclusions et recommandations	259
Annexe : Littérature Internationale	261

INTRODUCTION

La présente étude est une mise à jour des travaux entamés, en 2006, par le rapport d'experts à l'intention de l'ex-Commission fédérale des étrangers (Eisner et al., 2006) et poursuivis, en 2009, par le rapport d'experts «Prévention de la violence chez les jeunes» (Eisner et al., 2009) à l'intention de l'Office fédéral des assurances sociales. Ces deux rapports esquisaient les contours d'une stratégie de prévention de la violence dans la famille, à l'école et dans l'espace social, stratégie fondée sur des données probantes. L'objectif était d'atteindre un degré d'efficacité plus élevé dans la pratique de la prévention, aussi complexe soit-elle.

Depuis la publication de ces rapports, d'importants progrès ont été réalisés. En 2011, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont mis en œuvre conjointement le programme national de prévention Jeunes et violence, construit sur quatre axes d'action: constitution d'un recueil des bonnes pratiques pour la prévention de la violence en Suisse, vaste transfert de connaissances proches du terrain, création de structures durables pour la mise en réseau et la collaboration, et coordination optimale des mesures de prévention, d'intervention et de répression. Un réseau national d'instances cantonales et communales pour la prévention de la violence a été mis sur pied. Ces instances promeuvent activement l'échange d'informations et d'expériences entre les multiples acteurs du paysage suisse de la prévention. Le programme a également organisé des conférences nationales sur la prévention de la violence pour approfondir les échanges entre recherche, politique et terrain.

Le présent rapport doit renforcer la dynamique amorcée par le programme national Jeunes et violence vers des stratégies de prévention de la violence davantage axées sur les résultats de la recherche. Son objectif est de rassembler les connaissances internationales sur la prévention de la violence. Le rapport identifie 26 stratégies de prévention et d'intervention aux niveaux de l'individu, de la famille, de l'école et de l'aide aux victimes, dont l'efficacité est avérée par de nombreux résultats de recherche. La structure des différents chapitres vise à donner aux acteurs de terrain et aux décideurs un aperçu des principes et des objectifs des diverses approches, ainsi que des structures organisationnelles nécessaires. En outre, chaque chapitre présente une vue d'ensemble de la pratique en Suisse dans les différents domaines, et donne des indications sur diverses approches pratiques et méthodes de recherche.

Toutefois, les auteurs de l'étude sont conscients qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de formuler des recommandations claires centrées sur l'efficacité des programmes à appliquer en Suisse. Le faisceau d'éléments probants est encore insuffisant. Ils considèrent le présent ouvrage plutôt comme une sorte de boussole provisoire servant à orienter les mesures de prévention de la violence auprès des enfants et des jeunes, auteurs ou victimes. Ils espèrent également que cette étude contribuera à un recours accru à des approches de prévention fondées sur les résultats de la recherche.

RAPPORT DE L'OMS SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Le présent rapport se fonde sur les travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) portant sur la prévention de la violence et la santé, présentés dans le «Rapport mondial sur la violence et la santé» [1], le «Rapport mondial sur la violence contre les enfants» [2] et le «Plan d'action pour la Campagne mondiale pour la prévention de la violence 2012–2020» [3]. Les documents de l'OMS esquissent les principes qui doivent aider les gouvernements nationaux et locaux ainsi que d'autres décideurs publics et privés à développer une stratégie plus efficace et plus pertinente pour réduire la violence interpersonnelle. Les principes fondamentaux de cette approche sont les suivants : résultats confirmés par des évaluations ; prévention de la violence auprès des groupes à risque et de l'ensemble de la population ; respect des droits de l'homme, en particulier pour les groupes sociaux les plus vulnérables ; perspective développementale, qui tient compte du besoin de prévention et d'intervention dans toutes les phases de la vie ; collaboration interdisciplinaire, notamment entre les acteurs de la santé, de la protection de l'enfant, de la formation, de la police et de la justice pénale.

L'OMS souligne l'importance d'établir, au sein de cette structure, un noyau solide pour la prévention de la violence, qui transmette aux instances compétentes les résultats des recherches internationales, favorise des approches basées sur ces acquis, contribue à les intégrer dans les infrastructures locales et décrit le potentiel d'efficacité des approches retenues. Le présent rapport entend contribuer à cette démarche.

TROIS PRINCIPES

La présente étude se fonde sur trois principes généraux de la prévention des comportements à risque.

Principe 1 : Jamais trop tôt, jamais trop tard

Le développement humain est le résultat d'une interaction constante entre les influences venant de l'extérieur, à savoir l'environnement physique, social et culturel, et les caractéristiques de la personne, notamment ses perceptions, ses habitudes, ses convictions, ses traits de caractère et ses particularités physiologiques. Les résultats de la recherche le confirment : de nombreuses caractéristiques et tendances comportementales de l'être humain sont forgées dans les premières années de vie. Pour ce qui est de la propension à l'extériorisation et à un comportement agressif, de nettes différences entre individus se dessinent dès l'âge de 12 à 24 mois. Ces différences restent relativement stables dans les diverses phases de la vie, par ex. entre la petite enfance et l'adolescence ou entre l'adolescence et l'âge adulte. C'est pourquoi la recherche dans ce domaine souligne combien il est important que les stratégies de prévention de la violence soient mises en œuvre dès les premières phases de la vie et permettent aux enfants de grandir dans un environnement sûr, stimulant et bienveillant. En outre, les recherches sur le développement de la personne montrent que notre com-

portement se modifie durant tout notre parcours de vie et qu'il s'adapte à nos conditions de vie. Les résultats de la recherche montrent clairement qu'à chaque étape de la vie, les mesures prises peuvent influencer sur l'évolution du risque de violence. Le travail de prévention de la violence doit donc développer des stratégies pour toutes les phases de vie, de la phase intra-utérine à l'âge adulte.

Principe 2: Gestion des facteurs de risque à différents niveaux

Les recherches menées depuis plusieurs décennies sur les causes de la violence amènent à conclure que la violence et l'agressivité ne peuvent être réduites à une cause unique, mais qu'elles résultent de l'action de plusieurs mécanismes à différents niveaux de l'environnement social. Il s'agit par exemple de processus et de caractéristiques au niveau génétique, neurocognitif et physiologique, qui s'exercent dans la famille, à l'école, dans le quartier ainsi que dans la société. A chaque niveau, divers processus entrent en jeu. Dans la famille, par exemple, la maltraitance infantile, les conflits parentaux, une séparation, des frères et sœurs agressifs ou une mère dépressive constituent autant de facteurs de risque d'un comportement agressif. En raison de la complexité des causes de violence, il est essentiel d'identifier les facteurs de risque les plus importants, de développer des stratégies de gestion de ces facteurs à différents niveaux et d'introduire des mécanismes de protection qui visent à prévenir l'apparition de troubles du comportement, même si des facteurs de risque existent.

Principe 3: La règle 70 – 25 – 5

La violence et les comportements agressifs n'apparaissent généralement que chez un petit nombre d'enfants; la majorité n'ont pas un comportement problématique et ne montrent (quasiment) aucun signe de tendance violente ou antisociale. Des problèmes plus graves ne se manifestent que chez un petit nombre d'enfants. La règle 70 – 25 – 5 illustre parfaitement ce schéma de répartition: 70% des enfants de chaque tranche d'âge ne présentent pas de troubles du comportement, 25% en présentent, mais ces troubles ne sont graves et persistants que chez une petite minorité de 5%.

Le tableau ci-dessous illustre ce schéma de répartition et les effets qu'il a pour la prévention. A Zurich, un total d'environ 17 000 infractions (sans compter les téléchargements illégaux, l'école buissonnière ou le resquillage) ont été commises dans les douze mois précédant l'enquête par des jeunes âgés de 15 ans, ce qui représente une moyenne de 11 délits par jeune. Les 70% de jeunes qui, selon l'étude, affichent le moins de délinquance ont commis en moyenne moins d'un délit par année, soit tout juste 3% de tous les délits. Pour ces jeunes-là, le risque de tomber dans une délinquance plus grave au cours de leur développement est très limité. Pour les 25% qui présentent des troubles du comportement, il y a un certain risque qu'ils développent des problèmes graves. Pour eux, la moyenne est de 12,9 délits par jeune, soit environ 25% de tous les délits. Mais le véritable problème, ce sont les 5% qui présentent des troubles du comportement graves et persis-

tants. D'après l'étude, ces 73 jeunes ont commis en moyenne 170 actes de délinquance et étaient responsables de 72% de tous les délits. Le tableau 1 indique une concentration encore plus nette pour ce qui est des actes de violence : près de 80% des incidents sont imputables à cette catégorie.

Tableau 1: Délinquance et actes de violence graves chez les jeunes de 15 ans, résultats de l'étude z-proso (cf. infra)

Proportion	Nombre de délits par personne	% de tous les délits	% des actes de violence (lésions corporelles, brigandage)
70% des jeunes	0,53	3%	3%
25% des jeunes	12,9	25%	18%
5% des jeunes	170,2	72%	79%

Source: Exploitation des données de base du projet zurichois pour le développement social des enfants et des adolescents [Zürcher Projekt zur sozialen Entwicklung von Kindern und Jugendlichen (z-proso)], 2014

Ces chiffres sont particulièrement pertinents pour la politique de prévention et la pondération de la prévention universelle, de la prévention sélective et de la prévention indiquée. Ils montrent que la prévention doit concentrer ses ressources sur les 5% de jeunes qui causent le plus de problèmes. Autrement dit, si la stratégie en matière de santé vise à investir les ressources proportionnellement aux délits qu'il s'agit de prévenir, il faut engager environ 300 fois plus de moyens pour un jeune qui présente des problèmes que pour un jeune qui n'en présente pas. Si l'on veut intervenir de manière préventive auprès de ces jeunes, il faut pouvoir les repérer le plus tôt possible ; il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de prévention dès la petite enfance.

STRUCTURE DES CHAPITRES

Contexte

Le présent rapport se fonde sur une méthodologie en deux étapes. Dans la première, nous avons décidé de baser nos travaux sur des études de synthèse (méta-analyses ou synthèses de recherches systématiques), qui rassemblent les informations provenant d'études ponctuelles, en livrent une analyse systématique et en font la synthèse. Nous avons opté pour cette méthode parce qu'il n'était pas possible d'analyser toutes ces études dans le laps de temps imparti. La décision de se limiter aux études de synthèse offre des avantages, mais aussi des inconvénients. D'un côté, elles permettent de rassembler des résultats de recherche toujours plus nombreux et de mieux cerner le tableau général qui s'en dégage. Mais, de l'autre, cette manière de procéder risque de faire perdre de vue des détails importants et maintient la description des programmes de prévention sur un plan très général, ce qui rend difficile l'étude plus poussée de certains programmes particulièrement intéressants. Notre analyse s'est fondée sur des études de synthèse parti-

nelles menées entre 2000 et 2012, provenant de sept grandes bases de données de recherche. Ce domaine évoluant très rapidement, nous n'avons pas pris en compte d'études antérieures. Les études de synthèse ont ensuite été codées et classées par domaines de recherche. Sur cette base, nous avons identifié 26 méthodes qui présentent, à nos yeux, des résultats solides et qui méritaient d'être examinées dans le contexte suisse.

Dans la seconde étape, nous avons tenté d'obtenir, pour chaque thématique, une vue d'ensemble de la structure actuelle de l'offre en Suisse, de recenser les services actifs dans ce domaine et de trouver des évaluations suisses sur le sujet. En raison de la structure extrêmement variée et décentralisée de la prévention de la violence sur les plans cantonal et communal, notre étude ne peut prétendre à l'exhaustivité. Notre objectif est de fournir au lecteur un aperçu concis des structures de base et de donner des exemples pertinents de programmes et méthodes actuels.

La structure de tous les chapitres est identique et obéit au schéma suivant.

Structure des chapitres

Problématique: Description des principaux problèmes que la méthode vise à résoudre.

Objectifs: Résumé des objectifs que l'approche poursuit.

Caractéristiques: Récapitulatif de la mise en œuvre usuelle du type de programme, qualifications, formation et ressources nécessaires pour sa réalisation.

Un « exemple de programme » est décrit à chaque fois. Dans la mesure du possible, les auteurs ont sélectionné des programmes déjà testés et jugés efficaces dans la littérature de recherche internationale. Lorsque cela n'a pas été possible, ils ont opté pour la présentation de programmes particulièrement intéressants et prometteurs. Il convient de préciser qu'aucun de ces programmes n'est présenté parce qu'il est particulièrement recommandé; l'objectif des auteurs est plutôt de donner au lecteur un exemple concret de l'approche en question. Les exemples de programme sont donc donnés à titre d'illustration et pour préciser leurs propos.

Efficacité: Présentation de l'état actuel des connaissances en matière d'efficacité du programme en question. Les études de synthèse en constituent les sources principales.

Facteurs d'influence: Description des principaux éléments qui, en l'état actuel des connaissances, influent sur la probabilité que la méthode ait des effets positifs. Dans la mesure du possible, ce paragraphe se fonde sur les résultats des études de synthèse, ainsi que sur des sources tirées de la littérature spécialisée.

Pratique actuelle en Suisse: Description du contexte et de quelques programmes pertinents en Suisse (sans prétendre à l'exhaustivité). La mention de programmes n'implique pas un avis quant à leur efficacité, l'évalua-

tion de la plupart d'entre eux étant encore insuffisante. Des programmes et des approches considérés comme très prometteurs parce qu'ils sont étayés par des résultats de recherches internationales sont également mentionnés. Les évaluations importantes qui s'y rapportent sont aussi signalées.

Conclusions et recommandations: Selon les auteurs, les résultats de recherche en Suisse ne sont pas suffisants pour émettre des recommandations fermes sur le type de programme à mettre en œuvre. En lieu et place, le dernier paragraphe récapitule les principales conclusions et livre une série de recommandations qui peuvent aider dans leurs prises de décisions les professionnels de la prévention et les chercheurs s'intéressant à la pratique, contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de l'offre actuelle et encourager la recherche ciblée sur le développement de ce domaine.

Résultats de l'étude z-proso

Au-delà de cette structure de base, certains chapitres sont complétés par un encadré présentant des résultats pertinents tirés de l'étude z-proso (Zürcher Projekt zur sozialen Entwicklung von Kindern und Jugendlichen [projet zurichois pour le développement social des enfants et des adolescents]). Il s'agit de la seule étude longitudinale réalisée en Suisse pour analyser de manière ciblée l'évolution des comportements agressifs et violents au cours des différentes phases de développement de l'enfant. Lancée en automne 2003, l'étude a touché 1619 jeunes qui fréquentaient à cette date la première année d'école primaire dans un des 56 établissements scolaires de la Ville de Zurich; ces jeunes ont ensuite été sondés à cinq autres reprises (à l'âge de 8, 9, 11, 13 et 15 ans). Lors de la dernière collecte de données, 85% de ces jeunes ont encore répondu à l'enquête. Au vu de la quantité de données récoltées, cette étude est une source d'informations unique en son genre. La plupart des analyses ont été réalisées expressément pour le présent rapport. Certains chapitres contiennent aussi les résultats d'autres études menées en Suisse.

L'IMPORTANCE DU CONTEXTE

Le rapport repose essentiellement sur des études réalisées à l'étranger. Bon nombre des études de synthèse et des exemples de programme cités proviennent des Etats-Unis. En effet, la recherche sur la prévention de la violence étant principalement menée dans ce pays, il ne nous a malheureusement pas été possible de présenter plus de données provenant d'Europe, et en particulier de Suisse, car les études dans ce domaine y sont relativement rares. L'objectif était donc de rassembler les connaissances internationales pour les mettre au service des programmes de prévention de la violence réalisés en Suisse. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'efficacité de ces programmes dépend toujours du contexte. Or, la Suisse se différencie des autres pays par de nombreuses caractéristiques, notamment la présence de plusieurs langues nationales, un niveau de vie relativement élevé

et une population multiethnique. Les programmes de prévention efficaces à l'étranger n'auront donc pas forcément les mêmes effets en Suisse. Qui plus est, dans notre pays, les régions se démarquent les unes des autres du point de vue culturel et socio-économique, ce qui peut avoir une influence sur l'efficacité d'un programme donné. Et même à l'intérieur d'une région géographique, l'efficacité va dépendre des groupes cibles et des circonstances particulières.

Avant de lancer un quelconque programme de prévention, il faut donc procéder à une analyse approfondie des circonstances dans lesquelles il sera mis en œuvre. L'analyse doit se pencher sur la situation locale et sur les groupes cibles. En outre, la mise en œuvre doit prévoir des partenariats avec les milieux politiques, les organisations et autres acteurs locaux. C'est sur cette base que les programmes doivent être choisis et, parfois, adaptés. Partant, nous estimons que les expériences d'autres pays constituent une source riche d'enseignements pour déterminer les stratégies de prévention de la violence et améliorer l'efficacité des programmes.

OBJET DU RAPPORT ET TERMINOLOGIE

La définition de l'objet du présent rapport et des principaux termes utilisés est largement reprise du programme Jeunes et violence (Office fédéral des assurances sociales, 2013). Ces termes sont brièvement exposés ci-après.

La présente étude porte à la fois sur la prévention et l'intervention. Il existe des différences importantes entre les deux approches, à commencer par le moment auquel elles sont appliquées (Hafen, 2007). La prévention vise à empêcher l'apparition de la violence en diminuant les facteurs de risque et en renforçant les facteurs de protection. L'intervention, quant à elle, entre en scène lorsque les problèmes se sont déjà manifestés et vise à empêcher qu'ils ne se reproduisent.

Il est précisé dans chaque chapitre si le programme est de type universel, sélectif ou indiqué (Gordon, 1983). Les programmes universels s'adressent à tous les enfants, à tous les jeunes ou à tous les parents, ou encore à l'ensemble de la population. Les programmes sélectifs sont destinés aux enfants, aux jeunes et à toute personne présentant un risque élevé de développer des comportements violents. Les programmes indiqués s'adressent aux jeunes et à toute personne ayant déjà manifesté des comportements violents, ou aux victimes de violence. Lorsqu'il est question de ces dernières, les programmes indiqués ont pour but de réduire les conséquences négatives des expériences de victimation, comme les problèmes psychiques. Le présent rapport se concentre en premier lieu sur les programmes visant à influencer sur les caractéristiques des individus et sur leur environnement proche (famille, école, espace social). Nous n'avons retenu aucun programme visant à agir sur les caractéristiques d'un pays, comme le niveau de prospérité ou le système politique.

La notion de violence est prise ici dans une acception large : elle englobe aussi bien les formes de violence qui tombent sous le coup de la loi, que celles qui ne sont pas punissables, comme le *mobbing*. Elle se réfère également aux formes de violence interpersonnelle de nature physique, psychique ou sexuelle. Enfin, certains programmes présentés dans ce rapport ne sont pas axés uniquement, ou pas directement, sur la prévention de la violence, mais visent plutôt à réduire les facteurs de risque (précoces), notamment les pratiques éducatives inadéquates, les déficits cognitifs, les troubles du comportement dans l'enfance ou l'interruption de la scolarité. Étant donné leur importance pour la prévention de la violence, nous avons choisi d'inclure ces programmes.

La plupart des chapitres traitent d'approches visant à réduire la violence chez les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans. Étant donné que la tendance à adopter des comportements violents apparaît souvent dès les premières années de vie (cf. *supra*), ces approches peuvent empêcher les jeunes de commettre des actes de violence plus tard dans leur vie. Les auteurs ne se sont écartés de cette ligne que dans les trois derniers chapitres, dans lesquels ils présentent des stratégies de dissuasion et des moyens de contrôle social formels qui ne sont pas forcément destinés à un âge précis. Ces trois derniers chapitres s'adressent donc à une tranche d'âge plus large, y compris aux adultes.

Enfin, en se basant également sur d'autres ressources spécifiques (notamment la base de données allemande *Grüne Liste Prävention* et le site Internet *Blueprints for Healthy Youth Development*, cf. *infra*), les programmes ont été classés en fonction de leur efficacité. Les auteurs ont distingué deux catégories, à savoir les approches « prometteuses » et les approches « efficaces ». Un programme est jugé « prometteur » lorsqu'il n'a encore subi qu'un nombre limité d'évaluations scientifiques (études contrôlées et randomisées ou études quasi-expérimentales), mais que les premiers résultats indiquent qu'il réduit effectivement la violence ou les facteurs de risque. Sont également jugés « prometteurs » les programmes pour lesquels les résultats sont globalement positifs, mais qui laissent tout de même entrevoir de possibles conséquences néfastes. Les programmes sont classés comme « efficaces » lorsque des évaluations scientifiques de qualité ont prouvé qu'ils réduisent effectivement la violence ou les facteurs de risque et qu'aucune conséquence néfaste n'est signalée. L'indication « prometteur » ou « efficace » est placée dans l'encadré au début de chaque chapitre. Une description plus détaillée de l'efficacité est ensuite présentée dans le paragraphe « Efficacité ». Il est à signaler encore que le rapport se base sur des études de synthèse et que les conclusions qui en sont tirées ne s'appliquent dès lors qu'aux études incluses dans celles-ci.

AUTRES SOURCES D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le présent rapport présente une série d'approches dont l'efficacité a été démontrée au niveau international. Ces dix dernières années, les sites Internet proposant des informations faciles d'accès ont augmenté de manière exponentielle. Ils aident les professionnels à se tenir informés sur l'état actuel de la recherche dans le domaine de la prévention, sur les programmes dont l'efficacité a été démontrée et sur les dernières innovations gages de progrès pour le futur. Nous recommandons ci-après cinq sites Internet utiles pour les spécialistes et les décideurs.

Jeunes et violence – Programme national de prévention

Le site du programme national Jeunes et violence présente des informations complètes sur les ressources et les structures de prévention actuellement engagées en Suisse. Le site dresse un état des lieux détaillé des offres existantes aux trois niveaux étatiques (Confédération, cantons, villes et communes). Il comprend en outre une base de données fonctionnelle recensant plus de 200 projets, programmes et mesures de prévention. La base de données fait des recoupements entre les entrées concernant les institutions (par. ex. le groupe de travail pour la protection de l'enfant) et celles concernant certains programmes, approches ou mesures spécifiques. Enfin, le site présente les évaluations de projets réalisées dans le cadre du programme Jeunes et violence. Le programme finance actuellement neuf évaluations de projets et huit projets pilotes. Malheureusement, aucun projet ne prévoit de groupe témoin qui permettrait d'évaluer l'efficacité du programme.

Grüne Liste Prävention (en allemand)

Le conseil de prévention de la Basse-Saxe a développé pour l'Allemagne un site Internet recensant les programmes de prévention ayant fait l'objet d'une évaluation. Ce travail a été effectué en collaboration avec l'organisation «Communities that Care» basée aux Etats-Unis et œuvrant pour la prévention de la criminalité et la promotion de la santé en général sur la base de programmes fondés sur les résultats de la recherche. Le site Grüne Liste Prävention est mis à jour en permanence et rassemble actuellement des informations sur 46 programmes. On y trouve pour chacun d'eux un résumé des caractéristiques et des groupes cibles ainsi que les derniers résultats de recherche. Les programmes sont classés dans trois catégories: «efficacité théoriquement fondée», «efficacité probable» et «efficacité prouvée».

Prevention Action (en anglais)

Prevention Action est un service en ligne fournissant des informations sur les innovations et l'efficacité des programmes de promotion de la santé et du développement des enfants sur le plan international. Il aborde tous les domaines du développement physique, comportemental, émotionnel, social et intellectuel des enfants. Ce site Internet a été créé par l'organisation caritative britannique Dartington Social Research Unit. Son but est de favoriser l'utilisation des connaissances scientifiques sur les mesures de prévention

efficaces pour améliorer la planification et la réalisation des prestations destinées aux enfants et aux familles. Les résultats des recherches et les innovations sont présentés de manière simple. Les spécialistes et les décideurs politiques peuvent également y trouver des informations sur les derniers développements.

Blueprints for Healthy Youth Development (en anglais)

Les sites Internet nationaux et internationaux qui fournissent aux spécialistes et aux décideurs politiques des informations concernant les programmes fondés sur les résultats de la recherche, leurs caractéristiques et leurs groupes cibles, ainsi que les bases de la recherche scientifique, sont de plus en plus nombreux. Le plus ancien – et le plus complet – est le site Blueprints for Healthy Youth Development, créé en 1996 par l'Université du Colorado à Boulder (Etats-Unis). Mis à jour en permanence, ce site Internet permet de faire des recherches par résultats, groupes cibles ou caractéristiques. Il contient des informations sur les programmes, les résultats des travaux de recherche et l'évaluation du rapport coût/bénéfice de chaque mesure. De nombreux programmes ne sont pas disponibles en Suisse et leurs résultats ne sont pas forcément transposables à d'autres pays. Cependant, le site présente un excellent aperçu des mesures dont l'efficacité a été démontrée et de leurs principes de fonctionnement. Il fournit ainsi aux spécialistes des indications sur les stratégies qui pourraient s'avérer payantes.

Violence Prevention Alliance/Alliance pour la prévention de la violence (site en anglais)

L'Alliance pour la prévention de la violence (APV) est un réseau constitué de pays membres de l'OMS ainsi que de services et organisations de la société civile qui s'engagent au niveau mondial pour la prévention de la violence. Dans le cadre de leur politique de la santé, les membres de l'APV suivent un cours commun sur la prévention de la violence. Ils contribuent activement à la campagne mondiale de l'OMS pour la prévention de la violence. Le site Internet contient un lien vers le site Violence Prevention Evidence Base and Resources, qui répertorie toute une série d'études d'impact. On y trouve des résumés concis des résultats de recherche dans certains domaines précis de la prévention de la violence. Le site de l'APV contient aussi un lien vers le rapport «Prévention de la violence: les faits», qui présente une série d'exposés instructifs concernant sept stratégies principales de prévention.

Sites Internet en français et en italien

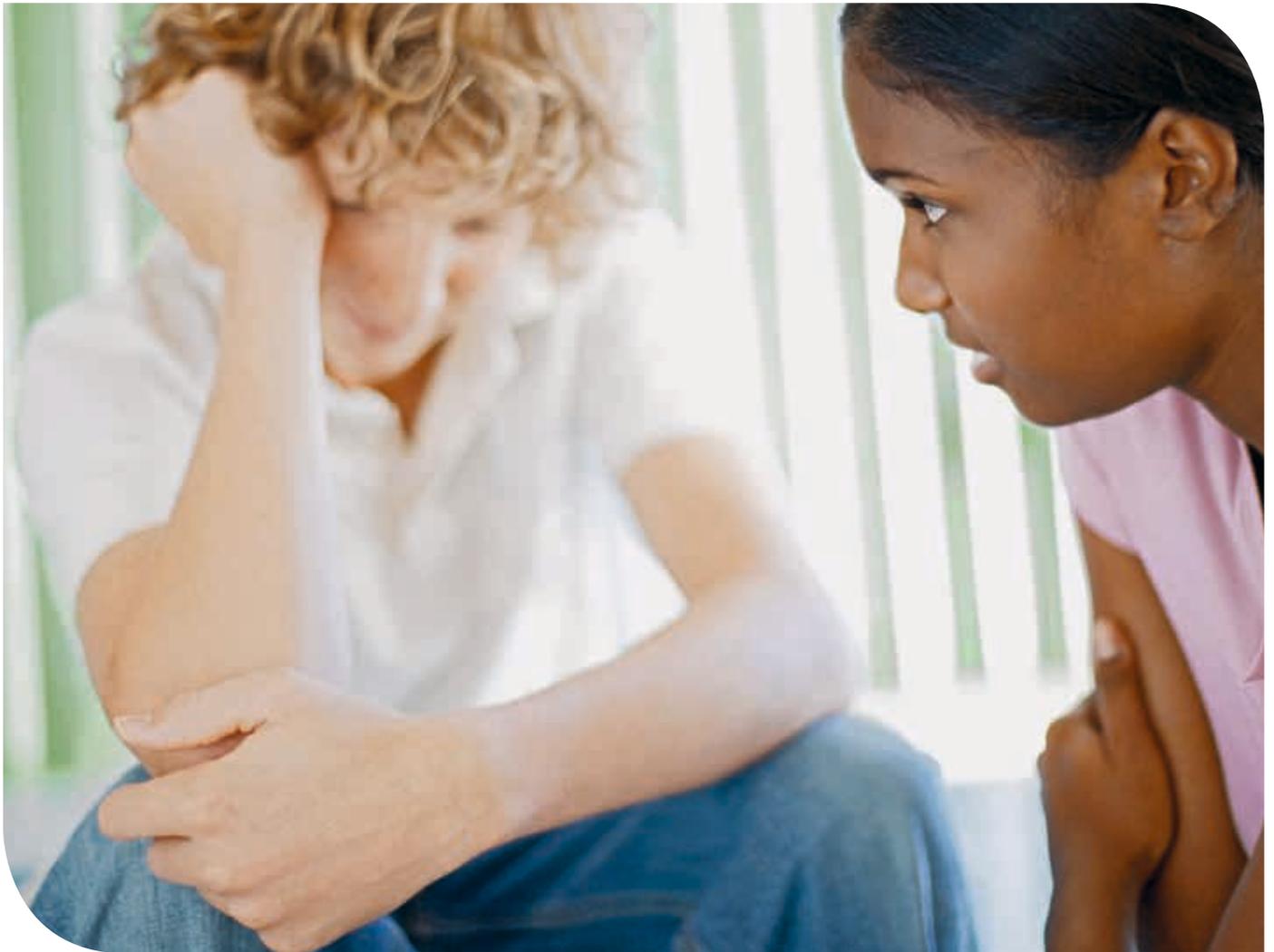
La dynamique vers une prévention de la criminalité et de la violence fondée sur les résultats de la recherche vient des Etats-Unis et s'est établie progressivement dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne. Dans ces pays, des structures ont été créées pour fournir des informations aux spécialistes sur les résultats des recherches scientifiques. Nous n'avons malheureusement trouvé aucune ressource similaire sur le Web ni en français ni en italien.

BIBLIOGRAPHIE

- Eisner, M., Ribeaud, D. & Bittel, S. (2006).** Prévention de la violence chez les jeunes: Voies vers une politique de prévention fondée sur l'évidence scientifique. Berne: Commission fédérale des étrangers (CFE).
- Eisner, M., Ribeaud, D. & Locher, R. (2009).** Prävention von Jugendgewalt [Prévention de la violence juvénile]. (Rapport de recherche n° 5/09 – Aspects de la sécurité sociale). Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Fabian, C., Käser, N., Klöti, T. & Bachmann, N. (2014).** Guide des critères de bonnes pratiques. Prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social. Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Hafen, M. (2007).** Grundlagen der systemischen Prävention. Ein Theoriebuch für Lehre und Praxis. [Fondements de la prévention systémique: manuel pour la théorie et la pratique]. Heidelberg: Carl Auer.
- Landert, C. & Panchaud, C. (2013).** Inventaire systématique des stratégies, mesures et structures de prévention de la violence existant en Suisse. Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Office fédéral des assurances sociales (2013).** Prévention de la violence chez les jeunes: définitions.

LIENS

- Programme national de prévention Jeunes et violence > www.jeunesetviolence.ch
- Grüne Liste Prävention > www.gruene-liste-praevention.de
- Prevention Action > www.preventionaction.org
- Blueprints for Healthy Youth Development > www.blueprintsprograms.com
- Alliance pour la prévention de la violence > www.who.int/violenceprevention
- Violence Prevention Evidence Base and Resources > www.preventviolence.info



PRÉVENTION AU SEIN DE LA FAMILLE

1. Visites à domicile
2. Prévention de la maltraitance infantile
3. Formation pour parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge
4. Formation pour parents d'enfants présentant des troubles du comportement

1. VISITES À DOMICILE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle › Sélective › Indiquée	› Famille Ecole Espace social	› Période prénatale › Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) Préadolescence (9-13) Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Améliorer les compétences éducatives des parents, les soutenir et mettre à leur disposition des ressources permettant de favoriser l'épanouissement de l'enfant et de réduire le risque de maltraitance

GROUPE CIBLE

Parents ou personnes de référence présentant un risque élevé, p. ex. parents mineurs, personnes élevant seules leur enfant, parents vivant dans la pauvreté, minorités ethniques au réseau social faible ou inexistant, parents toxicomanes ou souffrant de troubles psychiques

RISQUES VISÉS

Conditions de vie difficiles de la mère, risque pour le développement de l'enfant, maltraitance infantile, absence du lien mère-enfant, surmenage des parents

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de visites à domicile sont des interventions structurées par lesquelles des professionnels apportent un soutien à des femmes enceintes ou à des mères se trouvant dans des situations sociales et financières difficiles. Leur objectif est d'améliorer les compétences parentales et, partant, le développement cognitif et socioémotionnel des enfants. Ils visent à favoriser leur santé psychique et physique – ainsi que celle des parents – et à réduire le risque de maltraitance et de négligence à leur encontre. Les résultats des recherches montrent tendanciellement des répercussions positives sur certains facteurs, comme par exemple l'amélioration des compétences parentales, une diminution des cas d'abus envers les enfants, ainsi qu'un meilleur développement cognitif et social. Certaines enquêtes révèlent des effets favorables qui perdurent jusqu'à l'adolescence. En raison du faible nombre d'études, il est toutefois impossible pour l'heure de tirer des conclusions générales sur les effets à long terme de tels programmes.

PROBLÉMATIQUE

Pour les enfants élevés au sein de familles socialement défavorisées (p. ex. frappées par la pauvreté, monoparentales ou adolescentes, issues de minorités ethniques disposant d'un faible réseau social) ou par des parents souffrant de maladies psychiques ou de toxicomanie, les chances de développement peuvent être moins élevées. Ce phénomène se traduit chez eux par une plus grande probabilité de connaître des problèmes comportementaux ou des troubles socioémotionnels [1, 2]. Parmi les éléments en cause notamment le fait que les parents en difficulté donnent parfois une éducation manquant de stimulation ou de cohérence, négligent leurs propres besoins et ceux des enfants et usent de contrainte dans leurs stratégies éducatives, ce qui peut constituer une forme de maltraitance émotionnelle ou physique [3]. Malgré leurs bonnes intentions et leur disposition à agir pour le bien de leur enfant, les problèmes auxquels ils sont confrontés leur posent parfois des défis qu'ils ont de la peine à surmonter sans aide. A court ou à long terme, cela peut entraver l'épanouissement socioémotionnel de l'enfant. Les parents défavorisés ont de ce fait souvent besoin d'un soutien accru lorsqu'ils attendent un enfant – à fortiori s'il s'agit du premier – afin d'être préparés à la difficile tâche qui les attend. Ces programmes de visites à domicile ciblés sur les familles en situation à risque sont là pour les soutenir.

OBJECTIFS

Les programmes de visites à domicile sont des interventions structurées destinées à apporter aux parents à risque un savoir, des ressources et un soutien en vue d'améliorer leurs compétences parentales et de favoriser l'épanouissement de l'enfant. Ils se fondent sur une approche qui valorise leurs capacités et promeut leurs ressources plutôt que de souligner leurs faiblesses.

La majorité de ces programmes repose sur des théories systémiques selon lesquelles la relation parent-enfant influe sur le développement infantile de façon directe, tandis que le contexte élargi – relations sociales et situation financière entre autres – exerce une influence indirecte. Les programmes comprenant des visites à domicile s'appuient sur le principe selon lequel la transmission de connaissances relatives aux compétences parentales et à la parentalité sensibilise les parents et améliore leur relation avec l'enfant. Par ailleurs, ils encouragent la réflexion sur les comportements éducatifs et permettent de les entraîner en situation réelle. Ces mécanismes favorisent à leur tour l'évolution de l'enfant et peuvent prévenir des situations de maltraitance. L'aide apportée pour surmonter les difficultés sociales et financières a en outre des répercussions positives indirectes. L'ensemble de ces programmes est sous-tendu par l'idée fondamentale selon laquelle une éducation harmonieuse est susceptible de compenser partiellement les conséquences néfastes des problèmes socioéconomiques sur le développement de l'enfant.

CARACTÉRISTIQUES

Si, par définition, tous les programmes de visites à domicile se déroulent au lieu d'habitation des familles, ils se différencient sensiblement dans le type de prestations offertes, la durée, l'intensité et le but recherché [4] : les uns visent en priorité les soins quotidiens et les soins de santé et d'autres le renforcement des compétences éducatives. Ce chapitre est consacré plus particulièrement aux seconds, même si certains programmes combinent les deux aspects.

Forme de mise en œuvre : Les activités que les personnes chargées des visites à domicile mènent avec les parents (généralement la mère) varient fortement selon l'objectif et la conception du programme. Il peut s'agir d'interventions destinées à améliorer la relation parent-enfant : le parent concerné est encouragé à jouer avec son enfant en utilisant des méthodes d'interaction verbale, des jouets et des livres. Bon nombre de programmes comprennent la transmission aux mères de connaissances sur le développement de l'enfant et ses premières années de vie. Ils apportent aux parents un soutien social et des conseils – notamment pour solliciter des aides sociales et étatiques supplémentaires. De plus le contrôle du développement de l'enfant et les contrôles médicaux font également partie du programme.

Cadre de mise en œuvre : La majorité des programmes s'adressent de façon sélective ou indiquée à des familles particulièrement défavorisées présentant les caractéristiques suivantes : faible revenu du ménage, dépendance à l'aide sociale, maltraitance infantile potentielle ou effective, négligence envers les enfants, parent(s) mineur(s), consommation de drogues, problèmes psychiques ou faible poids de naissance de l'enfant. Si la plupart se déroulent à leur domicile, certains sont proposés dans des centres de rencontre pour les familles ou des garderies, voire par téléphone. Les mesures prises au domicile ont pour avantage de ne pas occasionner pour les parents de déplacement ou de problèmes de garde, ce qui peut accroître le taux de participation. Les programmes varient beaucoup dans leur durée et leur intensité. Ils s'étendent généralement de 9 mois à 3 ans et la fréquence des rencontres fluctue de deux par semaine à moins d'une par mois. Ils sont en général conduits avant que les enfants n'entrent à l'école, souvent au cours des trois premières années de vie de l'enfant.

Qualifications requises : Les programmes de visites à domicile sont le plus souvent menés par des professionnels disposant d'une formation en travail social, psychologie, soins infirmiers ou en assistance en soins et santé communautaire. L'exécution d'une partie d'entre eux est confiée à des semi-professionnels provenant du même milieu social que les bénéficiaires et profitant eux-mêmes de cette prestation. Rares sont les programmes confiés à des personnes sans formation ciblée.

Ressources requises : Si la plupart des programmes de visites à domicile sont exigeants et requièrent du personnel qualifié, certains prévoient l'intervention de personnes issues du même groupe ethnique que les familles

bénéficiaires, qui reçoivent alors une instruction appropriée. C'est le cas de «petits : pas» présenté ci-après. Cette approche a aussi pour avantage de réduire les coûts.

Exemple de programme

«Les parents comme enseignants» (Parents as teachers) est un programme de visites à domicile développé aux Etats-Unis dans lequel les familles à risque (défavorisées sur le plan psychosocial) bénéficient d'un suivi dès la grossesse et jusqu'à la troisième année de l'enfant. Il repose sur l'idée que les parents sont les premiers et les principaux enseignants de leur enfant et que ses premières années de vie sont déterminantes pour sa réussite ultérieure, tant à l'école que dans la vie en général. Ce programme vise dès lors à renforcer les compétences éducatives et la confiance en soi des parents, à empêcher la maltraitance et la négligence envers les enfants et à accroître leurs chances de suivre une bonne formation. L'intervention comprend des visites à domicile mensuelles, voire hebdomadaires si nécessaire. S'y ajoutent des rencontres de groupe qui donnent l'occasion aux parents d'échanger avec d'autres parents. Il en existe une traduction-adaptation en allemand (PAT – Mit Eltern Lernen), mise en œuvre à Zurich sous le nom de ZEPPELIN et faisant l'objet d'une évaluation scientifique (cf. ci-dessous; www.zepelin-hfh.ch; www.pat-mitelternlernen.org; www.parentsasteachers.org). Les enquêtes réalisées aux Etats-Unis ont donné une image globale contrastée de l'efficacité du programme. Dans les familles les plus défavorisées issues de l'immigration, certains effets positifs ont été relevés en termes de savoir parental, d'interaction parentale avec les enfants et de développement de l'enfant.

EFFICACITÉ

Les résultats des études de synthèse sur l'efficacité générale des programmes de visites à domicile sont présentés ci-après; les conséquences spécifiques sur la maltraitance infantile sont quant à elles décrites au chapitre 2.

- › Les deux principales études de synthèse concluent que les familles ayant bénéficié de visites à domicile gèrent mieux leur situation que les autres [4, 5]. Les programmes ont eu un effet global positif sur la sensibilité maternelle, la stimulation des compétences de l'enfant et les pratiques éducatives des parents [5]. Ces répercussions ont généralement été constatées immédiatement après la fin de l'intervention auprès des familles à risque, notamment celles qui vivent dans des quartiers difficiles et ont un faible revenu ou celles dont les parents sont âgés de moins de 20 ans.
- › Les évaluations ont également révélé un effet favorable sur le développement de l'enfant, les programmes améliorant leurs capacités cognitives et socioémotionnelles [4].
- › L'une des synthèses n'a pris en considération que les études de meilleure qualité (c'est-à-dire celles comprenant des essais contrôlés randomisés). S'agissant du développement cognitif des enfants, elle ne relève pas de différence statistiquement significative entre les groupes qui avaient bénéficié de visites et les autres [6]. A noter que cette synthèse ne regroupe que quatre études.

- › Les connaissances lacunaires actuellement à disposition ne permettent pas d'affirmer que les programmes de visites au domicile des femmes enceintes ou mères de nouveau-nés présentant des problèmes de drogue ou d'alcool aient un effet bénéfique sur la réduction de la consommation ou sur le développement cognitif et psychomoteur de l'enfant [7]. Ce constat s'explique en partie par le manque d'études de grande envergure et de qualité. Certaines enquêtes prises isolément font toutefois état d'un recul significatif du nombre d'interventions nécessaires de la part des autorités de protection de l'enfant.

Facteurs d'influence: Les résultats des études sur l'identification des facteurs susceptibles d'influer sur l'efficacité des programmes de visites à domicile ne sont pour l'heure pas probants.

- › Les programmes enregistrant les meilleurs résultats sont ceux qui accordent une grande importance à une mise en œuvre fidèle du protocole initial par du personnel bien formé [9].
- › L'évaluation de l'importance du facteur «intensité du programme» n'est pas univoque. Tandis qu'une étude ne relève quasiment aucune relation de cause à effet entre le nombre et la durée des visites d'une part et le succès des programmes d'autre part [4], une autre étude cite la fréquence et l'intensité des mesures comme des facteurs déterminants dans l'amélioration du comportement maternel. Selon cette dernière analyse, un minimum de deux visites par mois a été nécessaire pour obtenir des résultats positifs [5].
- › Les résultats des recherches ne permettent pas non plus de savoir si la formation des personnes effectuant les visites à domicile est décisive. Les parents socialement défavorisés semblent nouer plus facilement une relation avec des semi-professionnels ayant bénéficié eux-mêmes du programme qu'avec des personnes hautement qualifiées [4, 5]. Cependant, une bonne formation est nécessaire pour soutenir les familles en grande difficulté sociale placées face à des problèmes complexes, ainsi que pour mettre en œuvre des mesures exigeantes avec la souplesse requise [8]. Les conclusions des études de synthèse concernant l'effet des programmes de visites à domicile sur la maltraitance infantile montrent que les intervenants mieux formés sont moins confrontés à des cas de mauvais traitements (et de récurrence de maltraitance) que les semi-professionnels (cf. chapitre 2).

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Il existe en Suisse de multiples offres de soutien destinées à des femmes enceintes et à des familles, que ce soit sous forme d'accompagnement familial, de visites à domicile ou de coaching familial. Elles s'inscrivent par exemple dans le cadre de cours de préparation à l'accouchement et de consultations liées à l'allaitement. Durant les premières semaines suivant la naissance, les mères peuvent être suivies par une sage-femme. Les pro-

grammes menés dans ce contexte sont présentés ci-après. Certains placent l'accent sur les soins quotidiens et les soins de santé en y associant la mise en place de compétences éducatives et relationnelles; la majorité est toutefois orientée en priorité sur les compétences éducatives.

- › De nombreuses communes proposent un large éventail d'offres universelles. Les **Consultations parents-enfants**, bien établies sur tout le territoire, constituent le premier point de chute dans lequel les parents peuvent chercher des conseils en matière de soins quotidiens et de soins médicaux, d'éducation et de développement de l'enfant. Les prestations fournies aux familles avec enfants de 0 à 5 ans vont des consultations par téléphone aux visites à domicile. Les centres de rencontre pour les familles sont également très répandus. Dans le canton de Fribourg, l'Association pour l'éducation familiale propose diverses prestations visant à améliorer les compétences éducatives des parents d'enfants de 0 à 7 ans: accompagnement familial, conseils et café mobile parents-enfants. Les évaluations de sa mise en œuvre sont positives: dans la partie francophone du canton, l'offre s'est bien implantée, les parents y recourent souvent à plusieurs reprises et la demande s'est accrue (evaluanda, 2006).
- › Certaines offres concernent plus particulièrement les **familles en situation difficile**. L'étude à long terme «ZEPPELIN» (Zürcher Equity Präventionsprojekt Elternbeteiligung und Integration), par exemple, réalisée par la Haute école de pédagogie curative de Zurich, repose sur le programme développé aux Etats-Unis «PAT – Mit Eltern Lernen» (cf. supra). Adaptée pour la Suisse, elle fait l'objet d'une évaluation scientifique basée sur une méthodologie de recherche fiable (Lanfranchi & Neuhauser, 2013). Ce programme vise la détection précoce des problèmes susceptibles d'entraver le développement de l'enfant, mais aussi la stimulation intensive de ce dernier. Les parents d'enfants de 0 à 3 ans en difficulté psychosociale reçoivent un soutien à leur domicile et au sein de groupes de rencontre. Les premières analyses de l'efficacité du programme permettent d'escompter une influence positive sur le développement de l'enfant et un accès effectif aux familles à risque. Le site du projet mentionne des publications scientifiques sur l'approche adoptée. Le programme de jeu et de promotion de l'apprentissage «petits:pas» (schritt:weise) – inspiré du projet néerlandais «Opstapje» – s'adresse également à des familles défavorisées, avant tout celles qui ont un niveau d'instruction particulièrement faible ou sont issues de l'immigration. Prévu pour les enfants de 0 à 5 ans, il se déroule sur un an et demi au sein des familles ou de groupes de rencontre (voir aussi chapitre 5). Les visites à domicile sont effectuées par des mères semi-professionnelles formées à cette tâche et appartenant elles-mêmes au groupe cible. Une évaluation (toutefois sans groupe témoin) a montré une amélioration de la compétence éducative des parents, ainsi que du développement moteur, intellectuel, émotionnel et social de l'enfant (Diez Grieser & Simoni, s. d.). Ce programme est en cours d'adaptation pour les régions francophone et italophone de Suisse. Le projet pilote «Hometreatment Aargau» (HotA), destiné en particulier aux familles dont

un des parents ou des enfants souffre d'une maladie psychique et à celles qui sont issues de l'immigration, est fondé sur des approches sociopsychiatriques et sociopédagogiques. Il est suivi et évalué (sans groupe témoin) par la Haute école de travail social de Lucerne (Hometreatment Organisation, 2013; Krüger & Zobrist, 2013).

- › **L'accompagnement sociopédagogique de la famille** (Sozialpädagogische Familienbegleitung – SPF) est proposé en Suisse depuis bientôt 30 ans. Surtout implanté dans la partie alémanique du pays, il a pour but de renforcer les compétences éducatives des parents. SpF plus, l'une des associations les plus présentes dans ce domaine, offre également d'autres services à divers groupes cibles en situation difficile, par exemple pour gérer les tâches du quotidien. «Action éducation en milieu ouvert» (AEMO) est un accompagnement proposé en Suisse romande par plusieurs institutions (notamment la Fondation Jeunesse et Familles). S'inscrivant dans le cadre du travail en milieu ouvert avec les enfants et les adolescents, il consiste en visites régulières d'éducateurs au domicile des familles en vue de leur apporter un soutien. Une évaluation dans le canton de Vaud a mis en évidence un changement positif du comportement des enfants et des familles (Tabin et al., 2006).
- › Diverses organisations fournissent conseil et soutien **aux femmes enceintes, aux familles et aux mères en détresse**. C'est le cas notamment de l'Aide suisse pour la mère et l'enfant (ASME), dont l'offre est ciblée sur les femmes enceintes, les adolescentes et les familles traversant une situation de conflit ou placées devant de difficiles décisions à prendre face à une grossesse. La Fondation «Aide aux mères» (Mütterhilfe), à Zurich, propose pour sa part des consultations sociales, une thérapie parentale et des conseils en ligne, mais également des interventions en milieu familial.

Les programmes de visites aux familles sont implantés en Suisse depuis de nombreuses années et continuent de se développer grâce à des projets pilotes en cours. Des évaluations positives ont certes été enregistrées, mais il reste encore à mieux identifier et mieux atteindre les familles en situation à risque. Dans le cadre de l'étude ZEPPELIN mentionnée plus haut, les responsables sont parvenus à atteindre des familles ayant d'importants problèmes psychosociaux en adoptant des stratégies spécifiques pour entrer en contact avec des migrants ayant un faible niveau d'instruction [10].

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Il ressort de l'état actuel de la recherche que les programmes de visites à domicile auprès des familles en situation psychosociale difficile peuvent avoir des effets positifs. Comparées avec d'autres, les familles participantes obtiennent de meilleurs résultats en termes de compétences parentales et de développement cognitif et socioémotionnel des enfants. En cas de suspicion de situation à risque, ces programmes constituent par conséquent un instrument utile pour favoriser l'épanouissement psychique, physique et neurocognitif de l'enfant dans ses premières années de vie. Toutefois rien ne nous permet d'affirmer aujourd'hui avec certitude qu'ils réduisent à long terme la survenance de comportements problématiques.
- › Selon les études menées à ce jour, il importe, lors du choix et de la mise en œuvre d'un programme, de veiller à une bonne formation du personnel et à un contrôle de qualité largement étayé. Nous ne disposons cependant pas de données certifiées permettant de préciser quelles caractéristiques en matière de contenu et de transmission sont susceptibles d'avoir une influence sur l'efficacité des mesures. De manière générale, il conviendrait de privilégier les programmes dont l'efficacité est attestée par la recherche fondamentale sur le développement précoce de l'enfant.
- › Dans son ensemble, la Suisse dispose d'un réseau dense d'offres universelles, indiquées et sélectives pour les femmes enceintes et les parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge, comprenant notamment des visites à domicile. Il existe cependant très peu d'évaluations de leur efficacité. Il serait souhaitable que l'introduction de nouveaux modèles s'accompagne d'une évaluation, de préférence en établissant une comparaison avec les offres existantes. Comme les résultats enregistrés aux Etats-Unis ne sont pas forcément transposables à la Suisse, ces évaluations permettraient de mettre en évidence les approches les mieux à même de favoriser l'épanouissement de l'enfant durant ses premières années de vie qui sont décisives.

BIBLIOGRAPHIE

- Brand, T. & Jungmann, T. (Ed.) (2013).** Kind schützen, Familien stärken. Erfahrungen und Empfehlungen für die Ausgestaltung früher Hilfe aus der «Pro Kind»-Praxis und -Forschung. Weinheim: Beltz Juventa
- Diez Grieser, M. T. & Simoni, H. (s.d.)** Résumé de l'évaluation de base du programme petits:pas en Suisse alémanique. Zurich: Marie Meierhofer Institut für das Kind Zürich
- evaluanda (2006).** Evaluation du projet de promotion de la santé par l'éducation familiale. Genève: evaluanda
- HomeTreatment Organisation (2013).** Zwischenbericht. Erstes Geschäftsjahr, November 2011–Oktober 2012. Aarau: HomeTreatment Organisation, www.hota.ch
- Kaufmann, C. (2011).** Effekte von frühkindlichen Interventionen: Konzepterstellung und Kosten-Nutzen Analyse für den Kanton Basel-Landschaft. Travail de master non publié, www.unibas.ch
- Krüger, P. & Zobrist, P. (2013).** Evaluation des Projektes «Hometreatment Aargau – Familienarbeit im Kanton Aargau». Rapport intermédiaire: Baseline-Erhebung und vorläufige Ergebnisse. Lucerne: Hochschule Luzern, www.hota.ch
- Lanfranchi, A. & Burgener Woeffray, A. (2013).** Familien in Risikosituationen durch frühkindliche Bildung erreichen. In M. Stamm & D. Edelmann (Ed.), Handbuch Frühkindliche Bildungsforschung, pp. 603–616. Wiesbaden: Springer.
- Lanfranchi, A. & Neuhauser, A. (2013).** ZEPPELIN 0–3: Theoretische Grundlagen, Konzept und Implementation des frühkindlichen Förderprogramms «PAT –Mit Eltern Lernen». Frühe Bildung, 2, 3–11.
- Paulus, E., Tabin, J. P. & Steiger, B. (2013).** Evaluation de l'action éducative en milieu ouvert dans le canton de Vaud. In Piller, E. M. & Schnurr, S. (Ed.), Kinder- und Jugendhilfe in der Schweiz, pp. 257–265. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Tabin, J. P., Hugentobler, V., Sabatini, M., Paulus, E., Steiger, B., Zuntini, L. (2006).** Evaluation de l'action éducative en milieu ouvert dans le canton de Vaud. Lausanne: Ecole d'études sociales et pédagogiques Lausanne, www.eesp.ch
- Tschumper A., Gantenbein B., Alsaker F. D., Baumann M., Scholer M., Jakob R. (2012).** Schlussbericht primano – Frühförderung in der Stadt Bern: Erkenntnisse aus Wissenschaft und Praxis zum Pilotprojekt 2007–2012. Berne: Direktion für Bildung, Soziales und Sport der Stadt Bern, www.primano.ch
- Wagner, M., Spiker, D., Linn, M.I (2002).** «The effectiveness of the parents as teachers program with low-income parents and children». Topics in Early Childhood Special Education, 22.2, 67–81.

LIENS

Consultation parents-enfants > www.muetterberatung.ch

Association pour l'éducation familiale (canton de Fribourg) > www.educationfamiliale.ch

Sozialpädagogische Familienbegleitung > www.spf-fachverband.ch

SpF plus, avec antennes régionales à Zurich-Argovie ainsi qu'en Suisse orientale et centrale > www.spfplus.ch

Fondation Jeunesse et Familles (canton de Vaud) > www.fjfnet.ch

Hometreatment Aargau > www.hota.ch

ZEPPELIN (Zürcher Equity Präventionsprojekt Elternbeteiligung und Integration)
> www.zeppelin-hfh.ch

Aide suisse pour la mère et l'enfant (ASME) > www.asme.ch

Stiftung Mütterhilfe > www.muetterhilfe.ch

ProKind > www.stiftung-pro-kind.de

petits:pas > www.a-primo.ch

2. PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE INFANTILE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle › Sélective › Indiquée	› Famille Ecole Espace social	› Période prénatale › Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Prêdolescence (9-13) Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Prévenir les risques de maltraitance infantile grâce à des programmes d'intervention orientés sur la famille

GROUPE CIBLE

Parents et enfants

RISQUES VISÉS

Compétences éducatives insuffisantes, maltraitance dans les pratiques éducatives des parents, difficultés à établir le lien avec l'enfant, abus d'alcool ou de drogue par les parents, difficultés financières, conflits familiaux, manque de soutien social

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de prévention de la maltraitance infantile ont pour but de renforcer les compétences éducatives des parents et de modifier leur attitude envers les pratiques éducatives rudes. Ils partent du principe qu'un tel changement est susceptible de réduire les cas de mauvais traitements. Ces approches peuvent contenir des composantes complémentaires visant à améliorer le bien-être psychique ainsi que la gestion du stress et de l'agressivité chez les parents. Elles reposent souvent sur des séances de groupe ou des entraînements individuels pour les parents, des visites à domicile ou une combinaison de ces éléments. Elles sont généralement destinées aux parents présentant un risque élevé d'infliger des mauvais traitements à leurs enfants ou ayant des antécédents d'actes de ce type. Il ressort des études de synthèse que certaines stratégies ont des effets très prometteurs sur la diminution de la maltraitance infantile.

PROBLÉMATIQUE

Des liens ont été établis entre maltraitance infantile (qu'elle se manifeste sous forme de violence physique, sexuelle ou psychologique, ou encore de négligence) et de nombreuses conséquences négatives pour l'enfant. Parmi ces dernières figurent les troubles psychiques, les difficultés émotionnelles et les problèmes de comportement tels que la délinquance ou l'abus de substances [1], qui perdurent et sont, selon certaines études, encore présents à l'âge adulte [2, 3]. En Suisse, les autorités de protection de l'enfance et les hôpitaux pédiatriques ont enregistré une hausse des cas de maltraitance au cours des dernières décennies, mais il est difficile de savoir si cette augmentation est due à une augmentation du taux de cas déclarés ou à une réelle aggravation du problème. En 2012, 18 hôpitaux pédiatriques (sur les 26 que compte la Suisse) ont annoncé 1136 cas de mauvais traitements qui relèvent à parts plus ou moins égales de la violence physique, de la négligence, de la violence psychique et de l'abus sexuel. Dans près de huit cas sur dix, ces actes ont été commis par des membres de la famille (Société suisse de pédiatrie, 2013).

Résultats de l'étude z-proso:

prévalence, facteurs de risque et conséquences des mauvaises pratiques éducatives

A Zurich, 12% des enfants de 9 ans disent avoir «parfois» subi des pratiques éducatives rudes de la part d'un de leurs parents voire des deux (gifles, coups donnés avec un objet, enfermement). Les enfants soumis à de mauvaises pratiques éducatives sont moins nombreux que les autres à vivre une éducation aimante, proviennent plus souvent de foyers de faible niveau socioéconomique et sont plus fréquemment témoins de conflits au sein du couple parental ou de leur famille. Ils sont aussi plus nombreux à déclarer souffrir de sentiments d'angoisse et de dépression.

Source: Analyse des données originales du projet zurichois pour le développement social des enfants et des adolescents (Zürcher Projekt zur sozialen Entwicklung von Kindern und Jugendlichen z-proso), 2014

OBJECTIFS

Les programmes de lutte contre la maltraitance infantile s'adressent en priorité aux parents dont on sait qu'ils se sont déjà rendus coupables de mauvais traitements ou chez lesquels un tel risque est jugé élevé. Ayant pour but de prévenir la survenue (ou la répétition) de ces actes, ils visent à changer les attitudes et pratiques négatives des parents telles que châtiments corporels ou troubles de la relation parent-enfant. Bon nombre cherchent aussi à améliorer le bien-être émotionnel et les compétences générales des parents (par ex. en cas de troubles dépressifs, problèmes d'alcool, violence du partenaire), tout en renforçant leur réseau social. Ils reposent sur l'idée que la probabilité pour les parents d'infliger de mauvais traitements aux enfants est moins grande dès lors qu'ils disposent de compétences éducatives adéquates, ont une attitude positive par rapport à l'éducation et à la prise en charge de leurs enfants et jouissent d'un bon équilibre psychique.

CARACTÉRISTIQUES

Les programmes de prévention de la maltraitance infantile sont le plus souvent constitués de mesures structurées dont la durée, l'intensité et les méthodes varient. Les deux approches les plus répandues et ayant produit les meilleurs résultats sont les visites à domicile et les entraînements pour parents, ou les démarches associant ces deux composantes (pour de plus amples informations sur les programmes de visites à domicile, cf. chapitre 1).

Forme de mise en œuvre : Les programmes de prévention de la maltraitance infantile englobent en règle générale des thèmes tels que les interactions favorisant l'épanouissement de l'enfant, le lien mère-enfant, les stratégies éducatives positives, ainsi que le développement de capacités de résolution des problèmes et de compétences générales des parents. Peuvent également y être abordés la gestion du ménage, l'accès aux ressources étatiques et sociales, la lutte contre l'isolement familial et l'extension du réseau social parental. Leur durée va de 6 semaines à plus de 2 ans, les entraînements pour parents étant souvent plus brefs que les programmes de visites à domicile. Une grande partie d'entre eux visent un contact hebdomadaire entre les professionnels et les parents, mais cet objectif n'est pas toujours atteint. Les entraînements pour parents reposent souvent sur une thérapie cognitivo-comportementale ou sur une thérapie d'interaction parent-enfant. Dans les programmes types de visites à domicile, l'équipe qui se rend auprès des familles transmet des connaissances sur le développement de l'enfant et offre un soutien individualisé, parfois complété par des séances en groupe. La majorité des programmes ont une approche sélective (pour les familles à risque élevé) ou indiquée (à l'intention des familles dans lesquelles des cas de maltraitance sont déjà survenus). Seuls quelques-uns ont une vocation universelle (pour toutes les familles).

Cadre de mise en œuvre : La plupart des programmes – en particulier ceux qui comprennent des visites à domicile – se déroulent au domicile des familles, mais ils peuvent aussi être mis en œuvre dans les locaux du prestataire, des centres communautaires ou des hôpitaux.

Qualifications requises : Si la majorité des programmes sont conduits par des professionnels ou des semi-professionnels, quelques-uns prévoient l'intervention de bénévoles [4].

Ressources requises : Les personnes prodiguant des conseils aux parents et les équipes se rendant à leur domicile doivent être formées. Pour une mise en œuvre optimale des prestations, les programmes doivent en outre prévoir un système d'aiguillage bien conçu permettant d'identifier les parents à risque ou s'étant rendus coupables de maltraitance, d'analyser les besoins de la famille et de diriger les parents vers une intervention adéquate. Pour s'assurer que les familles bénéficient de la prestation la plus adaptée à leur situation et y participent, il importe de mettre en place une bonne gestion des cas. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de garantir

un ancrage solide dans des structures proposant une claire répartition des tâches, une gestion appropriée et des offres à bas seuil. L'identification précoce des parents à risque ou auteurs de maltraitance requiert par ailleurs une collaboration étroite avec les pédiatres et les médecins de famille.

Exemple de programme

«Early Start Program», développé en Nouvelle-Zélande, prévoit des visites à domicile à fréquence élevée, en particulier auprès de familles ayant un nouveau-né et qui, en raison de leurs conditions sociales et familiales (par ex. problèmes de santé psychique, toxicomanie, pauvreté), sont considérées comme des groupes à risque en matière de maltraitance infantile et de problèmes de santé chez l'enfant. Les prestations sont proposées sur une longue durée (jusqu'à 5 ans). Les familles sont dirigées vers ce programme par les autorités sanitaires et sociales, mais elles peuvent s'y inscrire de leur propre initiative. Elles y participent sur une base volontaire. Le programme repose sur une approche systémique dans laquelle les intervenants à domicile – disposant tous de qualifications professionnelles – aident les parents à acquérir des compétences éducatives positives, à développer leurs points forts personnels, à favoriser la sécurité domestique et à écarter les modèles de comportement néfastes. Un rapport d'évaluation publié en 2012 a montré des effets positifs 3 ans après la fin du programme dans des domaines tels que le comportement éducatif, les admissions des enfants à l'hôpital et leurs problèmes de comportement. Des effets similaires ont encore été observés 9 ans plus tard (<http://earlystart.co.nz>).

EFFICACITÉ

Des études de synthèse récentes abordent l'état actuel de la recherche sur les divers programmes consacrés à la prévention de la maltraitance et de la négligence envers les enfants.

- › Plusieurs analyses ont examiné en parallèle l'efficacité de différents types de programmes (par. ex. visites à domicile, entraînements pour parents et approches associant plusieurs composantes) [4–6]. De façon globale, elles montrent un recul des cas de maltraitance. Selon une étude de synthèse, le taux de mauvais traitements est de 31 % inférieur dans les familles ayant participé à un programme [6]. Quelques éléments mettent en outre en évidence une influence positive sur plusieurs variables associées à un risque accru de maltraitance (par ex. dysfonctionnement des interactions parents-enfants) [5]. Bien qu'il soit difficile de distinguer les effets des programmes de visites à domicile de ceux des entraînements pour parents – vu que la plupart des interventions incluent les deux composantes –, certaines études de synthèse se sont focalisées sur une seule des deux approches. Leurs résultats sont présentés ci-après.
- › Les programmes de visites à domicile (dont certains étaient complétés par des rencontres de groupe pour parents) ont permis un recul de 39 % des cas de maltraitance déclarés [7]. Les résultats des recherches montrent également que les effets sur la réduction des mauvais traitements et l'amélioration du bien-être familial perdurent à long terme, voire qu'ils tendent à s'accroître au fil du temps [4, 8]. Il se peut même que ces résultats soient sous-estimés, car les cas de maltraitance ont une plus grande probabilité d'être détectés dans les familles bénéficiant de visites.

- › Peu d'enquêtes ont réalisé des mesures objectives des mauvais traitements envers les enfants, ce qui limite la valeur significative de leurs résultats [4, 9, 10]. Et si les études réalisées suggèrent que les programmes peuvent contribuer à réduire les cas de maltraitance dès leur achèvement comme à long terme [4, 10], elles ne permettent toutefois pas de tirer des conclusions définitives à ce sujet.
- › Il existe en revanche des résultats plus fiables concernant les répercussions directes et indirectes des entraînements pour parents sur les mauvais traitements [10]. Chez les parents ayant participé à un programme, on observe par la suite moins d'attitudes favorisant la maltraitance, un meilleur équilibre et un comportement éducatif plus adéquat. Par ailleurs, si seules quelques rares études ont examiné les effets à long terme, celles dont nous disposons sont encourageantes du point de vue des attitudes en lien avec la maltraitance et quelques-unes révèlent des effets positifs sur l'équilibre psychique et le comportement éducatif. Il est difficile toutefois d'isoler les effets des entraînements pour parents, car 15 des 25 programmes inclus dans l'analyse comportent aussi des visites à domicile.

Facteurs d'influence : L'ensemble des études fait ressortir quelques aspects apparemment liés à des répercussions positives du programme.

- › Selon les connaissances actuelles, les programmes incluant des visites à domicile sont plus efficaces que ceux n'en prévoyant pas [10].
- › Les professionnels effectuant des visites à domicile (infirmiers ou personnel médical au bénéfice d'une formation psychosociale) obtiennent de meilleurs résultats que les semi-professionnels ayant reçu une instruction spécifique, mais ne disposant pas d'une formation formelle (par ex. dans le domaine de la santé) [7].
- › Les programmes à plusieurs composantes s'avèrent plus efficaces que ceux qui n'en comptent qu'une [4, 7]. Il a par exemple été démontré que les programmes associant rencontres de groupe et séances individuelles permettent d'influencer davantage les attitudes des parents que celles ne recourant qu'à un seul type de séances [10]. De même, les programmes incluant des visites à domicile en alternance avec des rencontres dans les locaux du prestataire ont une meilleure efficacité [10].
- › Les programmes intensifs, qui se déroulent sur une longue durée et sur un grand nombre de séances, sont plus efficaces que les programmes moins intensifs [4, 7, 10].
- › Certains résultats semblent indiquer que l'efficacité des programmes se fonde sur une approche sélective (pour les familles en situation à risque) perdue et qu'elle a même tendance à se renforcer avec le temps, alors que celle des programmes indiqués tend à diminuer [4]. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait qu'un changement durable est plus difficile à obtenir dans les familles où les mauvais traitements envers les enfants sont déjà une réalité. Autre explication possible : les programmes pour

parents à risque interviennent plus tôt que ceux destinés à des parents déjà auteurs de maltraitance. Cela étant, il pourrait être judicieux de lancer les interventions de façon plus précoce.

- › Il ressort du travail sur le terrain que les programmes comprenant des visites à domicile et des entraînements pour parents ne déploient leur plein effet que si, une fois la mise en danger du bien-être de l'enfant constatée, des mesures adéquates sont prises et insérées dans les procédures des autorités de protection de l'enfance ou des autorités judiciaires. Pour ce faire, il est utile d'intégrer systématiquement les programmes dans les procédures en cours.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Dans de nombreux cantons, les activités liées à la protection de l'enfance sont coordonnées par des groupes auxquels participent généralement des représentants de la psychologie scolaire, de la pédopsychiatrie, des autorités sociales, des organisations d'aide aux victimes, ainsi que de la police et de la justice pénale. Comme le montre le rapport adopté par le Conseil fédéral en juin 2012 sous le titre «Violence et négligence envers les enfants et les jeunes au sein de la famille», la protection de l'enfant est prise très au sérieux actuellement. Ce document présente la volonté de la Confédération de soutenir davantage la protection des enfants et des jeunes. Avec l'appui d'acteurs privés et publics, l'association d'utilité publique Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance, l'ancien PPP-Programme National pour la Protection de l'Enfant, identifie et soutient des projets de recherche, de prévention et d'entraînement fondés sur les résultats de la recherche. Parmi les mesures ambulatoires prises en Suisse en faveur de la protection de l'enfant figurent l'accompagnement sociopédagogique des familles, le coaching familial, les entraînements pour parents, les thérapies infantiles et familiales, l'accueil extrafamilial et la participation à des groupes de jeux (Zimmermann & Jizzini, 2012). Quelques programmes sont en outre proposés durant un placement extrafamilial, en particulier en cas d'accueil d'urgence ou de séjour d'observation.

- › La **Fondation suisse pour la protection de l'enfant** mène plusieurs campagnes pour prévenir la violence (notamment sexuelle) et promouvoir une éducation exempte de violence. Outre un travail de prévention ciblé, elle entend sensibiliser la société aux droits, à la protection et à la promotion de l'enfant et apprendre aux enfants à se protéger. Elle propose aussi le cours «Starke Eltern – Starke Kinder» (Parents forts – Enfants forts), conçu pour guider les parents dans leurs tâches éducatives et les aider à assumer leur rôle et leurs responsabilités envers leur enfant. Les entraînements pour parents sont présentés de manière plus détaillée aux chapitres 3 et 4.
- › Dans les domaines du conseil et du soutien, le **canton de Vaud** a introduit les programmes **Petite enfance** et **Conseil en périnatalité**, qui proposent

des mesures de prévention et de détection précoce. Les visites à domicile constituent également une composante essentielle de certaines offres citées ci-après. Pour de plus amples informations sur ces programmes, ainsi que sur les prestations de conseil et d'aide dès la grossesse, voir aussi le chapitre 1.

- › L'**accompagnement sociopédagogique familial** (cf. aussi chapitre 1) est une des offres à domicile les plus connues. Il ne vise pas la lutte contre la maltraitance au sens classique, mais s'oriente davantage sur la prévention selon une approche sélective. Basé sur un soutien intensif de longue durée, il cherche à améliorer la vie commune au sein de la famille et la situation des enfants et des adolescents de façon à éviter un placement extrafamilial. Quant au **coaching familial** et au **suivi familial systémique**, d'autres mesures appliquées au domicile en vue de prévenir un placement, ils ont pour but d'assurer un suivi et un soutien avant tout durant les situations de crise ou de conflit et reposent, contrairement à l'accompagnement sociopédagogique, sur une intervention systémique.
- › Le **travail familial axé sur les compétences** (Kompetenzorientierte Familienarbeit – KOFA) est une variante de l'accompagnement sociopédagogique familial. Fondé sur la présence intensive d'un professionnel au sein de la famille, il est mis en œuvre spécifiquement lorsque les parents sont dépassés par une situation, que le bien de l'enfant n'est pas assuré ou qu'un placement extrafamilial est envisagé. Une évaluation a montré que celui-ci a pu être évité dans 76% des cas. Ce type de programmes est actuellement mis en œuvre dans différentes régions de Suisse. L'AOZ notamment le propose à Zurich, à l'intention des familles issues de l'immigration, y compris pour réintégrer l'enfant dans son milieu après un placement. Cette approche relativement longue – elle peut s'étendre sur plus d'une année – débute pendant le placement et se poursuit après le retour de l'enfant chez lui.
- › **Action éducation en milieu ouvert** (cf. aussi chapitre 1) L'**AEMO** est une offre d'aide à l'enfance et à la jeunesse proposée en divers lieux de Suisse romande (par ex. dans le canton de Vaud, par la Fondation Jeunesse et Familles). Dans ce cadre, des éducateurs rendent régulièrement visite à des parents en situation difficile dans le but d'éviter un placement extrafamilial. A Neuchâtel, la Fondation Carrefour a mis sur pied un programme qui prévoit l'intervention de professionnels dans des lieux publics ou lors de manifestations, à bord d'un «bus prévention», afin d'apporter aide et soutien à des adolescents de 10 à 18 ans connaissant des difficultés familiales. Une évaluation de l'AEMO réalisée en 2006 dans le canton de Vaud a montré une modification positive du comportement tant des enfants que des familles (Tabin et al., 2006).
- › Il existe de nombreuses offres de conseils téléphoniques destinées aux parents. La ligne de l'association **Elternnotruf SOS parents**, par exemple, fonctionne 24 heures sur 24. Fondée en 1983, cette organisation s'est fixé pour but de lutter contre la maltraitance et la négligence envers les

enfants en apportant aux parents le soutien de professionnels. En Suisse romande, l'organisation à but non lucratif telme.ch propose, outre une permanence téléphonique, des consultations psychologiques pour les jeunes, les parents et les familles. L'éventail des thèmes traités comprend notamment l'éducation des enfants, les dépendances, la violence et les conflits, ainsi que les difficultés sociales et familiales.

- › Dans le domaine du **logement accompagné visant à éviter la maltraitance infantile**, la Fondation Malley Prairie propose en Suisse romande un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence domestique (accueil ambulatoire ou hébergement), mais aussi des garderies spécialisées dans la prise en charge d'enfants ayant vécu des violences dans le cadre familial. Des spécialistes y stimulent en outre la relation mère-enfant, ainsi que le développement des capacités éducatives des parents. Le «Zentrum Inselhof», à Zurich, constitue un autre exemple de logement accompagné. Destiné aux mères et aux enfants de familles en difficulté, ce centre de compétence offre des hébergements complets ou partiels sous différentes formes : accompagnement mère-enfant, groupe de vie mère-enfant, maison pour enfants ou structure de jour (Tagesstruktur PLUS). Le groupe de vie mère-enfant s'adresse spécifiquement aux jeunes femmes et mères âgées de moins de 20 ans.
- › **Histoires de PARENTS** est un programme que la Fondation Jeunesse et Familles, dans le canton de Vaud, destine aux familles avec enfants de 3 à 15 ans. Il offre un soutien aux parents de familles défavorisées en cas de risque de maltraitance. Mené par des professionnels de l'éducation, il se déroule sur trois mois et comprend des entretiens, des ateliers de groupe et des analyses des pratiques éducatives.
- › Diverses institutions réalisent des programmes spécifiques pour les parents souffrant de **troubles psychiques** ou de **dépendance**. Le projet «WIKIP» a ainsi été développé depuis 2010 à Winterthour autour des besoins des familles dont un des parents est atteint d'une maladie psychique. La Croix-Bleue – organisation active sur tout le territoire suisse dans les domaines de la dépendance et de la prévention – apporte quant à elle son soutien aux familles dont un des parents a un problème d'alcool. Le projet pilote «Hometreatment Aargau» (HotA; cf. aussi chapitre 1) s'adresse lui aux familles qui sont issues de l'immigration ou dont un des membres présente une maladie psychique. HotA s'est notamment fixé pour but d'éviter le placement extrafamilial des enfants ou, si cela n'a pas été possible, de favoriser leur retour à domicile. Ses responsables interviennent dès lors que les méthodes de soutien ambulatoire ne paraissent pas suffisantes. La Haute école de travail social de Lucerne encadre et évalue ce programme.
- › **Education familiale** est un programme innovateur mené dans le canton de Fribourg. Destiné à soutenir les familles, il propose notamment des cafés parents-enfants, des consultations ou des visites à domicile dans le but de renforcer les compétences éducatives des parents et leurs connaissances

sur le développement de l'enfant, cela dans une perspective de prévention. Par des actions dans les centres commerciaux ou les salles d'attente des pédiatres, il cherche également à atteindre les parents qui ne se rendraient pas d'eux-mêmes dans des centres de prévention, mais qui, souvent, sont ceux qui en auraient le plus besoin. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir aussi les chapitres 1 et 3 par exemple.

- › Le programme **Référent maltraitance enfants**, conduit dans le canton du Jura, se consacre à la prévention précoce de la maltraitance infantile. Il a avant tout pour but de rendre les professionnels actifs sur le terrain plus à même de détecter les situations de maltraitance et d'y répondre de manière efficace. Evalué positivement (Colom, 2003), il est actuellement aussi proposé dans le canton de Fribourg, en français et en allemand.
- › Les **centres médicaux**, les **hôpitaux pédiatriques** et d'autres institutions peuvent également faire office d'offres à bas seuil pour les parents dépassés par une situation. Les chapitres 3 et 4 fournissent des informations plus complètes sur les offres de consultations, cours et autres services pour les parents dont les enfants présentent des problèmes de comportement ou des troubles de la régulation.
- › De **multiples prestations** (numéros d'appel d'urgence, services d'aide et de protection de l'enfant, unités hospitalières) s'adressent directement aux enfants ou adolescents victimes de maltraitance. Citons notamment le centre «Okey» de l'Hôpital cantonal de Winterthour, qui fournit protection et soutien. Le site internet de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant donne un bon aperçu des offres. En Suisse romande, le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), l'un des cinq hôpitaux universitaires suisses, dispose d'une unité spécialisée pour enfants et adolescents victimes de violence ou de maltraitance. Pour davantage d'informations à ce sujet, voir le chapitre 22.

Dans l'ensemble, la Suisse dispose de nombreuses structures de protection contre la maltraitance infantile, mais l'un des grands enjeux reste d'accéder aux groupes cibles et de coordonner les prestations. Une équipe internationale de chercheurs, mandatée par le Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance, établit des comparaisons entre les systèmes de protection de l'enfant de cinq pays (Australie, Allemagne, Finlande, Suède et Royaume-Uni) et livre des recommandations scientifiquement fondées afin d'améliorer la protection de l'enfance en Suisse. Le Fonds soutient également des projets allant dans ce même sens.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › L'un des piliers des stratégies de réduction de la violence consiste à protéger les enfants de manière efficace pour faire diminuer les cas de négligence et de mauvais traitements. Les résultats des recherches tendent à montrer que les programmes mis en place dans ce domaine sont en mesure de combattre la maltraitance infantile et ses conséquences. Ce constat se vérifie particulièrement pour les approches qui comprennent des visites à domicile. Les résultats concernant les répercussions des entraînements pour parents sont moins nombreux, mais les dernières études réalisées indiquent qu'ils sont prometteurs.
- › Les conclusions les plus récentes de la recherche révèlent que les programmes les plus efficaces sont ceux ayant une certaine intensité, qui s'étendent sur une longue durée, comprennent un nombre élevé de séances et sont mis en œuvre par des professionnels et du personnel spécifiquement formés. De même, les programmes associant plusieurs composantes (éléments individuels et rencontres de groupe) produisent de meilleurs résultats que ceux dont l'offre est plus restreinte.
- › Les interventions semblent déployer de meilleurs effets lorsque le risque de mauvais traitements est détecté suffisamment tôt et que des mesures sont prises sans tarder [4]. Une détection précoce bien conçue est dès lors essentielle. L'identification de la maltraitance peut être retardée par les craintes des professionnels (par ex. peur d'avoir mal évalué la situation, de stigmatiser la famille, de déclencher des suites lourdes de conséquences ou de subir des représailles de la part des parents). Ce problème peut être partiellement atténué en nommant un professionnel chargé d'aider à mener une première évaluation. Celui-ci devrait connaître le problème, les bases légales en vigueur, de même que les procédures applicables et les ressources disponibles. Chaque région pourrait avoir intérêt à créer une telle fonction (Colom, 2003).
- › Les enfants exposés à la violence entre leurs parents présentent les mêmes problèmes de santé que ceux qui sont eux-mêmes victimes de maltraitance. C'est pourquoi beaucoup des thèmes traités dans ce chapitre concernent également ce groupe cible.
- › Peu d'études internationales ont identifié les éléments concrets qui sont corrélés à une meilleure efficacité [11]. Il est donc souhaitable que des recherches détaillées mettent en évidence ce qui distingue les programmes efficaces de ceux qui ne le sont pas (cf. chapitre 1).
- › En Suisse, nombre d'institutions ont un contact direct avec des enfants et des parents soupçonnés de maltraitance infantile. Dans ce cadre, il est particulièrement utile, lors de l'introduction de nouvelles approches d'intervention, de mener des évaluations de qualité afin d'organiser au mieux les mesures de protection de l'enfant.

BIBLIOGRAPHIE

- Colom, P. P. (2003).** Evaluation et modélisation du projet Référent maltraitance. Rapport de synthèse de l'expérience menée dans le canton du Jura. Fribourg: Fondation Charlotte Olivier, www.fcho.ch
- Graz, B., Plancherel, F., Gervasoni, J. P. & Hofner, M. C. (2009).** La «Bientraitance», exploration du concept et essai d'utilisation en santé publique. Une expérience à Fribourg (Suisse). *Santé Publique*, 21, 1–12.
- Hofner, M. C., Ammann, Y. & Bregnard, D. (2001)** Recherche sur la maltraitance envers les enfants dans le canton de Vaud: résumé et recommandations. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive [Raisons de santé, 60], www.iumsp.ch
- Paulus, E., Tabin, J. P. & Steiger, B. (2013).** Evaluation de l'action éducative en milieu ouvert dans le canton de Vaud. In Piller, E. M., & Schnurr, S. (Ed.), *Kinder- und Jugendhilfe in der Schweiz*, pp. 257–265. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Société suisse de pédiatrie, Groupement de protection de l'enfant dans les cliniques pédiatriques suisses (2013).** Unveränderte hohe Zahl von Fällen von Kindsmisshandlung. *Bulletin des médecins suisses*, 94, 985.
- Tabin, J. P., Hugentobler, V., Sabatini, M., Paulus, E., Steiger B. & Zuntini, L. (2006).** Evaluation de l'action éducative en milieu ouvert dans le canton de Vaud. Rapport final de recherche. Lausanne: Ecole d'études sociales et pédagogiques Lausanne, www.eesp.ch
- Troxler, G., Hofner, M. C. & Lutz, N. (2011).** Bilan à 10 ans d'une série d'enfants victimes avérées ou à risque significatif de maltraitance et impact sur la relation patient-pédiatre. *Paediatrica*, 22, 4 2011, 17–20.
- Wopmann, M. (2013).** Unveränderte hohe Zahl von Kindsmisshandlung an schweizerischen Kinderkliniken, www.swiss-paediatrics.org
- Viens Python, N. & Hofner, M. C. (2002).** Avis du Conseil fédéral du 27 juin 1995 sur le Rapport Enfance maltraitée en Suisse, juin 1992: monitoring de l'application dans le canton de Fribourg. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive.
- Zimmermann, N. & Jizzini, M. (2012).** Sozialhilfe-Behördenhandbuch des Kantons Zürich. Neuauflage. Zurich: Kantonales Steueramt Zürich, www.sozialhilfe.zh.ch

LIENS

Fondation suisse pour la protection de l'enfant > www.kinderschutz.ch

Starke Eltern – Starke Kinder > www.starkeeltern-starkekinder.ch

Petite enfance > www.vd.ch > Thèmes > Santé > Prévention > Petite enfance

Kompetenzorientierte Familienarbeit > www.sozialarbeit.zhaw.ch > Forschung > Kindheit, Jugend und Familie > Kompetenzorientierte Familienarbeit

AOZ Zürich > www.stadt-zuerich.ch/aoz

Fondation Jeunesse et Familles > www.fjfnet.ch

Association «Vivre sans violence» > www.violencequefaire.ch

Portail violence domestique du canton de Vaud > www.vd.ch > Thèmes > Vie privée > Violence domestique > Victime > Tes parents se disputent

Fondation Carrefour > www.fondation-carrefour.net

SOS parents > www.elternnotruf.ch

Telme.ch > www.telme.ch

Fondation Malley Prairie > www.malleyprairie.ch

Zentrum Inselspital > www.zentrum-inselhof.ch

WIKIP > www.wikip.ch

Croix-Bleue > www.blaueskreuz.gr.ch > Beratung > Kinder

Hometreatment Aargau > www.hota.ch

Association pour l'éducation familiale > www.educationfamiliale.ch

Référent maltraitance enfants

> www.fcho.ch > Projets > Projets terminés > Référents maltraitance enfants phase IV

Centre OKey > www.okeywinterthur.ch

Fondation suisse pour la protection de l'enfant, associations nationales de prévention de la maltraitance infantile

> www.kinderschutz.ch > Kontakt > Links > Nationale Anlaufstellen

Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance > www.kinderschutzfonds.ch

3. FORMATION POUR PARENTS DE NOUVEAU-NÉS ET D'ENFANTS EN BAS ÂGE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	› Famille	› Période prénatale
› Sélective	Ecole	› Premiers mois (0-1)
› Indiquée	Espace social	› Petite enfance (1-7)
		Enfance (7-9)
		Préadolescence (9-13)
		Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Transmettre les compétences parentales nécessaires pour favoriser le bien-être et l'adaptation des nouveau-nés ou enfants en bas âge et de leurs parents

GROUPE CIBLE

Parents et personnes de référence de nouveau-nés et d'enfants en bas âge

RISQUES VISÉS

Déficits au niveau de la compétence parentale, tempérament difficile du nouveau-né, troubles de l'adaptation chez le nouveau-né ou l'enfant en bas âge

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

Généralement menés en groupe, les programmes de formation destinés aux parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge visent à leur offrir un soutien dans la construction de la relation avec leur enfant, à renforcer leurs compétences parentales et à améliorer les interactions. Les études de synthèse disponibles indiquent que ces programmes ont des effets prometteurs sur l'adaptation émotionnelle et comportementale des nouveau-nés et des enfants en bas âge, ainsi que sur le bien-être des parents. Des recherches supplémentaires sont toutefois nécessaires pour mettre en évidence leur efficacité spécifique à court et à long terme.

PROBLÉMATIQUE

Le bien-être de l'enfant durant ses premières années a un impact décisif sur son mode de fonctionnement ultérieur. On sait par exemple que des problèmes émotionnels et comportementaux précoces sont liés, plus tard, à un comportement criminel, à des difficultés psychiques, à l'abus de substances et à l'échec dans la vie professionnelle et conjugale (par ex. [1, 2]). Les résultats des recherches suggèrent qu'une éducation empathique et des interactions parent-enfant positives sont des facteurs de protection permettant de favoriser l'épanouissement de l'enfant et, partant, de réduire le risque d'apparition d'un comportement antisocial [2, 3]. Toute une série de programmes visant à transmettre des compétences éducatives ont donc été mis au point pour soutenir les parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge.

OBJECTIF

Les formations pour parents se fondent sur différentes approches théoriques. Dans tous les cas, il s'agit de programmes relativement courts devant aider les parents à construire une relation saine avec leur enfant, à renforcer leurs compétences en matière d'éducation et à accroître leur bien-être. En favorisant un changement dans les attitudes parentales et les compétences éducatives, ces formations ont pour but d'influer sur les problèmes émotionnels ou comportementaux chez les enfants, tels que les crises de colère, l'agression, le trouble d'opposition et le comportement antisocial.

CARACTÉRISTIQUES

Le contenu des formations pour parents est généralement défini sous forme de programme standardisé. Les parents s'y inscrivent de leur propre initiative ou, dans le cas des programmes de prévention indiquée et sélective, sur les conseils de professionnels de la santé ou de l'action sociale.

Forme de mise en œuvre : Les programmes durent généralement entre huit et douze semaines à raison d'une à deux heures hebdomadaires, mais il existe de grandes différences entre les offres. Il peut s'agir de cours individuels ou de cours en groupes, qui débutent le plus souvent après la naissance de l'enfant, même si quelques-uns intègrent un module consacré à la période prénatale. Ces programmes font appel à différentes techniques de formation, par exemple des discussions entre participants, des jeux de rôle, des vidéos montrant des séquences typiques de la vie familiale et des exercices à faire à la maison. Du point de vue thématique, ils portent sur la santé en général et les soins aux nouveau-nés, le développement de l'enfant et l'interaction parent-enfant. Certains programmes sont destinés exclusivement aux parents (sans la présence de l'enfant), tandis que d'autres incluent des interactions avec les enfants.

Cadre de mise en œuvre : Les programmes peuvent être de type universel, sélectif ou indiqué. Les approches de prévention universelle sont ouvertes à tous les parents intéressés, alors que les programmes sélectifs sont destinés aux parents d'enfants présentant un risque élevé de développer des troubles émotionnels ou comportementaux. Les initiatives de prévention indiquée s'adressent quant à elles aux parents d'enfants qui manifestent déjà des problèmes de nature émotionnelle ou comportementale. Ces programmes sont réalisés dans des hôpitaux, des centres d'action sociale ou des établissements publics (par ex. des centres communautaires), par téléphone ou au domicile des participants.

Qualifications requises : Les programmes sont placés sous la responsabilité de professionnels formés et qualifiés, par exemple des infirmières, des sages-femmes et des médecins.

Ressources requises : Les exigences au niveau de l'organisation sont variables. Les programmes de portée restreinte peuvent être mis en œuvre avec relativement peu de ressources et un ancrage organisationnel limité, tandis que les grands programmes nécessitent un bon ancrage organisationnel, ainsi qu'une répartition claire des tâches, un système de gestion adéquat et un budget important.

Exemple de programme

Né aux États-Unis, le programme baptisé «Ces années incroyables» (Incredible Years) est aujourd'hui répandu dans plusieurs pays européens. Il comprend des modules de prévention universelle et de prévention indiquée, et prévoit des entraînements en groupes distincts pour les parents de nouveau-nés (jusqu'à 1 an) et les parents d'enfants en bas âge (toddlers, de 1 à 3 ans). Il s'agit de programmes d'éducation positive intégrant notamment une approche communautaire avec des discussions de groupe, l'apprentissage par l'observation, l'analyse de séquences vidéo et des activités à faire à domicile. Le programme axé sur les nouveau-nés et celui sur les enfants en bas âge comprennent respectivement 8 à 10 et 12 à 13 séances de deux heures par semaine. Ils visent à encourager le développement de relations positives, de liens et d'interactions entre les parents et les enfants en misant, entre autres, sur des jeux dirigés par l'enfant (child-directed play), sur la prévention des pratiques éducatives violentes et sur le recours aux compliments et aux récompenses. Globalement, l'objectif consiste à améliorer les compétences émotionnelles, comportementales et scolaires des enfants et à réduire les comportements problématiques dans l'enfance, mais aussi à l'âge adulte (par ex. délinquance et consommation de substances) (www.incredibleyears.com).

EFFICACITÉ

En ce qui concerne l'efficacité des cours destinés aux parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge, les études de synthèse aboutissent aux constats suivants :

- › Les programmes de courte durée (4 à 12 semaines) en groupe ont des effets prometteurs sur les difficultés émotionnelles et comportementales chez les moins de 3 ans [4]. Les études prises en compte ont été réalisées aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada. Dès la fin du programme, les participants ont relevé moins de problèmes émotionnels et

comportementaux chez leurs enfants que les parents du groupe témoin, constat qui a été confirmé par des observateurs neutres (par ex. enseignants). Trois à douze mois plus tard, les conclusions positives des parents n'avaient pas changé, mais elles n'étaient plus partagées par les observateurs neutres. Les résultats se fondent sur un nombre limité d'études (3 à 6, selon les cas).

- › L'efficacité des programmes couvrant les deux premiers mois de vie n'est pas claire à l'heure actuelle. Une analyse des quatre études existantes a montré que les mères ayant suivi une formation parentale possédaient de meilleures connaissances sur le comportement des nouveau-nés [5]. À 6 semaines, les bébés dont les parents avaient participé à un cours sur l'amélioration des habitudes de sommeil chez l'enfant dormaient 29 minutes de plus que les nourrissons du même âge dont les parents n'avaient pas reçu d'instruction spécifique. Ce type de formation n'a toutefois pas permis de diminuer les pleurs des bébés.
- › Les formations s'adressant aux parents mineurs peuvent accroître le bien-être de ces derniers et de leurs enfants [6]. Ceci concerne surtout les programmes visant à améliorer les interactions parent-bébé. Tant à la fin du programme que lors du suivi ultérieur, les résultats indiquent que les interactions parent-enfant étaient meilleures chez les participants que chez les non-participants. Les enfants réagissaient davantage face à leurs parents et faisaient preuve d'une plus grande compréhension langagière. Aucun effet n'a toutefois été observé sur la perception de la compétence parentale, le sentiment d'empathie et le refus des punitions corporelles. De plus, la qualité méthodologique des études prises en compte laisse à désirer et les offres proposées aux parents présentent des différences très importantes, notamment au niveau de leur forme de mise en œuvre (cours individuel ou en groupe), de leur thématique principale et de leur durée, ainsi que de l'âge des enfants, ce qui limite la possibilité de généraliser les résultats. De plus, ceux-ci reposent sur un petit nombre d'études (3 à 6).
- › En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de déterminer si ces programmes sont susceptibles de réduire les problèmes émotionnels et comportementaux des enfants sur le long terme.

Facteurs d'influence : Les facteurs jouant un rôle important dans l'efficacité des programmes sur les nouveau-nés et les enfants en bas âge restent peu connus à l'heure actuelle.

- › Une vue d'ensemble des recherches conclut que les programmes axés essentiellement sur la promotion d'interactions positives entre les nouveau-nés et leurs parents paraissent particulièrement efficaces, du moins chez les parents adolescents [6].

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Il existe en Suisse plusieurs programmes de formation et d'information destinés aux parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge. Une majorité d'entre eux sont de nature préventive, mais on trouve aussi des offres spécifiques destinées aux parents d'enfants présentant des troubles de la régulation. De nombreux cantons et communes proposent des services d'information et de conseils et répertorient les prestations disponibles. L'association «Formation des Parents.ch» exploite également une banque de données permettant de rechercher des cours et autres manifestations.

- › **Les Messages aux parents de Pro Juventute**, qui existent depuis plus de 40 ans déjà, constituent certainement le programme de prévention précoce universelle le plus répandu en Suisse. Disponibles dans les trois langues nationales, ces brochures fournissent des informations de base sur des thèmes tels que les soins, l'alimentation, la santé, le développement et l'éducation de l'enfant. Au nombre de 35, elles sont envoyées aux parents à intervalles réguliers, en fonction de l'âge de l'enfant, jusqu'à ses 6 ans. Pro Juventute publie également un guide pour les parents de langue étrangère, ainsi que pour les parents souffrant de problèmes psychiques.
- › Le programme de prévention **petits:pas** (schritt:weise) s'adresse aux familles socialement défavorisées et à faible niveau de formation, ainsi qu'à celles issues de l'immigration. Il se fonde sur le programme «Opstapje» développé aux Pays-Bas, qui a été revu et adapté aux particularités suisses par l'association a:primo. Axé sur les visites à domicile, il a pour objectif de favoriser le développement des enfants de 0 à 5 ans. Des informations supplémentaires à ce sujet sont disponibles dans les chapitres 1 et 5.
- › Ouvert à tous les parents, le cours **Starke Eltern – Starke Kinder** (Parents forts, enfants forts) se compose de huit à douze unités (cf. également chapitre 2). Mettant l'accent sur les valeurs, les attitudes et les points forts des parents, il a pour but d'aider ces derniers à se sentir plus confiants dans leur rôle d'éducateurs afin d'encourager le développement des enfants et de réduire la violence. Outre le programme standard destiné aux parents d'enfants de plus de 3 ans (cf. chapitre 4), il existe également une version pour les parents d'enfants de 0 à 3 ans. Conçu en langue allemande, ce cours est aujourd'hui disponible en français, sous le titre «Parents Plus», ainsi qu'en turc.
- › Le programme standardisé **PEKiP (Prager-Eltern-Kind-Programm)**, destiné aux parents de nourrissons à partir de 4 à 6 semaines, se propose d'accompagner le développement des enfants dès leurs premiers mois. L'objectif est de favoriser leur épanouissement et de soutenir la construction de liens entre les parents et leur nourrisson par des stimulations motrices, sensorielles et ludiques. Il offre également un espace de rencontres entre parents. Parallèlement à ces programmes standardisés, il existe différentes prestations non standardisées – nommées par exemple cours pour bébés – dont les objectifs, le contenu et le déroulement sont

souvent proches de ceux du programme «PEKiP». Tout en favorisant les contacts et les échanges, elles permettent de soutenir le développement des enfants en renforçant les compétences éducatives des parents et en améliorant la qualité de l'interaction parent-enfant.

- › **L'éducation précoce spécialisée (pédagogie curative)** comprend le soutien direct aux enfants connaissant des troubles du développement, mais aussi des conseils et un accompagnement à l'intention des parents. Les visites régulières à domicile organisées dès la naissance contribuent à établir des conditions optimales pour le développement de l'enfant. Parmi les organismes actifs dans ce domaine figure le Service éducatif itinérant du canton de Berne (SEI). Cette fondation a pour mission d'assurer l'éducation précoce sur le territoire bernois en encourageant une étroite collaboration avec les parents d'enfants présentant des troubles au niveau du développement moteur, langagier, mental, social ou perceptif, ou souffrant d'un handicap. Avec ses quatre centres régionaux, le SEI suit chaque année environ 700 familles.
- › En Suisse romande, il existe un grand nombre d'offres concernant l'encouragement précoce, la plupart du temps sous forme de **rencontres ou de cafés pour parents**. Dans le canton de Fribourg, l'Association pour l'éducation familiale (cf. également chapitre 1) propose de nombreuses prestations adaptées aux besoins des familles pour soutenir les parents d'enfants de 0 à 7 ans, par exemple des cafés parents-enfants, un service de consultations, des visites à domicile et des ateliers. Également très répandues, les «Ecoles des parents» ont pour mission de promouvoir le développement des enfants dès leur naissance, par exemple en offrant des lieux de rencontres entre parents et des cours à leur intention, ainsi que des activités communes parents-enfants.
- › Primé à plusieurs reprises, le projet de promotion de la santé et de prévention **FemmesTische** est mis en œuvre depuis 1996 dans une grande partie du pays. S'adressant essentiellement aux femmes issues de l'immigration, ce programme fournit, sous forme de tables rondes, des informations sur des thèmes comme l'éducation des enfants, l'encouragement de la petite enfance et la santé, renforce les compétences des mères en matière de santé et d'éducation et leur offre un espace d'échanges.
- › Plusieurs centres médicaux et hôpitaux pour enfants ont par ailleurs mis sur pied **des consultations pour les parents de nourrissons** présentant des troubles de la régulation tels que des pleurs excessifs ou des problèmes liés au sommeil ou à l'alimentation. Ainsi, l'hôpital universitaire pédiatrique des deux Bâle organise des consultations spécialisées sur le sommeil et les pleurs, et les hôpitaux de Schaffhouse proposent, dans leur service ambulatoire pour enfants en bas âge, des conseils et des entraînements pour les parents d'enfants de moins de 3 ans connaissant des troubles de la régulation. Parallèlement, les cabinets de pédiatres, de même que les consultations assurées par des sages-femmes, peuvent également servir de point de contact pour les parents d'enfants présen-

tant des troubles de la régulation. Ces professionnels les aident à trouver des solutions et les orientent, le cas échéant, vers d'autres offres. Quant aux centres de puériculture (services de conseil parental; cf. également chapitre 1), actifs depuis plus de 100 ans dans le domaine de la médecine sociale et préventive et présents dans toute la Suisse, ils dispensent des conseils aux parents sur des sujets comme l'allaitement et l'alimentation, les soins aux nourrissons et l'éducation des enfants. Ces ressources sont complétées par les centres de rencontres pour mères ou familles, les groupes traitant de thèmes spécifiques (par ex. conseils sur l'allaitement), les groupes de jeux pour bébés (Krabbelgruppe) ou enfants en bas âge (Spielgruppe) et les cours de massage pour bébés, sans oublier les multiples sources d'informations et de conseils en ligne.

- › De nombreux cantons et communes proposent en outre des mesures individuelles dans le domaine de **l'encouragement précoce** des parents et de leurs enfants, de la naissance à l'entrée à l'école. Les services sociaux d'Aarau, par exemple, ont lancé en 2012 un projet pilote visant à renforcer les compétences des parents et à soutenir la formation parentale par une collaboration interdisciplinaire orientée sur la qualité (Elternstärkung und Elternbildung durch interdisziplinäre und qualitätsorientierte Zusammenarbeit). Outre la fréquentation régulière du centre de puériculture et d'un groupe de jeux bénéficiant d'un encadrement professionnel, les visites à domicile effectuées par une personne qualifiée représentent une composante centrale du projet. La ville de Frauenfeld travaille quant à elle sur des mesures concernant le dépistage et l'intervention précoces. Elle entend élargir encore ses prestations, déjà bien développées, et cherche en particulier à les rendre plus accessibles aux familles à bas niveau de formation et à celles issues de l'immigration. Les mesures prioritaires concernent notamment la mise en place d'un groupe parents-enfants spécialement destiné aux groupes cibles précités et l'extension des programmes proactifs pour les familles que les offres existantes ne permettent pas d'atteindre. La ville a créé en 2010 un service consacré à l'encouragement précoce (Projektstelle Frühförderung) pour mettre en œuvre ces mesures, mais aussi soutenir une meilleure coopération et coordination entre les acteurs et les prestations.

En résumé, il existe en Suisse de nombreuses offres de soutien aux parents, à même de favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs premières années. De nouvelles approches sont testées dans le cadre de différents projets pilotes. Une enquête réalisée par Formation des Parents CH montre que le domaine de la petite enfance est mieux couvert en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, même si les prestations y sont proposées avant tout sous forme de rencontres et de cafés pour parents (Formation des parents, 2011). Ce constat a été corroboré par l'état des lieux réalisé par la Fondation Jacobs en 2012. Les cours pour les parents de très jeunes enfants restent peu standardisés et diffèrent entre régions et cantons. Il serait utile de diffuser plus largement les programmes qui s'adressent spécifiquement aux parents d'enfants présentant des troubles de la régulation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les programmes de formation pour parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge représentent une approche prometteuse pour promouvoir le développement émotionnel et comportemental de l'enfant. Ils ont dans l'ensemble des effets positifs, qui incluent l'amélioration des interactions parent-enfant et une réduction des comportements problématiques de l'enfant.
- › Les études de synthèse prises en considération reposent sur un nombre relativement faible d'études portant sur des cours destinés spécifiquement aux parents de nouveau-nés et d'enfants en bas âge. Compte tenu de la diversité des programmes examinés, il est difficile de savoir dans quelle mesure ces résultats peuvent être transposés aux formations parentales en général. En outre, il n'est pas possible de déterminer si ceux-ci ont des effets à long terme ni d'identifier les éléments qui contribuent à leur efficacité.
- › Les programmes couverts par les études de synthèse ont généralement une base théorique solide, des objectifs clairement définis en termes d'intervention et une bonne structure didactique avec plusieurs modes d'apprentissage ; de plus, ils sont relativement intensifs. Ces critères devraient être pris en compte lors de la sélection de programmes dans la pratique.
- › Il est important de venir en aide rapidement, sous une forme appropriée, aux parents d'enfants en bas âge présentant des troubles du comportement, ainsi qu'aux parents d'enfants exposés à des facteurs de risque (p. ex. problèmes psychiques, abus de substances, violence domestique). En dépit de la densité de l'offre disponible en Suisse, des recherches supplémentaires sont recommandées pour déterminer la meilleure façon d'atteindre les groupes à risque.
- › Les éléments probants sur l'efficacité de cette offre sont peu nombreux. Il nous paraît particulièrement utile d'acquérir des connaissances plus précises sur les effets des interventions intensives ciblant des groupes à risque.

BIBLIOGRAPHIE

Elternbildung CH (2011). Statistik 2011. Ausgewählte Ergebnisse und Interpretationen, www.elternbildung.ch

LIENS

Formation des parents CH > www.formation-des-parents.ch

Banque de données de Formation des parents CH > www.formation-des-parents.ch > Pour les parents > Agenda des ateliers, cours, café-parents etc.

Messages aux parents de Pro Juventute
> www.projuventute.ch > Programmes > Messages aux parents

Starke Eltern – Starke Kinder
> www.starkeeltern-starkekinder.ch > «Parents Plus»

Cours dans le canton de Zoug > www.elternbildungzug.ch/kursangebot

Service éducatif itinérant du canton de Berne (SEI) > www.fed-be.ch

Répertoire d'adresses de l'association professionnelle Heilpädagogische Früherziehung
> www.frueherziehung.ch/fruumlherziehung.html

Association pour l'éducation familiale, Fribourg > www.educationfamiliale.ch

Ecole des parents à Fribourg > www.edpfr.ch

FemmesTische > www.femmestische.ch

Schlaf- oder Schreisprechstunden des Universitäts-Kinderspitals in Basel
> www.ukbb.ch > Zuweisende Ärzte > Sprechstunden

Kleinkinderambulanz, Spitäler Schaffhausen
> www.spitaeler-sh.ch > Kinder-und-jugendpsychiatrie > Beratungen > Kleinkindambulanz

Ressource en ligne concernant les pleurs (bébés inconsolables)
> www.lifeportal.ch > Baby-familie > Baby > Schreibaby-was-tun
> www.swissmom.ch > Baby > Medizinisches > Ihr-baby-daheim > Wenn-ihr-baby-schreit

Projet pilote «Elternstärkung und Elternbildung durch interdisziplinäre und qualitätsorientierte Zusammenarbeit», Aarau
> www.kindundfamilie-aarau.ch > Die Fachstelle Kind und Familie > Aktuelles

4. FORMATION POUR PARENTS D'ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	› Famille	Période prénatale
› Sélective	Ecole	Premiers mois (0-1)
› Indiquée	Espace social	› Petite enfance (1-7)
		› Enfance (7-9)
		› Prêdolescence (9-13)
		Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Transmettre aux parents des compétences éducatives positives dans le but de corriger les problèmes de comportement chez les enfants

GROUPE CIBLE

Parents et personnes de référence d'enfants présentant des troubles du comportement

RISQUES VISÉS

Comportement agressif, troubles du comportement social dans l'enfance, problèmes comportementaux précoces, surmenage des parents, manque de compétences éducatives

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Ces programmes de formation visent à transmettre aux parents des compétences éducatives leur permettant de gérer et d'atténuer le comportement problématique de leurs enfants. En général de courte durée, ils partent de l'hypothèse que les parents peuvent être des acteurs efficaces pour amener les enfants à adapter leur comportement. Les études de synthèse disponibles attestent que ces programmes sont susceptibles de réduire les problèmes comportementaux chez les enfants.

PROBLÉMATIQUE

Les problèmes comportementaux précoces peuvent avoir des répercussions négatives sur l'évolution future des enfants. Ceux qui manifestent à l'école primaire déjà un comportement problématique ont notamment un risque accru de tomber dans la délinquance, de connaître des troubles du comportement ou un trouble de la personnalité antisociale, d'abandonner l'école ou de subir une arrestation à l'adolescence ou à l'âge adulte [1-3]. Sans compter le fardeau financier supporté par la société. Les enfants souffrant de troubles du comportement à 10 ans engendreront, jusqu'à l'âge de 28 ans, des coûts 10 fois supérieurs à ceux générés par les enfants qui n'en présentent pas. Cette charge inclut les coûts liés à la criminalité, aux besoins de formation particuliers, à l'hébergement dans une famille d'accueil ou en institution et à l'aide sociale à l'âge adulte [4].

Une éducation inadéquate étant reconnue comme l'un des précurseurs importants des problèmes de comportement et de la délinquance [5,6], toute une série de formations pour parents ont été mises sur pied dans l'optique d'améliorer les compétences parentales et, partant, de réduire les problèmes de comportement chez les enfants. Il s'agit généralement d'interventions associant des aspects cognitifs et comportementaux ou de programmes généraux visant à transmettre aux parents des compétences éducatives appropriées. Les programmes qui suivent une approche (cognitivo-) comportementale se réfèrent aux principes de la théorie de l'apprentissage social et du conditionnement opérant (apprentissage d'un nouveau comportement). Les parents apprennent à agir comme des modèles, à récompenser le comportement souhaité chez leurs enfants et à sanctionner ou à ignorer les comportements négatifs. Les programmes ne ciblant pas spécifiquement les aspects comportementaux se concentrent sur la construction d'un modèle de communication positif et de relations parents-enfants empreintes de respect mutuel [7, 8].

Résultats de l'étude z-proso:

Comportement problématique chez les enfants de 7 ans

A Zurich, selon les indications fournies par les enseignants, 10% des enfants de 7 ans présentent souvent à très souvent au moins trois des 21 symptômes possibles du trouble oppositionnel avec provocation, des troubles du comportement et de l'agressivité. Ces symptômes concernent en premier lieu les enfants qui sont éduqués et encadrés de façon inadéquate par leurs parents ou fréquemment victimes de punitions corporelles.

Source: analyse des données originales du projet zurichois pour le développement social des enfants et des adolescents, z-proso, 2014

OBJECTIFS

Ces programmes de formation pour parents ont pour but de diminuer, chez les enfants, les troubles du comportement et le trouble oppositionnel avec provocation. Sachant que le manque de compétences éducatives est reconnu comme un facteur important pour le développement de tels troubles, les parents sont vus comme des acteurs clés pouvant contribuer à amener les

enfants à modifier leurs comportements problématiques. Quelques programmes y associent d'autres objectifs, par exemple l'amélioration de la santé émotionnelle des parents et l'accès aux prestations de soutien social.

CARACTÉRISTIQUES

Les programmes de formation pour parents sont en règle générale de courte durée, structurés et étayés par un manuel.

Forme de mise en œuvre : Les formations sont proposées en individuel (rencontre personnelle ou entretien par téléphone) ou en groupe. Des vidéos ou documents fournis sur papier permettent en outre aux participants d'étudier de manière autonome. Ces cours portent sur différents domaines et comprennent des stratégies éducatives éprouvées, fondées sur la récompense, les félicitations, les temps morts (time-out ou mise à l'écart temporaire) et la discipline. Dans ce cadre, les parents acquièrent également des stratégies leur permettant de gérer leurs propres sentiments de peur et de colère, de renforcer les compétences sociales de leurs enfants et d'accéder à des prestations de soutien social. Les séances peuvent inclure des discussions de groupe, des jeux de rôle, des séquences vidéo et des techniques d'entraînement pour appliquer les acquis à la maison. Les programmes en groupe ont une durée variable, de 4 à 24 sessions hebdomadaires, et comptent en moyenne 10 à 12 unités de deux heures par semaine [7, 9]. Quelques-uns offrent des services de transport et de garderie d'enfants pour augmenter le taux de participation. Si de nombreuses formations se focalisent sur les parents, une partie d'entre elles intègrent aussi des interventions destinées aux enfants.

La plupart des programmes fonctionnent sur une base volontaire. Certains pays comme l'Angleterre, le Pays de Galles et la Suisse (cf. infra) ont toutefois introduit des « ordonnances parentales » (parenting orders), qui permettent aux juges de contraindre les parents d'enfants et d'adolescents présentant des troubles du comportement social à suivre des cours d'éducation [10].

Cadre de mise en œuvre : Les programmes relèvent de la prévention universelle, sélective ou indiquée. Ils sont proposés en différents lieux, par exemple à l'école, à l'hôpital, dans un centre communautaire, un bâtiment administratif ou à domicile.

Qualifications requises : Les programmes sont mis en œuvre par des professionnels, tels que des psychologues, des conseillers ou des assistants sociaux. Pour dispenser des prestations de qualité, les responsables des cours doivent avoir reçu une formation complète auprès de psychologues pour enfants. Certains programmes exigent que la personne chargée d'animer le groupe soit accréditée.

Ressources requises : Une application réussie nécessite un solide ancrage organisationnel avec un système d'orientation et de gestion adapté et une

surveillance efficace de la qualité de la mise en œuvre. Les coûts de ces programmes restent relativement modestes au vu des frais engendrés à court et à moyen terme par les troubles du comportement chez les enfants [7].

Exemple de programme

Le Parent Management Training, Oregon Model (PMTO) a été conçu à l'origine par le psychologue pour enfant Gerald Patterson, figure de proue dans ce domaine. Il s'adresse aux parents qui s'inquiètent des réactions agressives ou du comportement d'opposition de leurs enfants en âge de fréquenter l'école infantine ou primaire. Animé par des thérapeutes formés qui font régulièrement l'objet d'une supervision pour contrôler la qualité de leurs prestations, ce programme propose aux parents des séances individuelles hebdomadaires. Les leçons associent enseignement, jeux de rôle et exercices et s'articulent autour de cinq domaines, à savoir l'encouragement des comportements positifs, la fixation de limites, l'observation du comportement, la recherche de solutions aux problèmes et l'organisation d'activités communes avec l'enfant. Etant donné que ce programme cible les parents d'enfants manifestant des troubles du comportement, il est relativement intensif avec 12 à 20 séances hebdomadaires. En dehors des Etats-Unis, le PMTO est appliqué notamment aux Pays-Bas, au Danemark et au Canada. En Norvège et en Islande, il a été progressivement introduit à l'échelle nationale sur la base des résultats convaincants de la recherche.

EFFICACITÉ

Les études de synthèse, qui proviennent essentiellement des Etats-Unis, mais aussi d'Europe et d'Australie, permettent de tirer les conclusions suivantes :

- › Les résultats des recherches montrent que les formations pour parents permettent de réduire les comportements problématiques des enfants dès la fin du programme. Les parents, comme les observateurs externes, décrivent chez les enfants dont les parents ont pris part à ces interventions une diminution modérée à importante des problèmes de comportement par rapport aux groupes témoins [7, 9, 10].
- › Une évolution positive a également été enregistrée au niveau de la santé psychique, du sentiment d'efficacité personnelle, des attitudes et pratiques éducatives négatives des parents, mais aussi en ce qui concerne les problèmes émotionnels et les compétences cognitives des enfants, ainsi que les relations parents-enfants [7, 8, 11].
- › L'amélioration du comportement des enfants, des pratiques éducatives des parents et de la façon dont ces derniers perçoivent leur rôle était encore sensible jusqu'à un an après la fréquentation d'un programme de formation de type comportemental [8, 10]. Il semble également que ces cours contribuent à réduire le comportement délinquant à l'adolescence et à l'âge adulte [12].
- › Il n'existe que très peu de données sur l'efficacité des ordonnances parentales. Selon une évaluation concernant des projets pilotes, les parents contraints de suivre un cours spécifique ont déclaré, avant le début du programme, avoir besoin d'aide pour faire face au comportement problématique de leur enfant [14]. Les résultats indiquent également que le degré

de satisfaction de ces parents est tout aussi élevé que celui des participants volontaires. Les uns comme les autres ont affirmé que leurs pratiques éducatives ont évolué dans le bon sens. Il n'est cependant pas possible d'établir si le comportement problématique des enfants s'est modifié suite à la fréquentation du programme par leurs parents.

Facteurs d'influence : Les données disponibles permettent d'identifier plusieurs facteurs d'influence en ce qui concerne l'efficacité sur les enfants des formations destinées aux parents.

- › Les effets sont meilleurs lorsque les programmes s'en tiennent à la ligne définie, c'est-à-dire que leur mise en œuvre est conforme au protocole prévu, que les thérapeutes possèdent une formation de qualité et que l'organisation garantit un soutien continu et une supervision [7].
- › Plusieurs composantes spécifiques des formations pour parents ont démontré leur efficacité, notamment l'accent mis sur les interactions positives entre parents et enfants et les capacités de communication émotionnelle, l'utilisation de temps morts et l'importance d'une éducation cohérente [11]. D'autres éléments se sont avérés moins efficaces, en particulier la présentation de solutions pour la résolution de problèmes et la transmission de mécanismes devant favoriser les compétences cognitives, scolaires et sociales des enfants.
- › Les effets positifs sont plus marqués lorsque les parents s'exercent pendant le cours déjà à utiliser avec leurs enfants les nouvelles compétences acquises.
- › Les prestations venant compléter les éléments standards du programme, par exemple en relation avec la santé psychique, l'abus de drogues, le soutien social ou la gestion du stress, ne se sont pas avérées très efficaces.
- › Les formations individuelles pourraient avoir davantage d'effets que les cours en groupe, en particulier lorsque les participants sont issus de milieux défavorisés [8].

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

L'association faîtière Formation des parents CH réalise tous les 2 ans une étude sur les formations proposées aux parents. Selon les données recueillies, environ 65 000 parents suivent chaque année un entraînement parental, sous une forme ou une autre. Depuis l'enquête réalisée en 2009, on observe une augmentation à la fois du nombre de programmes et de l'effectif des participants. Aux côtés des programmes standardisés, qui ne représentent qu'une partie relativement restreinte de l'offre, il existe de nombreuses prestations non standardisées destinées aux parents d'enfants présentant des troubles du comportement.

- › Le programme **STEP** (Systematic Training for Effective Parenting, entraînement systématique pour une parentalité efficace) est l'un des plus

connus à l'échelle mondiale dans le domaine de la formation parentale. Il s'adresse aux parents d'enfants de différentes tranches d'âge et met en avant la relation démocratique entre parents et enfants. En Suisse, il est disponible depuis environ 10 ans et très répandu en particulier dans les régions germanophones. Ce cours se focalise sur l'établissement d'un lien de confiance et l'acquisition de compétences éducatives, ainsi que sur la réduction du stress dans le quotidien familial. Il transmet également des connaissances sur des thèmes tels que la communication positive, le développement de l'enfant et son accompagnement efficace durant sa scolarité. A Bâle-Campagne, cette approche a été introduite simultanément auprès des parents et des enseignants d'école enfantine dans le cadre d'un projet pilote intitulé *Gemeinsam Stark* (Plus forts ensemble). Comme le montrent les résultats de l'évaluation, les participants ont apprécié l'utilité de ce programme (Steiner & Galliker Schrott, 2010).

- › Comptant parmi les formations parentales les plus connues de par le monde, le programme **Triple P (Pratiques parentales positives)** est également très répandu en Suisse. Ce cours en groupe se compose généralement de quatre séances. Il fournit aux parents un soutien pour faire face aux schémas comportementaux problématiques de leurs enfants et leur enseigne des moyens pour gérer les situations difficiles. Depuis peu, il est aussi accessible à des familles d'origine étrangère, puisqu'il existe des versions en albanais, en portugais et en turc. L'évaluation réalisée à Zurich sur l'efficacité de ce programme a démontré des effets positifs à court terme sur les pratiques éducatives des parents, mais pas sur le comportement des enfants (Eisner et al., 2008). Une autre étude menée dans six cantons alémaniques a également fait état d'améliorations à court terme des pratiques éducatives et relevé une légère diminution des problèmes émotionnels et comportementaux chez les enfants (Cina et al., 2011).
- › Mis au point par l'association allemande pour la protection de l'enfance (Deutscher Kinderschutzbund), le cours «Starke Eltern – Starke Kinder» est proposé dans toute la Suisse (cf. également chapitres 2 et 3). Outre le programme en allemand, il existe aujourd'hui une version en français (**Parents Plus**) et une autre en turc. Le module standard du cours, destiné aux parents d'enfants de 3 à 10 ans, est complété par des variantes pour la petite enfance et la période de la puberté. Le programme a pour objectif de favoriser une éducation bénéfique pour le développement de l'enfant, d'aider les parents à se sentir plus confiants dans leur rôle d'éducateurs et d'améliorer les capacités de communication.
- › En Suisse romande, une version adaptée en français du programme «PACE» (Parenting our Children to Excellence), déjà proposé aux Etats-Unis et en Espagne, est disponible sous le titre **Entre-Parents**. D'une durée de huit semaines, ce cours structuré est conçu pour des groupes de parents d'enfants âgés de 3 à 6 ans. Il vise à encourager la mise en place de mesures éducatives et d'interactions parents-enfants positives. L'évaluation de ce programme a mis en évidence des effets bénéfiques sur les

pratiques éducatives des parents, ainsi que sur les compétences sociales des enfants (Lucia & Dumas, 2013).

- › Dans les cantons romands, plusieurs **Ecoles des parents** (cf. également chapitre 3) proposent un soutien aux parents d'enfants de différents âges. L'offre comprend notamment des rencontres entre parents (cafés de parents), des cours à leur intention et des activités parents-enfants. Le Jardin des Parents, financé par le canton de Vaud, est un exemple de ces structures largement répandues en Suisse romande. Plusieurs fois dans l'année, des rencontres sont organisées en divers lieux du canton sur des thèmes relatifs à l'éducation et à la famille. Ouvertes à tous les parents, elles sont animées par des équipes de spécialistes.
- › Il existe en Suisse toute une série d'offres pour les parents d'**enfants présentant des problèmes comportementaux ou un TDAH**. Ces prestations comprennent des conseils, des groupes et des cours. Le service de pédopsychiatrie de Schaffhouse a par exemple créé un groupe d'intervention pour les parents dont les enfants manifestent un comportement impulsif ou un TDAH, dans le cadre duquel ils peuvent développer des mesures éducatives adaptées. Sous le titre **Mit Kindern Lernen** (Apprendre avec les enfants), un séminaire spécifiquement consacré au TDAH et aux difficultés d'apprentissage est proposé dans plusieurs villes de Suisse. Il permet de transmettre aux parents des connaissances et des aptitudes pour répondre aux besoins particuliers de leurs enfants TDAH. Une autre ressource leur est offerte par le coaching parental et l'accompagnement pour parents assurés par des prestataires privés, dont les coordonnées sont disponibles sur Internet. Il existe en outre différents centres et cabinets auxquels peuvent s'adresser les parents d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles du comportement. De nombreux cantons ont mis sur pied des services de conseils pour les jeunes, les parents et les familles. A Nidwald par exemple, une organisation rattachée à l'office des affaires sociales propose, outre des consultations pour les jeunes et les familles, des conseils aux parents concernant l'éducation et l'encadrement des enfants en âge préscolaire. Le site «No-ZOFF.ch» permet quant à lui d'avoir une vue d'ensemble des offres des institutions situées en Suisse centrale. Enfin, les parents d'enfants présentant des troubles du comportement ou un TDAH peuvent également se référer aux nombreuses informations et règles éducatives publiées sur Internet. On y trouve notamment une offre de formation en ligne gratuite, disponible dans toutes les langues nationales, qui permet aux parents d'enfants de un à 16 ans d'améliorer leurs compétences en matière d'éducation et de réponse au stress. Celle-ci se fonde sur le cours de gestion du stress familial PEP (Präventives Eltern Programm, programme préventif pour parents) qui, comme la formation en ligne, a été mis au point par des psychologues à l'Université de Fribourg.
- › En Suisse, les débats se sont intensifiés ces dernières années afin de savoir s'il convient d'obliger les **parents d'enfants et d'adolescents pré-**

sentant des troubles du comportement à suivre de tels cours, sachant que cette possibilité existe déjà pour les parents d'enfants et d'adolescents ayant commis des infractions, dont la participation est réglée dans le droit pénal des mineurs. Le canton de Zurich a par exemple modifié sa loi sur l'école obligatoire, complétée depuis 2012 par une réglementation permettant de contraindre les parents qui n'assument pas ou qu'insuffisamment leurs devoirs à suivre un cours spécifique, qu'ils doivent financer par leurs propres moyens.

La Suisse dispose d'une offre étendue de formations pour parents, en grande partie standardisées et fondées sur des données probantes, qui concernent avant tout la prévention universelle. Du fait qu'elles permettent de renforcer les compétences éducatives, bon nombre d'entre elles peuvent également être mises à profit pour soutenir les parents dont les enfants présentent déjà des troubles du comportement. Les cours qui s'adressent spécifiquement à ce groupe cible sont toutefois peu nombreux. En outre, dans bien des domaines, les programmes n'ont pas fait l'objet d'évaluations.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Durant ces 20 dernières années, les cours pour parents ont connu un succès croissant en Suisse dans les domaines de la prévention universelle, sélective et indiquée. Ces offres sont complétées depuis quelque temps par les informations fournies sur Internet, qui prennent une place toujours plus importante.
- › Les résultats des recherches tendent à attester que les formations pour parents peuvent contribuer efficacement à réduire les comportements problématiques des enfants à court terme et à améliorer les compétences éducatives des parents jusqu'à un an après la fréquentation du programme. Cela étant, nous estimons que la formation parentale de qualité s'inscrit de plein droit dans le paysage de la prévention.
- › Les effets sont plus sensibles chez les populations cibles dans lesquelles les enfants manifestent des problèmes de comportement et les parents commettent des erreurs d'éducation. Les résultats à long terme des cours pour parents sont moins connus.
- › Les données scientifiques indiquent que les programmes obtenant les meilleurs résultats sont ceux qui se distinguent par une mise en œuvre conforme au protocole initial sous la responsabilité de personnel qualifié et par un soutien institutionnel avec supervision. La participation active et le recours à différentes stratégies d'apprentissage ont aussi été identifiés comme des composantes importantes. Les programmes ont également davantage d'effets lorsqu'ils sont axés sur la mise en place d'interactions positives entre parents et enfants et d'une discipline cohérente mais chaleureuse. Ces critères devraient par conséquent être pris en compte au moment du choix des cours recommandés. Il pourrait en outre être utile de prévoir à moyen terme l'introduction d'un label de qualité pour la formation parentale.
- › A nos yeux, les programmes intensifs pour parents d'enfants présentant des problèmes de comportement constituent une stratégie de prévention particulièrement pertinente. Il nous paraît dès lors urgent de mener des recherches dans ce domaine qui, à notre connaissance, n'a fait l'objet jusqu'à présent d'aucune étude d'efficacité en Suisse.
- › Il manque également des données sur les modalités permettant de transposer à plus large échelle des programmes qui se sont avérés payants dans des études cliniques limitées. Nous recommandons par conséquent le lancement de projets de collaboration entre la pratique et la recherche de manière à poursuivre le développement de l'offre de formation parentale, en y intégrant des programmes efficaces.

BIBLIOGRAPHIE

Cina, A., Rössli, M., Schmid, H., Lattmann, U. P., Fäh, B., Schönenberger, M. et al. (2011). Enhancing positive development of children: Effects of a multilevel randomized controlled intervention on parenting and child problem behaviour. *Family Science*, 2, 43–57.

Eisner, M., Ribeaud, D., Jünger, R. et Meidert, U. (2008). Frühprävention von Gewalt und Aggression. Ergebnisse des Zürcher Präventions- und Interventionsprojekts an Schulen. Zurich: Rüegger.

Lucia, S. & Dumas, J. E. (2013). *Journal of Primary Prevention*, 34, 135–146.

Markie-Dadds, C., Turner, K. M. T. & Sanders, M. R. (2010). Das Triple P Elternarbeitsbuch: Der Ratgeber zur positiven Erziehung mit praktischen Übungen. Triple P Deutschland.

Steiner, O. & Galliker Schrott, B. (2010). Evaluation Gemeinsam Stark. Bâle: Fachhochschule Nordwest Schweiz, www.instep-online.de

LIENS

Formation des parents CH > www.formation-des-parents.ch

Triple P > www.triplep.ch

Ecole des parents, p. ex. à Fribourg > www.edpfr.ch

Jardin des Parents > www.jardin-des-parents.ch

Mit Kindern Lernen > www.mit-kindern-lernen.ch

No-ZOFF.ch > www.no-zoff.ch

Informations et règles éducatives en ligne
> www.swissmom.ch > Kind > Praktisches > Kindergarten und Schule > ADHS > Tipps für Eltern mit ADHS-Kindern

Formation pour parents en ligne (gratuit) > www.elterntraining.ch



ENCOURAGEMENT PRÉSCOLAIRE

5. Encouragement précoce dans la petite enfance

5. ENCOURAGEMENT PRÉCOCE DANS LA PETITE ENFANCE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	Famille	Période prénatale
› Sélective	Ecole	Premiers mois (0-1)
› Indiquée	› Espace social	› Petite enfance (1-7)
		Enfance (7-9)
		Préadolescence (9-13)
		Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Améliorer les compétences sociales et d'apprentissage. Obtenir des effets à long terme sur le comportement adaptatif

GROUPE CIBLE

Enfants en âge préscolaire, souvent issus de familles défavorisées, enfants présentant un retard de développement ou un risque de manque de maturité scolaire

RISQUES VISÉS

Déficits émotionnels et cognitifs, hyperactivité, tempérament difficile, problèmes de comportement précoces, manque de soutien au développement de la part des parents, pauvreté des familles

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

Les programmes d'encouragement précoce dans la petite enfance comprennent le soutien spécifique à des groupes cibles déterminés ainsi que le développement général de la qualité pédagogique dans les structures d'accueil extrafamilial. En prévention sélective ou indiquée, ils offrent un appui aux parents de milieux défavorisés ainsi qu'aux enfants souffrant d'un handicap ou d'un retard de développement. En prévention universelle, ils peuvent être mis en œuvre dans les offres d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire. Ces programmes visent à préparer les enfants à l'entrée à l'école, à transmettre des aptitudes sociales et cognitives et à réduire les problèmes comportementaux précoces. Bien qu'ils soient importants pour la prévention de la violence, ils poursuivent également d'autres buts, raison pour laquelle nous avons choisi une perspective plus large dans ce chapitre. Certains programmes ont eu des effets bénéfiques à long terme, jusqu'à l'adolescence et à l'âge adulte. D'autres n'ont pas permis d'obtenir des résultats aussi positifs dans le cadre de leur application nationale. Par ailleurs, une corrélation semble établie entre la prise en charge des enfants en âge préscolaire dans des structures d'accueil extrafamilial et les problèmes de comportement dans l'enfance et à l'adolescence.

PROBLÉMATIQUE

Un comportement agressif précoce, des déficits sur le plan cognitif ou émotionnel et un manque de maturité scolaire peuvent entraîner par la suite de grandes difficultés dans le parcours des enfants, en les exposant notamment à un risque accru de comportement antisocial ou délinquant, de violence, d'abandon scolaire, de chômage, de problèmes psychologiques ou de déficit de compétences sociales. La probabilité de voir apparaître des difficultés comportementales ou psychosociales ou encore un manque de maturité scolaire est plus élevée chez les enfants issus de familles défavorisées ou dysfonctionnelles.

OBJECTIFS

Les programmes d'encouragement dans la petite enfance visent à favoriser la maturité scolaire des enfants et à réduire les risques de les voir développer ultérieurement des problèmes comportementaux socioémotionnels. Ils jouent donc un rôle important pour la prévention de la violence, même s'ils poursuivent également d'autres buts. Pour atteindre les objectifs fixés, ces programmes proposent aux parents et aux enfants un espace d'apprentissage spécifique venant compléter l'encadrement parental. Ils partent du principe que le soutien offert sous cette forme aide les enfants à développer leurs facultés intellectuelles et cognitives, ainsi que leur comportement prosocial. Chez les enfants issus de familles défavorisées en particulier, ces programmes cherchent à compenser les effets de la précarité économique et d'une éducation négative. Ils s'adressent essentiellement aux enfants en âge préscolaire, mais peuvent dans certains cas s'étendre aux premières années d'école primaire.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Les programmes d'encouragement dans la petite enfance, en particulier ceux destinés aux enfants de milieux défavorisés, comprennent souvent deux composantes [1]. La première se concentre sur les enfants et inclut des activités intégrées dans les structures d'accueil extrafamilial. La seconde cible les parents et englobe des cours à leur intention ou des visites à domicile (pour une vue d'ensemble, cf. les autres chapitres). Ces programmes peuvent être adaptés aux besoins individuels des participants ou standardisés en fonction des étapes de développement. Parmi les exemples les plus connus figurent les programmes américains Chicago School Readiness Project, Head Start et le High Scope Perry Preschool Program.

Ces programmes portent en général sur la promotion de facultés sociales et cognitives, d'habitudes saines et de comportements prosociaux. Les enfants y prennent part dans le cadre de séances individuelles ou de petits groupes. À noter que les initiatives visant à élargir l'horizon intellectuel des

enfants prévoient la participation de membres de la communauté et des autorités locales.

Cadre de mise en œuvre : Les programmes d'encouragement dans la petite enfance peuvent être appliqués dans des crèches, à l'école enfantine ou dans des centres communautaires. Les participants provenant de familles socialement défavorisées sont souvent orientés vers ces offres par des institutions sociales ou médicales, telles que des hôpitaux, des cliniques ou des services sociaux. Un dépistage peut être effectué pour rechercher des facteurs associés à un manque de progrès intellectuels, scolaires et socioémotionnels.

Qualifications requises : Les enseignants ou autres responsables des programmes doivent être titulaires d'un diplôme d'éducateur de l'enfance ou de la petite enfance et avoir suivi une formation spécifique. Dans certains cas, une supervision sur place est offerte pour soutenir les enseignants [1]. Les programmes bien établis comprennent des manuels clairs pour les personnes chargées de les mettre en œuvre et du matériel d'apprentissage adapté à l'âge des enfants.

Ressources requises : Les ressources nécessaires dépendent de la portée du programme et du cadre de mise en œuvre. Dans tous les cas, le recrutement de personnel qualifié est indispensable. Les programmes de grande ampleur ont aussi besoin d'un ancrage organisationnel solide et ceux qui s'adressent aux enfants de milieux défavorisés d'un système d'orientation efficace.

Exemple de programme

Conçu dans les années 1960, le High Scope Perry Preschool Program a joué un rôle de pionnier dans le domaine de l'encouragement de la petite enfance. Il offre aux familles défavorisées ayant des enfants de 3 à 4 ans un soutien éducatif avec des visites à domicile. Reposant sur la conviction que les enfants apprennent mieux lorsqu'ils peuvent prendre l'initiative et organiser eux-mêmes leurs activités (selon le modèle de l'apprentissage actif), ce programme leur propose notamment d'élaborer un plan et de l'appliquer. Cette expérience leur donne la possibilité de développer et d'exercer de nouvelles aptitudes linguistiques et cognitives, ainsi que des compétences sociales telles que l'autonomie, la curiosité, la capacité de décision, la collaboration, la persévérance, la créativité et la résolution de problèmes (www.highscope.org). Les résultats d'une étude randomisée incluant 123 enfants font état d'effets positifs sensibles jusqu'à l'âge de 40 ans avec, entre autres, une diminution notable du nombre de peines d'emprisonnement et un revenu moyen comparativement plus élevé.

EFFICACITÉ

Il existe un nombre relativement important de travaux de recherche sur les effets des programmes visant à stimuler et à soutenir le développement social, cognitif et émotionnel des enfants en âge préscolaire.

- › Le bilan de l'efficacité est globalement positif et montre que les enfants ayant suivi ce type de programmes s'en sortent mieux que ceux qui n'en ont pas profité. Les effets bénéfiques se font sentir en particulier au niveau des aptitudes cognitives et des prestations scolaires, mais aussi du bien-

être de la famille, de la maturité scolaire et de la santé socioémotionnelle [2–4].

- › Certains résultats de recherches indiquent que les effets tendent à diminuer avec le temps [3]. Il n'en reste pas moins que ces programmes ont un impact à long terme. Ce constat vaut en particulier pour les programmes intensifs, dont les répercussions positives sont attestées par des études jusqu'à l'adolescence et à l'âge adulte [4–6].
- › Les quelques études qui se sont intéressées aux effets des programmes d'encouragement dans la petite enfance sur la criminalité et la délinquance futures révèlent que ceux-ci ont permis de réduire de 13% les infractions commises à l'adolescence et à l'âge adulte (5 études; [7]). Une autre étude de synthèse portant spécifiquement sur les programmes cognitifs destinés aux enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés montre en outre que 11 ans après la fréquentation du programme, 74% des membres du groupe témoin avaient déjà été impliqués dans des infractions contre 30% dans le groupe test. Cette analyse ne porte toutefois que sur trois études [5].
- › En dépit de ces résultats positifs, il existe, aux Etats-Unis du moins, certaines réserves concernant l'efficacité de ce type d'initiatives lorsqu'elles sont appliquées à l'échelle nationale. Dans ce pays, la mise en œuvre généralisée du programme «Head Start», qui vise à promouvoir le développement social et cognitif d'enfants en âge préscolaire issus de milieux défavorisés, n'a eu qu'un effet limité, voire pas d'effet à long terme, sur les prestations scolaires et le développement socioémotionnel [8]. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait qu'un grand nombre d'enfants du groupe témoin étaient pris en charge dans une structure d'accueil extrafamilial. Sachant que la qualité de l'encadrement proposé dans ces institutions s'est améliorée ces dernières années, elle pourrait avoir en quelque sorte rattrapé le niveau du programme «Head Start». La qualité de ce dernier pourrait par ailleurs avoir été insuffisante dans le cadre de son application nationale.
- › La plupart des études prises en compte dans les études de synthèse susmentionnées se concentrent sur les programmes ciblant les enfants défavorisés. Les informations sont beaucoup moins nombreuses en ce qui concerne les projets de promotion universels intégrés dans les offres d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire. Des études sur l'accueil extrafamilial ont certes démontré que la prise en charge dans des structures de qualité était associée à de meilleures capacités ou compétences cognitives (p. ex. [9]). Il apparaît toutefois que le fait de passer du temps dans de telles structures puisse aussi favoriser les comportements agressifs et d'autres problèmes comportementaux, quelle que soit la qualité des institutions (p. ex. [10]). Les données publiées en Suisse parviennent à des résultats analogues (Averdijk et al., 2011 ; Pierrehumbert et al., 1996 ; Stamm et al., 2012).

Facteurs d'influence : On ne sait que peu de choses sur les facteurs ayant une influence sur l'efficacité des programmes de prévention ciblant la petite enfance, en particulier en ce qui concerne les effets sur les comportements problématiques. Les résultats des recherches permettent néanmoins de mettre en évidence les points suivants :

- › Les programmes de longue durée (p.ex. plus d'une année, voire 3 ans) semblent plus utiles que les programmes courts ([4-6] ; toutefois, l'une des sources utilisées [3] ne relève pas de différence notable).
- › Les programmes très intensifs (p.ex. plus de 300 séances, voire 500) paraissent plus efficaces que les autres ([4-6] ; toutefois, l'une des sources utilisées [3] ne relève pas de différence notable).
- › Certains résultats de recherches suggèrent que les programmes prévoyant également des composantes pour l'école primaire sont plus efficaces [4, 6].
- › Les autres constats mentionnés ci-dessus, à savoir le peu d'impact de la mise en œuvre nationale du programme «Head Start» aux Etats-Unis, ainsi que le lien entre le temps passé dans des structures d'accueil extra-familial et le risque de comportements problématiques pourraient indiquer que le contrôle de la qualité, une mise en œuvre conforme au protocole initial et une orientation vers les enfants défavorisés ayant des besoins particuliers sont des éléments importants.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › En Suisse, il existe de longue date des **programmes de développement cognitif dans le domaine de la pédagogie spécialisée**. Diverses institutions proposent des offres d'encouragement précoce pour les enfants souffrant de troubles spécifiques (p.ex. problèmes de santé psychique). On rencontre également ce type de programmes dans le cadre de l'éducation précoce spécialisée destinée aux enfants présentant des handicaps, des retards de développement, des troubles du comportement ou des risques de troubles du développement, de la naissance jusqu'à 2 ans au maximum après l'entrée à l'école enfantine. A partir de la scolarité obligatoire, les cantons ont adopté des réglementations concernant les offres disponibles pour les enfants ayant des besoins particuliers, qui comprennent généralement un soutien au développement cognitif, émotionnel, physique et social.
- › De manière générale, on constate une tendance grandissante à l'intégration de programmes d'encouragement des capacités intellectuelles dans les **structures d'accueil pour enfants en âge préscolaire** (p.ex. crèches). A l'heure actuelle, toujours plus d'enfants sont pris en charge au moins quelques jours par semaine en dehors du cadre familial. A Zurich par exemple, plus de la moitié des enfants en âge préscolaire fréquentent des structures d'accueil de jour (ville de Zurich, 2011). Si l'offre privée de crèches et de garderies joue traditionnellement un rôle important en

Suisse, les villes proposent un nombre croissant de structures publiques, dont les tarifs sont échelonnés en fonction du revenu des parents. Selon les résultats d'une étude en cours qui n'ont pas encore été publiés, la qualité des structures d'accueil s'avère toutefois insuffisante (Minor, 2012). De plus, les parents de la classe moyenne sont surreprésentés dans les institutions de haute qualité qui incluent un soutien au développement social et cognitif des enfants.

- › Plusieurs acteurs observent des inégalités croissantes au niveau de la maturité scolaire des enfants lorsqu'ils entrent à l'école primaire, écarts qui sont souvent à l'origine de différences persistantes dans les prestations scolaires. Ce constat a suscité de nombreuses demandes en faveur d'un soutien accru aux **programmes d'encouragement dans la petite enfance**. La Commission suisse pour l'UNESCO a ainsi fait de l'éducation de la petite enfance sa mission prioritaire. Le Réseau suisse d'accueil extrafamilial soutient lui aussi le développement et l'amélioration de ces programmes, en mettant un accent particulier sur les familles issues de l'immigration. Enfin, plusieurs villes et cantons ont mis au point des cadres stratégiques en vue de promouvoir l'encouragement dans la petite enfance, en particulier en faveur des enfants provenant de milieux défavorisés à bas niveau de formation. Une partie importante des projets récents a en outre été conçue spécifiquement pour développer l'encouragement précoce des enfants de familles migrantes.
- › La Fondation Jacobs et l'Association suisse des structures de l'enfance (ASSAE, aujourd'hui kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant) ont créé un **label de qualité pour les institutions de la petite enfance** dans l'optique stratégique d'augmenter le niveau qualitatif de ces structures. Celui-ci doit accroître la transparence sur les différences entre les offres et renforcer l'incitation à améliorer leur qualité. Le soutien actif à l'encouragement précoce et au développement psychosocial est un élément important pour l'obtention de ce label.
- › Le projet **primano**, mené par la ville de Berne, est un modèle exemplaire d'approche précoce permettant de favoriser un développement positif chez les enfants désavantagés. Mis en œuvre dans quatre quartiers socialement défavorisés, il comprend trois composantes principales. La première est constituée par le programme de visites à domicile «schritt:weise» (petits:pas), une version adaptée du programme néerlandais «Opstapje» développé spécifiquement pour les parents migrants. Il s'étend sur 18 mois et s'adresse à des familles ayant des enfants âgés de un 1,5 à 3 ans. La deuxième comprend des modules de promotion centrés sur le développement des capacités motrices, l'alimentation, les aptitudes linguistiques et les compétences sociales à l'intention des structures d'accueil extrafamilial et des groupes de jeu. Quant à la troisième, qui porte sur la mise en réseau dans le quartier, elle doit permettre de diffuser des informations sur le projet auprès des groupes cibles et de motiver les parents à y participer. Les résultats d'une évaluation réalisée sur ce pro-

gramme (Tschumper et al., 2012) montrent que les enfants ont acquis des capacités motrices et langagières, et qu'ils ont également progressé dans leur développement social et émotionnel. Suite à ces conclusions positives, le programme est désormais systématiquement intégré dans les structures d'accueil extrafamilial de la ville de Berne.

- › L'initiative lancée par le département de l'instruction publique de la ville de Bâle sous le titre **Mit ausreichenden Deutschkenntnissen in den Kindergarten** (Pour entrer à l'école enfantine avec des connaissances suffisantes de l'allemand) est un autre exemple intéressant de programme d'encouragement précoce qui, dans ce cas, se focalise sur la langue. Depuis 2013, les enfants dont les compétences linguistiques sont insuffisantes – qu'ils soient issus ou non de l'immigration – sont identifiés un an déjà avant l'entrée à l'école enfantine et tenus de fréquenter deux demi-journées par semaine (au minimum 150 heures) un groupe de jeux ou une structure d'accueil de jour de type collectif ou familial offrant un soutien au développement linguistique. Cet appui doit permettre de garantir que tous les enfants disposent de compétences suffisantes en allemand au moment d'entrer à l'école enfantine, ce qui a des effets positifs à long terme sur la réussite scolaire et l'intégration professionnelle, contribuant par là à une meilleure égalité des chances. Chaque année, 450 parents (25%) sont soumis à l'obligation de faire bénéficier leurs enfants de ces prestations de soutien.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Dans l'ensemble, les études de synthèse indiquent que les programmes d'encouragement dans la petite enfance représentent une voie prometteuse lorsqu'il s'agit d'améliorer les capacités intellectuelles et cognitives des enfants défavorisés et de réduire les comportements problématiques, ainsi que la délinquance.
- › Il convient toutefois de relativiser quelque peu ces résultats, et ce pour au moins trois raisons. Premièrement, les programmes mis en œuvre à l'échelle nationale n'ont pas permis d'obtenir des effets aussi positifs que les programmes pilotes. Deuxièmement, certaines études ont montré que le fait de passer davantage de temps dans des structures d'accueil, hors de la sphère parentale, est associé à une augmentation des problèmes comportementaux. Troisièmement, la plupart des résultats de recherches proviennent des Etats-Unis, où le paysage socioéconomique est très différent de la Suisse. Il n'est pas certain que les programmes aient des effets notables chez la majorité des ménages suisses, sachant que les conditions sociales y sont bien meilleures que chez les ménages américains les plus défavorisés, public cible de la plupart de ces initiatives.
- › Les différents résultats des recherches suggèrent – mais cette conclusion est à prendre avec prudence – qu'un contrôle de la qualité et une mise en œuvre conforme au protocole initial sont des éléments importants pour le succès des programmes. Ceux-ci semblent en outre adaptés en premier lieu aux enfants issus de familles défavorisées qui ne sont pas en mesure de leur offrir l'éducation positive, l'empathie et le soutien dont ils ont besoin.
- › Au cours de la décennie écoulée, des efforts importants ont été consentis en Suisse pour améliorer la qualité de la prise en charge de la petite enfance. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de poursuivre sur cette voie en renforçant et en suivant de près les initiatives qui visent à optimiser la qualité des structures d'accueil extrafamilial.

BIBLIOGRAPHIE

- Arbeitsstelle Frühförderung Bayern (2013).** Webseite mit informativem Material zur Frühförderung entwicklungsgefährdeter Kinder, www.fruehfoerderung-bayern.de
- Averdijk, M., Besemer, S., Eisner, M., Bijleveld, C. & Ribeaud, D. (2011).** The relationship between quantity, type, and timing of external childcare and child problem behaviour in Switzerland. *European Journal of Developmental Psychology*, 8, 637–660.
- Buholzer, A. Kappus, E.-N., Mainardi Crohas G. & Zulliger, S. (Hg.) (2012).** Evaluation des Programms Integrationsförderung im Frühbereich. Kleinkinder 0–4 Jahre, Eltern, Fach- und Bezugspersonen, Förderung der Integration von Ausländerinnen und Ausländern. Gesamtbericht. Lucerne: Haute école pédagogique de Suisse centrale.
- Hafen, M. (2012).** «Better together». Prävention durch Frühe Förderung. Präventionstheoretische Verortung der Förderung von Kindern zwischen 0 und 4 Jahren. Schlussbericht zuhanden des Bundesamtes für Gesundheit. Lucerne: Haute école de Lucerne, www.fen.ch
- Lanfranchi, A., Sempert, W. (2011).** Familienergänzende Kinderbetreuung und Schulerfolg. Eine Follow-up-Studie zur Bedeutung transitorischer Räume bei Kindern aus bildungsungewohnten Familien. Bad Heilbrunn: Klinkhardt.
- Minor, L. (2012).** Krippen sind nicht so gut, wie sie sein könnten. Tagesanzeiger, 26.01.2012.
- Partenaire Enfance & Pédagogie. Interroger la qualité (2012).** Penser les conditions favorables au jeune enfant. PEP Lausanne.
- Pierrehumbert, B., Ramstein, T., Karmaniola, A. & Halfon, O. (1996).** Child care in the preschool years: Attachment, behaviour problems and cognitive development. *European Journal of Psychology of Education*, 11, 201–214.
- Commission suisse pour l'UNESCO (2013).** Site internet «Education de la petite enfance en Suisse», www.fruehkindliche-bildung.ch/fr
- Stadt Zürich (2011).** Report Familienergänzende Kinderbetreuung. Leistungen 2010. Zurich: Ville de Zurich, Département des affaires sociales.
- Stamm, M. (2009).** Frühkindliche Bildung in der Schweiz: Eine Grundlagenstudie im Auftrag der Schweizerischen UNESCO-Kommission. Université de Fribourg.
- Stamm, M., Brandenburg, K., Knoll, A., Negrini, L. & Sabini, S. (2012).** Früher an die Bildung – erfolgreicher in die Zukunft? Familiäre Aufwuchsbedingungen, familienergänzende Betreuung und kindliche Entwicklung. Fribourg: Université de Fribourg, www.margritstamm.ch
- Tschumper A., Gantenbein B., Alsaker F. D., Baumann M., Scholer M. & Jakob R. (2012).** Schlussbericht primano – Frühförderung in der Stadt Bern: Erkenntnisse aus Wissenschaft und Praxis zum Pilotprojekt 2007–2012. Berne: Direction de la formation, des affaires sociales et du sport, Ville de Berne.

LIENS

Commission suisse pour l'UNESCO > www.fruehkindliche-bildung.ch/fr

Réseau suisse d'accueil extrafamilial > www.netzwerk-kinderbetreuung.ch

Projet primano > www.primano.ch

Mit ausreichenden Deutschkenntnissen in den Kindergarten

> www.ed-bs.ch > Lehrpersonen und Dozierende > Bildung > Frühförderung

> www.projektplattform-fruehfoerderung.ch



PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

6. Gestion d'établissement scolaire
7. Gestion des classes
8. Prévention et lutte contre le harcèlement
9. Développement des compétences sociales
10. Programmes de résolution des conflits et de médiation par les pairs
11. Programmes scolaires de prévention de la violence sexuelle envers les enfants
12. Programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents
13. Interventions indiquées en milieu scolaire

6. GESTION D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle Sélective Indiquée	Famille › Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Accroître le sentiment de sécurité dans l'environnement scolaire et favoriser un comportement positif des élèves afin d'améliorer leur apprentissage et leur développement psychosocial

GROUPE CIBLE

Directions d'écoles et enseignants

RISQUES VISÉS

Problèmes comportementaux à grande échelle, gestion d'établissement inefficace, manque de discipline en classe, culture de l'établissement insuffisante

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Toute initiative scolaire destinée à prévenir la violence requiert un fonctionnement optimal de l'établissement. Celui-ci doit offrir un environnement propice au développement des enfants et à l'apprentissage et agir efficacement face aux problèmes de comportement. Les stratégies visant une bonne gestion de l'établissement permettent de créer un climat pédagogique favorable afin d'améliorer les prestations scolaires et le comportement social des élèves. Diverses études montrent que les comportements perturbateurs, asociaux et agressifs diminuent dès lors que l'école est bien gérée. Les répercussions des programmes sur les prestations scolaires et sur le comportement social, ainsi que leur efficacité à long terme sont en revanche peu documentées.

PROBLÉMATIQUE

De nombreuses écoles doivent faire face à des problèmes tels que les agressions, le harcèlement, l'absentéisme scolaire et les comportements perturbateurs, qui entravent à la fois le parcours scolaire des enfants concernés et le bon fonctionnement de l'établissement. Les écoles ont longtemps considéré que l'enseignement des compétences sociales était du ressort des parents. Elles recouraient à l'encontre des enfants qui se comportaient de manière inappropriée à des mesures disciplinaires pouvant aller, dans les cas graves, jusqu'à la suspension, au changement d'établissement ou à l'exclusion. Il est toutefois apparu que ce type de sanctions n'était peut-être pas le meilleur moyen si l'on entendait créer un environnement scolaire favorisant la concentration et l'apprentissage. Depuis lors, de nombreux établissements privilégient les méthodes de prévention qui visent la transmission de compétences sociales, ainsi que l'adoption d'un comportement adéquat au sein de l'école et offrent aux enfants présentant de graves problèmes de comportement un soutien spécial intensif.

OBJECTIFS

Les programmes de gestion englobent tous les aspects organisationnels de l'établissement. Ils instaurent et coordonnent un processus de changement planifié, destiné à optimiser le fonctionnement général de l'école, ainsi qu'à créer un environnement sécurisant pour le développement scolaire et social des enfants. Dans le cadre de cette approche, il peut notamment s'avérer nécessaire de modifier les processus décisionnels, de renforcer la communication entre l'école, les élèves et les parents, d'adapter le plan d'études, de favoriser le développement des enseignants, ou encore d'introduire des mécanismes de contrôle. Les programmes axés essentiellement sur l'amélioration de la discipline peuvent par exemple se concentrer sur l'éthique et le règlement scolaires, la politique de la santé, l'efficacité dans la gestion des classes ou les procédures disciplinaires.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Les programmes de gestion de l'établissement ont pour but d'aider les écoles à définir et introduire les mesures nécessaires dans l'optique de promouvoir un climat positif et de créer un environnement pédagogique favorable. Parmi les programmes connus à l'échelle internationale basés sur les résultats de la recherche figurent notamment le Comer School Development Program (Programme de développement scolaire de Comer) et le Programme de soutien comportemental positif (SCP).

En règle générale, les mesures visent à induire un changement de système. Pour ce faire, des coaches externes dispensent une formation à des équipes constituées au sein des établissements afin de les aider à définir les objectifs et à introduire les modifications requises. Durant ce processus, les équipes identifient les méthodes et les structures existantes suscep-

tibles d'entraver les résultats souhaités. Les coaches leur donnent en outre des conseils concrets pour optimiser les stratégies et leur mise en œuvre. Les équipes assument généralement leur rôle sur une longue durée, afin de suivre les progrès accomplis et de promouvoir les nouvelles pratiques.

Cadre de mise en œuvre: Les programmes sont mis en œuvre au sein des établissements.

Qualifications requises: L'introduction d'un système englobant la totalité de l'établissement, afin d'en optimiser la culture et la discipline, requiert des coaches qualifiés et expérimentés, à même de soutenir la direction de l'école, l'administration et le corps enseignant. Le plan de formation comprend habituellement un séminaire initial de plusieurs jours à l'intention des principaux cadres ou des enseignants faisant partie de l'équipe de mise en œuvre, suivi de l'élaboration d'un plan d'action et de séances d'entraînement pour l'ensemble du corps enseignant. Les équipes sont parfois aussi coachées pour améliorer la communication, ainsi que les compétences de direction et de négociation entre les élèves et les enseignants.

Ressources requises: Les informations générales et les instructions pratiques concernant la gestion de l'établissement et la promotion de la santé sont disponibles dans des ouvrages spécialisés et des documents en ligne (par ex. Melzer et al., 2004; Brägger & Posse, 2007; Hundeloh, 2012). Le Réseau suisse d'écoles en santé, par exemple, fournit de nombreux renseignements sur cette thématique. En règle générale, les programmes efficaces comprennent une analyse des besoins propres à l'établissement, un processus de planification de la procédure – supervisé par des spécialistes externes – ainsi que la formation par des coaches expérimentés et la mise en œuvre avec leur collaboration.

Exemple de programme

Le School-wide Positive Behavioural Interventions & Supports System (soutien au comportement positif à l'ensemble de l'école, SWPBS) est une stratégie de prévention qui vise à modifier l'environnement scolaire en améliorant une série de systèmes (par ex. discipline, renforcement, gestion des données) et de procédures (par ex. convocation par le directeur de l'école, formation, gestion). Au cours des dix dernières années, le nombre d'écoles appliquant le programme aux États-Unis a fortement augmenté. Le SWPBS n'est pas un programme standardisé: il est conçu pour favoriser l'introduction, la mise en œuvre minutieuse et l'application à long terme de pratiques fondées sur l'évidence scientifique au niveau du comportement, de la gestion de la classe et des mesures disciplinaires. Renforcement positif (c.-à-d. encourager et récompenser les conduites appropriées) et évaluation du comportement (c.-à-d. analyser le pourquoi des problèmes de comportement et travailler sur les causes): tels sont les mécanismes centraux du SWPBS. Parmi les éléments clés figurent notamment le recueil systématique des données requises pour prendre les bonnes décisions, le recours restreint aux expulsions et aux retenues au profit d'interventions correctrices immédiates et l'utilisation d'un nombre limité (pas plus de 5) de règles de comportement explicites, simples et cohérentes. Aux États-Unis, les coûts directs liés à la mise en œuvre du SWPBS se montent à environ 70 000 dollars pour une école et à 21 000 dollars par école en cas d'introduction conjointe dans 10 établissements [1].

EFFICACITÉ

Les résultats des recherches les plus récentes sur les programmes de gestion de l'établissement sont résumés dans deux études de synthèse :

- › Selon la première, qui porte sur quinze études [2], des modifications dans la gestion de l'établissement ont permis de réduire la délinquance, l'abus de substances et les comportements sociaux ou agressifs dans une proportion se situant entre 5 et 15%, ce qui représente une amélioration significative.
- › Les auteurs de la seconde étude de synthèse, consacrée à 20 études portant uniquement sur l'efficacité du SWPBS (cf. supra) [3, 4], sont arrivés à la conclusion que ce programme permettait de diminuer les problèmes de comportement aussi bien pendant les cours que dans l'enceinte de l'établissement (par ex. espaces de récréation). Ils ont également constaté que le SWPBS contribuait à réduire le nombre de mesures disciplinaires. Il convient toutefois de relever que l'approche méthodologique de certaines des études analysées n'était pas toujours très solide (par ex. mesures appliquées dans une ou deux écoles seulement).

Facteurs d'influence : Introduire et mettre en œuvre des mesures de gestion d'établissement (pour améliorer les prestations pédagogiques, sociales et comportementales des élèves) constitue un défi de taille pour les écoles. Les facteurs ayant une influence sur le succès de telles mesures sont peu documentés dans les études actuelles. La recherche générale sur les caractéristiques organisationnelles susceptibles de déboucher sur des résultats probants laisse toutefois entrevoir des effets positifs dès lors que [5] :

- › l'école et le corps enseignant sont motivés, ouverts à un processus de changement, ainsi qu'à l'instauration de nouvelles méthodes sans rester figés sur les acquis ;
- › l'école est en mesure d'intégrer des idées innovatrices dans sa pratique et ses processus ;
- › le programme peut être adapté à l'organisation, aux besoins et aux valeurs de l'école ;
- › le programme est chapeauté par une personne qui bénéficie de la confiance du personnel et de l'administration, crée la cohésion et assure le soutien en faveur de l'innovation ;
- › le prestataire du programme a les connaissances et les compétences requises pour sa mise en œuvre ;
- › l'école dispose d'une assistance technique compétente pour la réalisation des changements (par ex. monitoring et supervision).

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › Ce n'est que récemment que les écoles primaires et secondaires ont commencé à intégrer les résultats de la recherche dans les **structures de gestion de leur établissement**. L'intérêt a été croissant au cours des 20 dernières années au fur et à mesure que s'implantait la tendance à l'autonomie partielle des écoles dans l'ensemble de la Suisse. Les changements se sont accélérés durant la décennie écoulée, essentiellement grâce aux meilleures capacités de recherche, d'entraînement et de conseil des hautes écoles pédagogiques. Par ailleurs, le Réseau suisse d'écoles en santé poursuit l'objectif d'introduire des stratégies de prévention en vue de promouvoir la santé et de réduire les problèmes de comportement.
- › **IQES** (pour Instrumente für die Qualitätsentwicklung und Evaluation in Schulen [Instruments pour le développement de la qualité et pour les évaluations dans les écoles]) est un programme de gestion de l'établissement semblable aux approches évaluées dans le cadre de recherches internationales. Appliqué dans plus de 300 écoles du canton de Berne, il vise à améliorer les prestations et les résultats, les processus d'enseignement, d'apprentissage et de gestion d'établissement, ainsi que la santé et le bien-être des élèves et du corps enseignant. Il prévoit, pour ce faire, d'identifier 40 domaines dans lesquels il serait possible d'intervenir pour développer la qualité. Le programme, dont la mise en œuvre requiert une formation et une supervision, est disponible en version imprimée (Brägger & Posse, 2007) et en ligne. Le site d'IQES comprend notamment un instrument d'auto-évaluation facile à utiliser et des documents axés sur la pratique que les directions d'école, les équipes pédagogiques et les enseignants peuvent télécharger à titre de support. Les écoles souhaitant un soutien externe plus intensif peuvent s'adresser aux développeurs du programme pour bénéficier de leurs connaissances techniques et d'instructions de mise en œuvre. L'équipe de support «Schulentwicklung.ch» propose pour sa part des séances d'entraînement, d'évaluation et de conseil à l'intention des enseignants, des directions d'établissements, ainsi que des commissions et autorités scolaires.
- › Plusieurs hautes écoles pédagogiques – parmi lesquelles la Haute école pédagogique du canton de Vaud, le Département formation et apprentissage de la Haute école spécialisée de la Suisse italienne et la Haute école pédagogique de Lucerne – offrent **formation et conseil** dans le domaine de la gestion et du développement d'établissement. A notre connaissance, en Suisse aucune évaluation des effets n'a été menée afin de déterminer si des projets de développement ont atteint leur but, à savoir réduire les problèmes de comportement dans les établissements scolaires.
- › Un autre programme intéressant, conçu en Australie, a été adapté en 2002 aux conditions de l'espace germanophone. Intitulé **MindMatters**, il s'adresse avant tout aux degrés scolaires 5 à 10, mais suit une approche scolaire globale incluant le corps enseignant, les parents et l'environnement scolaire dans son ensemble. Outre la promotion de la santé psy-

chique dans les écoles, MindMatters a pour objectif prioritaire de développer une culture scolaire positive. Il prévoit l'intégration de la culture de la santé dans l'enseignement, mais aussi des thèmes tels que l'instauration et l'entretien de relations interpersonnelles, l'attitude à adopter face à sa santé, le stress et sa maîtrise, ou encore la gestion du harcèlement. Parmi les objectifs du programme figurent l'encouragement de facteurs de protection, l'amélioration des aptitudes à résoudre les problèmes, la promotion du respect et de la tolérance pendant les cours, ainsi que l'instauration d'une culture scolaire axée sur le soutien. MindMatters a été mis en œuvre et évalué dans l'espace germanophone de 2004 à 2006 dans le cadre d'un essai pilote auquel ont participé trois établissements suisses. Les expériences s'étant révélées positives, il est prévu de l'introduire dans d'autres écoles de Suisse alémanique. Selon les résultats des évaluations, la distribution des documents du programme devrait être couplée avec un cours d'introduction.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les stratégies globales fondées sur des preuves théoriques et empiriques solides, s'appuyant sur une approche structurée et associant des spécialistes externes qualifiés peuvent réduire notablement l'ampleur des problèmes de comportement dans les écoles. Généralement, les structures qui les composent favorisent un apprentissage efficace, de même qu'un comportement constructif et prosocial, préviennent les comportements perturbateurs et permettent de gérer de manière probante les incidents liés à des problèmes de ce type. Le recours à ces stratégies est donc recommandé.
- › En Suisse, plusieurs prestataires apportent un soutien – plus ou moins intensif – aux écoles souhaitant développer les structures de gestion de leur établissement. Il n'existe cependant pas encore de recherches permettant d'affirmer que les programmes actuels atteignent leurs objectifs. Il serait par conséquent bénéfique pour les processus de développement de l'établissement d'introduire de meilleurs systèmes de contrôle et de réaliser des études d'impact de qualité menées conjointement avec des spécialistes de la formation.
- › Il serait en outre utile d'évaluer les modèles actuels de promotion de la santé et de développement de l'école et de les comparer avec les programmes ayant affiché de bons résultats dans la recherche internationale. Cela permettrait d'identifier d'éventuelles lacunes dans le système de soutien existant.

BIBLIOGRAPHIE

Brägger, G. & Posse, N. (2007). Instrumente für die Qualitätsentwicklung und Evaluation in Schulen (IQES). Wie Schulen durch eine integrierte Qualitäts- und Gesundheitsförderung besser werden können. Berne: h.e.p. Verlag.

Hundeloh, H. (2012). Gesundheitsmanagement an Schulen: Prävention und Gesundheitsförderung als Aufgaben der Schulleitung. Beltz.

Melzer, W., Schubarth, W. & Ehninger, F. (2004). Gewaltprävention und Schulentwicklung: Analysen und Handlungskonzepte. Julius Klinkhardt Verlag.

LIENS

Programme de développement scolaire de Comer

> www.schooldevelopmentprogram.org

School-wide Positive Behavioral Interventions & Supports

> www.pbis.org

Réseau suisse d'écoles en santé > www.radix.ch > Ecoles en santé > Réseau suisse d'écoles en santé

Instruments pour le développement de la qualité et pour les évaluations dans les écoles > www.iqesonline.net

Schulentwicklung.ch > www.schulentwicklung.ch

Programme «MindMatters» > www.mindmatters-schule.de

7. GESTION DES CLASSES

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle Sélective Indiquée	Famille › Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Promouvoir un environnement pédagogique constructif en améliorant la discipline dans les classes afin d'optimiser l'apprentissage et le développement psychosocial

GROUPE CIBLE

Enseignants et élèves

RISQUES VISÉS

Gestion des classes inefficace, manque de discipline, surmenage des enseignants

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de gestion des classes mettent à disposition des enseignants des stratégies et des techniques de prévention qui les aident à maintenir la discipline, à créer un environnement pédagogique favorable et à renforcer le comportement positif des élèves. Selon les résultats actuels de la recherche, les améliorations apportées dans la gestion des classes permettent de réduire notablement les comportements perturbateurs, asociaux et agressifs.

PROBLÉMATIQUE

Largement répandus dans les écoles primaires et secondaires, les comportements perturbateurs portent préjudice à l'apprentissage et peuvent inciter d'autres enfants de la classe à se conduire eux aussi de manière inappropriée. Si les comportements sont très dérangeants, il en résulte une baisse du temps d'étude effectif et, partant, des prestations scolaires. Si, de surcroît, les enseignants ne sont pas en mesure de gérer leur classe avec efficacité, le phénomène peut dégénérer encore davantage et gagner d'autres élèves. Les problèmes de discipline surviennent plus souvent dans les cas suivants: les enseignants n'expriment pas clairement leurs attentes en matière de comportement, les règles à adopter ne sont pas répétées ni renforcées, le comportement des élèves n'est pas suffisamment contrôlé, les sanctions en cas de violation des règles ne sont pas appliquées avec fermeté, les attitudes positives ne sont pas assez mises en avant [1].

OBJECTIFS

Les programmes de gestion des classes comprennent des stratégies et des activités permettant aux enseignants de créer un environnement favorable à l'apprentissage scolaire, comportemental et émotionnel [2]. Proactifs et préventifs, ils leur transmettent différentes compétences et techniques qui les aident à gérer leur classe de façon plus efficace, à encourager un comportement positif et à limiter le recours à des mesures disciplinaires.

CARACTÉRISTIQUES

Les enseignants acquièrent grâce aux programmes de gestion des classes des compétences à la fois pédagogiques (par ex. des instructions concernant l'enseignement de certaines règles) et non pédagogiques (par ex. des recommandations concernant l'organisation de la classe), afin d'éviter les comportements inappropriés, de récompenser les efforts des élèves et, partant, d'améliorer le processus d'apprentissage.

Forme de mise en œuvre: Selon le programme, la mise en œuvre peut englober différentes composantes: d'une part des éléments pédagogiques tels que des leçons consacrées à la promotion du respect mutuel, des règles et stratégies d'enseignement claires favorisant la participation active des élèves et le maintien de leur attention, et, d'autre part, des structures de soutien donnant aux enseignants du matériel d'information supplémentaire et des évaluations constructives. Cette approche a pour but de leur montrer comment gérer les besoins et les modes de comportement de leurs élèves de manière appropriée pour favoriser leur apprentissage.

Cadre de mise en œuvre: Les programmes sont appliqués par les enseignants aussi bien en classe qu'au sein de l'école.

Qualifications requises: Plusieurs ouvrages spécialisés (par ex. Archambault & Chouinard, 2003; Gilardi, 2010; Eichhorn, 2008) et documents en ligne

fournissent des instructions pratiques sur la gestion des classes et d'un établissement. De nombreuses hautes écoles pédagogiques et institutions privées proposent en outre des cours de formation continue. En règle générale, les programmes efficaces comprennent une analyse des besoins propres à l'école, un processus de planification soutenu par des spécialistes externes, ainsi qu'un entraînement par des coaches expérimentés pour aboutir à la mise en œuvre avec leur soutien. Fondés sur la théorie et la recherche empirique, ces programmes sont souvent conçus pour répondre aux besoins spécifiques de chaque école. Un entraînement se déroule sur plusieurs jours et peut inclure l'observation de périodes d'enseignement, suivie de commentaires pratiques. Dans le cadre du Classroom Organization and Management Program (Programme d'organisation et de gestion des classes, COMP), par exemple, un membre du corps enseignant suit une formation débouchant sur un certificat de coach qui lui permet ensuite d'appliquer et de superviser le programme dans son établissement. Le Good Behavior Game (Jeu de bonne conduite) – autre programme proposant une technique de gestion des classes – prévoit des entraînements en groupe, généralement d'une demi-journée, puis plusieurs séquences d'observation dans les classes au cours de l'année.

Ressources requises : Les ressources nécessaires varient selon l'intensité de la mise en œuvre. Pour que la stratégie choisie soit fondée sur des données probantes, il y a lieu de prendre en compte les frais engendrés par la formation du corps enseignant, le matériel d'enseignement, la supervision et l'observation en classe. Il peut s'avérer plus rentable pour les écoles de faire suivre une formation à un membre du corps enseignant qui officiera ensuite comme formateur interne.

Exemple de programme

Le programme COMP offre un système global visant à optimiser la gestion des classes des degrés primaire et secondaire [2]. Ses principales composantes sont l'organisation en classe, les règles et processus d'enseignement, la direction et la gestion du travail des élèves, le renforcement de leur responsabilité et le maintien d'un comportement approprié, la planification et l'organisation des unités de cours, un bon démarrage de l'année scolaire et la conservation de cet entrain au fil des mois. Les enseignants ou d'autres collaborateurs de l'établissement participent à un atelier de trois jours, puis à une séance de suivi d'une journée, quatre mois plus tard. Un entraînement de cinq jours supplémentaires est requis pour obtenir la qualification d'entraîneur COMP (Oliver et al., 2011). Les douze études ayant analysé l'efficacité du programme COMP mettent en évidence une réduction significative des comportements perturbateurs en classe, un recul des mesures disciplinaires et une amélioration des prestations scolaires.

EFFICACITÉ

L'efficacité des programmes de gestion des classes a fait l'objet d'une vaste étude de synthèse [1]. La majorité des douze études primaires évaluées portent sur le COMP ou sur le Good Behavior Game. Il ressort de l'étude de synthèse que les pratiques de gestion des classes réduisent efficacement les comportements perturbateurs, inappropriés ou agressifs en classe. Les

enseignants appliquant ces méthodes peuvent donc s'attendre à de nettes améliorations dans la conduite des élèves et créer ainsi un environnement d'apprentissage plus productif.

Facteurs d'influence: Vu le faible nombre d'études portant sur l'évaluation de la qualité, il n'est pas possible de tirer des conclusions solides sur les facteurs qui influencent l'efficacité des programmes de gestion des classes. Oliver et al. [1] indiquent cependant trois éléments susceptibles d'accroître les chances de réussite :

- › Mise en œuvre d'un soutien et d'une planification proactive de gestion des classes dans l'ensemble de l'établissement en lieu et place d'initiatives isolées ;
- › Choix de programmes fondés sur les résultats de la recherche, exécutés par des formateurs qualifiés et étayés par du matériel de support circonstancié ;
- › Soutien aux enseignants appelés à mettre en œuvre les initiatives de gestion des classes par le biais d'évaluation de leurs performances par des spécialistes qualifiés et dignes de confiance.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › Plusieurs **manuels pratiques** sont disponibles en français et en allemand (par ex. Archambault & Chouinard, 2003; Haag, Ludwig & Streber, 2012; Eichhorn, 2008). Certaines hautes écoles pédagogiques – notamment celles du Nord-Ouest de la Suisse et des Grisons, ainsi que le Département formation et apprentissage de la Haute école spécialisée de la Suisse italienne – mettent sur pied une large palette de **cours de formation continue consacrés à la gestion générale des classes**, à la prévention des comportements perturbateurs, ainsi qu'à l'encouragement de comportements coopératifs. Certaines hautes écoles proposent également un support plus vaste, allant du conseil individuel aux enseignants (par ex. Frey, 2010) à des entraînements à la gestion des classes sur place pour l'ensemble de l'école, en passant par la gestion d'établissement. Se fondant sur les connaissances d'experts, de nombreuses hautes écoles pédagogiques ont introduit des systèmes de soutien intéressants pour améliorer la gestion des classes dans les écoles primaires et secondaires. A notre connaissance, aucune évaluation des effets n'a été menée afin de déterminer dans quelle mesure cette offre a optimisé la gestion des classes et réduit l'ampleur des comportements perturbateurs et agressifs.
- › Lukas Hohler et Joe Goodbread ont développé récemment, en collaboration avec le service zurichois de prévention de la violence (Zürcher Fachstelle für Gewaltprävention), un programme intitulé **Starke Lehrkräfte** (Des enseignants forts). Il ne s'agit pas d'un programme de gestion des classes au sens étroit du terme, mais d'une approche visant à renforcer les compétences de gestion et d'enseignement du corps enseignant. Il com-

prend un atelier de formation d'une demi-journée au cours duquel sont présentées les principales stratégies, ainsi que la psychologie orientée vers le processus, suivi d'une courte séance de remise à niveau six mois plus tard. Introduit tout d'abord en ville de Zurich, ce programme pilote est actuellement mis en œuvre en Suisse, en Allemagne, en Grèce et en Pologne. Ses résultats n'ont pour l'heure fait l'objet d'aucune évaluation.

- › Le seul programme de gestion des classes fondé sur des données probantes disponible en allemand est le **KlasseKinderSpiel**, traduit et adapté du Good Behaviour Game. La stratégie consiste à soutenir les enseignants afin qu'ils parviennent à favoriser et renforcer un comportement positif axé sur la tâche (on-task) en travaillant avec de petites équipes d'enfants. Testé dans différents groupes d'âge, le programme a eu des effets très concluants sur les comportements perturbateurs. Il est diffusé par la Heilpädagogische Akademie für Erziehungshilfe und Lernförderung (Centre de pédagogie curative pour l'aide à l'éducation et l'encouragement à l'apprentissage) de Cologne.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › La gestion des classes joue un rôle prépondérant dans le développement positif des établissements. Les études internationales menées sur ce thème montrent que les systèmes fondés sur les résultats de la recherche aident à maintenir la discipline dans les classes, dans la mesure où ils permettent d'entraîner une réduction notable des comportements perturbateurs, une diminution des mesures disciplinaires classiques et une hausse des prestations scolaires.
- › Il ressort également des résultats des recherches que les écoles ont intérêt à adopter une approche englobante qui consiste à former tous les enseignants et collaborateurs de l'établissement et à les soutenir dans la mise en œuvre des règles de gestion des classes. Faute de résultats suffisants, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité des initiatives prises par des enseignants à titre individuel. Nous recommandons que les écoles utilisent des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques et mettent sur pied des entraînements de qualité, ainsi qu'une supervision.
- › En Suisse, bien que la gestion des classes fasse partie intégrante de la formation des enseignants, aucune école ou presque ne propose à tous ses enseignants et collaborateurs des entraînements sur la base d'un programme global fondé sur des données probantes et soutenu par des spécialistes externes. Cela est peut-être dû en partie à un manque de prestataires spécialisés. Dans ce contexte, il convient de relever que les hautes écoles pédagogiques disposent de spécialistes pouvant apporter conseil et soutien aux établissements désireux de mettre en œuvre ce type de mesures. L'efficacité de l'offre actuelle en Suisse n'a pas encore été évaluée.
- › La gestion des classes est souvent une composante centrale des programmes de gestion d'établissement (cf. chapitre 6) ou de prévention du harcèlement (cf. chapitre 8). Nous recommandons aux écoles d'adopter un système global regroupant tous les aspects plutôt que de recourir à plusieurs approches distinctes.

BIBLIOGRAPHIE

Archambault, J. & Chouinard, R. (2003). Vers une gestion éducative de la classe, 2^e éd. Boucherville, Québec: G. Morin.

Brägger, G. & Posse, N. (2007). Instrumente für die Qualitätsentwicklung und Evaluation in Schulen [Instruments pour le développement de la qualité et pour les évaluations dans les écoles] (IQES). Wie Schulen durch eine integrierte Qualitäts- und Gesundheitsförderung besser werden können. Berne: h.e.p. Verlag.

Eichhorn, C. (2008). Classroom-Management: Wie Lehrer, Eltern und Schüler guten Unterricht gestalten. Klett-Cotta.

Frey, K. (2010). Disziplin und Schulkultur: Akteure, Handlungsfelder, Erfolgsfaktoren. Schulverlag.

Gilardi, R. (2010). Insegnanti in regola. Regole e competenze per la gestione della classe. Molfetta: Edizioni La Meridiana.

Haag, L. & Streber, D. (2012). Klassenführung: Erfolgreich unterrichten mit Classroom Management. Weinheim et Bâle: Beltz.

Heilpädagogische Akademie für Erziehungshilfe und Lernförderung (2013). Das Klassekinderspiel – eine effektive Methode des Classroom Managements, www.heilpaedagogische-akademie.de

Melzer, W., Schubarth, W. & Ehninger, F. (2004). Gewaltprävention und Schulentwicklung: Analysen und Handlungskonzepte. Julius Klinkhardt Verlag.

Nolting, H. P. (2012). Störungen in der Schulklasse – Ein Leitfaden zur Vorbeugung und Konfliktlösung. Weinheim et Bâle: Beltz.

Rüedi, J. (2004). Disziplin in der Schule. Berne: Haupt.

LIENS

Classroom Organization and Management Program > www.comp.org

Good Behavior Game [Jeu de bonne conduite] > www.goodbehaviorgame.com

Starke Lehrkräfte > www.starke-lehrkraefte.net

Klassenspiel > www.heilpaedagogische-akademie.de/angebot/klassenspiel.html

8. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle › Sélective Indiquée	Famille › Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Prédollescence (9-13) Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Réduire ou stopper le harcèlement à l'école

GROUPE CIBLE

Elèves et enseignants. Certains programmes s'adressent également à d'autres collaborateurs de l'école ainsi qu'aux parents

RISQUES VISÉS

Climat scolaire négatif, absence de discipline dans les classes, soutien des auteurs de harcèlement par leurs camarades du même âge, manque de respect ou de contrôle des règles et des mesures disciplinaires, aide insuffisante aux victimes de harcèlement

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de prévention du harcèlement ont pour but de réduire ou de stopper les comportements d'agression et d'exclusion systématiques. Il ressort des synthèses de recherches que les programmes fondés sur l'évidence scientifique et mis en œuvre de façon adéquate ont des effets significatifs sur la réduction de la victimisation et du harcèlement dans les écoles. Ils permettent d'obtenir de meilleurs résultats s'ils englobent les éléments suivants: surveillance attentive des espaces de récréation, méthodes disciplinaires, gestion des classes et respect des règles, entraînement des enseignants, politique anti-harcèlement appliquée dans l'ensemble de l'établissement, information et formations ou rencontres à l'intention des parents. Les programmes de prévention de la cyberviolence sont décrits au chapitre 20.

PROBLÉMATIQUE

Le harcèlement est l'agression répétée et intentionnelle d'un ou de plusieurs enfants à l'encontre d'un autre, au cours de laquelle le rapport de force est déséquilibré entre la victime et l'auteur [1]. En Suisse, ce phénomène est largement répandu tant à l'école enfantine qu'à l'école primaire et secondaire. Selon des comparaisons internationales, son ampleur y est en effet relativement élevée : l'enquête sur la santé des élèves (Health Behavior in School-aged Children, HBSC) effectuée en 2006 dans 40 pays indique que 27% des élèves de onze à 15 ans étaient impliqués dans des actes de harcèlement, ce qui place la Suisse au 15^e rang [2].

Certains élèves présentent davantage de risques de devenir victimes ou auteurs de harcèlement. Les enfants souffrant de problèmes intériorisés tels que dépression, comportement solitaire ou soumis, retraits et isolés, n'ayant que peu de contacts avec autrui et n'ayant pas un tempérament de meneur présentent un risque plus élevé de devenir des victimes. Une grande propension à l'agression, un déficit de compétences sociales et des difficultés à l'école sont des facteurs prédisposant à devenir auteurs [3]. Les auteurs de harcèlement présentent aussi un risque accru de devenir victimes.

Résultats de l'étude z-proso: Evolution du harcèlement au fil des années

Lorsque les enfants grandissent, les actes de harcèlement sont moins fréquents. Les auteurs de l'étude z-proso ont interrogé des enfants de 2^e primaire (âgés de 8 ans) sur leurs expériences en matière de harcèlement. 25% ont déclaré être harcelés au moins une fois par semaine, le plus souvent sous forme de taquineries et d'agressions physiques. A l'âge de 15 ans, 9% des élèves participant encore à l'étude ont dit être victimes de harcèlement au moins une fois par semaine, les formes étant alors l'ignorance et l'exclusion, les insultes et les moqueries, les agressions physiques, la dégradation de biens personnels et le harcèlement sexuel. Selon les résultats de cette même étude, le harcèlement peut avoir des conséquences graves et durables, parmi lesquelles une plus grande probabilité de dépressions et de crises d'angoisse

Source: analyse des données du projet zurichois sur le développement social des enfants et des jeunes, z-proso, 2014; Averdijk et al., 2011.

OBJECTIFS

Les programmes de prévention du harcèlement visent à modifier les processus et les conditions qui déclenchent le phénomène. Il s'agit notamment d'essayer de contrecarrer le soutien tacite apporté aux auteurs en rendant les enfants conscients de ce qu'est le harcèlement et de ses conséquences. Cette approche permet également d'améliorer la capacité des enfants à y réagir efficacement. Enfin, elle sensibilise les enseignants et les parents au problème et leur propose des règles d'intervention claires pour y faire face.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Les programmes de prévention du harcèlement englobent toute une série d'activités, dont l'enseignement, les jeux de rôle,

les discussions en classe, l'apprentissage en ligne, les entretiens de consultation, les jeux «anti-harcèlement», l'élaboration de directives sur la prévention du harcèlement et la surveillance des espaces de récréation. Parmi les programmes connus et jugés efficaces par plusieurs études figurent notamment le programme de prévention du harcèlement du Norvégien Dan Olweus, celui de l'organisation américaine de bienfaisance Committee for Children Steps to Respect et le programme australien Friendly Schools. La durée des interventions va de quelques jours à quelques mois [4].

Les programmes de prévention du harcèlement reposent sur deux méthodes distinctes : l'approche globale – qui inclut toute la communauté scolaire – vise des changements aux niveaux de l'établissement, de la classe et de l'individu. Quant à la seconde, elle comprend des modules destinés à favoriser, pendant les cours, les attitudes et les compétences permettant de lutter contre le harcèlement. La seconde méthode semble certes moins efficace que la première, mais elle requiert également moins de ressources et constitue de ce fait une bonne solution pour les écoles ayant des moyens limités. Si certains programmes sont ciblés sur les victimes et les auteurs, d'autres stratégies, de portée plus large, associent également les enfants, les enseignants, les parents et la communauté scolaire dans son ensemble. La participation d'acteurs supplémentaires peut accroître l'efficacité des programmes et contribuer au soutien des victimes.

Cadre de mise en œuvre : Les programmes de prévention du harcèlement sont réalisés dans les écoles.

Qualifications requises : Les programmes efficaces sont en règle générale étayés par des manuels de qualité détaillés et requièrent la formation des collaborateurs de l'école, le plus souvent des enseignants. L'entraînement comprend plusieurs séances, qui se déroulent habituellement sur deux ou trois jours et sont suivies, plus tard, d'un contrôle de qualité. Il est parfois complété par un soutien technique en ligne durant toute l'année scolaire. La formation permet aux enseignants d'acquérir des connaissances sur le harcèlement, les stratégies de gestion de ce phénomène et les compétences nécessaires pour faire face aux situations se présentant dans leur établissement, mais aussi de bénéficier d'un feedback et de conseils pour des cas spécifiques.

Ressources requises : De nombreux livres et sites Internet consacrés à la prévention du harcèlement, disponibles en français, allemand ou italien, proposent aux enseignants des informations de base gratuitement ou à des conditions avantageuses (par ex. [1, 3, Alsaker, 2012]). Les programmes efficaces requièrent cependant une formation et une supervision assurées par des spécialistes qualifiés et certifiés. Il arrive que les prestataires facturent des frais pour les séances d'entraînement, la certification d'un formateur interne à l'établissement (par ex. psychologue scolaire), la supervision, le support et la documentation.

Exemple de programme

La prévention du harcèlement a connu une évolution particulièrement intéressante avec le programme KiVa, développé ces dernières années par Christina Salmivalli et ses collègues à l'université finlandaise de Turku et financé par le ministère finlandais de la formation et de la culture. Comme beaucoup de programmes de prévention efficaces, KiVa est à la fois structuré et systématique. L'équipe de recherche a élaboré du matériel pour les écoles, des unités d'enseignement pour tous les degrés, des jeux informatiques conçus pour servir de soutien à l'apprentissage, ainsi qu'un guide et un site Internet pour les parents. Chaque établissement constitue une équipe KiVa composée de trois enseignants qui acquièrent les compétences nécessaires pour savoir comment se comporter avec les victimes et les auteurs de harcèlement. Le programme apprend aux enfants à réagir activement contre le harcèlement sur la base de trois principes: «Je sais» (I know), c'est-à-dire je comprends ce qu'est le harcèlement; «Je peux» (I can), c'est-à-dire je peux apprendre à devenir actif; «Je le fais» (I do), c'est-à-dire je contribue à limiter les actes de harcèlement. Mis en œuvre et testé avec succès dans plusieurs centaines d'écoles en Finlande [5], le programme KiVa a permis de réduire le harcèlement de manière significative. Il a été introduit récemment aux Pays-Bas.

EFFICACITÉ

Au cours de la dernière décennie, plusieurs études de synthèse consacrées à l'efficacité des programmes de prévention du harcèlement montrent qu'ils permettent de réduire l'ampleur de ce phénomène.

- › La plus volumineuse et récente d'entre elles a mis en évidence des effets importants dans la pratique [4]. En moyenne, les programmes ont permis une réduction du harcèlement de 20% par rapport au groupe témoin. Un recul identique a été observé pour le taux de victimisation.
- › Les autres études arrivent dans l'ensemble aux mêmes conclusions, tout en étant un peu moins optimistes [6, 7]. Merrell et al. [7], par exemple, ont constaté que les programmes permettaient d'améliorer les compétences sociales des élèves, d'augmenter les connaissances des enseignants sur les pratiques efficaces et de renforcer leur sentiment d'efficacité personnelle par rapport aux interventions. Tout comme Farrington et Ttofi [4], Merrell et al. ont observé une réduction des actes de harcèlement déclarés par les victimes, mais aucun effet global sur leur survenance.

Facteurs d'influence : Les études montrent que l'efficacité des programmes de prévention du harcèlement varie fortement. Selon les résultats des synthèses de recherches, celle-ci dépend de plusieurs facteurs, dont les principaux sont les suivants [4]:

- › Adoption d'une approche globale intégrant l'ensemble de la communauté scolaire et des éléments de type universel, sélectif et indiqué;
- › Intensité suffisante (dosage) et qualité de mise en œuvre des interventions;
- › Application rigoureuse de règles et de pratiques de gestion des classes;
- › Inclusion de composantes visant à améliorer la surveillance sur les espaces de récréation et dans l'enceinte des établissements;

- › Transmission aux parents d'informations sur le harcèlement et la victimisation.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse, le harcèlement a été reconnu comme problème scolaire au cours des vingt dernières années seulement. Dans nombre de cantons et de villes, les autorités scolaires ont depuis lors élaboré des directives pour la gestion de ce phénomène et certaines écoles organisent des séances d'information à l'intention des parents. Ces actions sont certes importantes, mais il ne suffit pas de mettre sur pied des campagnes d'information pour obtenir des changements de comportement [8]. En Suisse, seules quelques écoles ont introduit des programmes fondés sur l'évidence scientifique englobant à la fois la prévention et l'intervention et intégrant la prévention du harcèlement dans le quotidien scolaire.

- › Le programme **Be-Prox** (développé par Françoise D. Alsaker à l'Université de Berne) est le seul basé sur les résultats de la recherche et ciblé spécifiquement sur les écoles enfantines et primaires (Alsaker, 2004). Il s'adresse aux parents, aux enseignants, aux élèves et aux directions d'écoles. Il propose une supervision d'une durée de quatre mois à l'intention des enseignants et favorise les discussions de groupe ainsi que le soutien réciproque entre les adultes de la communauté scolaire. Selon les besoins des écoles, le programme est également proposé dans des versions moins coûteuses (Alsaker, 2012). L'évaluation de Be-Prox, effectuée avec un groupe témoin, a montré une réduction du harcèlement, ainsi que d'autres effets positifs.
- › Be-Prox mis à part, aucune approche standardisée fondée sur l'évidence scientifique n'a été introduite en Suisse, alors qu'il serait possible de reprendre plusieurs programmes intéressants développés en Allemagne. Parmi eux, **ProACT + E**, consacré à la prévention du harcèlement auprès des élèves de 5^e primaire, qui repose sur des principes de comportement (Spröber et al., 2008) et prévoit également un programme d'entraînement pour les parents. Une évaluation scientifique, portant sur quelques études seulement, a montré des résultats encourageants. Le programme est disponible en version papier, accompagné d'un CD.
- › Autre programme développé en Allemagne (par Herbert Scheithauer et son équipe à l'Université Humboldt de Berlin), où il est largement répandu **Fairplayer**, qui a reçu en 2011 le Prix européen de la prévention de la criminalité. Conçu pour les élèves du degré secondaire, il est composé principalement d'un plan d'études permettant de transmettre aux adolescents des compétences sociales, mais aussi des méthodes efficaces de gestion du harcèlement et de la violence, d'un programme d'entraînement pour les enseignants, ainsi que d'un site Internet offrant informations et soutien aux victimes de harcèlement et à leurs parents.

- › A signaler également, pour la Suisse italophone, le programme **Stop al Bullismo** (Stop au harcèlement), basé sur des principes qui se sont avérés probants dans des programmes scientifiquement fondés.
- › Outre les programmes ciblés sur la prévention du harcèlement, il en est d'autres qui peuvent aussi être utilisés à cette fin. Ils sont certes axés sur l'acquisition de compétences sociales positives et sur la santé psychique en général, mais de ce fait même, ils abordent également les thèmes du harcèlement ou du harcèlement sexuel. C'est le cas notamment du programme **MindMatters**, développé en Australie et adapté en 2002 aux conditions de l'espace germanophone, qui a pour objectif principal de promouvoir la santé psychique à l'école et de développer une culture scolaire positive (pour en savoir plus, cf. chapitre 6).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Nous recommandons de recourir en priorité aux programmes qui sont systématiques, structurés et adaptés aux besoins spécifiques, qui poursuivent une approche englobant l'ensemble de l'école et prévoyant un entraînement de qualité pour tout le personnel, qui mettent l'accent sur des règles claires appliquées de manière efficace et sur des pratiques de gestion des classes éprouvées, qui prennent en compte tous les élèves et transmettent des compétences permettant d'agir de manière appropriée contre le harcèlement, qui incluent une surveillance attentive des espaces de récréation et qui associent les parents en leur donnant des informations sur le harcèlement et la victimisation.
- › Il ne faut cependant pas perdre de vue que même des programmes fondés sur l'évidence scientifique ne donnent pas toujours les résultats positifs escomptés. Pour en garantir une mise en œuvre efficace, il est essentiel que la formation soit assurée par des spécialistes et que la qualité soit contrôlée avec toute l'attention requise. Il ne suffit en effet pas d'organiser des séances d'information pour réduire le harcèlement à l'école.
- › Farrington et Ttofi [4] recommandent de faire accréditer les programmes de prévention du harcèlement par des organismes nationaux ou internationaux afin que les écoles puissent prendre leurs décisions sur la base d'avis compétents.
- › En Suisse, bon nombre d'écoles ont élaboré des lignes directrices sur la prévention du harcèlement et la gestion de ce problème est souvent traitée dans la formation des enseignants. Seules quelques écoles, toutefois, utilisent des programmes structurés fondés sur l'évidence scientifique, ce qui s'explique notamment par le manque de prestataires professionnels qui en proposent. L'introduction de programmes choisis avec soin, évalués dans le contexte suisse, présentant des critères de qualité et applicables pour différents groupes d'âge permettrait de compléter avantageusement l'offre dont disposent les écoles suisses à l'heure actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Alsaker, F.D. (2004).** Quälgeister und ihre Opfer: Mobbing unter Kindern – und wie man damit umgeht. Berne: Hans Huber.
- Alsaker, F.D. (2012).** Mutig gegen Mobbing in Kindergarten und Schule. Verlag Hans Huber.
- Averdijk, M., Müller, B., Eisner, M. & Ribeaud, D. (2011).** Bullying victimization and later anxiety and depression among pre-adolescents in Switzerland. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 3, 103–109.
- Gardette, B. & Bellon, J. P. (2012).** Harcèlement et brimades entre élèves – La face cachée de la violence scolaire. Editions La Martinière.
- Kunz, H. (2011).** sicher!gsund! Mobbing in der Schule, St-Gall, www.jeunesetviolence.ch/fileadmin/user_upload/Angebote/mobbing-online.pdf
- Menesini, E. (2003).** Bullismo: le azioni efficaci della scuola. Percorsi italiani alla prevenzione e all'intervento. Trento: Erickson.
- Ministère de l'éducation nationale (2013).** Site «Agir contre le harcèlement», www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr
- Olweus, D. (2002).** Gewalt in der Schule: Was Lehrer und Eltern wissen sollten – und tun können. Berne: Huber.
- Schultze-Krumbholz, A., Zagorscak, P., Siebenbrock, A. & Scheithauer, H. (2012).** Medienhelden: Unterrichtsmanual zur Förderung von Medienkompetenz und Prävention von Cybermobbing. Munich: Reinhardt Verlag.
- Spröber, N., Schlottke, P. F. & Hautzinger, M. (2008).** Bullying in der Schule – Das Präventions- und Interventionsprogramm ProACT+ E; avec CD-ROM et DVD. Munich: Beltz.

LIENS

- Programme de prévention du harcèlement de Dan Olweus
> www.violencepreventionworks.org
- Steps to Respect > www.cfchildren.org/steps-to-respect.aspx
- Friendly-Schools-Programme > www.friendlyschools.com.au
- Programme KiVa > www.kivaprogram.net
- Version hollandaise du programme KiVa > www.kivaschool.nl
- Fairplayer-Programm > www.fairplayer.de
- Stop al Bullismo > www.stopalbullismo.it/progetti.html

9. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	Famille	Période prénatale
› Sélective	› Ecole	Premiers mois (0-1)
› Indiquée	Espace social	› Petite enfance (1-7)
		› Enfance (7-9)
		› Prédolescence (9-13)
		Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Amélioration des compétences sociales, prévention précoce des comportements déviants

GROUPE CIBLE

Enfants et adolescents

RISQUES VISÉS

Comportements agressifs, manque d'empathie, faible capacité à résoudre les difficultés relationnelles, impulsivité, aptitude peu développée à la communication, engagement scolaire limité

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

A la source d'un comportement agressif, il y a souvent un manque de compétences sociales. La plupart des programmes de développement des compétences sociales se fondent sur des théories relatives à l'apprentissage social et à la résolution des problèmes. Ils visent à encourager les compétences sociocognitives, socio-émotionnelles et comportementales des enfants et des adolescents, afin que ceux-ci soient mieux à même de modifier des schémas comportementaux inadaptés. Plusieurs synthèses de recherches sont parvenues à la conclusion que les programmes de ce type enregistrent des résultats prometteurs en termes d'amélioration des compétences sociales, et par conséquent, de prévention des comportements agressifs.

PROBLÉMATIQUE

Les enfants et les adolescents affichant un comportement agressif présentent fréquemment un manque de capacités sociales et cognitives qui se traduit notamment par une faible aptitude à la résolution des problèmes, à la gestion des conflits ou à la communication, une attitude irrespectueuse, des difficultés à contrôler son agressivité et sa frustration, une capacité limitée à accepter qu'une récompense soit différée, ainsi qu'une faible maîtrise de soi.

Résultats de l'étude z-proso : compétences sociales et violence

Pour cette étude, les compétences sociales et cognitives d'enfants âgés de 7 à 15 ans ont été mesurées. Dans chaque groupe d'âge, il est apparu que les enfants décrits comme agressifs par les enseignants présentaient simultanément un comportement prosocial déficient, par ex. lorsqu'il s'agissait d'aider, d'écouter et de partager. Plus les enfants étaient âgés et plus ce rapport était marqué. Par ailleurs, plus les enfants étaient agressifs, moins ils connaissaient et appliquaient les stratégies sociales de résolution des problèmes, plus ils avaient tendance à se mettre en colère dans une situation de conflit et moins ils montraient d'égards envers autrui.

Source: Analyse des données du projet zurichois pour le développement social des enfants et des adolescents, z-proso, 2014

OBJECTIFS

Les programmes d'encouragement des compétences sociales favorisent le développement d'aptitudes sociocognitives et socio-émotionnelles. Il s'agit pour les enfants d'exercer des aptitudes, de contrôler leurs émotions de façon adéquate et d'identifier les perceptions faussées qu'ils peuvent avoir, dans le but d'induire des changements comportementaux.

CARACTÉRISTIQUES

Les programmes d'encouragement des compétences sociales incluent la plupart du temps des leçons clairement structurées, dispensées par un enseignant spécialisé. Le matériel didactique comprend généralement des manuels destinés aux enseignants, ainsi que des livres de travail et d'autres supports pour les participants. Un certain nombre de programmes connus et évalués ont été traduits en allemand ; c'est notamment le cas de « I Can Problem Solve » (IKPL ou EFFEKT en allemand), de « Second Step » (Faustlos) et de « PATHS » (PFADe).

Forme de mise en œuvre : l'encouragement des compétences sociales repose généralement sur un plan d'apprentissage constitué de modules consacrés aux thèmes principaux. Au fil de ces modules, les enfants apprennent par exemple à comprendre les émotions et à y réagir, à percevoir la position d'autrui, à ressentir de l'empathie, à réfléchir sur des stratégies de résolution des conflits, à anticiper et à évaluer les conséquences de leurs actes, à faire preuve de maîtrise de soi, à contrôler leur agressivité et à résoudre des problèmes relationnels [1]. Les sessions de groupe (parfois remplacées par des séances en tête-à-tête) offrent la possibilité de mettre en pratique certaines techniques (instruction, modélisation, jeux de rôles, feedback, ren-

forcement, etc.) dans des conditions proches de la réalité. Le nombre et l'intensité des modules d'entraînement sont très variables.

Cadre de mise en œuvre : les programmes d'encouragement des compétences sociales mis en œuvre sont de type universel, sélectif ou indiqué. La mesure de type universel la plus répandue est l'intégration d'éléments visant à développer les compétences sociales dans le programme d'apprentissage des jardins d'enfants et des écoles. Les mesures sélectives et indiquées peuvent s'adresser à un sous-groupe d'enfants présentant un risque accru ou faire partie de stratégies de prévention extrascolaires (par ex. combinées avec la formation des parents). Ces mesures sont mises en pratique en petits groupes de 6 à 10 enfants.

Qualifications requises : les programmes d'encouragement des compétences sociales sont généralement proposés par l'enseignant ou par un professionnel spécialisé. Les projets de qualité nécessitent une formation spécifique. Certains programmes prévoient des supervisions, des séances de rafraîchissement durant l'année scolaire, des mécanismes de contrôle de la qualité et, de manière permanente, une assistance technique en ligne.

Ressources requises : les programmes d'acquisition des compétences sociales sont relativement simples à appliquer dans le cadre scolaire. Pour certains d'entre eux, l'investissement se limite au manuel de formation et aux supports didactiques. Certains projets dont l'efficacité a été démontrée exigent toutefois un investissement plus important, notamment une formation par un formateur certifié (d'une durée habituellement comprise entre une demi-journée et trois jours), des mesures de contrôle de la qualité durant la mise en œuvre et des séances régulières de rafraîchissement.

Exemple de programme

«I Can Problem Solve» (ICPS) est un programme scolaire universel destiné aux enfants de 4 à 12 ans. Il a pour but d'aider les enfants à se familiariser avec des méthodes non violentes de résolution des conflits, par le biais d'un renforcement des processus cognitifs interpersonnels et de leurs compétences en la matière. Le programme ICPS se fonde sur le jeu, les récits, les marionnettes, les illustrations et les jeux de rôles. La méthode a pour but d'aider les enfants à comprendre leurs propres sentiments et ceux d'autrui, à trouver des solutions alternatives et à prendre conscience des conséquences possibles de leurs actes. Dans le cadre de ce programme, les enfants n'apprennent pas ce qu'ils devraient penser, mais la manière de réfléchir. Des leçons d'une durée de vingt minutes sont données trois à cinq fois par semaine durant toute l'année scolaire. De plus, ICPS propose d'intégrer des principes de résolution des problèmes dans l'enseignement quotidien, méthode intitulée «ICPS dialoging». Pour chaque groupe d'âge, des cahiers d'exercices avec la description des leçons sont disponibles en ligne. Avant la mise en œuvre, un séminaire de deux jours animé par le développeur ou l'exploitant est exigé. Outre les programmes transmis dans les écoles par des enseignants formés, ICPS s'adresse également aux parents. ICPS existe aussi en allemand; il est actuellement proposé en Allemagne à l'enseigne du programme EFFEKT. EFFEKT propose des mesures en matière de compétences sociales destinées aux enfants associées à des formations s'adressant aux parents. Les rapports d'évaluation font état de résultats prometteurs à court et à long terme, en particulier lorsque ces deux composantes sont associées (www.effekt-training.de).

EFFICACITÉ

Au cours des cinq dernières décennies, de nombreux programmes d'encouragement des compétences cognitives, sociales et émotionnelles ont été évalués, principalement aux Etats-Unis. Ces études indiquent en résumé que de tels programmes ont un impact positif à différents niveaux.

- › La dernière synthèse de recherches a examiné 213 évaluations de programmes d'entraînement scolaire des compétences, de type universel, favorisant l'apprentissage social et émotionnel [2]. Les programmes étudiés s'adressaient aux enfants et aux adolescents de 5 à 18 ans. Par rapport au groupe de contrôle, les élèves ont vu leurs compétences s'améliorer de 11%. Les mesures ont eu un effet positif sur le comportement prosocial, les compétences émotionnelles, l'attitude et les performances scolaires; en parallèle, les troubles comportementaux, les comportements externalisants et le stress émotionnel ont reculé. Dans l'ensemble, ces résultats coïncident avec ceux de précédentes études de synthèse [1, 3].
- › Les effets ont généralement été mesurés immédiatement après l'achèvement du programme. Certains résultats indiquent que six à douze mois après la fin des programmes, un effet faible, mais significatif est encore perceptible (ce qui n'était pas le cas dans l'étude suisse z-proso; Malti et al., 2011). Rares sont toutefois les études faisant état d'effets à long terme.

Facteurs d'influence: les évaluations décrivent quelques facteurs susceptibles d'influencer l'efficacité des mesures relatives aux compétences sociales [2, 3]. Des améliorations ont en particulier été obtenues par des programmes présentant les caractéristiques suivantes:

- › une haute qualité de mise en œuvre (autrement dit, une grande proximité avec le plan initial);
- › un séquençage (soit une série cohérente et coordonnée d'activités en lieu et place d'activités isolées);
- › la collaboration active des élèves (l'enseignant ne se contente pas de donner des instructions, il offre un vrai coaching et recourt à la modélisation);
- › un accent mis sur certaines compétences spécifiques avec des objectifs clairement définis.
- › Chez les enfants les plus vulnérables qui montrent déjà des déficits, le développement des compétences sociales est la méthode qui a enregistré le meilleur impact.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Des programmes d'encouragement des compétences sociales ont été introduits en Suisse il y a une dizaine d'années. Certains jardins d'enfants

et écoles les intègrent aujourd'hui systématiquement dans leur plan d'apprentissage.

- › Pour les enfants de 3 à 6 ans, il existe plusieurs **programmes d'acquisition des compétences sociales**. Le programme «Faustlos» (traduction allemande de «Second Step») a été développé par le «Committee for Children» à Seattle, aux Etats-Unis. Il est actuellement appliqué par des jardins d'enfants et des écoles primaires de plusieurs villes et communes de Suisse. A mentionner également, le nouveau programme «Papilio» d'Herbert Scheithauer destiné aux enfants des jardins d'enfants (3 à 6 ans), pour lequel plusieurs études d'impact ont mis en évidence des résultats positifs. Ce programme utilise diverses stratégies découlant de la recherche sur le développement et destinées aux enfants, aux enseignants ainsi qu'aux parents. «Lubo aus dem All» est un programme d'encouragement des compétences sociales fondé sur des théories sociocognitives également destiné aux enfants des crèches et des jardins d'enfants. Une première évaluation a révélé des effets prometteurs (Hennemann et al., 2011).
- › Dans le canton de Zurich, plusieurs écoles primaires travaillent actuellement avec **PATHS – Promoting Alternative Thinking Strategies** (Programm zur Förderung alternativer Denkstrategien, PFADe). PFADe est un programme fondé sur des données probantes. Il est structuré en 2 à 3 séances d'une demi-heure par semaine qui peuvent se dérouler dans le cadre du programme scolaire. PFADe a pour but d'encourager les compétences émotionnelles et sociales afin de réduire les agressions et les troubles comportementaux et d'améliorer les processus pédagogiques dans les écoles. PFADe est jusqu'ici le seul instrument d'encouragement des compétences sociales développé en Suisse qui soit évalué dans le cadre d'une étude de contrôle randomisée. Les résultats attestent, un à 2 ans après la mise en œuvre du programme, une faible influence positive sur les comportements agressifs (Malti et al., 2011). Des effets plus importants ont été observés dans les classes qui ont bénéficié d'une mise en œuvre du projet de grande qualité. Des effets à long terme n'ont toutefois pu être mis en évidence. Au Tessin, la version italienne de PFADe est en cours d'évaluation.
- › L'«**Interventionsprogramm zur Förderung der Sozial- und Selbstkompetenzen in der Schule**» (InSSel) (Programme d'intervention visant à promouvoir les compétences sociales et personnelles à l'école) constitue une innovation intéressante. Développé à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (Neuenschwander & Frank, 2012), InSSEL est un programme de développement des compétences sociales destiné aux élèves des écoles primaires et secondaires présentant des risques psychosociaux élevés et d'importants troubles du comportement. Il comprend trois unités de 10 à 12 séances hebdomadaires et repose sur quatre axes: l'engagement initial des parents, l'entraînement aux compétences sociales en petits groupes, des observations pendant les cours, suivies

d'un feedback, ainsi que des mesures pour toute l'école en cas de problèmes disciplinaires. Une première étude d'évaluation consacrée à InSSEL a révélé des résultats encourageants par rapport au groupe de contrôle (Neuenschwander & Frank, 2012) : dans le groupe d'intervention, les comportements perturbateurs durant les cours, les problèmes d'impulsivité et les compétences sociales ont été améliorés. Il n'est toutefois pas possible d'en tirer des conclusions définitives, en raison de la conception de l'étude et de la petite taille du panel.

- › **L'entraînement comportemental** de Petermann et al. (2007) est relativement répandu dans les écoles primaires allemandes. Il repose sur des théories de l'apprentissage social et traite de questions morales, de compétences émotionnelles et sociales, ainsi que de responsabilité personnelle et sociale. Ce programme existe en différentes versions adaptées au niveau de scolarité : pour les jardins d'enfants, pour le degré primaire et pour le degré secondaire. La version spécifique aux écoles primaires comprend 26 séances. Généralement, l'enseignant met le programme en œuvre à raison de deux heures par semaine. A notre connaissance, ce programme n'a pas encore été utilisé en Suisse.
- › **Mich und Dich verstehen** est un programme d'entraînement global pour toutes les écoles, visant à encourager la sensibilité émotionnelle et à développer les compétences émotionnelles. Il s'adresse principalement aux enfants et aux adolescents de l'âge de 8 à 12 ans en milieu scolaire, mais il peut aussi être appliqué dans des structures d'aide à la jeunesse. Le manuel comporte les bases du programme, des exercices et des jeux, ainsi que du matériel pédagogique à photocopier pour la mise en œuvre pratique.
- › Le programme **MindMatters** (voir aussi le chapitre 6), initialement développé en Australie, a été adapté, en 2002, au contexte de l'espace germanophone. L'objectif principal du programme est la promotion de la santé psychique dans les écoles et le développement d'une culture scolaire positive. Ce programme vise également à encourager les compétences liées à la maîtrise de soi, les facteurs généraux de protection, le respect et la tolérance dans l'enseignement, ainsi qu'à améliorer l'aptitude des enfants à la résolution de problèmes. Une évaluation de ce programme dans l'espace germanophone, à laquelle trois écoles suisses ont également participé, a mis en évidence des résultats positifs. Pour cette raison il est prévu de mettre en œuvre le programme «MindMatters» également dans d'autres écoles de Suisse.
- › **La jeunesse débat** (Jugend debattiert / La gioventù dibatte) est un autre projet intéressant qui donne aux jeunes l'occasion de s'exercer à l'échange d'opinions. «La jeunesse débat» a pour but de familiariser les jeunes avec les processus démocratiques. Ils apprennent dans ce cadre à s'informer sur un sujet, à se faire une opinion et à défendre leur point de vue, mais aussi à reconnaître et à accepter des opinions différentes de la leur. De leur côté, les enseignants apprennent à intégrer des débats dans les cours.

Les compétences acquises peuvent ensuite être testées dans le cadre d'un championnat national de débat. Le matériel didactique, notamment des brochures pour les élèves de secondaire I et II, est mis à disposition par la fondation qui gère le projet.

- › Développé par la fondation suisse d'aide à la jeunesse Pro Juventute, le programme **What's up** s'adresse aux enfants de 10 à 11 ans pour encourager leurs compétences émotionnelles et sociales. Il comprend six leçons consacrées à l'empathie, à la communication et à la maîtrise de soi.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de la recherche des trois dernières décennies indiquent clairement que l'encouragement des compétences sociales peut réellement limiter les comportements agressifs et blessants.

- › Dans la pratique, lorsqu'il s'agit de choisir et de mettre en œuvre un projet d'entraînement des compétences sociales, les décideurs devraient examiner minutieusement quel programme est le mieux adapté au groupe cible. Ils devraient en outre connaître le temps et les ressources financières qu'exige une mise en œuvre réussie et associer toutes les parties à la planification du projet. Pour ce faire, ils peuvent s'aider de la littérature existante sur le sujet, consulter la présentation des programmes sur les sites Internet mentionnés en introduction au présent rapport et solliciter les conseils d'experts.
- › Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les participants suivent l'entraînement dans sa totalité et que les programmes sont mis en œuvre consciencieusement par des personnes ayant reçu une formation ad hoc et bénéficiant elles-mêmes d'un soutien. Il doit y avoir une concordance entre la planification et la mise en œuvre des mesures.
- › L'encouragement des compétences sociales est particulièrement utile pour les groupes à risque (par ex. TDAH, comportements externalisés, problèmes de discipline). De notre point de vue, des mesures structurées destinées aux enfants à risque complètent efficacement le travail des psychologues et des travailleurs sociaux exerçant en milieu scolaire.
- › L'impact de l'encouragement des compétences sociales est encore meilleur lorsqu'il est combiné avec des mesures de prévention pour la famille ou pour l'école dans son ensemble. Nous sommes convaincus que l'introduction et l'évaluation d'un système à plusieurs niveaux fondé sur l'évidence scientifique (tel que le programme allemand «EFFEKT» ou le programme «Incredible Years») constituent un complément important à la pratique actuelle.
- › Il existe en Suisse quelques évaluations portant sur l'efficacité des programmes d'encouragement des compétences sociales. Les connaissances à ce sujet restent toutefois limitées et devraient être complétées par d'autres recherches qui permettraient notamment de savoir quelles mesures sont les plus efficaces pour chaque groupe cible.

BIBLIOGRAPHIE

- Hennemann, T., Hillenbrand, C. & Hens, S. (2011).** Kompetenzförderung zur universellen Prävention von Verhaltensstörungen in der schulischen Eingangsstufe. Evaluation des kindorientierten Präventionsprogramms «Lubo aus dem All». Zeitschrift für Grundschulforschung, 4, 113–125.
- Jünger, R., & Eisner, M. (2009).** Prävention von Problemverhalten durch die Förderung von sozialen Kompetenzen mit dem PFADE Programm. Revue suisse de pédagogie spécialisée, N°15, p. 18–24.
- Malti, T., Ribeaud, D., & Eisner, M. P. (2011).** The effectiveness of two universal preventive interventions in reducing children's externalizing behavior: a cluster randomized controlled trial. Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology, 40, 677–692.
- Mayer H., Heim P., & Scheithauer H. (2012).** Papilio. Ein Programm für Kindergärten zur Primärprävention von Verhaltensproblemen und zur Förderung sozial-emotionaler Kompetenz. Ein Beitrag zur Sucht- und Gewaltprävention. Theorie und Grundlagen. 3. Aufl. Augsburg: Papilio Verlag.
- Neuenschwander, M., & Frank, N (2012).** «Interventionsprogramm zur Förderung der Sozial- und Selbstkompetenzen in der Schule (InSSel).» Evaluationsergebnisse. Solothurn: Pädagogische Hochschule der Fachhochschule Nordwestschweiz, Institut Forschung und Entwicklung, Zentrum Schule als öffentlicher Erziehungsraum.
- Petermann, F., Koglin, U., Natzke, H., & Von Marées, N. (2007).** Verhaltenstraining in der Grundschule – Ein Präventionsprogramm zur Förderung emotionaler und sozialer Kompetenzen. Göttingen: Hogrefe.
- Schick, A., & Cierpka, M. (2003).** Faustlos: Evaluation eines Curriculums zur Förderung sozial-emotionaler Kompetenzen und zur Gewaltprävention in der Grundschule. Kindheit und Entwicklung, 12, 100–110.

LIENS

Promotion du développement au sein des familles pour les parents et les enfants (EFFEKT) > www.effekt-training.de

Faustlos > www.faustlos.de

Promoting Alternative Thinking Strategies (PATHS) > www.pathstraining.com

Papilio > www.papilio.de

I Can Problem Solve > www.thinkingchild.com

Lubo aus dem All

> www.heilpaedagogische-akademie.de > Fortbildungsangebot > Lubo aus dem All

Programm zur Förderung Alternativer Denkstrategien (PFADe)

> www.gewaltpraevention-an-schulen.ch

Interventionsprogramm zur Förderung von Sozial- und Selbstkompetenzen in der Schule > www.fhnw.ch/ph/zls/inssel/EvaluationInSSel.pdf

Programm «MindMatters»

> www.mindmatters-schule.de

> www.radix.ch > Gesunde Schulen > Psychische Gesundheit > MindMatters

La jeunesse débat > www.lajeunessedebat.ch

10. PROGRAMMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS ET DE MÉDIATION PAR LES PAIRS

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle Sélective Indiquée	Famille › Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Prêdolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Amélioration des connaissances et des aptitudes relatives à la résolution des conflits entre pairs par l'utilisation de techniques de médiation et de négociation

GROUPE CIBLE

Jeunes

RISQUES VISÉS

Comportements agressifs, faible maîtrise de soi, faible aptitude à la résolution des conflits, escalade conflictuelle, climat général négatif dans l'établissement scolaire

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de résolution des conflits et de médiation par les pairs visent à faciliter le consensus entre les personnes concernées. Ils consistent ainsi à transmettre un savoir-faire en matière de gestion des conflits et de négociation, ainsi qu'à exercer ces compétences. Ils font partie d'un ensemble plus large de mesures visant à soutenir un développement positif de la jeunesse. Les jeunes médiateurs et médiatrices, engagés sur une base volontaire, sont formés à intervenir en tant que tiers neutre, dans le but d'aider d'autres élèves à résoudre leurs conflits relationnels par des moyens non violents. Les résultats des recherches indiquent que ces programmes ont un effet limité mais significatif sur les comportements antisociaux et peut-être un effet plus important encore sur l'atmosphère à l'école et sur les compétences de résolution des conflits des élèves formés à la médiation.

PROBLÉMATIQUE

Les élèves qui sont régulièrement impliqués dans des querelles dans la cour de récréation, des bagarres, des actes de mobbing ou de harcèlement et d'autres incidents violents affichent souvent une faible maîtrise de soi, un manque d'empathie et de respect envers autrui ainsi que de faibles aptitudes à gérer les conflits de manière constructive [1]. Leur incapacité à résoudre les conflits peut mettre sérieusement en péril leurs performances scolaires et l'équilibre de leur développement. Dans une grande majorité des cas de comportements agressifs vis-à-vis de camarades du même âge, il arrive par ailleurs que des amis et des tiers soient impliqués dans l'incident avec des rôles divers. Il a été démontré que l'attitude de ces derniers peut renforcer les auteurs dans leur agressivité (par ex. lorsqu'ils les trouvent cools, qu'ils les apprécient ou qu'ils se montrent impressionnés), ou au contraire les inciter à tenter de résoudre les problèmes de façon constructive (par ex. si ces autres suivent des normes qui empêchent les comportements agressifs).

OBJECTIFS

Les programmes de résolution des conflits et de médiation par les pairs ont pour but d'améliorer le savoir et les compétences des élèves en matière de gestion des conflits, de manière à rendre les écoles plus sûres. Ils visent à permettre l'émergence de modes plus adéquats de résolution des conflits relationnels, en améliorant certaines aptitudes comme l'acceptation des opinions différentes, la résolution conjointe des problèmes et la communication. Processus de règlement consensuel des conflits, la médiation a pour objectif de faire baisser la fréquence et la gravité des querelles, tout en renforçant la capacité des élèves à résoudre des conflits, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors [2, 3]. La médiation par les pairs est appropriée pour les incidents mineurs (par ex. insultes, querelles de propriété, rumeurs, moqueries, mise à l'écart), mais pas pour les événements plus graves (par ex. agressions violentes, criminalité, problèmes de drogue). Lorsque les médiateurs du même âge ne parviennent pas à résoudre un problème, ils sont encouragés à demander l'appui d'enseignants ou de la direction scolaire pour faire face à la situation [2].

CARACTÉRISTIQUES

La résolution des conflits et la transmission de connaissances par des camarades du même âge (éducation par les pairs) exigent un entraînement des aptitudes nécessaires à une approche constructive et prosociale des conflits. Dans le cadre des programmes de médiation par les pairs, un petit groupe d'élèves suit une formation intensive à la résolution des conflits. Aux États-Unis, où le développement de ce type de projets remonte à la fin des années 60, on estime qu'entre 10 000 et 20 000 établissements scolaires mettent en pratique un programme de gestion des conflits. En Allemagne,

le modèle du médiateur (Konfliktlotse) a été développé par Ortrud Hagedorn dans les années 90 et il y est largement reconnu.

Forme de mise en œuvre : Les programmes s'adressent à l'ensemble de l'établissement scolaire et à tous les élèves qui sont disposés à participer au processus de médiation (soit en tant que médiateurs, soit en tant que querelleurs). Le corps enseignant et la direction scolaire sont invités à prendre part à la formation ou à la coordination des jeunes médiateurs. Des collaborateurs de l'école sont également formés au soutien des médiateurs et à la transmission des principes de gestion pacifique des conflits dans tout l'établissement. A l'issue de leur formation, les médiateurs opèrent souvent à deux, de manière à trouver plus facilement un accord entre les parties en conflit. En général, les médiateurs commencent par expliquer à tous les participants la marche à suivre ainsi que les règles et les objectifs de la médiation. Les parties sont ensuite invitées chacune à leur tour à « raconter leur histoire » et à exprimer leurs émotions et leurs sentiments sans être interrompues. L'étape du récit permet à chaque partie de présenter son point de vue et son vécu, puis de les approfondir par une exploration des circonstances de l'incident et à la lumière de ses propres besoins et intérêts. Chacun peut ainsi se mettre à la place de l'autre et comprendre son point de vue. La troisième étape consiste pour les parties à rechercher ensemble, guidées par les médiateurs, une solution pragmatique acceptable. Finalement, l'accord trouvé est rédigé par écrit et signé par toutes les parties.

Cadre de mise en œuvre : Les programmes de résolution des conflits et de médiation par les pairs sont mis en œuvre à l'intérieur même de l'établissement. La médiation peut se dérouler durant la pause de midi ou entre les cours, dans un bureau spécialement aménagé à cet effet et qui préserve la sphère privée des participants vis-à-vis des autres élèves.

Qualifications requises : La médiation par les pairs nécessite une formation de 10 à 20 heures. Le programme de formation permet généralement de se familiariser avec la compréhension des dynamiques conflictuelles, avec différentes approches de résolution des conflits, avec la communication positive et avec des compétences relatives à la conduite de médiations (comme l'écoute active, la paraphrase, la reformulation, la pensée critique, l'empathie, la confidentialité et la communication sans jugement). La formation se déroule en groupe et les participants sont encouragés à « mettre la théorie en pratique » en recourant à des techniques telles que le jeu de rôles, la modélisation ou le feedback [2, 5].

Ressources requises : Les écoles qui envisagent d'introduire un tel programme devront assumer le coût lié à la formation des jeunes médiateurs, ainsi que des enseignants chargés de superviser la mise en œuvre du programme. Les frais de formation sont en partie récurrents, dans la mesure où de nouveaux élèves doivent régulièrement être formés à la médiation. Il faut également prévoir des ressources pour les personnes qui seront là pour accompagner et soutenir les jeunes médiateurs (par ex. des enseignants). Une formation complète et un manuel sont indispensables. Les

écoles doivent en outre tenir compte du fait que les projets de résolution des conflits et de médiation s'intègrent nécessairement dans une stratégie scolaire plus large fondée sur des programmes comportementaux efficaces visant à atténuer les problèmes de comportement.

Exemple de programme

L'institut Conflict Resolution Unlimited (CRU) est un organisme d'intérêt public spécialisé dans les programmes de formation axés sur la médiation par les pairs, la compétence interculturelle et la lutte contre le harcèlement. Ces programmes, qui s'adressent au corps enseignant, aux élèves et à leurs parents, sont mis en œuvre aux États-Unis et ailleurs dans le monde dans des écoles des degrés primaire et secondaire. Ils visent à familiariser les jeunes avec des voies efficaces de résolution non violente des conflits et à les aider à développer des valeurs de compréhension et de respect, ainsi que la capacité de collaborer avec autrui dans un monde multiculturel. Habituellement, dans une école, le CRU forme une trentaine d'élèves à la médiation par les pairs. Cette formation d'une douzaine d'heures comprend des présentations interactives et des jeux de rôles. Le CRU forme en outre des enseignants choisis pour superviser la mise en œuvre du programme de médiation dans leur établissement. Des manuels et des vidéos aident à maintenir le programme sur ses rails. Quant aux parents, le CRU les initie à la gestion des conflits avec leurs enfants dans le cadre d'une formation de deux heures. En cas de conflit, les jeunes médiateurs au bénéfice de cette formation aident leurs camarades à discuter de leurs problèmes et à élaborer des solutions acceptables. Les demandes de médiation émanent de l'administration scolaire, du corps enseignant ou des élèves eux-mêmes. Les missions sont confiées aux jeunes médiateurs par l'enseignante ou l'enseignant qui assure la coordination du programme. Le programme de médiation permet de réduire les coûts administratifs, de faire baisser de manière significative le nombre d'exclusions, et d'apprendre aux élèves à adopter la bonne attitude en cas de conflit. Le coût relatif au matériel didactique dans son ensemble se monte à quelque 880 dollars pour deux personnes.

EFFICACITÉ

A ce jour, deux publications résument les résultats de la recherche sur l'efficacité des programmes de gestion des conflits et de médiation.

- › La plus récente parvient à la conclusion que la formation à la gestion des conflits constitue une stratégie efficace pour faire reculer les comportements antisociaux [4]. Cette publication regroupe des études portant sur l'efficacité des programmes destinés aux élèves âgés de 6 à 17 ans. Près de la moitié des 36 études prises en compte étaient essentiellement axées sur les compétences en matière de résolution des conflits de l'ensemble des enfants, autrement dit sur les situations où tous les enfants d'un établissement ont pu acquérir de telles compétences. Les autres études étaient en revanche consacrées aux programmes de médiation par les pairs. Dans l'ensemble, ces initiatives ont permis un recul des comportements antisociaux. Cela s'est traduit par exemple par une diminution des cas de harcèlement de 28 à 20 %. Les effets mis en évidence par les différentes études varient toutefois de manière importante et vont de légèrement négatifs à très positifs. Ces variations indiquent que les programmes de résolution des conflits n'ont un effet positif que dans certaines circonstances (voir plus bas).

- › Les études montrent en outre que les programmes de résolution des conflits et de médiation par les pairs ont un effet positif sur l'atmosphère scolaire, réduisent le nombre de mesures disciplinaires prises dans les écoles et peuvent avoir un impact positif sur les performances scolaires des enfants formés à la médiation [5].

Facteurs d'influence : L'appréciation de l'efficacité de la formation à la résolution des conflits dans les écoles varie sensiblement selon les études. Différents facteurs paraissent favoriser l'efficacité [4] :

- › Peu importe le programme, l'essentiel est qu'il soit bien mis en œuvre.
- › Une mise en œuvre de qualité nécessite un manuel clairement structuré, une formation complète et cohérente des intervenants (enseignants et élèves) et une surveillance systématique des mesures menées au sein de l'établissement.
- › Des effets plus positifs ont été observés dans le groupe des 14 à 17 ans que dans le groupe des 10 à 13 ans ou dans celui des 5 à 9 ans. Cela signifie que la formation à la résolution des conflits et à la médiation par les pairs fait particulièrement sens à partir de l'adolescence et qu'elle semble en revanche moins appropriée pour des enfants plus jeunes.
- › L'insertion du programme dans un modèle global de prévention et d'intervention en milieu scolaire (Behn, 2006), ainsi qu'un soutien étendu et une large acceptation de la part des collaborateurs de l'école et de la direction scolaire sont également considérés comme des facteurs importants.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › En Suisse, les premiers programmes de résolution des conflits ont été introduits au début des années 90. Le cycle d'orientation du **quartier de Sécheron**, à Genève, a été l'un des premiers établissements à tester les **programmes de médiation par les pairs**, suivi par d'autres écoles de Suisse romande (Pingeon, 2007). Le programme développé à Genève par Didier Pingeon, spécialiste des méthodes préventives de résolution des conflits et de médiation par les pairs, est unique en son genre, puisqu'à son enseigne, tous les enfants, y compris ceux qui affichent un caractère antisocial, sont formés à la médiation (Pingeon, 2007). Récemment, une école secondaire de Neuchâtel a introduit pour les élèves de 8^e année (13-14 ans) un programme de médiation par les pairs comprenant une formation de trois jours et demi en dehors du programme scolaire ordinaire (Lambolez, 2010).
- › En Suisse alémanique, la ville de Zurich a décidé en 2008 d'introduire des médiateurs (**Konfliktlotsen**) dans les écoles secondaires et a soutenu la mise en œuvre de ce projet. Plus d'une centaine d'élèves choisis ont été formés à la médiation sur deux jours, et ce modèle est aujourd'hui en fonction dans plusieurs écoles. Le travail de médiation est soutenu par le personnel du service social scolaire, ainsi que par le corps enseignant, et des

séances régulières de supervision aident à maintenir la qualité du programme à un niveau élevé.

- › Le programme **win-win** a été introduit sous forme de projet pilote dans plusieurs écoles de Saint-Gall en 2000 déjà; ce programme se fonde sur la médiation d'une tierce personne neutre, chargée de résoudre les conflits. La particularité de cette médiation scolaire, c'est que la médiatrice ou le médiateur n'est pas un adulte, mais un élève du même âge. Parallèlement à la formation à la médiation donnée à des élèves choisis, tous les élèves sont sensibilisés à cette méthode. Le projet, proposé aujourd'hui par le groupe de médiation de Saint-Gall sous le nom de Konflikte konstruktiv lösen – Schulmediation win-win, a fait entre-temps tache d'huile et est désormais mis en œuvre dans d'autres communes alémaniques.
- › **Peacemaker**, mis au point par l'association National Coalition Building Institute, est un autre programme de médiation par les pairs qui obtient de bons résultats. A l'heure actuelle, il est mis en œuvre dans quelque 70 établissements scolaires de Suisse. Le programme comprend une semaine de projet sur le thème «Violence et paix», des ateliers en salle de classe, une formation destinée aux enseignants ainsi que l'élection et la formation de «promoteurs de la paix». Une évaluation du programme Peacemaker a montré qu'il jouit d'un excellent accueil auprès du corps enseignant et des élèves des écoles qui l'appliquent, et qu'une proportion notable des personnes interrogées considère qu'il est utile. Des recommandations pour le développement ultérieur et la mise en œuvre du programme de médiation par les pairs ont été émises dans le cadre de cette évaluation. La question de savoir si ce programme a une influence sur les comportements perturbateurs ou agressifs n'a toutefois pas été étudiée.
- › La Croix-Rouge Suisse, enfin, a développé voici quinze ans le **programme de prévention et de gestion des conflits chili**, qui vise en priorité à aider les enfants à développer leur aptitude à gérer les situations conflictuelles. L'offre inclut une formation pour les enfants et les adolescents dans le domaine de la gestion des conflits, des ateliers pour les enseignants, ainsi que des possibilités de supervision et de coaching. Elle peut être proposée à des enfants de tout âge, depuis l'école maternelle jusqu'à la fin de la scolarité. La structure de ce programme a été soumise à une évaluation (Messmer et al., 2013) qui arrive à la conclusion que chili devrait peut-être encore être développé et adapté, en particulier en ce qui concerne son intégration dans le quotidien scolaire.

Aucun des programmes actuellement disponibles en Suisse n'a été soumis à une étude d'impact approfondie. Il est par conséquent impossible d'affirmer avec certitude si ces programmes permettent de réduire efficacement les comportements agressifs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les programmes axés sur la résolution des conflits et la médiation peuvent constituer un atout précieux pour la stratégie destinée à réduire la violence et le harcèlement et à promouvoir une atmosphère saine dans tout l'établissement scolaire. Les programmes de médiation par les pairs sont orientés sur la résolution des conflits mineurs et sur l'encouragement d'un développement positif de la jeunesse. Ils ne sauraient donc se substituer à des mesures plus radicales en cas de graves problèmes comportementaux.
- › Pour être efficaces, ces programmes doivent être intégrés dans une stratégie scolaire plus large. Leur introduction nécessite le soutien de toutes les parties concernées, en particulier des parents, des enseignants et des élèves, ainsi que des ressources suffisantes à une mise en œuvre de qualité. De plus, un soutien professionnel, des supervisions, une formation continue et une surveillance permanente des résultats sont importants pour asseoir le succès de tels projets à long terme.
- › Nous recommandons les programmes de ce type surtout pour le degré secondaire, puisque selon les résultats actuels de la recherche, c'est auprès des jeunes de ces âges-là qu'ils se sont révélés le plus efficaces. Il faudra attendre que la recherche apporte de nouveaux éléments pour qu'ils puissent être recommandés pour des enfants plus jeunes.
- › A l'heure actuelle, rien n'indique avec certitude que certains programmes soient plus efficaces que d'autres. Sur le principe, les écoles devraient choisir un programme adapté aux conflits tels qu'ils se manifestent dans leur enceinte. Par ailleurs, les programmes devraient inclure des stratégies favorisant la maîtrise de soi (émotionnelle, cognitive et comportementale), la communication, le partage de perspectives communes, une approche coopérative de la résolution des difficultés relationnelles et l'apprentissage du respect vis-à-vis de chacun et du groupe. Ces programmes devraient avoir en ligne de mire la transmission directe du savoir, un entraînement cognitif et comportemental des compétences sociales ainsi que la transmission de techniques de gestion constructive des conflits.

BIBLIOGRAPHIE

Behn, S. (2006). Mediation an Schulen: eine bundesdeutsche Evaluation. Springer.

Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur (2006). Peer-Mediation in Schulen – Leitfaden. <https://www.bmbwf.gv.at/schulen/unterricht/ba/peer-mediation.html>

Haab Zehrê, K., Neuenschwander, P., Rondi, C. & Lienhard, S. (2013). Evaluation des Gewaltpräventionsprogramms «Peacemaker» [Evaluation du programme de prévention de la violence Peacemaker, en allemand avec résumé en français]. (Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 5/13). Berne: Office fédéral des assurances sociales.

Jefferys-Duden, K. (2008). Das Streitschlichter-Programm: Mediatorenausbildung für Schülerinnen und Schüler der Klassen 3 bis 6 [mit Schülerarbeitsheft zum Download]. Beltz.

Jefferys-Duden, K. (2012). Das neue Streitschlichterprogramm-Trainingsheft: 5. bis 10. Klasse. Persen Verlag.

Lambolez, S. (2010). La médiation par les pairs au Centre de la Côte à Peseux: Rapport d'évaluation www.rpn.ch.

Pigeon, D., Canellini, S. & Rochat, S. (2007). En découdre avec la violence: la médiation scolaire par les pairs. IES Editions, 2007.

Messmer, H., Costantini, S., Heeg, R., Schmid, M. & Steiner, O. (2013). Evaluation «chili – konstruktive Konfliktbearbeitung» [Evaluation du programme «chili – gestion des conflits», en allemand avec résumé en français]. (Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 14/13). Berne: Office fédéral des assurances sociales.

LIENS

Programme «Konfliktlotsen» > www.konfliktlotsen.de

Programme «Konflikte konstruktiv lösen – Schulmediation win-win»
> www.mediationsteam-sg.ch > Schule

Programme de prévention de la violence «Peacemaker»
> www.ncbi.ch > Français > Nos projets > Peacemaker

Ateliers de gestion de conflits «chili» > www.chili-srk.ch

11. PROGRAMMES SCOLAIRES DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle Sélective Indiquée	Famille › Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Transmettre des connaissances et des aptitudes afin de prévenir la violence sexuelle

GROUPE CIBLE

Enfants dans le cadre scolaire

RISQUES VISÉS

Protection insuffisante des victimes, conséquences négatives de violences sexuelles, peur de se confier, manque de connaissance des offres d'aide

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

Les programmes scolaires de prévention de la violence sexuelle envers les enfants ont pour objectif d'améliorer les connaissances des enfants et leur capacité à se protéger, afin qu'ils puissent éviter les situations potentiellement dangereuses et, si nécessaire, mieux se défendre. Ces programmes peuvent également contribuer à ce que les victimes se tournent vers une personne de confiance pour demander de l'aide. Bien que des études de synthèse indiquent qu'ils améliorent le savoir des enfants et leur aptitude à se protéger, il n'est pour l'instant pas certain qu'ils permettent de réduire la violence sexuelle envers les enfants. Il semble par ailleurs que ces programmes puissent également avoir certains effets préjudiciables.

PROBLÉMATIQUE

La violence sexuelle envers les enfants a le plus souvent lieu dans des situations où ces derniers sont particulièrement exposés, car aucun adulte n'est là pour les protéger. On sait aussi que les enfants ayant subi des violences sexuelles parlent très rarement de leur vécu avec des adultes susceptibles d'intervenir (Averdijk et al., 2012). Il arrive en outre que les enfants ne soient pas à même de comprendre la situation d'abus qu'ils ont vécue et s'en rendent responsables.

OBJECTIFS

Les programmes de prévention de la violence sexuelle envers les enfants mis en œuvre dans les écoles poursuivent généralement trois objectifs principaux : transmettre aux enfants un savoir servant à identifier des comportements abusifs (par ex., leur permettre d'identifier les contacts inappropriés ; leur faire comprendre que leur corps leur appartient), leur transmettre des aptitudes auto-protectrices, afin d'éviter la violence sexuelle (par ex., éviter que des attouchements restent cachés ; leur apprendre à dire « non » aux contacts inappropriés) et, enfin, les encourager à se confier (par ex. en leur apprenant à identifier les personnes susceptibles de les aider ; insister sur le fait qu'un enfant n'est pas responsable de l'abus qu'il subit). Ces programmes s'adressent principalement aux enfants des classes primaires, mais certains ont déjà été mis en œuvre auprès d'enfants en âge préscolaire. Il en existe également pour les niveaux secondaires, l'accent étant alors davantage mis sur la violence dans les relations amoureuses, lors de rendez-vous, et, de façon générale, entre adolescents du même âge (voir également le chapitre 12).

CARACTÉRISTIQUES

Les programmes mis en œuvre dans les écoles comprennent généralement des modules d'enseignement adaptés à l'âge des enfants, modules dont la structure est consignée dans un manuel.

Forme de mise en œuvre : Les programmes peuvent être mis en œuvre par diverses personnes. Il peut s'agir d'enseignants, d'animateurs spécialement formés, de spécialistes de la santé psychique, d'officiers de police, de psychothérapeutes ou de travailleurs sociaux. Ils peuvent comprendre entre une et quinze leçons ou plus, les programmes courts étant les plus fréquents. Les leçons durent généralement entre 45 minutes et une heure. La plupart des programmes visent principalement à transmettre des notions en lien avec la violence contre les enfants et à donner des outils pour se protéger. Les programmes appliquent diverses stratégies : certains sollicitent très peu la participation des enfants et présentent le contenu par exemple sous forme d'exposés, de photos, de bandes dessinées, de théâtre de marionnettes ou de films. D'autres programmes recherchent plutôt la mise en pratique du contenu et encouragent les enfants à s'impliquer, par exemple en

faisant des jeux de rôles ou en exerçant des comportements susceptibles de les protéger. Les programmes peuvent aussi inclure des rencontres avec les parents ou du matériel d'information à ramener à la maison.

Cadre de mise en œuvre : Les programmes de prévention de la violence sexuelle envers les enfants décrits ici sont mis en œuvre au sein même des écoles, ce qui permet d'atteindre tous les enfants.

Qualifications requises : Les personnes chargées d'appliquer le programme doivent suivre une formation de base. D'une durée de quelques heures seulement, ces formations peuvent normalement être suivies dans l'établissement scolaire. Les enseignants et toutes les personnes intervenant en qualité d'animateurs bénéficient dans ce cadre d'informations, de stratégies d'exercice et de matériel didactique pour la réalisation des leçons. En règle générale, les enseignants et les collaborateurs de l'école apprennent également à mettre les enfants à l'aise pour qu'il leur soit plus facile de parler d'un éventuel abus. Des méthodes simples à utiliser dans de telles situations leur sont présentées dans ce but [1].

Ressources requises : Les coûts varient selon le fournisseur du programme et les besoins de l'école. Ils incluent la formation sur place, des manuels et du matériel didactique. Récemment, certains fournisseurs se sont mis à proposer des formations en ligne, ce qui se révèle pratique lorsque les ressources et les disponibilités des enseignants sont limitées (par ex. www.speakupbesafe.org).

Exemple de programme

Talking about touching (Parler des attouchements) est un programme de prévention développé par le Committee for Children de Seattle. Il s'adresse à des enfants de 4 à 8 ans et a pour but d'améliorer leur capacité à se protéger. Il vise à transmettre aux participants des règles claires pour distinguer les gestes adéquats des gestes inadéquats, tout en inscrivant ce thème dans un contexte plus large de compétences personnelles en matière de sécurité, que ce soit la sécurité en voiture et dans la circulation ou le danger d'incendie. Ce programme comprend quinze séances durant lesquelles sont utilisés des moyens audiovisuels tels que photos, vidéos, recueils de chansons ou livres d'histoires. Talking about touching associe les enfants, les parents, les enseignants et l'ensemble de la collectivité scolaire (www.cfchildren.org/talking-about-touching.aspx).

EFFICACITÉ

Plusieurs études de synthèse font le point des connaissances actuelles concernant les programmes scolaires de prévention de la violence sexuelle envers les enfants. Voilà ce qu'elles indiquent :

- › Dans l'ensemble, les enfants ayant pris part à de tels programmes présentent, juste après, une amélioration modérée à importante de leur savoir et de leurs compétences [2-4]. On ne sait toutefois pas si les programmes sont également associés à une réduction de la violence sexuelle, ce point n'ayant que rarement été analysé. Quelques études rapportent qu'après avoir participé à l'un des programmes, les victimes de violence sexuelle se sont davantage adressées à des adultes pour demander de l'aide. Compte

tenu du faible nombre de ces études, ce résultat ne peut toutefois pas être considéré comme probant. [5].

- › La plupart des études sont arrivées à la conclusion que les connaissances transmises restent acquises pendant deux à cinq mois, parfois même jusqu'à une année, après la fin du programme. Mais avec le temps, les bénéfices du programme diminuent. Les résultats de la recherche relatifs au maintien des capacités des enfants à se protéger sont hétérogènes et donc non probants [3-5].
- › Quelques études mentionnent des effets dommageables. Après avoir suivi un programme, il est arrivé que des enfants aient davantage peur des inconnus, qu'ils affichent un comportement de dépendance plus marqué, une attitude plus agressive et des réactions psychologiques négatives [4, 5]. A l'heure actuelle, l'interprétation à donner à ces résultats reste incertaine. Quelques travaux de recherche indiquent que les enfants qui ont fait état d'une plus grande peur sont aussi ceux qui ont jugé le programme le plus utile. Par ailleurs, certaines formes de peur ou d'inquiétude, dans la mesure où elles portent sur des risques réels, pourraient être qualifiées de positives puisqu'elles incitent les enfants à éviter ces risques [6]. Il serait par conséquent utile de mener d'autres travaux de recherche et d'autres réflexions sur la question de savoir quels effets sont souhaitables et lesquels ne le sont pas.

Facteurs d'influence : Selon les connaissances actuelles, plusieurs facteurs paraissent avoir une influence sur l'efficacité [2, 3, 5].

- › Les programmes permettant une participation active des enfants (jeux de rôles, apprentissage et exercice des capacités d'auto-protection, etc.) sont plus efficaces que ceux qui les relèguent dans un rôle plus passif (films, exposés, etc.).
- › L'effet sur la capacité à se protéger en situation de risque simulée paraît plus important que l'effet sur la connaissance. Il s'agit toutefois d'une conclusion provisoire, dans la mesure où seules de rares études ont analysé les effets sur la capacité à se protéger.
- › L'impact du programme augmente avec le nombre d'unités d'enseignement. Cela ne tient apparemment pas au temps plus important consacré à la prévention, mais plutôt à l'utilité de découper l'apprentissage en petites étapes.
- › A l'heure actuelle, des doutes subsistent quant à l'âge idéal du groupe cible des programmes: certaines études concluent que l'effet obtenu est meilleur auprès des enfants plus âgés, alors que d'autres parviennent à la conclusion inverse ou ne constatent aucune différence.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › Dans toutes les écoles de Suisse, **l'éducation sexuelle** est donnée sous une forme ou sous une autre dans le cadre de l'enseignement primaire ou supérieur. En Suisse romande et au Tessin, l'éducation sexuelle est une composante obligatoire du programme scolaire pour les enfants de 6 à 15 ans. Elle est dispensée par des éducateurs spécialisés, organisés au sein de **l'association Artanes** (Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs, en santé sexuelle et reproductive). Le programme d'éducation sexuelle englobe des thématiques adaptées à l'âge des enfants, notamment en lien avec la prévention de la violence sexuelle. Dans la plupart des cantons francophones, pour des enfants âgés de 5 à 8 ans, ces cours abordent par exemple la connaissance des différentes parties du corps, le ressenti en rapport avec l'intimité, l'identification des situations d'abus et ce qu'il est possible de faire en cas d'abus, à qui se confier et où trouver de l'aide (Koutaissoff, 2009).
- › En Suisse alémanique, l'éducation sexuelle est donnée par l'enseignant ou l'enseignante ordinaire. L'un des objectifs figurant dans le projet actuel de plan d'études de la Suisse alémanique (Lehrplan 21) est que les enfants arrivant à la fin de leur scolarité obligatoire soient en mesure d'identifier les abus sexuels et la violence sexuelle en tant que tels et sachent comment s'en prémunir (Conférence alémanique des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 2012). A ce stade, il est toutefois difficile de savoir si cet objectif fera toujours partie de la version définitive du plan d'études et comment il sera mis en œuvre. L'éducation sexuelle offre la possibilité de faire passer des messages de prévention en lien avec les abus envers les enfants et la violence au sein des relations de couple entre jeunes. Le fait qu'elle ait réellement atteint cet objectif n'a toutefois jusqu'ici pas fait l'objet d'une évaluation.
- › Un programme intéressant contre les abus sexuels envers les enfants a été mis au point par la Fondation pour la Protection de l'Enfant, principale organisation de protection des enfants à l'échelle nationale, sous le nom de **«Mon corps est à moi!» – parcours de prévention pour les écoles primaires**. Ce programme s'adresse aux enfants de la 2^e à la 4^e année primaire et comprend une exposition d'une semaine dans les écoles, un soutien par des animateurs spécialement formés, un programme de formation pratique de deux heures pour les enseignants et une séance d'information destinée aux parents. Il vise à aborder des thèmes en lien avec les abus sexuels envers les enfants en mettant en évidence les droits des enfants et leurs compétences, ainsi qu'en posant les bases de la résilience, sans pour autant induire des peurs. Un module spécial a été développé pour les enfants souffrant d'un handicap, davantage exposés au risque d'être victimes de violence sexuelle (Averdijk et al., 2012). Depuis son introduction en 2006, ce programme a suscité un vif intérêt. A l'heure actuelle, il est déjà mis en œuvre dans treize cantons. Une évaluation portant sur 28 écoles et plus de 1600 enfants a été menée en 2006 (Spreyermann, 2007).

Le rapport qui s'y réfère offre des informations détaillées sur les échos – positifs – des enseignants, des parents et des enfants. La méthodologie utilisée pour cette évaluation, qui ne comprend ni groupe de contrôle ni mesures d'impact, ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur les effets du programme. Fondé sur les informations données en retour par les personnes concernées, le rapport constate que les enfants continuent de tirer parti des aptitudes acquises durant le programme six mois après son achèvement, mais aussi qu'une petite minorité des parents a observé un accroissement de l'anxiété chez les enfants (Spreyermann, 2007 : 30).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les recherches internationales au sujet de l'efficacité des programmes de prévention de la violence sexuelle envers les enfants mis en œuvre à l'école n'ont pas encore abouti à des résultats concluants. Ces derniers indiquent clairement que ces programmes donnent aux enfants des connaissances et des aptitudes en lien avec la violence sexuelle, ils ne disent en revanche pas s'ils réduisent réellement cette violence. De plus, de nombreuses études menées par le passé comportaient des faiblesses méthodologiques remettant en question la valeur de leurs conclusions.
- › En outre, le fait que les programmes pour les enfants puissent également avoir sur eux des effets indésirables, tels qu'une augmentation de l'anxiété, doit être pris au sérieux. De nouvelles recherches sont donc nécessaires pour savoir si les programmes de ce type permettent de faire diminuer la violence sexuelle envers les enfants et comment interpréter les effets négatifs qu'ils semblent induire.
- › Nous recommandons d'évaluer scientifiquement l'efficacité de programmes suisses prometteurs tels que le parcours-découverte pour enfants (Kinderparcours), ainsi que d'autres mesures de prévention. De telles évaluations permettent de s'assurer que les projets atteignent bel et bien les objectifs et offrent une chance pour des développements ultérieurs.

BIBLIOGRAPHIE

Averdijk, M., Müller-Johnson, K. & Eisner, M. (2011). Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse. Rapport final pour l'UBS Optimus Foundation.

Deutschschweizer Erziehungskonferenz (2012). Grundsatzpapier zum Themenkreis Sexualität und Lehrplan 21, www.lehrplan.ch

Kunz, D. & Bürgisser, T. (2007). L'éducation sexuelle à l'école Analyse de la situation. Lucerne: Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école, Haute Ecole de Lucerne.

Koutaissoff, D., Ischy, F., So-Barazetti, B., Meystre-Agustoni, G. & Dubois-Arber, F. (2009). Rapport d'évaluation des prestations du service d'éducation sexuelle de Profa en milieu scolaire. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive.

Spreyermann, C. (2007). Evaluation des Präventionsprojektes «Mein Körper gehört mir!», www.kinderschutz.ch

LIENS

Artanes > www.artanes.ch

Mein Körper gehört mir! > www.kinderparcours.ch

Articles divers, par ex. DVD, CD audio, livres d'images, poupées sexuées et jeux sur le thème de la violence sexuelle > www.donnavita.de

12. PROGRAMMES DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES CHEZ LES ADOLESCENTS

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle › Sélective Indiquée	Famille › Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Prêdolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Faire reculer la violence physique, psychologique et sexuelle dans les relations amoureuses chez les adolescents et encourager des relations empreintes de respect

GROUPE CIBLE

Jeunes à tous les stades de l'adolescence

RISQUES VISÉS

Violence et agression dans le cadre des rapports sexuels, représentations mentales approuvant la violence, manque de respect dans la relation amoureuse, faibles compétences sociales, protection insuffisante des victimes potentielles

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

Les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents ou lors de rendez-vous ont pour but de modifier les schémas de pensée autorisant la violence à l'encontre de son ou de sa partenaire. Ils visent à encourager des relations amoureuses respectueuses entre adolescents, à améliorer l'attention apportée aux limites de l'autre, à favoriser l'identification des situations à risque et à mettre en évidence les conséquences de la violence, que ce soit pour les victimes ou pour les auteurs. L'efficacité de ces programmes est encore mal connue, car ils n'ont pas été suffisamment étudiés. Il faudra davantage d'évaluations menées de manière rigoureuse pour mieux comprendre quels programmes sont efficaces, et dans quelles conditions.

PROBLÉMATIQUE

Par «violence dans les relations amoureuses chez les adolescents», nous n'entendons pas seulement la violence au sein de relations de couple établies, mais aussi entre ex-partenaires, lors de jeux de séduction et lors de liaisons amoureuses ou sexuelles passagères, que la relation soit hétérosexuelle ou homosexuelle. Quant à la violence, elle peut être physique, psychologique ou sexuelle; son auteur exerce domination et contrôle sur l'autre. Contrairement à la violence au sein de relations entre adultes, la violence dans les relations entre jeunes a été mise en lumière assez récemment. En réaction à la prévalence relativement élevée de cette forme de violence, plusieurs programmes de prévention ont été développés dans le but de la faire diminuer.

Résultats pour la Suisse: prévalence, facteurs de risque et conséquences de la violence au sein des relations amoureuses entre adolescents

L'Etude Optimus Suisse sur les abus sexuels à l'encontre des enfants et des jeunes menée en 2011 livre des chiffres représentatifs à l'échelle nationale de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents. Parmi la population des jeunes Suisses âgés de 15 ans, 4% des garçons et 8,5% des filles ont subi au moins une fois une agression sexuelle avec contact physique par un ou une (ex-)partenaire ou lors d'un premier rendez-vous; en outre, 7% des garçons et 7,5% des filles ont vécu au moins une fois une agression sexuelle sans contact physique. Compte tenu du fait qu'une partie seulement des jeunes de cet âge ont déjà eu une expérience sexuelle dans le cadre d'une relation amoureuse, ces chiffres sont élevés. L'étude a également montré que la violence sexuelle survient fréquemment dans le cadre de relations où d'autres formes de violence se manifestent également. Il y a par ailleurs une probabilité élevée que les victimes aient été rudoyées à la maison, soient de sexe féminin, soient concernées par l'abus de substances et par la criminalité, souffrent d'un problème physique, sortent beaucoup et aient déjà subi des abus dans l'enfance.

Les jeunes auteurs de violences sexuelles ont quant à eux une plus grande probabilité d'être de sexe masculin, d'exercer d'autres formes de violence, de beaucoup sortir, d'avoir été rudoyés à la maison et d'avoir également été victimes de maltraitances plus jeunes.

Source: Etude Optimus Suisse, Averdijk et al., 2012

OBJECTIFS

Les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents visent à promouvoir le respect dans ce type de relations, à mettre fin à la violence qui les émaille, ou tout au moins à la faire diminuer. Ils abordent dans ce but les normes sociales relatives aux rôles masculins et féminins, les schémas de pensée en lien avec la violence dans la relation amoureuse, la mise en place de limites personnelles, les droits légaux, la résolution de problèmes lors de conflit et la santé sexuelle. Ces programmes se fondent généralement sur l'hypothèse selon laquelle on peut agir sur le comportement violent en modifiant les schémas de pensée (et donc les normes) relatifs à la violence dans le couple.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre: Il s'agit majoritairement de programmes scolaires intégrant un plan d'apprentissage. La durée d'un programme va de trois périodes d'enseignement à 30, voire 36 heures, réparties en 18 ou 20 leçons. Les programmes sont souvent intégrés dans une formation à la santé. Ils associent différentes méthodes pédagogiques telles que jeux de rôles, fiches de travail, vidéos, jeux, discussions, représentations théâtrales ou conférences d'intervenants extérieurs. Certains incluent également des mesures destinées à l'ensemble de l'établissement ou mises sur pied par la commune, comme des groupes de soutien, une ligne téléphonique d'urgence ou une supervision renforcée.

Cadre de mise en œuvre: En règle générale, les programmes sont mis en œuvre à l'école. Outre les mesures scolaires, il existe également des mesures conçues pour l'ensemble de la commune, principalement orientées sur les jeunes à risque (par ex. les jeunes déjà connus de l'autorité de protection de la jeunesse).

Qualifications requises: Les programmes sont mis en pratique par des professionnels extérieurs, par des enseignants ou par des collaborateurs de l'école, qui suivent une formation spécifique sur le thème de la violence et du respect dans la relation amoureuse. Le fait d'associer les enseignants et les collaborateurs de l'école permet de réduire le coût du programme. Cette formule peut également constituer un avantage à long terme, puisque les enseignants ont ainsi la possibilité d'intégrer durablement le programme dans le plan d'études.

Ressources requises: Dans la plupart des cas, la mise en œuvre d'un programme nécessite la formation d'animateurs et l'achat d'outils didactiques (voir par ex. [1]). Certains programmes applicables à tout l'établissement scolaire (comme le volet «école» du programme «Shifting Boundaries» décrit ci-dessous) sont moins coûteux. Dans la version suisse du programme «Safe Dates» (Sortir ensemble et se respecter), les animateurs suivent une formation de deux jours qui coûte 520 francs, manuel compris. L'idéal, pour ce programme, est de disposer d'un couple d'animateurs. Par ailleurs, la mise en œuvre est moins coûteuse lorsque les animateurs font partie du personnel de l'institution concernée (le personnel de l'école, par exemple). La Fondation Charlotte Olivier, l'institution suisse qui accueille ce programme, cherche actuellement à savoir qui, des animateurs externes ou des animateurs internes, est le plus efficace pour atteindre les objectifs.

Exemple de programme

«Shifting Boundaries» (Repousser les limites) a pour but de diminuer la violence dans la relation amoureuse chez les adolescents et le harcèlement sexuel entre jeunes du même âge. Ce programme destiné aux écoles inclut un volet pour le travail par classe et un volet pour l'école. Le volet «classe» comprend un programme de six heures, qui passe en revue les dispositions légales, les conséquences de la violence dans la relation amoureuse et entre pairs, la répartition des rôles entre les sexes, le respect dans la relation, le fait de poser des limites personnelles dans les relations et de les faire respecter, ainsi que le rôle de tous les intervenants du domaine. Le programme est mis en œuvre

par du personnel scolaire formé. Le volet «école» favorise la prévention par l'instauration d'interdictions d'accès à certains locaux, par une surveillance renforcée de certaines «zones sensibles» peu sûres dans l'école et par des affiches destinées à sensibiliser à la violence et à encourager à parler des éventuels incidents. Le programme dure de 6 à 10 semaines. Le volet «école» seul ou la combinaison des composantes «classe» et «école» du programme ont permis de réduire la violence sexuelle subie ou exercée, ce qui n'est en revanche pas le cas avec le volet «classe» seul [6].

EFFICACITÉ

L'efficacité des programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents est encore mal connue, car très peu d'études ont été consacrées à ce sujet. Nous avons trouvé une seule étude de synthèse systématique, par ailleurs très modeste, les autres travaux étant de nature descriptive [2, 3]. C'est pour cette raison que nous avons exceptionnellement inclus plusieurs évaluations récentes pouvant provisoirement livrer quelques éléments.

- › La seule étude de synthèse systématique fait le point de treize études consacrées aux programmes de prévention destinés au secondaire I et II [4]. Ces programmes ont permis d'améliorer les connaissances des jeunes participants concernant la violence dans le couple et leur attitude à ce sujet. L'étude ne fournit toutefois pas d'indications concernant les effets de ces programmes sur les actes effectivement commis ou subis, ce qui nous intéresserait ici au premier chef.
- › Quelques évaluations intéressantes réalisées récemment selon une méthodologie rigoureuse ont cherché à savoir comment les programmes de prévention de la violence dans les couples adolescents se répercutaient réellement sur le fait de commettre de tels actes ou de les subir. Elles indiquent des résultats positifs du côté tant des auteurs que des victimes potentielles [2]. Ces effets ne sont toutefois pas systématiquement constatés : quatre des études sur lesquelles nous nous sommes penchés mettent en évidence l'efficacité des programmes 6 mois à 4 ans après leur mise en œuvre [1, 5-7]. Une autre étude n'arrive pas à la même conclusion [8]. Quant au programme scolaire de prévention The Fourth R: Skills for youth relationships (Le quatrième R : des compétences pour les relations amoureuses entre adolescents), il affiche, 2 ans et demi après sa conclusion, une diminution des actes de violence physique chez les garçons, mais pas chez les filles [1] : alors que dans le groupe des bénéficiaires, 6% des garçons ont déclaré avoir exercé de la violence physique dans le cadre d'une relation amoureuse, ils étaient 15% dans ce cas dans le groupe témoin.
- › Il est intéressant de constater que l'une des études a mis en évidence un effet à retardement : dans le cas du programme «Shifting Boundaries», aucun effet n'a pu être relevé juste après la mise en œuvre, mais un recul de la violence sexuelle subie ou exercée a été observé six mois plus tard [6]. Ainsi, une demi-année plus tard, le harcèlement sexuel avait enregistré une diminution allant de 26 à 34%, la violence physique et sexuelle

dans les relations amoureuses chez les adolescents d'environ 50% et la violence sexuelle entre pairs de 32 à 47%.

- › En dépit des résultats positifs mentionnés, la qualité de ces évaluations a été mise en doute [2]. De plus, certaines études présentaient des résultats contradictoires [5, 6]. Par exemple, bien que les jeunes ayant pris part au programme «Shifting Boundaries» aient indiqué avoir vécu moins de cas de harcèlement sexuel (fréquence), la proportion des jeunes rendant compte d'actes de harcèlement sexuel (prévalence) était plus élevée dans le groupe des bénéficiaires que dans le groupe de contrôle [6]. Ce résultat est difficile à expliquer, mais peut-être le programme a-t-il sensibilisé les élèves à ces actes, de sorte qu'ils les ont identifiés plus facilement.

Pour résumer, d'anciens travaux de recherche ont montré que les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents peuvent améliorer les connaissances et les schémas de pensée relatifs à cette forme de violence. Par ailleurs, des études plus récentes indiquent que ces programmes peuvent aussi faire reculer la violence exercée ou subie au sein des relations amoureuses. Ces résultats sont prometteurs et appellent d'autres évaluations.

Facteurs d'influence : A l'heure actuelle, on en sait encore peu sur les facteurs susceptibles d'influencer l'efficacité des programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents. Néanmoins, soucieux d'apporter certains éléments, nous avons comparé les quatre programmes qui ont permis de réduire efficacement la violence exercée ou subie au sein de relations de couple (ou quelques aspects de cette violence) avec le programme qui n'a pas obtenu un tel résultat.

- › Le programme «Ending violence» [8], semble se distinguer des autres par le fait qu'il ne comportait que trois heures d'enseignement, données par des avocats, et qu'il abordait principalement des questions juridiques. Dans la mesure où il s'est avéré inefficace, on pourrait en conclure, avec toute la prudence qui est de mise, que les programmes axés sur des aspects juridiques seraient moins efficaces que les programmes qui mettent plus généralement l'accent sur le respect dans la relation.
- › Les programmes courts semblent par ailleurs moins efficaces que les programmes plus longs. Outre le programme «Ending violence», le volet spécifique à l'enseignement par classe de «Shifting Boundaries», qui comprenait six leçons, était également un programme très court [6] qui, mis en œuvre seul, s'est révélé inefficace. A l'inverse, les programmes ayant eu pour effet un certain recul de la violence dans les relations amoureuses comprenaient entre 10 et 21 séances. Les programmes plus longs permettent non seulement d'aborder les thèmes de manière plus approfondie, mais aussi de revoir plusieurs fois les sujets et les exercices proposés et, ainsi, de mieux les intérioriser.
- › Les programmes mis en œuvre dans différents contextes (école et collectivité) sont vraisemblablement plus efficaces que ceux qui ne sont pro-

posés que dans un seul cadre [2]. Cela signifie qu'il faut considérer la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents comme une forme de violence s'inscrivant dans les différents contextes de l'existence, et l'aborder comme telle. Une étude [6] établit par ailleurs que les programmes de prévention adaptés à des situations concrètes et destinés à l'établissement scolaire dans son ensemble sont particulièrement prometteurs. Il est difficile de dire quels aspects des programmes destinés à l'ensemble de l'école étaient les plus efficaces, mais un lien a pu être établi entre la combinaison de certaines mesures (renforcement de la surveillance par des adultes, interdiction et restrictions d'accès à certains locaux, affiches) et un recul de la violence dans les relations amoureuses.

- › Enfin, s'agissant de la prise en charge en groupes de jeunes à fort risque, certains éléments indiquent que les jeunes fortement liés au groupe ont affiché une plus faible diminution de la violence physique que ceux qui l'étaient moins [7]. Cela pourrait signifier que le travail de groupe avec des pairs est moins approprié parce que les jeunes à fort risque ont tendance à renforcer mutuellement leurs attitudes négatives [9]. Ces constats doivent toutefois être considérés avec beaucoup de prudence tant qu'aucune autre étude ne viendra les corroborer.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse, on ne trouve pour l'instant pratiquement aucun programme abordant la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents dans le cadre d'une stratégie de prévention scolaire globale. Il existe toutefois toute une palette d'autres offres. Nous en décrivons quelques-unes ci-après :

- › Des **sites Internet spécialement conçus pour les jeunes** proposent des informations et de l'aide en relation avec les expériences sexuelles et la violence entre jeunes (voir les liens à la fin du présent chapitre).
- › On trouve dans un grand nombre de cantons et de villes des **services** d'aide aux jeunes victimes de violences dans le cadre amoureux.
- › Quelques institutions ont élaboré à l'attention des enseignants des directives relatives à la manière d'aborder les cas d'agression sexuelle (par ex. canton de Lucerne, 2010). Gruetter et Ryter (2009) ont développé pour les écoles un **outil d'enseignement intitulé «Persönliche Grenzen respektieren»** (Respecter les limites de chacun). Conçu pour les écoles secondaires, il aborde les problèmes liés au harcèlement sexuel ou obsessionnel (stalking) et comprend un matériel didactique détaillé. Il contient aussi des modèles de directives à l'intention des directions des écoles secondaires.
- › A notre connaissance, un seul programme fondé sur les résultats de la recherche est actuellement disponible en Suisse. Il s'agit d'une adaptation en français de Safe Dates, une stratégie globale de prévention en milieu scolaire, fondée sur un plan d'étude et pour laquelle des effets positifs ont été observés aux Etats-Unis. Adapté par la Haute école de travail social de

Genève sous l'appellation **Sortir ensemble et se respecter**, ce programme est proposé par plusieurs organisations en Suisse romande (Hamby et al., 2012 ; De Puy et al, 2009 ; Minore & Hofner, 2013). Son efficacité fait l'objet d'une évaluation et les premiers résultats devraient sortir prochainement.

- › Projet intéressant, la campagne **Nom de code Respect : pour toutes et tous** aborde des thèmes comme les stéréotypes liés au genre, le respect, l'affirmation de soi, les limites à observer, la violence juvénile ou le sexisme. Ce projet, qui comprend à la fois des éléments participatifs et une campagne d'affichage, vise notamment à susciter la réflexion, les discussions, et à renforcer la confiance en soi des filles et des jeunes femmes. Cette campagne développée et mise en œuvre en collaboration avec des adolescentes et des jeunes femmes a pour but de contrer la violence sexuelle, psychologique et physique et d'améliorer la confiance en elles des adolescentes. Dans ce cadre, filles et garçons travaillent en groupes séparés sur les thématiques abordées et apprennent à développer, par des interprétations d'images et des jeux de rôles, des compétences qui leur permettent d'identifier les stéréotypes liés au genre relayés dans les médias, puis d'y réfléchir. En Suisse allemande, le projet s'est arrêté en 2013 après une mise en œuvre réussie, mais il continue d'être utilisé en Suisse romande.
- › Enfin, la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant élabore actuellement une stratégie de prévention globale contre les abus commis sur les enfants, qui comprend également des éléments de formation pour les enseignants et des informations pour les parents.

Pour résumer, on peut dire qu'il existe en Suisse un grand nombre d'initiatives prometteuses visant à prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents. On ne sait toutefois que peu de chose sur leur efficacité et il serait souhaitable que davantage d'évaluations soient menées dans ce domaine, celles-ci faisant jusqu'ici largement défaut.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Jusqu'ici, rares sont les évaluations et les études de synthèse sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents. Globalement, il apparaît que les programmes dans ce domaine permettent de diminuer la violence exercée et la violence subie dans les relations amoureuses entre jeunes, mais les résultats des recherches sont encore insuffisants pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions probantes. Les stratégies qui semblent obtenir les meilleurs résultats sont celles qui s'insèrent dans le cadre plus large de la promotion de la santé, qui comprennent un nombre relativement élevé de séances et qui prévoient également des mesures applicables à l'école dans son ensemble.
- › La Suisse manque aujourd'hui cruellement de programmes fondés sur les résultats de la recherche et d'évaluations de ces programmes, que ce soit en allemand, en français ou en italien. A titre de première approche, il est suggéré aux écoles secondaires qui souhaitent agir de collaborer avec des professionnels de l'égalité et de la prévention de la violence afin d'élaborer des directives et des plans d'action de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents.
- › Compte tenu du fait que la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes ne survient souvent pas seule, mais en association avec d'autres formes de violence, il est recommandé d'aborder ce problème dans le cadre d'une stratégie scolaire plus large de prévention de la violence et du harcèlement.

BIBLIOGRAPHIE

Averdijk, M., Mueller-Johnson, K. & Eisner, M. (2012). Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse, Rapport final pour l'UBS Optimus Foundation. www.optimusstudy.org

Grütter, K. & Ryter, A. (2008). Persönliche Grenzen respektieren: Module rund um das Thema sexuelle Belästigung für die Lernbereiche Gesellschaft, Sprache und Kommunikation. Berne: Hep

Hamby, S., Nix, K., De Puy, J. & Monnier, S. (2012). Adapting dating violence prevention to francophone Switzerland: A story of intra-western cultural differences. *Violence and Victims*, 27, 33–42.

De Puy, J., Monnier, S. & Hamby, S. (2009) Sortir ensemble et se respecter; Prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes. Genève: Editions ies.

Kanton Luzern (2010). Wegleitung für die Prävention und das Vorgehen bei sexueller Ausbeutung von Kindern, Jugendlichen und jungen Erwachsenen in Einrichtungen. Lucerne: Gesundheits- und Sozialdepartement www.disg.lu.ch

Minore, R. & Hofner, M. C. (2013). Sortir ensemble et se respecter – SEESR. Assessing the feasibility of the «Sortir Ensemble et se respecter» – SEESR Program among SEESR facilitators in French-speaking Switzerland. Lausanne: Fondation Charlotte Olivier, www.fcho.ch

LIENS

Sites Internet destinés aux jeunes

> www.lilli.ch

> www.telme.ch

> www.ciao.ch

> www.tschau.ch

> www.violencequefaire.ch

Matériel et publications concernant l'élaboration et la mise en œuvre de «Persönliche Grenzen respektieren» dans les écoles professionnelles

> www.equality.ch > [Publikationen](#) > [Bildung/Berufswahl](#)

Sortir ensemble et se respecter, Fondation Charlotte Olivier

> www.fcho.ch > [Projets](#) > [Projets en cours](#)

Nom de code Respect > pour toutes et tous. > www.arip.ch

13. INTERVENTIONS INDIQUÉES EN MILIEU SCOLAIRE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle Sélective › Indiquée	Famille › Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Répondre aux besoins individuels des enfants et des adolescents qui ont un comportement perturbateur et agressif à l'école

GROUPE CIBLE

Enfants et adolescents à fort risque de développer un comportement agressif et violent permanent

RISQUES VISÉS

Comportements perturbateurs à l'école, non-respect des règles, agressivité et violence, contact avec des pairs agressifs, toxicomanie

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les enfants qui affichent constamment un comportement externalisé problématique présentent un risque accru de connaître des difficultés comportementales de plus en plus marquées, qui peuvent déboucher plus tard sur des schémas de délinquance et de violence. Les interventions individuelles indiquées en milieu scolaire ciblent les enfants présentant un risque élevé de développer un comportement agressif permanent. Elles permettent une approche plus intensive, plus ciblée et plus individualisée des comportements problématiques à l'école. Bien que les recherches empiriques menées jusqu'ici soient encore limitées, elles montrent que ce type de mesures peut atténuer les comportements externalisés problématiques à l'école. On en sait en revanche très peu sur leurs effets à long terme.

PROBLÉMATIQUE

Les enfants qui se comportent de manière problématique à l'école – non-respect des règles, comportement perturbateur et agressions (verbales et physiques) notamment – risquent fort de ne pas mieux se comporter lorsqu'ils seront plus âgés. Ces comportements atypiques représentent une gêne constante pour le système scolaire et pour le reste de l'environnement social. Un grand nombre de mesures thérapeutiques individuelles ont été mises en place dans les écoles afin de compléter les programmes de groupe universels et sélectifs. En règle générale, on choisit pour ces interventions les enfants les plus à risque et ceux qui présentent le plus de difficultés comportementales.

OBJECTIFS

Les approches individuelles vont du programme spécifique de réadaptation comportementale à la thérapie de soutien, en passant par les consultations. Les mesures individuelles poursuivent les mêmes objectifs que les programmes de groupe, tout en présentant plusieurs avantages sur ces derniers : elles permettent de développer une relation étroite entre l'enfant et son interlocuteur (thérapeute ou conseiller), elles ne risquent pas d'exacerber les comportements violents par contact avec d'autres enfants suivant le programme thérapeutique dans le même groupe et permettent de récompenser simplement et directement l'acquisition des compétences ; enfin, la communication entre les enseignants et les parents y est plus aisée et plus directe. Dans certains cas, d'autres mesures complètent ces interventions individuelles : changement d'environnement scolaire, association des parents au processus, devoirs spécifiques à domicile ou encore exercices visant à développer les compétences sociales et à maîtriser les pulsions agressives (effectués en petit groupe).

CARACTÉRISTIQUES

Les mesures individuelles indiquées constituent un mode de traitement intensif et sont utilisées pour les enfants qui présentent le risque le plus sérieux de comportement problématique constant. Elles comprennent des interventions cognitives, comportementales et cognitivo-comportementales, ainsi qu'un large choix d'approches consultatives et de thérapies individuelles : « Social Relations Training Programme » (programme d'entraînement aux relations sociales), « Individual Play Therapy » (ludothérapie individuelle), « Adlerian Play Therapy » (ludothérapie selon Adler), « Coping Power Programme » (programme de renforcement de la capacité à faire face), « Solution Focused Therapy » (thérapie orientée sur les solutions), Affective Imagery Training (entraînement à l'imagerie affective) et « Stay Cool Kids » (Reste cool), etc.

Forme de mise en œuvre : Les enfants sont admis à une telle intervention après avoir été repérés par les enseignants ou par l'administration sco-

laire en raison de comportements perturbateurs répétés, ainsi que de difficultés d'adaptation à l'école. La durée de la séance varie selon le programme, mais elle est généralement comprise entre une et deux heures. Les séances sont hebdomadaires et peuvent s'étendre sur une année scolaire. La durée du programme peut varier en fonction des besoins de l'enfant. Les parents (ou au moins l'un des parents) sont également conviés aux séances, mais contrairement à la thérapie familiale, l'intervention est toujours centrée sur l'enfant.

Le contenu des séances dépend des modalités thérapeutiques et du bagage théorique du professionnel qui les conduit. La majorité des mesures indiquées tirent parti de la formule en face à face qui favorise le développement d'une relation forte entre le thérapeute et l'enfant. Grâce à cette relation de confiance, le thérapeute aborde les difficultés comportementales de l'enfant en recourant à une vaste gamme d'approches allant de la technique comportementale directive à la ludothérapie. L'approche comportementale peut par exemple consister à se concentrer sur les règles à respecter pour avoir un comportement adaptatif à l'école (suivre les consignes, lever la main avant de parler, parler chacun à son tour, se respecter soi-même ainsi que les autres). Des récompenses sont souvent prévues pour renforcer le respect des règles et les comportements adéquats. Les séances individuelles peuvent, selon les besoins de l'enfant, être complétées par d'autres éléments comme l'entraînement aux compétences sociales, la maîtrise des pulsions agressives ou la thérapie familiale.

Cadre de mise en œuvre : Les programmes sont proposés dans les écoles primaires et secondaires sous forme de séances en tête-à-tête.

Qualifications requises : Selon les modalités thérapeutiques, les programmes sont conduits par des spécialistes formés et certifiés tels que psychologues scolaires, conseillers ou enseignants qualifiés. La formation exigée peut aller de la formation de base de quelques jours au cursus universitaire, en passant par une formation de plusieurs mois. La certification exige souvent quelques heures de travail sous supervision.

Ressources requises : Le succès des interventions individuelles indiquées en milieu scolaire dépend des aptitudes et compétences des professionnels qui les mettent en pratique. Il est donc essentiel d'investir dans leur formation, leur certification et leur perfectionnement avant d'introduire de tels programmes. Cela d'autant plus que le personnel scolaire en place (par ex. les enseignants ou le personnel soignant) n'est pas suffisamment qualifié pour la mise en œuvre de ces programmes, qui peut nécessiter l'engagement de collaborateurs ayant suivi une formation ad hoc.

Exemple de programme

L'objectif de la Solution Focused Brief Therapy (thérapie brève orientée sur les solutions) est d'aider les enfants à identifier leurs forces et à en tirer parti, de manière à faciliter un changement de comportement. Les problèmes sont fragmentés en petits objectifs faciles à atteindre, pour lesquels des solutions possibles sont développées, puis appliquées. Le travail est davantage axé sur le lien

entre cognition et comportement que sur les émotions. L'intervenant examine les cycles négatifs cognition-comportement de la dyade parents-enfant (par ex. l'enfant «se défoule», les parents voient d'un mauvais œil ce comportement et lui renvoient ce message) et convie souvent les parents aux séances. Il félicite l'enfant pour ses comportements positifs, qui s'en trouvent renforcés. Le but ici est de changer le regard que les parents portent sur l'enfant, ce qui ancre ensuite plus solidement les adaptations positives dans le comportement de l'enfant et dans l'interaction parents-enfants (www.solutionfocused.net). Des synthèses de recherches mettent en évidence les effets positifs de la thérapie brève orientée sur les solutions lorsqu'elle est utilisée en milieu scolaire pour agir sur les comportements externalisés et sur les performances scolaires.

EFFICACITÉ

Deux récentes études de synthèse se sont penchées sur l'efficacité des interventions individuelles pour les enfants présentant d'importants problèmes de comportement. Elles indiquent globalement que ces interventions en milieu scolaire peuvent avoir un effet positif sur les problèmes de comportement de ces enfants.

- › Les résultats des recherches menées sur le sujet signalent que ce type d'intervention peut induire une diminution des difficultés comportementales. Des enfants de classes primaires présentant des problèmes de comportement et ayant bénéficié soit uniquement de mesures individuelles, soit également de mesures thérapeutiques complémentaires, ont affiché moins de problèmes de comportement que les enfants n'ayant bénéficié d'aucun programme [1]. La majorité des interventions individuelles (64 %) ont notamment consisté en approches thérapeutiques cognitives ou comportementales.
- › Certains travaux de recherche consacrés au soutien individualisé au comportement positif (individualized positive behavior support, IPBS) ont également mis en évidence des effets positifs, soit un recul significatif des comportements problématiques et une progression des comportements appropriés à l'école [2]. Ce type de soutien, très spécifique, est mis en place après avoir évalué le comportement d'enfants à fort risque. Les interventions, qui comprennent une évaluation préalable minutieuse des besoins individuels de l'enfant, abordent les comportements problématiques en transmettant d'autres aptitudes utiles à la vie quotidienne. Elles sont mises en œuvre dans un environnement familier à l'enfant. La recherche montre que les changements positifs ainsi obtenus restent acquis jusqu'à 2 ans après l'intervention.

Facteurs d'influence : On en sait peu, actuellement, sur les conditions exactes dans lesquelles les interventions thérapeutiques individuelles en milieu scolaire sont efficaces. Les quelques recherches menées à ce sujet mettent néanmoins en évidence les éléments suivants :

- › Rien n'indique pour l'instant avec certitude que les thérapies cognitivo-comportementales soient plus efficaces que les consultations individuelles ; de même, les effets ne semblent pas dépendre du fait que les

risques de l'enfant aient été évalués par une seule personne (par ex. l'enseignant) ou par plusieurs personnes. Ces deux constats reposent toutefois sur un nombre restreint d'études [1].

- › Il semble que les tout jeunes enfants profitent davantage de ce type d'intervention que les enfants plus âgés, ce qui souligne l'importance d'une détection précoce de qualité [1].
- › Pour que le soutien individualisé au comportement positif soit efficace, il est important que sa planification et sa mise en œuvre soient portées par une équipe de professionnels incluant les enseignants, les services sociaux scolaires et les psychologues scolaires [2].
- › Les recherches menées en Suisse sur l'efficacité du travail social à l'école signalent que du point de vue des travailleurs sociaux en milieu scolaire, il est important que le recours aux mesures de soutien soit volontaire si l'on veut qu'il soit efficace et que les bénéficiaires l'évaluent positivement (Baier et Heeg, 2011). Pour obtenir des effets positifs même lorsque la mesure est appliquée sur une base non volontaire, les chercheurs recommandent d'établir au préalable une relation de confiance.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › En Suisse, les principaux partenaires des écoles pour la mise en œuvre des interventions individuelles sont les **services de psychologie scolaire**. Ces services officiels ont été créés dans les années 1930 et sont généralement rattachés au département de l'instruction publique du canton. Dans certains cantons, comme à Zurich, ils sont organisés à l'échelle communale.
- › Les tâches principales des services de psychologie scolaire consistent à proposer des mesures d'encouragement spécifiques en fonction des cas, à mettre à disposition un soutien pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et à aider les écoles à atteindre leurs objectifs de prévention. Leur activité consiste également pour une part importante à effectuer des évaluations psychologiques, à consulter d'autres spécialistes et à adresser certains enfants à des psychologues. Ils transmettent au service cantonal de psychiatrie infantile et juvénile les cas les plus lourds, à haut risque, tels que les enfants présentant des comportements très perturbateurs et agressifs. Les collaborateurs des services de psychologie scolaire travaillent généralement dans le cadre d'**équipes pluridisciplinaires** d'intervention de crise. Les interventions sont déterminées en fonction des circonstances (par ex. en cas de soupçon d'abus).
- › Les services de psychologie scolaire sont souvent appelés à collaborer avec les **travailleurs sociaux en milieu scolaire**. Les interventions et les évaluations réalisées par les psychologues scolaires, qui travaillent normalement pour plusieurs écoles, se font d'entente avec les parents. Les travailleurs sociaux en milieu scolaire, eux, sont présents dans l'établis-

sement et offrent aux enfants et aux jeunes un soutien à bas seuil. Les enseignants jouent également un rôle important. Durant la semaine, ils sont les principaux répondants des élèves. Les maîtres de classe constituent souvent la principale personne de référence ; ils interviennent dans de nombreuses situations et accompagnent les élèves individuellement ou en groupe.

- › Les **psychologues scolaires** n'effectuent qu'exceptionnellement un véritable travail thérapeutique dans le cadre d'interventions individuelles indiquées. Ils semblent ne disposer que de peu d'indications pour choisir l'approche méthodologique la plus appropriée et la plus efficace en fonction des cas. Ils se fondent donc la plupart du temps sur l'appréciation de l'équipe d'intervention de crise, les résultats de différents instruments formels d'évaluation et les connaissances spécifiques des psychologues scolaires pour prendre leurs décisions. Les psychologues œuvrant au sein des services de psychologie scolaire ou en collaboration avec eux disposent d'outils thérapeutiques variés et sont à même de conduire différents types d'intervention. La plupart des psychologues scolaires adoptent habituellement une approche systémique étendue qui inclut l'environnement scolaire et familial au sens large. Ils fondent leur pratique sur une multitude de perspectives théoriques telles que la Gestalt-thérapie, la psychologie analytique jungienne, la psychanalyse freudienne, la thérapie systémique, la psychotraumatologie, la psychothérapie humaniste ou la thérapie cognitivo-comportementale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

D'autres études sont nécessaires pour comprendre ce qui fonctionne, et pour quelles raisons, dans le traitement individuel des enfants et des jeunes. Les résultats de la recherche actuellement disponibles permettent d'avancer les conclusions suivantes :

- › Les interventions individuelles indiquées en milieu scolaire constituent un moyen efficace d'atténuer les troubles des enfants très vulnérables présentant de graves problèmes de comportement. Souvent, ces interventions associent les parents, qui assistent à une partie des séances au moins, dans le but de mieux comprendre les besoins et les difficultés de leur enfant.
- › Le choix de l'approche thérapeutique spécifique ne semble avoir aucune influence sur l'évolution du comportement de l'enfant. Il est possible (et c'est ce qu'admettent de nombreux cliniciens) que le plus important dans ce type de prise en charge soit la relation qui s'établit entre le thérapeute et l'enfant.
- › Des approches thérapeutiques plus individualisées et suivies à plus long terme peuvent se révéler nécessaires dans le cas d'enfants très vulnérables dont les caractéristiques personnelles favorisent l'apparition de difficultés comportementales ou rendent celles-ci clairement identifiables (comme l'extraversion).

BIBLIOGRAPHIE

Baier, F. & Heeg, R. (2011). Praxis und Evaluation von Schulsozialarbeit. Sekundäranalysen von Forschungsdaten aus der Schweiz. Wiesbaden: VS Verlag.

LIENS

Liste des services de psychologie scolaire en Suisse > www.schulpsychologie.ch

Exemples de services de psychologie scolaire dans les cantons:

Canton de Vaud

> www.vd.ch > autorités > départements > dfjc > sesaf > ops

Canton de Zurich

> www.vsa.zh.ch > Schule und Umfeld > Gesundheit Prävention > Schulpsychologie



PROGRAMMES INDIQUÉS

- 14. Programmes de mentorat
- 15. Thérapie cognitivo-comportementale pour délinquants
- 16. Interventions multisystémiques
- 17. Accueil familial thérapeutique

14. PROGRAMMES DE MENTORAT

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle › Sélective › Indiquée	Famille › Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Bâtir la confiance et développer les compétences sociales au moyen de l'accompagnement d'une personne formée au mentorat

GROUPE CIBLE

Adolescents souffrant de problèmes comportementaux ou de difficultés scolaires, économiquement défavorisés ou issus de l'immigration

RISQUES VISÉS

Liens sociaux insuffisants ou inexistant, absence de modèle adulte, compétences sociales limitées

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de mentorat se fondent sur l'édification d'une relation de soutien structurée entre un adulte de référence et un adolescent souffrant de problèmes scolaires ou comportementaux. Ils visent à contribuer au développement positif des jeunes dans cette situation. Des études montrent que les programmes de mentorat peuvent faire reculer l'agressivité et les problèmes comportementaux. Ils peuvent par ailleurs avoir également un impact positif sur les difficultés scolaires.

PROBLÉMATIQUE

On constate fréquemment que les jeunes qui affichent un comportement inadéquat n'ont pas, dans leur entourage, un adulte qui puisse leur servir de modèle, les soutenir, et avec qui entretenir un lien positif. Ils reçoivent peu de soutien de la part de leurs parents, expérimentent rarement le sentiment d'affection et la stabilité, ou ont grandi dans des familles caractérisées par les difficultés relationnelles. Il est aussi assez fréquent qu'ils ne puissent guère compter sur un lien solide ou une relation de confiance avec leurs enseignants.

Un jeune issu d'un groupe à haut risque qui ne peut compter sur le soutien d'un adulte de référence peut éprouver des difficultés à prendre certaines décisions, notamment celles qui ont trait à son apprentissage, à son parcours scolaire ou à la recherche d'un emploi.

OBJECTIFS

Les programmes de mentorat permettent aux jeunes en situation difficile de construire un lien positif avec une personne d'expérience qui leur offre son aide et son soutien sur une période prolongée. Le mentor aide l'adolescent en faisant preuve de compréhension à l'égard de ses problèmes, en soutenant ses compétences, en mettant ses possibilités professionnelles en évidence ou concrètement, en l'aidant à faire face à ses difficultés quotidiennes. Ce processus permet aux jeunes qui en bénéficient de renforcer les liens, d'améliorer leurs compétences sociales et d'étendre leur environnement social par de nouveaux contacts. Les programmes de mentorat sont orientés sur les ressources. Il s'agit d'encourager un développement positif des jeunes, plutôt que de chercher à remédier à leurs carences.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Les activités réalisées en commun dans ce cadre varient selon l'objectif du programme. Mentors et adolescents décident – dans les limites des directives du programme – ce qu'ils veulent faire ensemble : faire du sport, participer à des activités sociales, discuter d'orientation professionnelle ou essayer de résoudre ensemble des difficultés personnelles. Le temps consacré à ces rencontres peut aller de une à six heures par semaine. La durée normale d'un programme varie de deux à six mois. Comparés aux programmes de mentorat conduits hors milieu scolaire, les programmes menés dans le cadre de l'école sont décrits comme plus organisés et plus sûrs. Ils font parfois partie d'un programme plus vaste incluant d'autres éléments tels que des exercices de socialisation ou des projets avec les parents des jeunes. Le Buddy-Projekt en Allemagne et Big Brothers Big Sisters aux États-Unis sont des exemples de programmes de mentorat.

Cadre de mise en œuvre : Les premières rencontres ont normalement lieu à l'école ou dans les locaux d'une communauté ou d'une organisation actives dans ce domaine. Certains programmes de mentorat sont menés intégralement dans un lieu neutre (comme à l'école), tandis que d'autres comportent des excursions ou des activités de groupe.

Qualifications requises : Les programmes sont généralement proposés par des organisations spécialisées qui recrutent et choisissent les bénévoles. Les mentors sont habituellement des adultes, mais il arrive aussi que ce rôle soit pris en charge par des jeunes plus âgés. Les organisations sérieuses choisissent soigneusement les mentors, leur proposent une formation complète, leur fournissent des manuels et les soutiennent au moyen de conseils professionnels personnalisés et de supervisions. En dehors d'une réputation irréprochable, aucune qualification spécifique n'est exigée.

Ressources requises : Les programmes de mentorat sont relativement peu coûteux (voir par ex. [1]), puisque le travail de mentor est d'ordinaire dévolu à des personnes bénévoles. Des frais importants sont toutefois à prévoir pour la mise en place et le suivi d'un tel programme.

Exemple de programme

Big Brothers Big Sisters est une fondation internationale d'utilité publique qui propose un programme de mentorat depuis 1904 aux Etats-Unis. Depuis lors, ce programme a également essaimé ailleurs et notamment en Allemagne où il est établi en cinq endroits. L'objectif est de réunir des jeunes défavorisés et des mentors adultes afin d'encourager les compétences scolaires (une présence plus régulière, de meilleures notes, par ex.) et sociales (notamment l'amélioration de la communication et des aptitudes sociales). Les mentors potentiels sont triés sur le volet et bénéficient d'une formation poussée. Les personnes intéressées par le rôle de mentor doivent d'abord faire leurs preuves. Elles sont tout d'abord interrogées sur leurs inclinations et leurs capacités, lesquelles seront ultérieurement mises en correspondance avec les besoins et les intérêts des jeunes. Mentors et adolescents se rencontrent deux à quatre fois par mois et le processus s'étend sur une année au moins. Durant cette période, tant les jeunes que les mentors bénéficient d'un soutien et d'un entraînement (www.bbbsi.org; bbbsd.de).

EFFICACITÉ

Les programmes de mentorat ont été largement étudiés au cours des quarante dernières années, en particulier aux Etats-Unis. Les résultats d'études de synthèse mettent majoritairement en évidence des effets positifs.

- › La dernière étude de synthèse a cherché à savoir si les programmes de mentorat permettaient de réduire la délinquance, l'agressivité et la consommation de drogues, et s'ils pouvaient améliorer les performances scolaires [2]. Elle a mis en évidence que l'effet obtenu est notable en ce qui concerne le recul de l'agressivité et de la délinquance, mais moins marqué sur le plan de la diminution de la consommation de drogues et de l'amélioration de la réussite scolaire. Ces résultats moins flagrants restent malgré tout importants du point de vue de la pratique : on a ainsi constaté que la proportion de jeunes consommateurs de drogues était passée de 30 à 22%. Ces résultats positifs ont été confirmés par une autre étude de

synthèse qui a relevé une diminution des problèmes comportementaux, ainsi qu'une amélioration des performances scolaires [3].

- › En ce qui concerne spécifiquement les programmes de mentorat proposés dans le cadre scolaire, un effet positif a pu être mis en évidence chez les jeunes sur la conscience de leur propre valeur [1]. S'agissant des comportements ou des représentations en rapport avec l'école, aucun effet n'a été relevé. Compte tenu du nombre restreint d'études (six), il n'est toutefois pas possible d'établir de conclusions définitives.

Facteurs d'influence : Des travaux de recherche menés sur le sujet ont permis d'identifier plusieurs facteurs améliorant l'efficacité des programmes [2] :

- › Une solide organisation associée au choix minutieux des mentors.
- › Une formation des bénévoles d'au moins plusieurs heures qui les prépare à leur tâche, aux règles à respecter et aux besoins du groupe cible.
- › Une supervision suivie et un soutien constant pour les mentors.
- › La constitution minutieuse des tandems mentor-mentoré sur la base de la proximité des intérêts professionnels, du parcours scolaire et des intérêts cultivés pendant les loisirs.
- › Des informations et une assistance continues aidant les jeunes à relever les défis sociaux, scolaires, juridiques et familiaux et à maîtriser les difficultés rencontrées avec leurs pairs.
- › La représentation et le soutien des jeunes par leur mentor lors de problèmes concrets à l'école, avec la police ou avec un enseignant.

Il semble que les programmes extrascolaires sont plus efficaces que les offres scolaires. On constate par ailleurs une efficacité accrue lorsque le mentor a un intérêt direct à la prise en charge, par exemple lorsque l'adolescent peut participer à des travaux dans l'entreprise du mentor ou à un projet concret [2].

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse, différentes organisations proposent des programmes de mentorat pour les jeunes. La plupart de ces programmes sont axés sur le soutien apporté aux jeunes lors de la transition entre l'école et l'apprentissage ou le premier emploi. En voici quelques exemples :

- › L'organisation d'utilité publique **Boys to Men** vise principalement à faciliter la phase de l'adolescence pour les jeunes hommes en les aidant à développer leur conscience de soi et à découvrir leurs points forts et leurs aptitudes. Le programme a été fondé en 1996 aux Etats-Unis. La plupart des activités se déroulent en groupe et l'accent est mis sur l'aventure commune et les activités sportives. Les mentors suivent une formation de deux jours. Récemment, un programme de mentorat pour les jeunes filles a également démarré (Girls to Women).

- › Le National Coalition Building Institute (NCBI) Suisse propose un **programme de mentorat (Vitamin M)**, qui fait partie d'un programme plus large de réduction de la discrimination et des préjugés. Son objectif est d'aider les jeunes dans leur recherche d'une place d'apprentissage ou d'un emploi.
- › La Société suisse d'utilité publique offre un programme de mentorat baptisé **JobCaddie** qui s'adresse principalement aux jeunes éprouvant des difficultés d'apprentissage.
- › Quelques cantons, notamment Bâle-Ville et Bâle-Campagne (Mentoring für Jugendliche beider Basel), Zurich (Ithaka) et Argovie (Junior Mentoring), proposent, dans le cadre de l'orientation professionnelle, des **programmes de mentorat destinés à faciliter la transition entre l'école et le monde du travail**. Les personnes choisies pour remplir le rôle de mentor sont d'abord des professionnels expérimentés qui accompagnent les jeunes tout au long du processus de recherche d'une place d'apprentissage. La formation dure deux jours et durant leur mission, les mentors peuvent bénéficier d'un accompagnement professionnel. Le programme **Incluso** proposé par Caritas aux jeunes issus de l'immigration poursuit le même objectif.
- › Le projet **LIFT** de la fondation Mercator est plus spécifiquement un programme de mentorat professionnel direct. Les jeunes qui choisissent de participer au programme après discussion avec leur responsable de classe ou avec la direction scolaire effectuent durant leur temps libre des travaux simples dans une entreprise de la région à raison de deux à quatre heures par semaine pendant au moins trois mois. En parallèle, les élèves sont formés dans le cadre de modules sur des questions très pratiques : comment se présenter sur son lieu de travail ? Comment se comporter dans un environnement professionnel ? Comment se vêtir et qu'est-ce qu'une tenue adéquate ? La manière de constituer un dossier de candidature et la motivation au travail font aussi partie des thèmes abordés.
- › Nous avons trouvé pour la Suisse une évaluation (Studer, 2011) consacrée au succès de deux programmes de mentorat aidant les jeunes à chercher une place d'apprentissage. Selon cette étude, les participants ont estimé en majorité que le mentorat leur avait été très utile, et la plupart des jeunes ont trouvé une place d'apprentissage. A ce jour, aucun programme proposé en Suisse n'a toutefois été étudié sous l'angle de ses effets sur les problèmes de comportement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les programmes de mentorat peuvent contribuer à réduire les problèmes comportementaux et à faciliter le parcours professionnel durant l'adolescence. Nous estimons donc qu'il s'agit d'une approche intéressante pour les jeunes qui ont des problèmes comportementaux modérés ou un potentiel de risque accru.
- › Au moment de choisir un programme de mentorat, il faut veiller à ce que la mise en œuvre réponde à des critères de qualité élevés et offre notamment certaines garanties: le recrutement consciencieux des mentors, une solide formation, une mise en relation réfléchie des mentors et de leurs protégés, une supervision et un soutien suivis, ainsi qu'un accompagnement professionnel au moment de mettre fin à la relation mentor-mentoré.
- › Pour assurer la réussite des programmes de mentorat, il est souhaitable d'élaborer des directives de qualité détaillées, comme l'ont déjà fait certains pays (voir par ex. [4]). Garanties de la qualité des programmes, de telles directives peuvent aider à obtenir de meilleurs résultats. Elles facilitent en outre le choix entre les différents fournisseurs de programmes pour les personnes de terrain.
- › Les programmes proposés en Suisse mériteraient d'être évalués. Jusqu'ici, aucun des programmes actuellement mis en œuvre n'a été étudié sous l'angle de ses effets sur les problèmes comportementaux.

BIBLIOGRAPHIE

Studer, M. (2011). Langzeit-Auswirkungen von Mentoring für Jugendliche beim Übergang Schule – Berufsausbildung: Follow-up der Evaluation des Mentorings «Ithaka» und Evaluation des Mentorings «Incluso» (unveröffentlichter Schlussbericht, www.hfh.ch)

LIENS

Boys to men > www.boystomen.ch

Vitamin M > www.ncbi.ch > Deutsch > Programme > Fairness > Bausteine > Vitamin M

JobCaddie > www.jobcaddie.ch

Mentoring für Jugendliche beider Basel

> www.baselland.ch > Direktionen > Bildung, Kultur, Sport > Berufsbildung, Berufsberatung > Berufsintegration > Mentoring

> www.bbe-bs.ch > Für Jugendliche und Eltern > Keine Lehrstelle gefunden > Mentoring

Ithaka > www.mentoring.zh.ch

Junior Mentoring > www.junior-mentoring.ch

Incluso > www.caritas-zuerich.ch > ich will helfen > unsere Projekte > incluso

LIFT (Leistungsfähig durch individuelle Förderung von praktischer Tätigkeit)

> www.stiftung-mercator.ch > Projekte > Kinder und Jugendliche > LIFT

15. THÉRAPIE COGNITIVO-COMPORTEMENTALE POUR DÉLINQUANTS

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle Sélective › Indiquée	Famille Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Prêdolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Modification des schémas cognitifs et comportementaux antisociaux pour limiter la récurrence

GROUPE CIBLE

Jeunes et adultes délinquants

RISQUES VISÉS

Schémas de pensée favorisant la délinquance, comportement antisocial, mode de vie antisocial, fréquentation de pairs antisociaux, manque de compétences sociales

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les programmes de thérapie cognitivo-comportementale se fondent sur l'idée que les infractions résultent en grande partie de distorsions cognitives acquises au cours de l'existence. Leur objectif est de réduire la récurrence en montrant aux auteurs d'actes criminels comment comprendre et modifier les schémas de pensée et les décisions qui conduisent à la délinquance. Ces programmes constituent des mesures adoptées sur indication puisqu'ils s'adressent à des auteurs de délits, qu'ils soient adolescents ou adultes. La recherche montre qu'ils sont à même de réduire la récurrence.

PROBLÉMATIQUE

La tendance à adopter des comportements antisociaux est relativement stable tout au long de la vie d'un individu ; lorsqu'elle apparaît durant l'enfance, elle perdure souvent dans l'adolescence [1]. Une étude suisse a mis en avant le lien qui existe entre les déficits des fonctions cognitives et sociales d'un côté et l'apparition de comportements agressifs durant l'enfance de l'autre [2]. Ces problèmes peuvent en outre se perpétuer jusqu'à l'âge adulte et amener l'individu à adopter un comportement délinquant et à récidiver. Or, on sait que les comportements délinquants durables constituent une partie considérable de la criminalité. En Grande-Bretagne par exemple, 28% des délits jugés sont le fait de récidivistes ayant à leur actif plus de 14 condamnations ou avertissements [3].

OBJECTIFS

Les programmes de thérapie cognitivo-comportementale ont comme objectif de réduire la récidive en modifiant les schémas de pensée antisociaux et déviants et en stimulant les comportements prosociaux. Ils prennent donc en compte tant les aspects cognitifs que les éléments comportementaux des infractions. Parmi les distorsions de perception ciblées, citons notamment l'interprétation erronée de situations sociales, le rejet de la faute sur les autres, l'infraction des normes et des schémas de pensée inadéquats en matière morale [4]. Ces programmes s'adressent à des délinquants, adolescents ou adultes, que le système pénal a déjà sanctionnés par la détention, la mise à l'épreuve ou la libération conditionnelle.

MISE EN ŒUVRE

Forme de mise en oeuvre : Les programmes de thérapie cognitivo-comportementale se fondent sur l'hypothèse que les comportements délinquants résultent de distorsions de perception acquises au cours de la vie. Ils offrent donc souvent aux délinquants la possibilité de remettre en question les schémas de pensée qui les amènent à enfreindre la loi. Sur cette base, ils les aident ensuite à identifier les schémas de pensée erronés et à appliquer de nouvelles grilles de pensée et d'action [4]. L'intervention combine en règle générale plusieurs techniques pour renforcer les compétences cognitives : gestion de la colère, argumentation morale, pensée critique, reconnaissance des points de vue d'autrui [4-6]. En font partie également les jeux de rôle, l'analyse de dilemmes, les discussions et les jeux de réflexion [6]. Les participants ont, de plus, l'occasion d'exercer les habiletés acquises, afin que celles-ci deviennent partie intégrante de leur quotidien. Les traitements proposés dans les programmes évalués durent en général moins de vingt semaines. [4]. Les interventions thérapeutiques de type cognitivo-comportemental peuvent se suffire à elles-mêmes ou s'insérer dans un programme plus vaste (comprenant la famille par ex.). Citons, parmi les programmes standardisés reconnus sur le plan international, l'«Aggression Replace-

ment Training», le «Reasoning and Rehabilitation», le «Moral Reconciliation Therapy», le «Thinking for a Change» et le «Cognitive Interventions Program». Ces programmes sont proposés aux délinquants quel que soit leur risque de récidive, mais sont moins adaptés aux individus avec des capacités intellectuelles limitées ou souffrant de problèmes psychiques [6]. Des éléments d'autres programmes peuvent s'y ajouter, comme la gestion du stress (méthodes de relaxation comprises), l'identification et l'acceptation des émotions, ainsi que la compréhension de leur lien avec les pensées et les comportements, l'introspection, l'auto-évaluation et les stratégies de neutralisation psychologique des justifications de voies de fait. Certains programmes recourent en outre à l'apprentissage par imitation de modèles, lors duquel les participants observent, pour l'imiter ensuite, le comportement d'autres personnes.

Cadre de mise en œuvre : Ces programmes sont proposés tant dans des institutions que dans des structures associatives. Ils se déroulent en règle générale en groupe, mais peuvent aussi être complétés par des séances individuelles.

Qualifications requises : Ce sont souvent des spécialistes en santé mentale ou des prestataires semi-professionnels qui appliquent les programmes. Les exigences en matière de formation aux thérapies cognitivo-comportementales et de connaissances préalables en psychologie varient fortement d'un programme à l'autre. La plupart des programmes évalués ont recours à des prestataires ayant suivi au moins une formation minimale en thérapie cognitivo-comportementale et disposant de notions préalables sommaires dans le domaine de la santé mentale [4]. Les études indiquent toutefois que l'efficacité de ces programmes augmente avec le niveau de formation des prestataires (voir ci-dessous).

Ressources requises : Étant donné qu'il est crucial d'appliquer correctement ces programmes (voir ci-dessous), il convient, avant de les lancer, de consentir les investissements nécessaires dans les domaines de la formation des prestataires et de la supervision. La plupart des programmes standards sont très structurés ; ils comprennent des manuels et des journaux de bord, fournis par leurs créateurs pour accompagner la démarche.

Exemple de programme

Le programme «Reasoning and Rehabilitation», conçu au Canada, transmet des habiletés cognitives et sociales ainsi que des valeurs prosociales à des jeunes et des adultes ayant des comportements antisociaux ou délinquants. Il travaille entre autres sur l'amélioration de la maîtrise de soi, la pensée critique, les compétences sociales positives, la résolution de problèmes dans les relations interpersonnelles et l'empathie. Son contenu a été adapté à plusieurs publics tels que les filles et les femmes, les personnes présentant des problèmes de santé mentale, les familles et les personnes de soutien. Le programme se déroule sur 35 séances de deux heures, en groupes de six à douze participants. Il est très structuré et propose une démarche très détaillée. Un manuel, des documents supplémentaires et un journal de bord en présentent la structure et le contenu. Une formation de trois jours est proposée aux prestataires, ainsi qu'un suivi et des cours de rafraîchissement. Une méta-analyse de seize recherches menées sur l'efficacité du Reasoning and Rehabilitation a conclu à une diminution moyenne de 14% du risque de récidive par rapport au groupe de contrôle [7].

EFFICACITÉ

Nous pouvons résumer comme suit l'efficacité des programmes de thérapie cognitivo-comportementale :

- › Dans l'ensemble, les programmes de thérapie cognitivo-comportementale se sont révélés efficaces pour réduire la récidive [4]. Environ douze mois après la fin du programme, le taux de récidive des participants est de 25% inférieur à celui des délinquants qui n'y ont pas pris part. On peut théoriquement même s'attendre à ce qu'un programme de très haute qualité diminue de 52% le taux de récidive des délinquants dont le risque de récidive est relativement élevé. La qualité de ce programme, qui comprend deux séances hebdomadaires durant seize semaines, est garantie par une conception et une mise en œuvre de haut niveau et par le recours à des éléments abordant la maîtrise de l'agressivité et la résolution des conflits interpersonnels.
- › Une méta-analyse a été menée sur l'effet des programmes de thérapie cognitivo-comportementale sur des jeunes de 12 à 22 ans pris en charge dans un foyer en raison de comportements antisociaux [5]. Douze mois après la fin du programme, le risque de récidive des participants était en moyenne 10% plus bas que celui d'individus ayant suivi une thérapie classique. Les programmes de thérapie cognitivo-comportementale se sont révélés tout aussi efficaces que ceux qui se focalisent sur l'attention, la gestion du stress ou les discussions de groupe.
- › Deux synthèses de recherches ont examiné l'effet de deux types de programmes de thérapie cognitivo-comportementale, le Reasoning and Rehabilitation [7] et le Moral Reconciliation Therapy [8], concluant qu'on observait pour tous deux une diminution de la récidive. Le programme Reasoning and Rehabilitation affichait par exemple une réduction de 14% des récidives chez les participants par rapport aux autres délinquants.

Facteurs d'influence : Les recherches ont montré que les facteurs suivants exercent une influence sur l'efficacité du programme [4] :

- › La qualité de la mise en œuvre est importante. Les programmes doivent afficher une supervision de haut niveau et être menés par des prestataires correctement formés en thérapie cognitivo-comportementale.
- › Parmi les divers éléments des programmes, la gestion des problèmes interpersonnels et la maîtrise de l'agressivité sont particulièrement efficaces. Les dimensions du programme cherchant avant tout à rendre les délinquants conscients des conséquences de leurs actes pour les victimes et à changer ainsi leur comportement sont par contre moins probantes.
- › Les résultats semblent indiquer que les programmes variés, dans lesquels des éléments supplémentaires complètent l'entraînement cognitivo-comportemental (consultations, entraînement aux postulations et formation professionnelle, traitement des émotions dans le cadre de consultations

de santé mentale) sont plus efficaces que ceux ne prévoyant que des interventions de type cognitivo-comportemental.

- › Les résultats actuels des études indiquent que parmi les programmes standardisés connus, aucun ne se distingue par une efficacité supérieure aux autres. Le principe général et l'approche des programmes de thérapie cognitivo-comportementale semblent donc être plus déterminants que le choix d'un programme concret.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Le droit pénal des mineurs en vigueur depuis 2007 se fonde sur des sanctions qui ne visent pas en premier lieu à punir les mineurs délinquants, mais à les protéger et à les éduquer afin de les réintégrer dans la société. Une grande importance est par conséquent accordée aux mesures thérapeutiques et éducatives. L'une des difficultés rencontrées semble être de trouver un placement adéquat pour les jeunes, étant donné que ces mesures sont souvent proposées par des prestataires privés et que la coordination inter-cantonale dans le domaine n'est pas suffisante pour le moment. Nous présentons ci-dessous quelques exemples de programmes cognitivo-comportementaux pour mineurs délinquants et jeunes présentant des problèmes de comportement.

- › Le **Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Université de Zurich**, la plus grande institution suisse dans le domaine, est actif tant dans l'application clinique que dans la recherche. On lui doit la création en 2004, expressément pour les jeunes délinquants, du **service de médecine légale de l'enfant et de l'adolescent**. Ce service propose plusieurs **programmes de traitements d'orientation cognitivo-comportementale** spécifiques à certains délits : ThepaS, un programme de thérapie visant un comportement sexuel adéquat ; KIP, une intervention brève contre la pornographie illégale ; ForTiS, un programme de thérapie de médecine légale pour jeunes ayant commis des actes de violence et des délits contre la propriété, ainsi que TESOK, un entraînement aux compétences émotionnelles et sociales. Depuis 2009, le Service de médecine légale de l'enfant et de l'adolescent dispose d'une division Assurance qualité et évaluation, qui s'est fixée comme objectif de remédier aux lacunes en matière de recherches dans le domaine du traitement des jeunes délinquants en Suisse. De nombreux projets sont en cours de réalisation. L'un d'entre eux évalue l'efficacité de ThepaS, dans le but d'étendre ce programme à d'autres cantons.
- › Le Service de psychiatrie médico-légale de l'Université de Berne applique le programme **Reasoning & Rehabilitation**, présenté ci-dessus, et l'une de ses versions conçue spécialement pour les auteurs d'actes de violence. Il propose également **ASAT@Suisse**, une forme adaptée au contexte suisse d'ASAT®, l'entraînement contre l'agressivité sexuelle pour délinquants jeunes et adultes. Dans le cadre d'un projet modèle de la Confédération,

ces deux thérapies de groupe doivent actuellement être traduites en français et en allemand, et leur efficacité et leur économicité évaluées.

- › L'organisation à but non lucratif **Türöffner – Work and Box** est unique en son genre en Suisse. Elle offre entre autres un programme de thérapie cognitivo-comportementale pour jeunes délinquants, dont l'objectif est la réinsertion à l'école ou sur le marché de l'emploi. En complément aux méthodes thérapeutiques cognitivo-comportementales, elle recourt à la boîte, qu'elle utilise comme outil de thérapie sociale.
- › Le programme psychopédagogique **Face à Face ADOS**, conçu à Genève, aide les adolescents de 13 à 20 ans ayant des comportements violents à gérer la violence de manière constructive, à acquérir des compétences sociales et donc à favoriser la création de futures relations positives. Les adolescents doivent y apprendre notamment à gérer positivement leurs émotions, à mener une réflexion autocritique et à développer de nouveaux schémas de comportement dans les situations violentes.
- › Le programme **ViFaAdos**, dans le canton de Vaud, prend en charge des jeunes de 14 à 18 ans qui présentent des problèmes de comportement et doivent suivre cette mesure par décision d'un tribunal des mineurs. Après deux à cinq entretiens individuels, qui servent à faire une première analyse de la situation, le jeune participe à douze séances de groupe. L'objectif est d'apprendre à mieux maîtriser la contrariété et la colère, à mettre fin au comportement violent et à stimuler le respect et les relations harmonieuses.
- › Toujours en Suisse romande, **Familles Solidaires** propose des prestations pour les adolescents auteurs d'infractions sexuelles. Il vise à leur faire reconnaître la gravité de leur acte, à en assumer la responsabilité, à prendre la mesure des conséquences pour la victime et à éviter la récidive.
- › L'**Institut de médecine légale de Suisse orientale** met sur pied des entraînements de thérapie cognitivo-comportementale pour le traitement de jeunes délinquants, en particulier de ceux ayant commis des délits sexuels ou des actes de violence. Ces mesures sont adaptées à la tranche d'âge et au délit perpétré. Pour participer au programme, les jeunes doivent y avoir été envoyés par un tribunal des mineurs ou une autorité tutélaire.

Ces exemples montrent que des tendances positives se dessinent dans le domaine des mesures pour les jeunes présentant des problèmes de comportement ou ayant commis des infractions, et que les mesures thérapeutiques de type cognitivo-comportemental y prennent une importance croissante. Ces évolutions positives concernent aussi la mise en place d'institutions publiques qui offrent et évaluent des mesures cognitivo-comportementales. A la lecture de ces exemples, on constate que plusieurs projets sont actuellement en phase de mise sur pied ou d'évaluation afin de pouvoir être proposés à l'échelle nationale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les résultats des recherches montrent que les programmes de thérapie cognitivo-comportementale constituent des stratégies de réduction de la criminalité prometteuses, puisqu'ils semblent exercer un effet réducteur sur la récidive tant chez les jeunes que chez les adultes.
- › Les programmes devraient garantir une haute qualité de mise en œuvre et comprendre des éléments centrés sur la résolution des conflits interpersonnels et la maîtrise de l'agressivité, ces facteurs étant déterminants pour limiter la récidive.
- › Ce sont surtout les conditions nécessaires à la réussite des programmes qu'il conviendrait maintenant d'étudier de plus près, notamment en fonction des différents types de délinquants, ainsi que les bonnes pratiques en matière d'exécution des peines et des mesures [4]. Nous recommandons aussi en particulier de mener des évaluations dans le contexte suisse.

BIBLIOGRAPHIE

Turgeon, L., & Parent, S. (Éd.) (2012). Intervention cognitivo-comportementale auprès des enfants et des adolescents, Tome 2. Québec: Presses de l'Université du Québec.

LIENS

Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Université de Zurich

› www.kjpd.zh.ch

Service de psychiatrie médico-légale de l'Université de Berne › www.fpd.unibe.ch

Türöffner – Work and Box › www.workandbox.ch

Face à Face ADOS › www.face-a-face.info

ViFaAdos › www.fjfnet.ch/vifa

Familles Solidaires › www.familles-solidaires.ch › Prestations › Pour les adolescents auteurs d'actes d'ordre sexuel

Forensische Institut Ostschweiz › www.forio.ch

16. INTERVENTIONS MULTISYSTÉMIQUES

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle Sélective › Indiquée	› Famille Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Modification des schémas d'interaction familiale, afin de réduire ou de supprimer les comportements à haut risque (par ex. délinquance, toxicomanie)

GROUPE CIBLE

Enfants et jeunes au comportement fortement antisocial, ainsi que leurs familles, leurs pairs et leurs établissements scolaires

RISQUES VISÉS

Milieu de vie dysfonctionnel, mode de vie antisocial, pairs antisociaux, manque de compétences sociales, mauvaises relations parents-enfants, manque de surveillance parentale, problèmes scolaires ou professionnels

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficaces

Les interventions familiales multisystémiques sont des thérapies destinées à des enfants et adolescents présentant de graves problèmes de comportement. Elles s'adressent à toute la famille et incluent parfois aussi les pairs. Leur objectif prioritaire est d'introduire des modifications dans les interactions et la communication entre les membres de la famille, afin de renforcer la cohésion familiale, d'aborder les difficultés rencontrées à l'école ou dans un autre environnement et de stimuler le développement psychosocial de l'enfant. Alors que les auteurs de certaines études affirment que ces interventions débouchent sur des effets positifs considérables à long terme, les résultats des méta-analyses sont moins concluants.

PROBLÉMATIQUE

Le comportement très agressif chronique de certains jeunes est généralement influencé par plusieurs facteurs de risque compromettant leurs possibilités de réussir dans la vie : problèmes de santé mentale, difficultés à l'école ou au travail, consommation de drogue, abus d'alcool ou encore problèmes financiers. Ces facteurs de risque vont souvent de pair avec des difficultés dans différents contextes (y c. relations familiales dysfonctionnelles), difficultés qui n'épargnent pas les autres membres de la famille.

OBJECTIFS

Les thérapies familiales pour parents et pour enfants présentant de graves problèmes de comportement sont réalisées sous forme d'interventions dans le milieu familial. Elles visent à identifier et à atténuer des problèmes spécifiques (consommation de drogue, délinquance, etc.) qui sont considérés comme des symptômes ou des signes d'interactions inadaptées au sein de la famille. Elles se fondent sur des théories socio-écologiques ou systémiques, des approches centrées sur le développement et des concepts de facteurs de risques et de protection. Bien que certaines interventions soient très structurées, les thérapies familiales sont conçues sur mesure, afin de répondre aux besoins concrets de la famille concernée. Elles incluent parfois d'autres intervenants tels que les enseignants, les acteurs de la justice pénale, les pairs et d'autres membres de la communauté, afin qu'ils puissent contribuer à rendre le contexte social plus favorable aux enfants et aux familles.

Il existe plusieurs approches de thérapie familiale. Nous abordons dans le présent chapitre les programmes destinés à soutenir les familles d'enfants présentant de graves problèmes de comportement (criminalité, agressions, consommation de drogue). Ces programmes s'adressent en général aux enfants et jeunes de 10 à 19 ans et à leurs familles.

CARACTÉRISTIQUES

Les thérapies familiales pour enfants présentant des problèmes de comportement et leurs parents se fondent sur différentes approches. Certaines d'entre elles sont très structurées et proposent un manuel d'application, d'autres, comme la Brief Strategic Family Therapy, sont plus souples. Ces programmes, qui englobent en général toute la famille, sont réservés à des spécialistes expérimentés et qualifiés. Citons, parmi les approches utilisées dans plusieurs pays et pour lesquelles les recherches ont conclu à des résultats positifs, la Brief Strategic Family Therapy (BSFT), la thérapie familiale multidimensionnelle (MDFT), la thérapie multisystémique (TMS) et la thérapie familiale fonctionnelle (TFF).

Forme de mise en œuvre : Les thérapies familiales ont lieu en règle générale une fois par semaine, quoique certains programmes prévoient au début

des séances plus rapprochées. Leur durée varie d'un programme à l'autre et peut être adaptée aux besoins de la famille concernée. La thérapie familiale commence par l'instauration d'une relation thérapeutique, l'identification des problèmes et leur mise en contexte (familial et sociétal). On poursuit en relevant les problèmes relationnels et en introduisant et exerçant d'autres modes d'interaction, afin d'améliorer les relations au sein de la famille et de limiter les conflits familiaux et les autres facteurs de risque qui renforcent le comportement inadéquat de l'enfant. Les participants ont la possibilité d'exercer des compétences communicationnelles susceptibles d'une part de rendre plus harmonieuses les relations au sein de la famille et d'autre part d'aider les parents à améliorer leurs capacités éducatives (par ex. être à l'écoute de l'enfant et pouvoir répondre à ses besoins). Quant aux jeunes, ils y apprennent à respecter leurs parents. L'accent est mis sur l'écoute et le respect mutuels au sein de la famille. L'objectif consiste en règle générale à rendre les parents plus compétents et à amener des changements concrets qui permettent au jeune d'expérimenter de nouvelles attitudes et visions des choses. Certains programmes s'organisent autour de séances réunissant tous les membres de la famille, tandis que d'autres, comme les MDTF, prévoient aussi des consultations distinctes pour les parents et les jeunes.

Cadre de mise en œuvre : Ce type de thérapie familiale a généralement lieu dans des institutions de santé mentale, mais peut aussi se dérouler au domicile des participants ou dans tout autre service public qui convient.

Qualifications requises : La réalisation de ces programmes étant complexe, les thérapeutes qui les appliquent doivent avoir achevé une formation universitaire supérieure (master ou doctorat) dans le domaine de la psychologie, du travail social ou d'une autre discipline en lien avec la santé psychique. Les futurs thérapeutes doivent en outre suivre des séminaires de formation structurés, d'une durée de trois à sept jours. De plus, ceux d'entre eux qui sont encore en formation ou qui viennent de la terminer ont en tout temps la possibilité de recourir à l'aide d'un superviseur.

Afin de garantir que la thérapie se déroule de la manière la plus fidèle possible au programme original, les concepteurs ont élaboré un manuel de thérapie et des ateliers de formation structurés, qui comprennent des modules théoriques et pratiques, ainsi que des instructions précises pour le déroulement des séances de supervision et de rafraîchissement des connaissances. Dans certains cas, comme la thérapie multisystémique ou la thérapie familiale fonctionnelle, la formation est dispensée par des professionnels externes, c'est-à-dire des agences privées ayant acquis une licence du programme [1]. Les formations se déroulent, selon le programme, en individuel ou en groupe de professionnels.

Ressources requises : la plupart des grands programmes fondés sur des connaissances scientifiques font l'objet d'une commercialisation. Pour les diffuser, il faut disposer d'une structure locale assurant la formation et le contrôle qualité. Les prestations comprennent une formation globale, avec matériel d'information, outils d'évaluation, protocoles de thérapie, une

équipe de soutien compétente qui travaille avec un petit nombre de thérapeutes, ainsi que des supervisions et des contrôles de qualité réguliers.

Exemple de programme

La thérapie familiale fonctionnelle (TFF) est un programme de courte durée qui a été mis sur pied spécifiquement pour les jeunes à risque et les jeunes délinquants, et qui prend en compte la culture des participants. Elle prévoit en moyenne une douzaine de séances, en fonction des besoins de la famille, sur un laps de temps de trois à quatre mois. Les rencontres peuvent avoir lieu tant dans des hôpitaux qu'au domicile familial, ou encore à l'école, au service de probation ou dans une institution de santé psychique. Les thérapeutes TFF s'attachent à évaluer les atouts et les faiblesses, soit les facteurs de risque et les facteurs de protection présents au sein de la famille et dans l'environnement social, et qui influencent le développement des jeunes. Une fois identifiés, ces facteurs constituent un axe d'intervention et sont réévalués constamment en cours de thérapie. La thérapie se déroule en cinq phases principales: confrontation au changement, motivation au changement, évaluation des relations et planification de changements de comportement, changement de comportement et généralisation de la nouvelle attitude à tous les domaines de vie et à tous les contextes. L'évaluation de programmes de TFF menés aux Etats-Unis et en Norvège montre une réduction significative des taux de récidive chez les jeunes et une diminution des placements d'enfants hors du milieu familial (www.fftinc.com).

EFFICACITÉ

Ces trente dernières années, l'efficacité des interventions multisystémiques a été évaluée lors d'un nombre considérable d'essais contrôlés par échantillonnage.

- › Les résultats des recherches indiquent dans l'ensemble que ces interventions peuvent réduire les comportements antisociaux et les problèmes qui leur sont liés. Une méta-analyse récente a abordé par exemple l'efficacité de quatre thérapies familiales (la Brief Strategic Family Therapy, la thérapie familiale fonctionnelle, la thérapie familiale multidimensionnelle et la thérapie multisystémique) sur les jeunes de 11 à 19 ans ayant des problèmes de comportement: il semble que les thérapies familiales systémiques soient plus efficaces que les thérapies classiques et les autres thérapies [1]. On ne sait par contre pas encore laquelle de ces approches a le plus d'effets, ni si les résultats obtenus sont durables ou non.
- › Plusieurs études ont analysé spécifiquement l'effet de la thérapie multisystémique (TMS). La TMS est vraisemblablement la plus commercialisée des interventions familiales systémiques pour la réduction de la violence juvénile. Ces recherches n'ont malheureusement pas débouché sur des résultats concordants. Alors que certaines ont conclu à l'efficacité de la TMS en ce qui concerne les relations familiales, la fréquentation de l'école et la délinquance, d'autres relèvent que la TMS n'a pas plus d'effets que les autres offres [3]. L'efficacité de la TMS semble dépendre en particulier du personnel qui l'applique (équipe de chercheurs ou praticiens).

Si la plupart des recherches sur ces programmes ont été réalisées aux Etats-Unis, plusieurs évaluations par échantillonnage ont aussi été menées récemment en Europe. Les résultats sont plutôt prometteurs, bien que cer-

taines différences subsistent. Aux Pays-Bas, les chercheurs sont arrivés à la conclusion que la TMS est plus efficace que les thérapies classiques lorsqu'il s'agit de limiter les troubles du comportement externalisés oppositionnels et les délits contre la propriété, mais pas pour réduire la violence [4]. En Grande-Bretagne [5] et en Norvège [6], les études ont également conclu à des résultats positifs, tandis qu'en Suède, aucune différence n'a été relevée par rapport aux thérapies classiques [7].

Facteurs d'influence: selon les études, plusieurs facteurs améliorent l'efficacité de ces programmes [8, 9]:

- › Un état des lieux préliminaire complet des besoins et des obstacles, afin que le programme soit adapté aux besoins cliniques de la communauté et aux infrastructures existantes.
- › Une équipe locale de conseillers très compétents et bien formés, en contact direct avec les concepteurs du programme de base, à même d'exercer un suivi de l'intervention. Cette équipe doit être en mesure de mettre sur pied tous les éléments de thérapie et de mise en œuvre du programme dans un nouveau lieu d'implantation.
- › Une formation globale des thérapeutes, qui comprend une partie didactique (matériel d'enseignement et documents écrits), ainsi qu'un entraînement des compétences (y compris supervision et conseils réguliers par téléphone ou en présence du thérapeute).
- › Une application fidèle de la thérapie par les thérapeutes, grâce à des évaluations standardisées de la réalisation et à des cours réguliers de rafraîchissement.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

- › En Suisse, au milieu des années 1980, le problème du placement d'enfants provenant de familles très dysfonctionnelles et les multiples besoins de ces enfants amenèrent les professionnels à mettre sur pied un **accompagnement sociopédagogique de la famille**. Ce travail social à domicile, qui répond aux besoins de familles se trouvant dans des situations très diverses, existe maintenant dans la plupart des régions de Suisse. L'expression «travail social à domicile» recouvre diverses formes de suivi; l'accompagnement sociopédagogique de la famille est une approche répandue principalement en Suisse. Les usagers sont en général adressés aux fournisseurs de prestations par des services sociaux ou des organisations de protection de l'enfance. Le type d'intervention varie en fonction des besoins des personnes concernées et des prestataires. L'accompagnement sociopédagogique de la famille n'est toutefois pas une intervention thérapeutique, contrairement à une thérapie familiale fonctionnelle ou à une thérapie multisystémique.

- › Plus récemment, l'introduction, notamment grâce au soutien de l'Office fédéral de la santé publique, de programmes thérapeutiques pour jeunes délinquants fondés sur des résultats scientifiques standardisés a représenté un progrès considérable. La **thérapie multisystémique** est proposée actuellement par le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du canton de Thurgovie. Dans le canton d'Argovie, le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et le Service psychologique scolaire ont recours à la TMS dans le cadre d'un projet pilote.
- › La **thérapie familiale multidimensionnelle** (Spohr et coll., 2011), appliquée en Suisse depuis 2008 par la Fondation Phénix, à Genève, a été mise au point avant tout pour les jeunes présentant des problèmes de drogue et de dépendance. Une formation de 2 ans est exigée pour être reconnu comme thérapeute. Dans le cadre du volet genevois d'INCANT, un projet européen d'évaluation mené sur cinq sites, la thérapie familiale multidimensionnelle a été comparée à une psychothérapie classique (Rigter, 2012). Les résultats indiquent que cette intervention contribue globalement à réduire la consommation de cannabis. Ils révèlent aussi que, dans les cinq lieux d'évaluation pris en compte, les jeunes ont manifesté moins de comportements externalisés qu'avant l'intervention (Schaub et coll. 2014).
- › La thérapie multisystémique est également utilisée dans le domaine de la protection de l'enfance. Ainsi, les services psychiatriques de Thurgovie proposent le programme de **thérapie multisystémique «Kinderschutz» MST CAN** (Child Abuse and Neglect) à des familles dont les enfants souffrent de mauvais traitements et de négligence. Une thérapie intensive est proposée à domicile afin de tenter de traiter les troubles psychiatriques des membres de la famille. On cherche également à aider la famille à offrir un environnement sûr aux enfants, par l'implication du réseau social.
- › Le **travail familial axé sur les compétences** (Kompetenzorientierte Familienarbeit ou KOFA), programme conçu par la professeure Kitty Cassée et ses collaborateurs (2009, 2010a, 2010b), constitue une nouveauté intéressante en Suisse. Plusieurs cantons y ont recours, comme Zurich, Argovie et Soleure, et le Service lucernois de prise en charge des enfants le propose dans toute la Suisse centrale. Le KOFA est un type d'intervention modulaire et standardisé, destiné aux familles confrontées à de multiples difficultés, qui sont menacées de voir leurs enfants placés ou dont un enfant placé devrait revenir à la maison. Ce programme prévoit une intervention de six semaines, avec 70 à 80 heures de présence, et un service d'urgence 24 heures sur 24. Il comprend notamment une évaluation standardisée des ressources et des besoins, des interventions thérapeutiques de type cognitivo-comportemental pour changer les schémas de comportement et des conseils sur les services et ressources à disposition. Une intervention coûte 10 à 15 000 francs (ce qui est plus ou moins comparable à une thérapie multisystémique). Une comparaison avant et après intervention a été réalisée auprès de 125 participants (Cassée et al, 2010b). Pour 33 familles dont un enfant devait être placé, cette mesure a

pu être évitée dans 76% des cas grâce au programme KOFA. Les intervenants suivent une formation de sept jours puis travaillent sous supervision. En l'absence de groupe de contrôle, il est pour le moment difficile d'émettre un jugement sur l'efficacité de ce programme.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les interventions multisystémiques standardisées qui impliquent les familles sont un type d'intervention et de prévention prometteur pour les jeunes présentant un comportement fortement antisocial. Cependant, même si les recherches semblent indiquer que ces programmes sont efficaces, la plupart des publications font état de difficultés d'interprétation des données relevées, et certains résultats ne sont pas concluants. La base scientifique à disposition est donc peu consistante. Nous en savons encore très peu, notamment, sur les avantages et les inconvénients des divers programmes. De même, les recherches ne disent pas si ces interventions maintiennent leur efficacité lorsqu'elles sont menées en dehors des essais scientifiques, quand les chercheurs ne contrôlent plus de près leur réalisation.
- › Il est recommandé de confier ces interventions exclusivement à des thérapeutes très spécialisés, spécialement formés pour travailler avec des familles à haut risque et aptes à réaliser les programmes visés. Des thérapeutes ayant suivi une solide formation sont plus à même de promouvoir une vie familiale harmonieuse.

BIBLIOGRAPHIE

- Cassée, K., Los-Schneider, B. & Spanjaard, H. (2009).** KOFA-Manual. Handbuch für die kompetenzorientierte Arbeit mit Familien (2. Aufl.). Berne: Haupt.
- Cassée, K. (2010a).** Kompetenzorientierung. Eine Methodik für die Kinder- und Jugendhilfe (2. Aufl.). Berne: Haupt.
- Cassée, K., Los-Schneider, B., Baumeister, B. & Gavez, S. (2010b).** Kompetenzorientierte Familienarbeit KOFA. Schlussbericht. Zurich: Eigenverlag ZHAW, Soziale Arbeit, www.sozialearbeit.zhaw.ch
- Henggeler, S., Schoenwald, S., & Borduin, C. (2012).** Multisystemische Therapie bei dissozialem Verhalten von Kindern und Jugendlichen. Springer.
- Rigter, H., Henderson, C. E., Pelc, I., Tossmann, P., Phan, O., Hendriks, V., et coll. (2012).** Multidimensional family therapy lowers the rate of cannabis dependence in adolescents: A randomised controlled trial in Western European outpatient settings. Drug and alcohol dependence, 130, 85–93.
- Spapen, P. (2010).** La thérapie familiale multidimensionnelle des adolescent (e) s dépendants du cannabis. Thérapie familiale, 31, 117–132.
- Spohr, B., Gantner, A., & Bobbink, J. (2011).** Multidimensionale Familientherapie. Jugendliche bei Drogenmissbrauch und Verhaltensproblemen wirksam behandeln. Vandenhoeck & Ruprecht.
- Schaub, M., Henderson, C., Pelc, I., Tossmann, P., Phan, O., Hendriks, V., Rowe, C., Rigter, H. (2014).** Multidimensional family therapy decreases the rate of externalising behavioral disorder symptoms in cannabis abusing adolescents: outcomes of the INCANT trial. BMC Psychiatry, 14:2

LIENS

- Brief Strategic Family Therapy > www.bsft.org
- Thérapie familiale multidimensionnelle > www.mdft.org
- Thérapie multisystémique > www.mstservices.com
- Thérapie familiale fonctionnelle > www.fftinc.com
- Accompagnement sociopédagogique auprès des familles > www.spf-fachverband.ch
- Service psychiatrique de Thurgovie
> www.stgag.ch/psychiatrische-dienste-thurgau.html
- Fachstelle Kinderbetreuung Luzern > www.fachstellekinder.ch
- Centre Rötél > www.roetel.ch
- Travail familial axé sur les compétences > www.kofa-winterthur.ch

17. ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle Sélective › Indiquée	› Famille Ecole Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Prédolésence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Donner la possibilité à des enfants et à des jeunes qui risquent fortement d'être placés dans un foyer ou un établissement pénitentiaire pour mineurs de vivre et de suivre une thérapie dans d'autres conditions

GROUPE CIBLE

Enfants et jeunes mineurs présentant de graves problèmes de santé psychique, consommant des stupéfiants ou victimes d'abus ou de négligence

RISQUES VISÉS

Abus de mineurs, négligence envers l'enfant, conditions de vie précaires, graves troubles du comportement et délinquance, graves problèmes physiques ou psychiques chez les parents ou les enfants

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

On entend par accueil familial thérapeutique un programme de soutien intensif et structuré, d'une durée de six à douze mois, pour les enfants et les jeunes présentant de graves problèmes de comportement. Dans le cadre d'un placement, une collaboration s'instaure avec des parents d'accueil formés afin d'offrir un traitement individualisé et structuré à des enfants ou à des jeunes qui auraient sans cela été placés dans un foyer ou dans un établissement pénitentiaire pour mineurs. Une étude de synthèse conclut à une réduction significative sur le plan clinique des troubles de comportement et à une meilleure implication à l'école ou au poste de travail. Les connaissances actuelles ne permettent toutefois pas de savoir si d'autres systèmes de protection de l'enfance permettraient de parvenir aux mêmes résultats.

PROBLÉMATIQUE

En Suisse, quelque 15 000 enfants vivent dans des familles d'accueil (Zatti, 2006). Une grande partie d'entre eux présentent de nombreux facteurs de risque: ils ont été maltraités, abusés sexuellement ou négligés, ont des parents toxicomanes ou ont vécu d'autres expériences traumatisantes. Ces enfants et ces jeunes courent un fort risque de rencontrer de graves problèmes au cours de leur existence (maladie psychique, consommation de stupéfiants ou délinquance, par exemple).

Compte tenu de la gravité de leurs problèmes, de l'importance de leurs besoins et de la charge qu'ils représentent pour le système d'aide sociale, ils sont nombreux à être placés en dehors de leur famille ou mis en institution plusieurs fois au cours de leur existence.

Résultats de l'étude z-proso: Placements de jeunes hors du cadre familial

Trois pour cent des jeunes zurichois de 11 à 15 ans ont déjà été placés une fois au moins auprès de parents d'accueil, pour une durée de moins de six mois en général. Ces jeunes ont déjà été confrontés à une série de difficultés au cours de leur existence. Par rapport à leurs pairs qui ont participé à l'étude, ils ont, avant leur placement, cinq fois plus souvent vécu la séparation de leurs parents, ils étaient quatre fois plus souvent connus de la police pour un méfait et ils avaient déjà fui 3,5 fois plus souvent le domicile familial. La probabilité d'avoir été victime d'une agression sexuelle grave est 10 fois plus élevée chez eux que chez leurs pairs, celle de s'être infligé des blessures de manière intentionnelle (scarifications, par ex.) 2,5 fois supérieure, et celle d'avoir déjà eu des pensées suicidaires deux fois plus importante.

Source: analyse des données du projet zurichois sur le développement social des enfants et des jeunes, z-proso, 2014

OBJECTIFS

L'accueil familial thérapeutique est un type d'intervention conçu pour les enfants et les jeunes qui présentent de graves problèmes de comportement ou des troubles psychiques, ont été maltraités ou négligés, ont fait usage de substances nocives ou en sont dépendants. Ces programmes visent à faire disparaître le comportement problématique et à aider les enfants et les jeunes à retourner dans leurs familles. Les programmes d'accueil familial thérapeutique se fondent en général sur des théories cognitives relatives au comportement et à l'attachement. Des parents d'accueil disposant des compétences nécessaires pour gérer des comportements difficiles y appliquent une méthode structurée de gestion du comportement qui stimule l'enfant à adopter une attitude positive, adaptée à son âge. Ils sont entourés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels. L'objectif est d'amener le jeune à modifier son comportement en lui présentant des relations et des modèles positifs. L'intervention comprend une étroite surveillance au sein de la famille d'accueil, à l'école et dans le milieu de vie en général.

CARACTÉRISTIQUES

Le programme d'accueil familial thérapeutique le plus connu qui ait fait l'objet d'évaluations est le placement familial à traitement multidimen-

sionnel (ou MTFC, pour Multidimensional Treatment Foster Care). Conçu aux Etats-Unis à l'Oregon Learning Centre dans les années 1980, ce programme, qui se distingue considérablement des placements ordinaires en famille d'accueil, a été repris dernièrement en Suède, au Danemark, en Norvège et en Grande-Bretagne. Les explications qui suivent se réfèrent avant tout au MTFC.

Forme de mise en œuvre : Les enfants et les jeunes sont adressés aux programmes d'accueil familial thérapeutique par un juge des mineurs, par l'aide sociale ou par une institution psychiatrique. Cette solution représente souvent une possibilité d'éviter une forme de placement plus restrictive.

Les parents d'accueil thérapeutique sont intégrés au sein d'une équipe dont font également partie des thérapeutes et des superviseurs. Ils sont responsables de la réalisation du plan thérapeutique individuel et formés afin de transmettre aux jeunes les compétences et les stratégies dont ils ont besoin pour surmonter leurs difficultés. Quant aux fournisseurs de programmes d'accueil familial thérapeutique, l'une de leurs tâches essentielles consiste à soutenir les jeunes en situation difficile en proposant des interventions supplémentaires favorables à leur santé psychique : entraînement comportemental et soutien pour les parents d'accueil, thérapie familiale pour les parents biologiques (ou autres personnes ayant l'enfant à charge), entraînement des compétences sociales et thérapie de soutien pour les jeunes, interventions comportementales en milieu scolaire, soutien scolaire et consultations psychiatriques (gestion de la médication y compris). En complément des interventions formelles, le jeune est aussi incité à établir une relation solidaire avec au moins un autre adulte, et ses contacts avec des pairs ayant des problèmes similaires aux siens sont limités.

Compte tenu de l'intensité de ces programmes et de l'étendue des difficultés des jeunes, les familles d'accueil n'hébergent habituellement pas plus d'un enfant à la fois. La durée du séjour, qui varie en fonction des besoins individuels des jeunes, va de six à douze mois en règle générale.

Cadre de mise en œuvre : Le programme se déroule dans une famille d'accueil. Une famille d'accueil thérapeutique assure un suivi plus structuré qu'une famille d'accueil ordinaire et suit exactement la démarche définie par le programme.

Qualifications requises : Pour être reconnu officiellement comme utilisateur du programme MTFC, il faut suivre une démarche précise, qui comprend l'élaboration d'un projet de mise en œuvre, une formation de quatre jours pour tous les professionnels participant à la prise en charge et un soutien lors du début de la formation des parents d'accueil. Ces derniers ne doivent pas obligatoirement avoir une formation dans le domaine, ni de qualifications spécifiques. Ils commencent par suivre un cours de vingt heures, puis bénéficient constamment d'un soutien, de conseils et d'une supervision de la part de professionnels qui ne suivent qu'un nombre réduit de cas. Des services d'intervention de crise sont disponibles 24 heures sur 24. Les conseil-

lers et conseillères MTFC supervisent en permanence les entités qui proposent ce programme.

Ressources requises : La mise sur pied d'un programme MTFC nécessite un investissement initial considérable dans la mise en place des infrastructures et la formation des professionnels. Par ailleurs, les parents assurant un accueil thérapeutique reçoivent une indemnisation plus élevée que les parents d'accueil ordinaires. Il arrive aussi qu'ils perçoivent des suppléments spécifiques en raison des besoins de l'enfant ou du jeune dont ils ont la charge. Les programmes MTFC ont toutefois des coûts comparables à ceux d'autres types de placement. Ils sont même parfois économiquement plus avantageux [1].

Exemple de programme

L'accueil familial thérapeutique MTFC est un programme fortement structuré, fondé sur des données scientifiques, destiné à des jeunes qui ont commis à plusieurs reprises des délits graves. Il se fonde sur des théories de l'apprentissage et sur des théories systémiques. Les parents d'accueil assurent un contrôle rigoureux du comportement du jeune et veillent en particulier à ce qu'il n'ait pas de contacts avec ses pairs. Ils posent des limites claires, punissent systématiquement les infractions aux règles établies et récompensent les comportements adéquats. Ils reçoivent une solide formation et bénéficient 24 heures sur 24 du soutien de superviseurs, afin que la qualité soit garantie. Ils n'accueillent qu'un enfant à la fois. Par rapport à une prise en charge ordinaire en groupe, des évaluations par échantillonnage aléatoire ont mis en évidence une diminution de la récidive, de la violence et des cas de fuite du domicile familial. Ces bons résultats ont incité la Suède, la Norvège et les Pays-Bas, entre autres, à adopter le MTFC. Ce programme existe en différentes versions: pour les jeunes, pour les enfants d'âge scolaire et pour les enfants en bas âge (www.mtfc.com).

EFFICACITÉ

On en sait encore très peu sur l'efficacité des différents types de placement d'enfants et de jeunes ayant des problèmes de comportement.

- › Une étude de synthèse sur l'efficacité des placements extrafamiliaux a abouti à une conclusion prudente: d'une part, ces programmes contribuent à réduire les problèmes extériorisés et intériorisés et, d'autre part, les programmes alliant des interventions fortement axées sur le comportement et des interventions axées sur la famille donnent de meilleurs résultats que les autres [2]. Pour ce qui est du programme thérapeutique MTFC, il semble avoir plus d'effets positifs que les placements dans des familles d'accueil ordinaires.
- › L'efficacité des programmes d'accueil familial thérapeutique tels que le MTFC a fait l'objet d'évaluations approfondies. Par le passé, des études de synthèse avaient conclu à des résultats globaux largement positifs (par ex. [3]). Plus récemment, une étude n'a pris en compte que les évaluations par échantillonnage aléatoire, qui permettent d'aboutir à des conclusions particulièrement pertinentes [4]. Les recherches prises en compte portaient sur les programmes d'accueil familial thérapeutique destinés à des enfants et des jeunes de moins de 18 ans qui étaient placés en institution ou risquaient de l'être. Douze à vingt-quatre mois après le début

du programme, ces jeunes déclaraient avoir perpétré sensiblement moins de délits, ils avaient fui moins souvent leur lieu de vie, avaient moins souvent été transférés aux services pénitentiaires et avaient passé moins de temps dans des institutions. Des améliorations ont aussi été relevées en ce qui concerne la fréquentation de l'école, la réalisation des devoirs scolaires ou l'assiduité au travail. Il convient toutefois de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces données, car les auteurs de cette étude de synthèse n'ont pu prendre en compte que cinq études. Ceux-ci déplorent par ailleurs le manque d'études répliquées indépendantes et le peu de données disponibles sur l'efficacité des programmes en fonction des contextes et des groupes cibles.

- › Ce problème ressort nettement des dernières études publiées sur le sujet. Dans une évaluation par échantillonnage aléatoire menée en Suède, pays qui dispose d'un système de prise en charge des enfants très performant, les chercheurs ont observé chez les enfants qui ont bénéficié d'une intervention MTFC des améliorations plus marquées pour neuf des dix types de problèmes identifiés (problèmes extériorisés et intériorisés notamment) par rapport aux enfants placés en famille d'accueil ordinaire [5]. Deux évaluations menées en Angleterre ont par contre abouti à des résultats moins concluants. La première étude, menée sur les jeunes délinquants, a certes montré un effet significatif à court terme sur les récidives et la délinquance en général, mais ces changements disparaissaient une fois les jeunes retournés dans leur milieu [6]. La seconde évaluation, sur des programmes MTFC appliqués à des jeunes de 11 à 15 ans en Angleterre, n'a quant à elle relevé aucun avantage par rapport aux traitements ordinaires [7].

Facteurs d'influence : Un programme d'accueil familial thérapeutique est une intervention intensive destinée à des jeunes présentant de sérieux problèmes de comportement. Les experts estiment que plusieurs éléments doivent être réunis pour aboutir à des résultats positifs [8]. Ces conditions sont notamment les suivantes :

- › Définition précise de la démarche, de la finalité et des résultats attendus
- › Système d'assurance de la qualité bien conçu
- › Collaboration avec les services existants et intégration au sein de ceux-ci
- › Répartition des tâches clairement définie au sein de l'équipe
- › Système de soutien permanent pour les parents d'accueil
- › Nombre réduit de cas suivis par le superviseur du programme
- › Rencontres hebdomadaires entre les membres de l'équipe et les parents d'accueil
- › Renforcement des attitudes adéquates, sanction équitable en cas de violation des règles et contrôle rigoureux des contacts avec les pairs

- › Préparation des parents biologiques au retour de l'enfant au domicile familial, formation des parents y compris
- › Les données scientifiques actuelles indiquent en outre que pour les enfants qui ont été retirés de leur famille en raison de maltraitance, un placement chez des membres de la parenté est préférable à un placement chez des parents d'accueil n'ayant pas de lien de parenté avec eux [9].

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Nous n'avons trouvé pour la Suisse aucune évaluation de l'efficacité des placements en famille d'accueil tels qu'ils sont pratiqués actuellement. Toujours pour la Suisse, nous n'avons pas non plus connaissance de programmes reposant sur une approche similaire à celle du placement familial à traitement multidimensionnel. Nous présentons par conséquent ci-dessous les placements en famille d'accueil en général.

- › La décision de placer un enfant ou un jeune est ordinairement prise d'un commun accord par plusieurs services tels que le service de la protection de l'enfance, le juge des mineurs, le service social ou les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. **Le placement extrafamilial** constitue généralement une solution de dernier recours, adoptée lorsque les interventions au sein de la famille ont échoué ou qu'on estime nécessaire de sortir l'enfant de son milieu pour son propre bien. Le séjour peut durer de quelques semaines à quelques mois (en cas de crise) jusqu'à plusieurs années. Les résultats des études z-proso indiquent que les placements de moins de six mois sont nettement plus fréquents que ceux de longue durée. Il existe plusieurs formules, un enfant ou un jeune pouvant même être accueilli plusieurs jours par semaine dans une famille, ou n'y passer que ses journées.
- › Il y a peu, la qualité de l'accueil, le professionnalisme et la prise en charge étaient encore très variables. Cinq organisations se sont regroupées en 2004 pour se doter de **normes de qualité** communes (voir Netzwerk IPK, 2013). En outre, une version révisée de l'ordonnance sur le placement d'enfants est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Cette révision et celle du droit de la tutelle ont certes stimulé le professionnalisme et le contrôle de la qualité, mais le domaine reste encore peu réglementé et nous ne disposons pas de données fiables sur la qualité des différents types d'accueil familial.
- › **L'Association suisse pour les enfants en placement** (Pflegekinder-Aktion Schweiz) est la principale organisation suisse active dans le domaine de l'accueil familial. Elle soutient les parents d'accueil, leur propose des cours de perfectionnement, publie la revue Netz et participe à l'élaboration de normes de qualité, à l'encouragement de la recherche scientifique ainsi qu'à la formation des professionnels et des autorités locales. Elle appuie également les travaux de recherche sur l'évolution et la qualité des offres (Gassmann, 2008, 2013).

- › Dans notre pays, la démarche de placement dans une famille d'accueil varie fortement d'une région à l'autre. En Suisse alémanique, une partie considérable des placements se font par l'intermédiaire d'une soixantaine d'**organisations de placement familial** (Keller, 2012). Ces dernières font office d'intermédiaires professionnels entre les services cherchant une famille et les familles d'accueil. Elles proposent généralement des formations, un soutien et un contrôle de la qualité. Il n'existe pas pour l'heure de normes de qualité nationales et il est difficile de savoir si cette solution offre une prise en charge optimale. L'offre destinée aux parents d'accueil varie beaucoup elle aussi ; elle comprend d'ordinaire deux à quatre jours de formation, des visites mensuelles à domicile et une supervision plus ou moins intense. L'Association suisse pour les enfants en placement dispense la formation la plus solide : pour se voir délivrer son certificat, les parents d'accueil suivent une formation sur 2,5 ans et 210 heures, soit 30 journées de cours, et doivent réaliser plusieurs types de travaux de manière indépendante. Il existe par ailleurs depuis 2006 un label de qualité pour les organisations de placement en famille d'accueil élaboré par Integras, l'Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée. Seules trois organisations ont été certifiées à ce jour. Une autre initiative visant à établir des normes de qualité nationales a été lancée par Quality4Children Suisse ; elle s'inscrit dans une stratégie européenne en faveur de l'introduction de normes de qualité pour le placement extrafamilial.
- › On compte également, outre les organisations de placement familial mentionnées ci-dessus, des organisations qui assurent l'ensemble de la **gestion des cas** et s'engagent à respecter des normes de qualité, comme la Fachstelle Kinderbetreuung Luzern (Service spécialisé pour l'accueil et le placement d'enfants, Lucerne). Ces entités ne jouent pas un rôle d'intermédiaires, mais proposent des places et assurent le suivi des parents d'accueil et de l'enfant placé ; elles restent à la disposition des parents et des enfants même une fois que le placement a pris fin. Leurs formations à l'attention des parents d'accueil sont relativement étendues. Elles ne comprennent pas seulement un cours de formation de base, mais aussi des cours de perfectionnement annuels destinés à tous les parents d'accueil et aux conseillers. Elles assurent également un service d'urgence 24 heures sur 24.
- › Depuis les années 1970, un nouveau type de familles d'accueil a vu le jour en Suisse : il s'agit des **familles d'accueil professionnelles**. Dans ces familles, l'un au moins des parents doit avoir suivi une formation professionnelle dans le domaine social ou l'éducation spécialisée, et une partie considérable du revenu familial provient de l'activité de parent d'accueil. Les familles d'accueil professionnelles prennent généralement en charge plusieurs enfants. Certaines d'entre elles se sont regroupées en associations. Citons par exemple l'association zurichoise Contetto, qui représente vingt familles d'accueil professionnelles.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les résultats des recherches sur le sujet tendent de plus en plus à montrer que des interventions adaptées, de grande qualité, peuvent exercer une influence positive sur l'avenir des enfants placés en famille d'accueil. L'accueil familial thérapeutique est ainsi prometteur pour les enfants présentant de graves problèmes de comportement et plusieurs facteurs de risque. Dans ce genre de programmes, les parents d'accueil s'appuient sur un système de gestion du comportement structuré, qui encourage les jeunes à agir d'une manière positive et adaptée à leur âge.
- › Nous ne disposons pas d'informations fiables sur les offres existant actuellement dans ce domaine ni sur les normes de qualité en vigueur dans le système suisse de familles d'accueil. De plus, aucune évaluation d'aucune sorte n'a été menée jusqu'à maintenant pour connaître l'efficacité de ces programmes. Des progrès pourraient être accomplis tant en soumettant les offres actuelles à des évaluations scientifiques qu'en introduisant et en évaluant des approches qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays.
- › Nous sommes persuadés que pour améliorer l'efficacité des interventions dans ce domaine, il est incontournable d'établir des normes de qualité nationales vérifiables pour les différents types d'offres.

BIBLIOGRAPHIE

- Gassmann, Y. R. (2008).** Pflegeeltern und ihre Pflegekinder. Waxmann Verlag.
- Gassmann, Y. (2013).** Diversität in der Pflegekinderhilfe. Kinder- und Jugendhilfe in der Schweiz: Forschung und Diskurse, 129–161.
- Integras (2013).** Leitfaden Fremdplatzierung. Zurich: Integras.
- Keller, A. (2012).** Familienplatzierungs-Organisationen in der Schweiz: Bericht zuhanden der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren.
- Netzwerk IPK (2013).** Qualitätsstandard für institutionelle Pflegeplätze.
- Zatti, K. (2006).** Le placement d'enfants en Suisse, Sécurité Sociale, 6/2006, pp. 300–305.

LIENS

- Placement familial à traitement multidimensionnel > www.mtfc.com
- Pflegekinder-Aktion Schweiz > www.pflegekinder.ch > [Dokumente](#)
- Integras – Label pour les organisations de placement familial
> www.integras.ch > [Label FPO](#)
- Quality4children – normes pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europe > www.quality4children.ch
- Fachstelle Kinderbetreuung Luzern > www.fachstellekinder.ch
- Contetto – Sozialpädagogische Familien Zürich > www.contetto.ch



PROGRAMMES DANS LE CADRE DES LOISIRS

- 18. Accueil et activités parascolaires
- 19. Programmes basés sur des supports médiatiques
- 20. Programmes de prévention de la cyberviolence
- 21. Programmes visant à combattre les préjugés et la discrimination

18. ACCUEIL ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	Famille	Période prénatale
› Sélective	› Ecole	Premiers mois (0-1)
› Indiquée	› Espace social	› Petite enfance (1-7)
		› Enfance (7-9)
		› Préadolescence (9-13)
		› Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Prise en charge en dehors des heures de classe, stimulation des compétences sociales et scolaires et prévention des comportements inadaptés

GROUPE CIBLE

Enfants et jeunes en âge scolaire

RISQUES VISÉS

Manque de surveillance, environnement peu sûr, appartenance à des groupes de pairs antisociaux, manque de soutien aux compétences scolaires et sociales

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace (pour ce qui est des programmes universels et sélectifs)

Dans les programmes d'accueil et d'activités parascolaires, des adultes surveillent et accompagnent des enfants et des jeunes dont les parents ou les personnes responsables ne sont pas à la maison après l'école. Ces programmes comprennent diverses activités structurées, axées sur la stimulation des compétences sociales et scolaires et sur la prévention des attitudes inadaptées. Des études de synthèse menées récemment aux Etats-Unis concluent à un modeste effet positif sur la perception de soi, les résultats scolaires et la relation avec l'école. Les effets sur la délinquance juvénile, par contre, sont moins manifestes. En outre, on ignore encore si les résultats de ces recherches peuvent se transposer à l'Europe et à la Suisse, car seules quelques études ont été réalisées en Europe sur le sujet.

PROBLÉMATIQUE

Comme il arrive toujours plus fréquemment que les deux parents aient une activité professionnelle, de nombreux enfants ne sont pas vraiment, ou pas du tout, sous la surveillance d'un adulte une fois l'école terminée. Or, des recherches réalisées il y a quelque temps déjà ont montré que les enfants et les jeunes qui n'étaient pas suffisamment encadrés par des adultes présentaient un risque accru de devenir délinquants ou victimes d'actes répréhensibles [1, 2]. Par ailleurs, les jeunes qui commettent des vols ou infligent des lésions corporelles légères ou graves le font souvent après l'école, entre 14 et 18 heures environ, les jours d'école, et ce constat s'applique tant aux États-Unis qu'à la Suisse [3-5; Walser, 2013]. Ces résultats indiquent qu'une part considérable de la violence juvénile pourrait s'expliquer par le manque de surveillance de la part de personnes responsables qui, si elles étaient présentes, empêcheraient les jeunes de tomber dans la délinquance. De plus, cette absence limitant les possibilités des parents de suivre les devoirs de leurs enfants, le risque d'échec scolaire et professionnel augmente, ce qui constitue à son tour un facteur de délinquance [6, 7].

OBJECTIFS

Bien que les programmes d'accueil et d'activités parascolaires aient été introduits pour offrir un cadre protégé aux jeunes après l'école, ils visent maintenant toujours plus à améliorer leurs résultats scolaires [8]. Ils ne se limitent donc pas à réduire le temps que les jeunes passent sans la surveillance d'un adulte, mais proposent aussi des activités d'apprentissage et de socialisation enrichissantes, des cours de rattrapage scolaire, un entraînement aux compétences scolaires et sociales, ainsi que des activités récréatives. Les programmes parascolaires s'adressent aux enfants entre 5 et 18 ans, quel que soit leur degré de scolarité. Certains s'adressent plus spécifiquement aux enfants et aux jeunes présentant un risque accru de devenir auteur ou victime de violence.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Les programmes se distinguent les uns des autres par leurs objectifs. Certains visent à améliorer les résultats scolaires, tandis que d'autres sont conçus pour favoriser le développement social et personnel des jeunes en général. Leurs formes varient donc : un programme peut se limiter à du soutien scolaire et au suivi des devoirs, un autre peut comprendre toute une palette d'activités telles qu'entraînement aux compétences sociales, sensibilisation aux comportements à risque ou encore sport et autres loisirs. L'offre va par conséquent du suivi individuel (souvent limité à du soutien scolaire) à des activités de groupe. Et si certains programmes recourent uniquement à des approches didactiques, d'autres contiennent des éléments d'apprentissage par la pratique durant desquels les jeunes participent pleinement aux activités. Les approches peuvent être

universelles (destinées à tous les jeunes, quel que soit leur milieu social) ou sélectives (ciblées sur les jeunes vulnérables, comme ceux provenant de familles à bas revenus ou ayant des difficultés scolaires).

Cadre de mise en œuvre : Les programmes d'accueil et d'activités parascolaires sont des offres parallèles à la formation scolaire. Ils ont lieu en dehors des heures d'enseignement ordinaires, l'après-midi après l'école, le week-end ou encore durant les vacances (sous forme de cours d'été). Ils se déroulent souvent dans des établissements scolaires ou dans des centres de loisirs communaux.

Qualifications requises : Les accompagnants peuvent être des bénévoles ou des professionnels formés dans le domaine du conseil, des premiers secours ou de la détection de problèmes comportementaux.

Ressources requises : Les programmes doivent disposer pour leurs activités de locaux agréables (comprenant dans l'idéal un espace extérieur également) et de personnel adapté.

Exemple de programme

Aux Etats-Unis, le programme «LA's Best» propose, dans un cadre protégé et sous la surveillance d'un adulte, des activités éducatives, récréatives et de stimulation en dehors des horaires scolaires. Ce programme s'adresse à des enfants de 5 à 12 ans provenant de quartiers défavorisés. Il englobe plusieurs activités telles que devoirs surveillés, activités de stimulation des compétences scolaires, loisirs et collations équilibrées. Une vaste gamme de programmes spéciaux complète ces activités de base: apprentissage de la tolérance et acquisition de compétences en matière de résolution de conflits, activités visant à améliorer l'attitude envers les pairs et la famille ainsi que joutes sportives. Lancé en 1988, LA's Best existe dans 194 écoles de Los Angeles (www.lasbest.org/).

EFFICACITÉ

Les études de synthèse menées sur les programmes d'accueil et d'activités parascolaires ne concernent que les Etats-Unis, et nous ignorons pour l'heure si leurs résultats sont transposables à l'Europe.

- › On en sait encore peu sur l'effet des programmes parascolaires sur la délinquance juvénile. Certains résultats semblent toutefois indiquer qu'ils peuvent diminuer la délinquance des enfants du degré secondaire, mais pas de ceux du degré primaire [9]. Une des offres ayant fait l'objet d'une étude, le programme «Maryland After School Community Grant Program», proposait des activités dans trois domaines: le soutien scolaire, le développement des compétences sociales et les loisirs. A raison de 1,5 à 2,5 heures par semaine, pour une durée globale d'environ 65 jours, les enfants ayant participé à ce programme ont bénéficié d'un soutien scolaire et d'exercices de développement des compétences sociales et de la personnalité. L'effet positif de ce programme semble principalement s'expliquer par les changements d'attitude qu'il entraîne relativement à la consommation de drogue et par l'aide qu'il apporte pour gérer l'influence des pairs, et non pas par la réduction du temps passé sans surveillance

ou par la participation à des activités constructives. Par ailleurs les résultats suggèrent que les programmes d'accueil et d'activités parascolaires pourraient également présenter des avantages financiers : des analyses coûts-bénéfices indiquent en effet que les économies sont en moyenne de 2,50 dollars américains par dollar investi [10].

- › Nous en savons en revanche un peu plus sur l'effet des programmes d'accueil et d'activités parascolaires sur les résultats scolaires. Les chercheurs ont pu montrer que les programmes qui visent notamment l'encouragement du développement personnel et social des jeunes influencent de manière positive les sentiments et attitudes des jeunes ainsi que leur comportement et leurs résultats scolaires [11]. Ils ont un effet positif en particulier sur l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes, leur lien avec l'établissement scolaire, le comportement social, les résultats des tests de performance, les notes obtenues et les comportements problématiques. Rien ne permet par contre d'affirmer qu'ils limiteraient la consommation de stupéfiants ou augmenteraient la fréquentation de l'école.
- › Les programmes destinés spécifiquement ou principalement aux enfants vulnérables (c'est-à-dire qui proviennent de familles à bas revenus, appartiennent à une minorité ou sont en échec scolaire) semblent eux aussi améliorer quelque peu les compétences en lecture et en calcul [12], bien que des études de qualité, dans lesquelles aucun effet stimulant n'a été observé, aient remis en question ces conclusions. [13]. Ces résultats s'expliquent peut-être par le nombre réduit d'élèves participant aux programmes.

Facteurs d'influence : Les programmes parascolaires qui réduisent effectivement la délinquance sont axés sur des entraînements structurés aux compétences sociales et à l'affermissement de la personnalité [9].

- › Les programmes efficaces ont en commun quatre caractéristiques essentielles [11] : ils se fondent sur une approche évolutive, qui établit des liens entre les différentes étapes ; ils comprennent un apprentissage actif, qui permet aux jeunes d'utiliser les compétences acquises ; ils réservent un temps à l'entraînement de ces compétences ; les objectifs d'entraînement sont clairement définis. Il a été constaté que pour exercer un effet stimulateur sur les enfants, un programme doit être fondé sur l'ensemble ou sur une partie au moins de ces éléments. Les programmes ne reprenant aucun de ces éléments sont inefficaces.
- › En ce qui concerne les résultats scolaires, il semble que les programmes doivent comprendre un minimum d'heures (45) pour avoir un effet positif, mais que ceux de plus longue durée n'affichent pas nécessairement une meilleure efficacité [12]. Pour les prestations scolaires, peu importe que les programmes aient lieu l'après-midi après l'école ou lors de cours d'été. Quant aux compétences en lecture, elles s'améliorent davantage dans le cadre de programmes proposant un soutien scolaire individuel que dans celui de programmes n'en prévoyant pas.

- › Certains résultats laissent penser que les programmes qui attirent avant tout des jeunes à problèmes se révèlent contreproductifs : ils peuvent en effet stimuler la délinquance au lieu de la prévenir, surtout s'ils ne proposent pas de séries structurées d'activités. Cela s'explique probablement par le fait qu'en rassemblant ces jeunes, on leur donne l'occasion de renforcer mutuellement leur comportement problématique [14].

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Depuis quelque temps, la question de l'accueil extrafamilial et parascolaire prend de l'importance en Suisse. L'association faîtière des enseignants et enseignantes suisses alémaniques (LCH) s'alarme ainsi du nombre croissant d'enfants laissés à eux-mêmes après l'école ou lors des pauses. Elle souligne la nécessité de soutenir la prise en charge des enfants et préconise par conséquent le passage à l'horaire scolaire continu. Les cantons et les communes ont étendu leur offre d'accueil parascolaire ces dernières années, et les organisations privées et les employeurs ont également joué un rôle important dans cette évolution. Il s'agit maintenant de continuer à développer ces structures en s'attachant surtout à assurer la qualité des offres existantes et des offres à venir.

- › Parmi les formes institutionnelles d'accueil parascolaire, on peut en gros distinguer les **unités d'accueil pour écoliers, les écoles à horaire continu et les accueils de midi**. Les unités d'accueil sont des structures qui prennent en charge des enfants d'âge scolaire en dehors des heures d'école. Elles ont en général recours à des professionnels qui s'occupent des enfants, leur donnent à manger, leur offrent un soutien scolaire, les éduquent aux comportements sociaux et leur proposent des activités récréatives. Les écoles à horaire continu combinent enseignement, activités récréatives et repas de midi. Quant aux accueils de midi, ils prennent en charge et nourrissent les enfants pendant la pause de midi. Ils sont souvent mis sur pied par des groupes de parents, des associations privées ou publiques ou directement par les écoles. Ces dernières années, le nombre d'écoles à horaire continu et d'écoles qui proposent un accueil supplémentaire a augmenté. L'unité d'accueil de l'école de Thayngen (SH), par exemple, met l'accent sur l'encouragement de l'autonomie de l'enfant et des relations sociales lors de devoirs surveillés et d'activités récréatives. L'école primaire publique de Baden, qui pratique l'horaire continu, soutient les enfants dans leur apprentissage, leur comportement social et l'organisation de leurs loisirs. Le cycle d'orientation Insel, à Bâle, fréquenté essentiellement par des jeunes issus de l'immigration, constitue un autre exemple intéressant. Cet établissement met sur pied non seulement des projets en lien avec l'exercice physique et l'alimentation, mais dispose aussi d'une structure de jour spécialement réglementée et d'un centre d'apprentissage destiné à stimuler les intérêts, les talents et les besoins particuliers des enfants ; on y encourage aussi l'intégration scolaire et sociale.

- › L'octroi de **l'autorisation d'exercer, la réglementation et le contrôle** des offres d'accueil de jour étant, selon les cantons, de compétence cantonale ou communale, il existe une multitude de systèmes en la matière. Le concordat HarmoS, auquel 15 cantons ont adhéré à l'heure actuelle, oblige les communes à mettre sur pied une offre d'accueil extrafamilial et parascolaire suffisante tout au long de la scolarité obligatoire.
- › Le site Internet «Accueil d'enfance Suisse» donne une **vue d'ensemble des formes d'accueil et des prestataires** en la matière. Le site du réseau d'accueil extrafamilial, www.netzwerk-kinderbetreuung.ch, constitue également une importante source d'information. Il traite de l'actualité politique et scientifique du domaine, ainsi que du travail sur le terrain et héberge une plateforme pour les projets d'encouragement précoce. Quant à l'Association suisse pour l'accueil parascolaire éducation+accueil, elle est un organisme incontournable de ce secteur : elle met en réseau organisations, professionnels et autorités et se propose d'améliorer l'assurance qualité.
- › Kibesuisse, la **Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant**, est née en 2013 de la fusion entre l'Association suisse des structures de l'enfance (ASSAE) et Accueil familial de jour suisse (FSAFJ). Cette organisation s'emploie à augmenter l'offre d'accueil extrafamilial et parascolaire et à améliorer la qualité dans le domaine. Elle propose notamment, en collaboration avec la Jacobs Foundation, un label de qualité pour les institutions de la petite enfance, QualilPE.
- › Plusieurs projets sont en cours de réalisation. Citons notamment **bildungskrippen.ch**, une organisation active dans une démarche de qualité pédagogique, qui propose des formations continues au personnel des structures d'accueil collectif de jour. bildungskrippen.ch a repris une approche qui a fait ses preuves en Allemagne, infans, et l'a adaptée à la Suisse. Dans le canton de Zug, la démarche qualité est au centre du projet **Kindertagesstätten machen sich auf den Weg** (Les crèches prennent un nouveau tournant). Quant au projet **Tina et Toni**, de la fondation Addiction Suisse, il vise à renforcer les compétences psychosociales des enfants. Destiné à des institutions telles que les crèches, il cherche à soutenir les enfants de 4 à 6 ans dans la construction de leur identité, l'expression de leurs sentiments, l'intégration dans le groupe et la gestion des conflits. L'institut Marie Meierhofer pour l'enfant a quant à lui conçu un autre **projet pour les structures d'accueil collectif de jour** (Stärkender Lerndialog: Bildungs- und Resilienzförderung im Frühbereich). Introduit dans 24 institutions entre 2009 et 2013, il vise à encourager et à professionnaliser la formation et la qualité dans ces structures.
- › Plusieurs projets proposent un accueil de jour à des jeunes vulnérables. L'un d'entre eux, particulièrement intéressant, s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans présentant des problèmes de comportement. Réalisé sous l'appellation Vert.igo par la fondation zurichoise des homes pour enfants et adolescents, il est axé sur le développement de la personnalité, la forma-

tion et la préparation à l'exercice d'une profession. La Suisse romande dispose d'une offre semblable dans le canton de Vaud, avec **MATAS** (Modules d'activités temporaires alternatifs à la scolarité). Ce programme pour jeunes à comportement problématique ou en échec scolaire dure en général un trimestre et peut être prolongé si nécessaire. MATAS associe activités scolaires ordinaires et programmes éducatifs. L'objectif est, d'une part, d'éviter les abandons scolaires et les placements hors de la famille et, d'autre part, de rétablir la confiance en soi et la motivation à apprendre et à fréquenter l'école. Quant au programme **Take off**, de la fondation Jugendsozialwerk de la Croix Bleue de Bâle-Campagne, il est destiné aux jeunes délinquants de 12 ans et plus qui rencontrent des problèmes psychiques ou scolaires, proviennent de familles en difficulté ou ne savent que faire de leurs journées. Son objectif est d'améliorer les perspectives d'avenir de ces jeunes en renforçant leurs compétences sociales, personnelles et pratiques. Finalement, citons encore le programme d'encouragement **LIFT**, qui soutient les jeunes du degré secondaire I présentant un risque accru de ne pas trouver de place d'apprentissage. Les jeunes y font un stage en entreprise d'une semaine avant d'y suivre des formations d'appui afin d'améliorer leurs compétences sociales et personnelles. Le projet pilote ayant été un succès, confirmé par ailleurs par une évaluation, il est prévu d'étendre LIFT à toute la Suisse. Un centre de compétences a été créé à cette fin à Berne en 2010.

- › Le programme **Gouvernail** a été mis sur pied par REPER Fribourg, puis étendu à l'ensemble de la Suisse romande. Il s'adresse à des éducateurs, éducateurs spécialisés, enseignants et autres professionnels qui travaillent avec des jeunes de 13 ans et plus dans des organisations éducatives et socio-éducatives, ainsi que dans des structures de formation ou d'accueil. Gouvernail offre aux professionnels des outils pédagogiques et un soutien pour la conception et la réalisation d'une stratégie de prévention adaptée à leur institution, et cela en matière de violence et de dépendances (alcool, drogues, jeux par ex.) Il donne aux professionnels et aux institutions la possibilité d'échanger leurs expériences, de renforcer leurs compétences, de concevoir des projets de prévention et, par conséquent, de soutenir de manière plus adéquate les jeunes dont ils ont la charge.
- › **L'animation jeunesse en milieu ouvert (ou animation socioculturelle)** propose également des offres d'accueil et d'activités parascolaire. La prestation est gratuite et les enfants et les jeunes y participent sur une base volontaire. Internet donne une idée de l'offre en réseaux cantonaux, institutions, lieux de rencontres et maisons de jeunes. Sur son site en ligne, l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) fournit ainsi de nombreuses informations en français et en allemand. Elle le fait par exemple avec le projet **Tschutte & Ufzgi**, qui se propose, par des activités de loisirs enrichissantes, d'améliorer la motivation à apprendre en combinant l'apprentissage scolaire à d'autres formes d'apprentissage. Quant à l'Association **Sportacademys – Förderverein Bildung und Sport Schweiz** (Sportacademys – Association de soutien

pour la formation et le sport), elle a été créée en 2012 afin d'encourager la mise sur pied dans toute la Suisse d'offres associant activités sportives et apprentissage scolaire hors des horaires d'école. Toujours dans le même esprit, le projet pilote **Platz:Box**, de l'organisation idée:sport, part du principe que, puisque les enfants et les jeunes passent passablement de temps dans des lieux publics, ceux-ci revêtent une grande importance pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Ce projet nécessite, à la base, une petite construction légère, que l'on peut placer à des endroits publics peu fréquentés et doter de jeux, de boissons et d'un petit atelier. Une équipe est présente sur les lieux et joue un rôle de médiatrice en cas de conflit d'utilisation. Ce projet pilote a pour objectif de développer un concept d'accueil en extérieur qui soit simple et financièrement accessible, également pour les petites communes. Le **Centre de Loisirs de Neuchâtel** est quant à lui une association privée à but non lucratif active dans l'animation socioculturelle. Dans le cadre de projets et d'ateliers, il propose de nombreuses activités récréatives aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes : musique, théâtre ou danse par exemple. Il poursuit cinq objectifs principaux : l'intégration sociale (de groupes marginaux notamment), la promotion culturelle, la démocratie participative, le renforcement des compétences sociales, ainsi que la prévention et la promotion de la santé. En Suisse romande toujours, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, ou **FASe**, compte 37 centres dans la région, dont elle définit la politique et supervise la pratique. Dans un but de prévention, les centres mettent sur pied des activités socio-éducatives et culturelles destinées à l'ensemble de la population tout comme des offres réservées aux enfants et aux jeunes, tels qu'un accueil gratuit après l'école, le week-end et durant les vacances scolaires.

- › Parmi les programmes indiqués, relevons **Raumnot** (manque de place), de la division wertikal de la Croix Bleue, qui s'adresse à des clans de jeunes au comportement problématique. Mené dans le canton de Soleure sous forme de projet pilote, Raumnot veut encourager la cohabitation des différents groupes dans les espaces publics. Il s'adresse à des communes aux prises avec des clans. Une stratégie individuelle qui prend en compte les jeunes et leurs besoins est mise sur pied. Les communes peuvent ainsi entrer en contact avec les clans sources de problèmes et chercher avec eux des possibilités d'organiser leurs loisirs. Quant aux jeunes, ils ont l'occasion de travailler sur leur personnalité et d'apprendre à gérer les conflits de manière constructive. Si l'évaluation en cours est positive, ce projet devrait voir le jour dans d'autres cantons également.

De nombreuses initiatives ont été lancées pour étendre encore les offres et assurer un contrôle qualité afin de remédier aux lacunes actuelles. Les exemples mentionnés montrent qu'il existe, en plus des projets de prévention destinés aux enfants, des structures d'accueil de jour ciblant les jeunes dont le comportement est déjà problématique. Nous observons à l'heure actuelle une rapide augmentation du nombre de structures d'accueil ouvertes toute la journée. Il vaudrait la peine de mieux mettre en réseau

les diverses offres proposées à l'école et dans l'espace social pour pouvoir répondre de manière optimale aux besoins en structures de jour ouvertes toute la journée. La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour les enfants, entrée en vigueur en février 2013, a été adoptée pour encourager encore davantage la création de places d'accueil pour les enfants ces prochaines années.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les évaluations montrent que les programmes parascolaires peuvent réduire la délinquance. Ces programmes ont par ailleurs également un effet faible à modéré sur les sentiments et les attitudes des jeunes ainsi que sur leur comportement et leurs résultats scolaires.
- › Dans le cas des programmes déjà en cours, nous recommandons de tenter d'améliorer les résultats en motivant les jeunes à participer : il ressort en effet des recherches que la participation représente un problème, en particulier chez les jeunes vulnérables. Relevons également que les programmes les plus efficaces ont en commun une approche évolutive, ciblée, explicite et active, et qu'ils comprennent un entraînement aux compétences sociales et au renforcement de la personnalité.
- › Dans le cadre des programmes, il convient d'éviter de donner l'occasion aux jeunes vulnérables de renforcer mutuellement leur comportement délinquant. Il faut pour cela mettre en place une structure claire et prendre en charge un grand groupe de jeunes.
- › Il convient toutefois de nuancer les observations positives mentionnées ci-dessus et de souligner que les résultats de la recherche dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent en aucun cas de tirer de conclusions définitives sur l'efficacité de ces programmes. Cela s'explique en particulier par le fait que les études prises en compte ont été réalisées uniquement aux Etats-Unis et que les données scientifiques concernant l'Europe sont encore insuffisantes. Les bonnes pratiques varient en fonction du contexte, il faut mener davantage d'évaluations en Europe et en Suisse. Nous en savons également peu sur les effets généraux à long terme des programmes d'accueil et d'activités parascolaire, et sur leurs effets sur la violence des jeunes en particulier. Ce qui manque actuellement, ce sont des évaluations menées de manière rigoureuse, car des biais méthodologiques ont été constatés dans les travaux déjà réalisés (taux de participation faible des jeunes par ex.). Dans ce contexte, il est important de retenir qu'une étude de synthèse d'un petit nombre d'études menées de manière rigoureuse n'a pas abouti à des résultats positifs (tout en gardant à l'esprit que ces études se fondaient, elles aussi, sur de petits échantillons).
- › Etant donné que les programmes doivent être adaptés au contexte dans lequel ils seront réalisés, il conviendrait de consulter les acteurs institutionnels et politiques locaux et de les associer à la réalisation des projets. Des négociations réussies avec les acteurs locaux améliorent l'efficacité des programmes. De manière générale, il serait intéressant d'évaluer quelle influence exercent les relations établies au niveau organisationnel avec des partenaires externes sur l'accessibilité et les effets à long terme des programmes.

BIBLIOGRAPHIE

Balzer, L. (2010). Evaluation Jugendprojekt LIFT. Abschlussbericht. Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung, www.jugendprojekt-lift.ch

Gerodetti, J. & Schnurr, S. (2013). Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. In Deinet, U. & Sturzenhecker, B. (Hrsg.), Handbuch offene Kinder- und Jugendarbeit. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Gutmann, R. & Gerodetti, J. (2013). Offene Jugendarbeit in der Schweiz – Forschung und Entwicklung. Ein systematischer Überblick. In Piller, E. M. & Schnurr, S. (Hrsg.), Kinder- und Jugendhilfe in der Schweiz. Forschung und Diskurse, pp. 269–294. Wiesbaden: VS Verlag.

Heeg, R., Gerodetti, J. & Steiner, O. (2013). Zwei kantonale Bestandesaufnahmen offener Jugendarbeit im Licht des aktuellen Forschungsstandes in der Schweiz. In Huber, S. & Rieker, P. (éd.), Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. Theoretische Perspektiven – Jugendpolitische Herausforderungen – Empirische Befunde, pp. 169–186 Weinheim: Beltz Juventa.

Le Garrec, S. (2008). Rapport de la recherche-évaluation «Soif de». Fribourg: Université de Fribourg.

Meili, B. (éd.) (2008). Qu'avons-nous appris? 10 ans de supra-f. Axquis et perspectives pour l'intervention précoce. Berne: Office fédéral de la santé.

Walser, S. (2013). Freizeitverhalten und Gewalt bei Jugendlichen: eine situative Perspektive (Dissertation). Zurich: Université de Zurich.

LIENS

Ecole Thayngen

› www.schule-thayngen.ch › Schule Thayngen › Ausserschulische Betreuung

Stratégie de l'école à horaire continu de Baden › www.schule-baden.ch ›

Kindergärten und Primarschulen › Tagesschule › Dokumente › Konzept

Cycle d'orientation Insel de Bâle › www.os-insel.ch

Conciliation travail-famille, mesures des cantons et des communes

› www.travailetfamille.admin.ch

Accueil d'enfance Suisse › www.kinderbetreuung-schweiz.ch

Réseau d'accueil extrafamilial › www.reseau-accueil-extrafamilial.ch

Education et accueil › www.bildung-betreuung.ch

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) › www.kibesuisse.ch

Stratégie infans › www.bildungskrippen.ch

Tina et Toni › www.tinatoni.ch

Stärkender Lerndialog: Bildungs- und Resilienzförderung im Frühbereich,

Marie Meierhofer Institut für das Kind › www.mmi.ch/bildungsprojekt

Premiers résultats du projet du Marie Meierhofer Institut für das Kind

› www.mmi.ch/bildungsprojekt/newsletter

Vert.igo › www.igo.ch/vertigo.php

Programme «Take off» de la fondation Jugendsozialwerk de la Croix bleue

› www.jugendsozialwerk.ch › Arbeitsbereiche › Arbeitsintegration › Take off Pratteln

Projet Lift › www.jugendprojekt-lift.ch

Gouvernail › www.gouvernail.ch

Vue d'ensemble de l'animation jeunesse en Suisse alémanique

› www.jugendarbeit.ch › Institutionen › Offene Jugendarbeit

Association faïtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

› www.doj.ch

Tschutte & Ufzgi › www.sportacademys.ch

Platz:Box, idée:sport

› www.ideesport.ch › Arbeit in Gemeinden › Projekte im Aussenraum › Platz:Box

Centre de loisirs de Neuchâtel › www.cdlnauchatel.ch

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) FASE › <http://fase-web.ch>

19. PROGRAMMES BASÉS SUR DES SUPPORTS MÉDIATIQUES

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	› Famille	Période prénatale
› Sélective	› Ecole	Premiers mois (0-1)
› Indiquée	› Espace social	› Petite enfance (1-7)
		› Enfance (7-9)
		› Préadolescence (9-13)
		› Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Amélioration de la compréhension des problèmes de santé physique ou de comportement et de la façon de les aborder

GROUPE CIBLE

Parents et éducateurs; adolescents ou enfants

RISQUES VISÉS

Manque de compétences éducatives des parents, problèmes de comportement des enfants, interaction parents-enfant déficiente, troubles de l'adaptation cognitive, émotionnelle et comportementale des enfants, dépendances

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

Certains programmes de prévention utilisent des supports médiatiques (DVD, CD-ROM, livres, brochures, ordinateurs, sites Internet, manuels, vidéos et cassettes audio, etc.) pour dispenser aux jeunes ou à leurs parents des compétences leur permettant de limiter les problèmes de comportement et les habitudes préjudiciables à la santé. Bien qu'il existe des programmes conçus pour divers risques de santé, nous nous limitons dans ce chapitre aux problèmes de comportement des enfants et à la consommation de stupéfiants. Les recherches les plus récentes concluent que ces programmes, aussi désignés par le terme de programmes «avec contact minimal», déploient un effet positif faible à modéré, qui peut toutefois augmenter s'ils sont combinés avec d'autres thérapies de courte durée.

PROBLÉMATIQUE

Les enfants et les adolescents présentant des problèmes de comportement et adoptant des comportements à risque, comme la consommation de substances nocives, ont davantage tendance à commettre des actes de violence [1, 2]. Ces dernières décennies, le recours aux nouvelles technologies, toujours plus répandues, comme l'informatique ou Internet, a élargi la gamme d'outils servant à limiter ces comportements à risque. En outre, les programmes peuvent aussi utiliser des supports plus anciens, comme les livres ou les manuels, pour diffuser des informations sur la façon de prévenir efficacement les problèmes de comportement. L'avantage des programmes qui ont recours à ces nouvelles technologies est d'être plus économiques et plus faciles à répéter que des formes de traitement individuelles; ce sont par conséquent des mesures idéales pour une application à grande échelle, y compris dans des régions reculées, pour autant que la modalité choisie soit efficace.

Résultats de l'étude z-proso : utilisation des ordinateurs et d'Internet

A Zurich, 71% des jeunes de 15 ans ont leur propre ordinateur avec connexion à Internet dans leur chambre, et 39% leur propre téléviseur. L'utilisation de ces médias augmente en fin de semaine: le samedi, 24% d'entre eux passent plus de trois heures à chatter ou à naviguer sur Internet et 17% regardent la télévision durant le même nombre d'heures.

Source: analyses des données originales, z-proso projet d'étude zurichois sur le développement social des enfants et des adolescents, 2014

OBJECTIFS

Les programmes basés sur des supports médiatiques sont fréquemment utilisés en santé publique pour prévenir une vaste gamme de problèmes de santé, comme l'obésité, le tabagisme ou les rapports sexuels non protégés. Ce chapitre aborde les mesures conçues pour aborder les problèmes de comportement et la consommation de substances nocives. En fonction de leur approche, ces programmes s'adressent à la population en général, aux groupes à risque ou aux individus qui rencontrent des problèmes.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre: Les supports médiatiques utilisés par ces programmes sont variés et comprennent tant des formats traditionnels (comme des livres ou des guides) que des formats plus récents (ordinateurs, Internet, etc.). S'il n'est pas rare que les programmes de prévention contiennent des éléments ayant recours à des supports médiatiques, comme des vidéos ou des brochures, ce chapitre se consacre toutefois à des programmes qui s'articulent prioritairement autour de l'utilisation de ces supports. Il n'en reste pas moins qu'une partie de ces programmes s'utilisent de façon complémentaire avec un traitement individuel, des séances de groupe ou des appels de suivi. D'autres s'appliquent de façon totalement indépendante et contiennent par exemple de simples informations, des exercices interactifs

sur Internet, une série télévisée, des propositions d'activités ou des devoirs. Ces programmes proposent habituellement un nombre limité d'unités qui englobent des informations sur la santé et des éléments de motivation, à l'image d'une évaluation personnelle des risques, ou des exercices d'acquisition de compétences [3]. En outre, les programmes assistés par ordinateur proposent parfois le soutien de pairs ou des salons de chat [3].

Cadre de mise en œuvre : Contrairement à de nombreux autres programmes de prévention, les programmes basés sur des supports médiatiques n'ont pas nécessairement besoin d'un cadre particulier. Dès le moment où les participants ont accès au support, ils peuvent en général réaliser les modules chez eux, sans le soutien d'un spécialiste. Ces programmes peuvent toutefois aussi être proposés dans le cadre d'une consultation ou dans un cadre institutionnel pour certains groupes cibles, comme les consommateurs de drogues.

Qualifications requises : Puisque les programmes à appliquer soi-même ne requièrent pas l'assistance d'un spécialiste, il n'est pas nécessaire d'avoir suivi de formation particulière ou de présenter des qualifications spécifiques pour y avoir recours. Le niveau de formation requis pour les éléments utilisés en combinaison avec ces programmes dépend du genre de programme et peut ainsi varier d'une simple introduction pour se préparer à un échange superficiel et occasionnel avec des collaborateurs à une formation complète en vue d'un traitement individualisé.

Ressources requises : Si les coûts de ce type de programmes dépendent de leur durée et de la nature des supports utilisés, ils sont toutefois faibles en règle générale.

Exemple de programme

Family Matters est un programme universel de prévention de l'alcoolisme et du tabagisme pour les jeunes de 12 à 14 ans appliqué aux Etats-Unis. Au cours d'une année, les parents reçoivent quatre brochures qui leur dispensent des informations sur la consommation de substances nocives par les jeunes et sur les facteurs de risque. Ces brochures proposent des façons de prévenir cette consommation, telles que des règles pour la vie de famille et des activités hebdomadaires. L'envoi de chaque brochure est suivi d'une conversation téléphonique durant laquelle un pédagogue de la santé motive la famille à participer au programme et lui fournit les informations complémentaires nécessaires. Une étude de terrain portant sur 1316 participants a conclu que, trois et douze mois après l'intervention, le programme avait un effet, petit certes, mais statistiquement significatif, sur la probabilité de fumer et de consommer de l'alcool (réduction de 5 à 10 %) (familymatters.sph.unc.edu).

EFFICACITÉ

› Les programmes basés sur des supports médiatiques destinés aux parents d'enfants et de jeunes présentant des problèmes de comportement se sont avérés prometteurs. Les résultats de certaines recherches indiquent qu'ils aboutissent à une réduction de ces problèmes, même si la méta-analyse à laquelle nous faisons référence ici n'englobait qu'un nombre restreint d'études [4]. L'analyse portait sur des approches cogni-

tivo-comportementales qui fournissaient aux parents d'enfants de 2 à 14 ans des informations sur les problèmes de comportement des enfants et sur la façon de les aborder. Les programmes étudiés avaient recours à des cassettes audio, des livres, des logiciels, des manuels, des vidéos ou une combinaison de ces supports et ne nécessitaient généralement pas l'intervention de spécialistes.

- › D'autres résultats qui étayaient l'efficacité des supports médiatiques proviennent de programmes axés sur la réduction des problèmes de santé de groupes cibles plus âgés. Des approches assistées par ordinateur, utilisées sur le long terme, se sont avérées efficaces pour réduire la consommation de substances nocives (alcool, drogue ou les deux), la mesure ayant eu lieu en moyenne 7,5 semaines après la participation au programme [3]. La durée des programmes variait. Ainsi, le programme assisté par ordinateur sans autre élément comportait en général trois unités de 21 minutes, tandis que le programme combiné typique se composait de onze unités assistées par ordinateur de 45 minutes chacune, assorties d'une assistance électronique fournie par un groupe de pairs (42 unités de six minutes) et de salons de chat (huit unités de 60 minutes). En outre, des programmes assistés par ordinateur ont diminué la consommation d'alcool chez des étudiants universitaires à risque (présentant des problèmes d'alcoolisme, par ex.) tant immédiatement après leur conclusion que plus de six semaines plus tard [5]. Ces programmes consistaient habituellement en un seul devoir assisté par ordinateur d'une durée de 20 minutes, qui s'est avéré aussi efficace que d'autres approches, comme la version sur papier du programme ou une thérapie de courte durée. Enfin, la consommation de drogue de jeunes adultes ayant suivi un programme assisté par ordinateur était inférieure à celle de ceux qui avaient suivi une thérapie classique d'une durée semblable [6]. Les participants se sont dits eux aussi très satisfaits du programme.

Facteurs d'influence : Nous disposons de premiers résultats concernant les facteurs influant sur l'efficacité des programmes basés sur des supports médiatiques

- › Ces programmes semblent avoir plus d'effet sur la consommation des personnes habituées à des doses élevées ou déjà alcooliques [3].
- › Certains résultats semblent indiquer que ces programmes sont plus efficaces lorsqu'ils comprennent des éléments complémentaires. Par exemple lorsqu'ils sont complétés par des contacts personnels [5]. Par ailleurs, chez les parents d'enfants présentant des problèmes de comportement, l'approche cognitivo-comportementale ayant recours à des supports médiatiques est plus efficace lorsqu'elle se combine avec des discussions en groupe animées par un thérapeute.
- › Les supports médiatiques sont peu utilisés par leurs destinataires, ce qui constitue un problème de taille. Une combinaison de facteurs en favorise l'utilisation : une communication sur mesure (comme une note personna-

lisée sur les progrès accomplis), des rappels invitant le participant à se rendre (à nouveau) sur le site, le recours à des mesures de soutien (des incitations financières pour chaque séance suivie, par ex.) [7]. Les sites interactifs (avec des concours ou d'autres jeux interactifs, par ex.) étaient aussi davantage utilisés que les sites passifs, qui fournissent uniquement des informations. Ces résultats recourent en partie ceux de la recherche consacrée à des programmes pour adultes sur Internet [8], qui peuvent être envisagés, dans le contexte de ce rapport, pour les parents d'enfants présentant des problèmes de comportement. Dans ces programmes, l'assistance fournie par des pairs ou un conseiller, les contacts par courriel ou par téléphone (rappels, retour d'information ou contact régulier avec un thérapeute) et les mises à jour du site Internet (nouveaux contenus, astuce du jour, par ex.) se sont traduits par une utilisation accrue de la part des participants.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Il existe en Suisse des programmes de prévention basés sur des supports médiatiques pour les sujets les plus divers. Le fort essor des médias numériques a favorisé la diffusion de nombreux cours et programmes, notamment sur Internet. Nous en présentons ci-dessous quelques exemples.

- › Divers programmes et services de consultation sont proposés en ligne aux jeunes. Ainsi, le service spécialisé **feel-ok.ch** de la Fondation suisse pour la santé Radix présente les connaissances scientifiques des membres du réseau dans un langage adapté aux jeunes. Feel-ok.ch a notamment pour but de prévenir la violence et l'alcoolisme, de promouvoir la santé et d'encourager une approche positive du stress ou de la sexualité. A cet effet, le site propose des informations, des vidéoclips, des jeux, des tests avec résultats et des conseils en matière de prévention. Il fournit aussi aux enseignants des outils didactiques à utiliser avec les jeunes et ne cesse de s'améliorer en intégrant les derniers résultats d'études scientifiques. Quant au projet **checken.ch**, fruit de la collaboration entre le service de prévention des dépendances de la ville de Zurich et okay Zürich, il propose aux jeunes, tant sur ordinateur que sur smartphone, un test qui leur fournit des informations diverses et des renseignements sur leur mode de consommation (cigarettes, alcool ou cannabis), ainsi qu'un journal qui leur permet d'observer l'évolution de cette consommation. La particularité du site **ciao.ch** (équivalent romand du site Tschau.ch qui existe depuis 1997) est de proposer non seulement des informations, mais aussi des consultations en ligne sur de nombreux domaines de l'existence et de la vie quotidienne, dans lesquelles des spécialistes répondent aux questions que les jeunes leur posent en ligne. Ce site propose aussi un chat en ligne, notamment sur la sexualité, les médias numériques, le bien-être et la santé.
- › Les parents trouveront sur Internet des cours et des guides sur l'utilisation des médias numériques. Ainsi, des psychologues de l'Université de Fribourg ont créé un cours en ligne consacré à l'apprentissage avec des

enfants atteints du TDA ou du TDAH. Ce nouveau cours, intitulé **Erfolgreich lernen mit ADS und ADHS** (Apprendre avec les enfants présentant un TDA/H), est le premier programme de formation en allemand sur ce sujet. Composé de douze leçons dispensées sur 24 semaines, il permet aux parents d'y participer en fonction de leurs horaires. Son efficacité est en cours d'évaluation. Le programme **Schau hin! Was Dein Kind mit Medien macht** (Ouvre les yeux! Que fait ton enfant avec les médias?), recommandé par Elternwissen.ch, est un guide à l'usage des parents et des éducateurs sur les règles à respecter pour que les enfants surfent en toute sécurité sur Internet. Créé en 2003, ce guide, fruit de la collaboration entre le Ministère allemand de la famille, des aînés, des femmes et des jeunes, les télévisions publiques et d'autres partenaires, décrit le paysage des médias numériques et les dangers qu'il fait courir aux enfants. Il propose non seulement des didacticiels vidéo et une consultation en ligne assurée par des pédagogues des médias, mais aussi des instruments interactifs, comme un programme gratuit en ligne de 30 jours, un test ou une application proposant des jeux et recommandant des émissions télévisées. Quant au projet **Lerngelegenheiten** (L'apprentissage) de la Direction de l'instruction publique du canton de Zurich, il vise le développement de la petite enfance. Il propose 40 séquences filmées, produites par l'Institut Marie-Meierhofer pour l'enfant avec l'aide d'une équipe cinématographique professionnelle, qui s'adressent aux parents et aux éducateurs des enfants de moins de 4 ans. Ces séquences montrent divers milieux de vie et les occasions d'apprendre au quotidien qu'ils offrent, ainsi que les façons dont les parents peuvent contribuer au développement de l'enfant. Traduites en douze langues, ces séquences sont à la disposition des personnes intéressées sur le site www.kinder-4.ch.

- › En collaboration avec le programme national Jeunes et violence, la Fondation suisse pour la santé Radix a lancé un projet de prévention de la violence à l'école qui combine divers supports. Proposant aux enseignants quatre leçons prêtes à l'emploi, il se fonde sur la chanson **Opferbrief** (lettre d'une victime) et le clip qui l'accompagne, dans lesquels interviennent plusieurs artistes connus. Divers documents, liens et méthodes sont proposés pour les quatre leçons, qui sont consacrées à la responsabilité individuelle, au comportement personnel, au courage civique et à l'expérience de la violence.

Ces exemples montrent qu'il existe déjà en Suisse des programmes basés sur des supports médiatiques, abordant de nombreux sujets et utilisant différents formats. Une grande partie d'entre eux ont recours uniquement à des supports médiatiques, pour l'essentiel numériques, d'autres en font un élément de prévention parmi d'autres. La principale lacune de ce domaine de prévention est l'absence d'évaluation de l'efficacité de ces approches en Suisse.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les programmes basés sur des supports médiatiques se sont révélés prometteurs dans la réduction des problèmes de comportement des enfants et de leur consommation de substances nocives. Si le nombre d'études consacrées aux effets de ces programmes sur les enfants et les adolescents est faible, la recherche établit toutefois leur efficacité pour les jeunes adultes et les adultes. Les résultats sont d'autant plus prometteurs que ces programmes atteignent un grand nombre de personnes pour un coût relativement bas.
- › L'impact est meilleur lorsque ces programmes se combinent avec des éléments comportant des interactions entre les personnes, comme des groupes de discussion animés par un thérapeute.
- › En dépit de ces résultats positifs, signalons que l'effet de ces programmes n'a encore guère été étudié, surtout pour les enfants et les adolescents. Dès lors, nous recommandons de mener à terme une évaluation supplémentaire de ces programmes dans le respect des règles scientifiques, avant de tirer des conclusions définitives.

LIENS

Feel-ok.ch › www.feel-ok.ch

Ciao.ch › www.ciao.ch

Checken.ch › www.checken.ch

Cours «Mit Kindern lernen» › www.mit-kindern-lernen.ch

Cours «Erfolgreich lernen mit ADS und ADHS» › www.lernen-mit-ads-adhs.ch

Programme «Schau hin! Was Dein Kind mit Medien macht» › www.schau-hin.info

Programme de prévention Jeunes et violence › www.jeunesetviolence.ch

Leçons conçues pour la prévention de la violence en milieu scolaire, Radix avec la collaboration du programme de prévention Jeunes et violence › www.radix.ch › [Gesunde Schulen](#) › [Gewaltprävention](#) › [Lektionsreihe Opferbrief \(KuttiMC\)](#)

Projet «Lerngelegenheiten/L'apprentissage» › www.kinder-4.ch

20. PROGRAMMES DE PRÉVENTION DE LA CYBERVIOLENCE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle › Sélective Indiquée	› Famille › Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Prêdolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Réduction du risque de recours à la violence / du risque d'être victime via des médias numériques, encouragement à une utilisation sûre des technologies de la communication

GROUPE CIBLE

Enfants et adolescents

RISQUES VISÉS

Cyberharcèlement, violence dans le cyberspace, utilisation malsaine d'appareils électroniques (comme l'abus d'Internet), contrôle déficient exercé par les parents de l'utilisation des médias

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

La notion de cyberviolence recouvre une vaste palette d'actes de malveillance commis par le biais de médias électroniques, souvent sur Internet ou sur des téléphones portables. Il s'agit en général de brimades, d'actes de persécution ou de diverses formes de harcèlement (sexuel, virtuel et obsessionnel). Il existe depuis quelque temps des programmes de prévention qui informent les jeunes et leurs parents des dangers des médias électroniques et leur indiquent comment réduire le risque d'être victime d'actes de cyberharcèlement, par exemple en utilisant des logiciels ad hoc ou en divulguant moins de données personnelles en ligne. Puisque la cyberviolence est un phénomène relativement nouveau, nous ne disposons que de quelques études sur l'efficacité des programmes conçus pour la combattre. Les données suggèrent que les programmes évalués jusqu'ici n'ont qu'un effet limité.

PROBLÉMATIQUE

Les médias électroniques, comme Internet et les téléphones portables, ont non seulement multiplié les possibilités de communication interpersonnelle, mais aussi ouvert la voie à de nouvelles façons de nuire à autrui. Les réseaux sociaux et les textos, par exemple, peuvent servir à harceler ou à ridiculiser publiquement les pairs, à persécuter et à harceler les partenaires, anciens ou actuels, à induire des mineurs à se livrer à des actes sexuels sur Internet, à diffuser des contenus pornographiques interdits et à rendre la pornographie accessible aux moins de 16 ans. Les conséquences peuvent être considérables pour les victimes: 38 % des jeunes ayant été harcelés sur Internet affirment avoir été désespérés par ce qu'ils ont vécu [1]. C'est dire l'importance de la prévention.

Cyberviolence: les résultats suisses

Les résultats de l'enquête suisse JAMES, qui vient d'être réalisée, montrent que 17% des écoliers indiquent avoir été «démolis» au moins une fois dans des chats ou des réseaux sociaux et que 3% d'entre eux ont été insultés sur Internet. L'étude portait sur 1177 jeunes âgés de 12 à 19 ans provenant des trois régions linguistiques du pays. Une autre étude suisse, netTEEN, parvient à des conclusions semblables: sur les 835 adolescents de 13 ans interrogés en Valais, dans le canton de Thurgovie et au Tessin, 14% avaient participé à des actes de cyberharcèlement, tandis que 22 % en avaient été victimes. Si le harcèlement virtuel est certes moins fréquent que les formes traditionnelles de harcèlement, il peut cependant avoir des conséquences plus graves en raison de l'humiliation publique qu'il constitue et de l'anonymat des auteurs.

Source: Sticca & Perren, 2012; Sticca et al., 2013; Willemse et al., 2013

OBJECTIFS

Puisque l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux fait de plus en plus partie intégrante de la vie de nombreuses personnes, l'objectif principal des programmes de réduction du cyberharcèlement est de rendre les activités virtuelles plus sûres. Plusieurs programmes se proposent également de fournir une assistance aux victimes et aux auteurs d'actes de cyberviolence. Si elle s'adresse en règle générale aux enfants et aux adolescents, la prévention cible parfois aussi les parents et les enseignants ou, du moins, les associe aux activités.

CARACTÉRISTIQUES

Format de mise en œuvre: Les programmes de réduction du cyberharcèlement se divisent en trois catégories, selon la forme de mise en œuvre [2]. La première catégorie comprend des programmes psychopédagogiques qui informent les enfants, les adolescents et leurs parents des dangers de la communication électronique et leur présentent des stratégies de prévention. Les jeunes apprennent ainsi à ne pas révéler d'informations très personnelles à des inconnus ou dans les profils qu'ils créent sur les réseaux sociaux et à ne pas diffuser d'informations potentiellement réutilisables de manière malveillante. Ces mêmes programmes sensibilisent les parents

au comportement des jeunes en ligne et à ses dangers, ainsi qu'aux possibilités de prévenir la violence en renforçant leur surveillance. Appliqués tant en ligne que hors ligne, ces programmes peuvent prendre la forme de présentations lors d'entretiens, de sites Internet, de jeux vidéo ou de simulations de demandes d'informations provenant d'Internet. Font partie de la deuxième catégorie les initiatives qui encouragent le recours à des dispositifs techniques, comme les logiciels installés par les parents ou les surveillants pour empêcher les enfants d'accéder à des sites présentant des dangers particuliers, pour filtrer des images ou pour mettre en place des filtres de protection de la vie privée. Dans la troisième catégorie, nous trouvons des programmes thérapeutiques qui s'adressent à des personnes ayant déjà commis ou subi des actes de cyberviolence. Les séances peuvent avoir lieu en ligne, sous la forme de salons de tchat, par exemple, ou dans le monde réel, en consultation individuelle.

Cadre de mise en œuvre : Le cadre dépend du type de programme. Il peut s'agir de la maison, du centre de quartier ou de l'école. Les programmes de type psychopédagogique sont généralement réalisés à l'école [2].

Qualifications requises : Le niveau de formation requis dépend du type de programme et du groupe cible. Les personnes qui réalisent des programmes psychopédagogiques et thérapeutiques structurés doivent être formées à cet effet. En raison de l'évolution constante des technologies de l'information et de la communication, il est recommandé de suivre régulièrement des cours de mise à niveau. Quant aux initiatives de nature technique, il faut que les parents ou les enseignants possèdent les connaissances de base requises pour utiliser les logiciels et les télécharger (s'ils ne sont pas préinstallés).

Ressources requises : Les coûts de mise en œuvre sont difficiles à estimer, car ils varient d'un programme à l'autre.

Exemple de programme

Childnet, une organisation britannique d'utilité publique, a pour mission d'aider les enfants, les adolescents, les parents, les enseignants et le grand public à utiliser Internet en toute sécurité. Les activités pédagogiques conçues pour les écoliers abordent divers thèmes, comme le cyberharcèlement, le sexting et la manipulation psychologique en ligne, et sont réalisées lors de séances interactives de 30 à 60 minutes. Le nombre maximum de ces séances est de quatre par jour. Le programme prévoit aussi des cours de formation pour parents et enseignants. Childnet coordonne également le Safer Internet Day en Grande-Bretagne. Quant au site Internet kidSMART, il informe jeunes, parents et enseignants sur les risques de certaines activités proposées sur Internet et sur la façon d'y participer en toute sécurité. Ce site existe en plusieurs langues, notamment en français. Les évaluations montrent que les enfants qui utilisent des éléments de Childnet acquièrent davantage d'informations, mais aucune donnée scientifique ne garantit qu'il en résulte une modification de leur conduite (www.childnet.com, www.kidsmartearlylearning.org/FR/).

EFFICACITÉ

Seule une petite minorité des programmes de prévention ou de réduction du cyberharcèlement ont déjà fait l'objet d'une évaluation. A notre connais-

sance, il n'existe qu'une seule méta-analyse utile qui résume les résultats de recherches antérieures [2]:

- › Cette métaanalyse, portant sur trois évaluations de programmes pédagogiques de prévention de la cyberviolence, conclue que les jeunes qui ont participé à ces programmes sont mieux informés sur la sécurité sur Internet que d'autres jeunes.
- › Toutefois, ces programmes n'aboutissent pas à une réduction des conduites à risques sur Internet. Les jeunes qui les ont suivis sont aussi négligents que les autres, notamment pour ce qui est de la visite de sites inappropriés, de la divulgation de mots de passe personnels et de la diffusion d'informations personnelles.
- › De surcroît, les jeunes ayant participé au programme ne rapportent pas moins de cas de cyberharcèlement que ceux qui n'y ont pas participé.

Facteurs d'influence: Actuellement, nous ne disposons guère de données probantes pour identifier les éléments de programmes à même de réduire la cyberviolence. S'agissant du cyberharcèlement en particulier, les chercheurs soulignent l'importance des aspects mentionnés ci-dessous et le rôle essentiel joué par les enseignants et les parents en matière de prévention de ce phénomène et de renforcement des compétences des enfants [3, 4]:

- › Les programmes scolaires contre le harcèlement en général doivent aborder les stratégies de prévention du harcèlement virtuel. Les activités qui sensibilisent les écoliers à ce phénomène et à ses conséquences devraient faire partie du plan d'études. Cette approche limite efficacement non seulement les formes classiques du phénomène, mais aussi ses variantes virtuelles [5].
- › Les auteurs d'actes de cyberharcèlement semblent éprouver moins de remords que ceux qui pratiquent le harcèlement classique. Il est par conséquent important d'attirer leur attention sur les graves conséquences de leur comportement pour les victimes afin d'éveiller en eux, ainsi que chez les spectateurs, un sentiment d'empathie et de compréhension.
- › Le cyberharcèlement évoluant très rapidement (au gré de l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux réseaux sociaux, par ex.), les enseignants peuvent se tenir au courant en organisant des débats avec leurs élèves et en leur confiant des projets d'étude. Il faudrait par ailleurs encourager enseignants et parents à exercer une surveillance sur l'usage que les enfants font de la communication électronique.
- › Le cyberspace se prête non seulement à la pratique, mais aussi à la prévention de la cyberviolence. Les victimes peuvent par exemple recevoir une assistance virtuelle par des pairs.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Il existe en Suisse une foule de mesures destinées à encourager enfants et adolescents à veiller à leur sécurité sur les médias numériques et à les protéger des risques propres à ce domaine. Les approches des cantons varient considérablement dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias. Selon leur stratégie, ils rattachent les services compétents à différents départements : instruction publique ou prévention et promotion de la santé, par exemple. Nous faisons ci-dessous un tour d'horizon des principaux programmes et des dernières tendances.

- › Active dans la protection des jeunes face aux médias, la Confédération a chargé l'OFAS, en 2010, de mettre en œuvre le programme national **Jeunes et médias**, en collaboration avec la Fondation Jacobs, Swisscom SA et la Swiss Interactive Entertainment Association. Soutenu aussi par des offices fédéraux, des universités, la branche des médias et diverses organisations en faveur de la famille, de la jeunesse et de l'enfance, ce programme a pour but principal d'encourager les enfants et les jeunes à utiliser les médias électroniques de façon sûre. Son portail Internet fournit informations, conseils et assistance aux parents, aux enseignants et aux professionnels. Il permet aussi de localiser des prestations fournies en Suisse dans le domaine, comme des cours, des centres de consultation ou des dossiers didactiques. Sept projets pilotes seront mis en œuvre et évalués dans toutes les régions de la Suisse d'ici la fin de l'année 2014. Parallèlement, un groupe de travail dressera un état des lieux des activités d'autorégulation des médias et des activités de régulation des cantons. Le Conseil fédéral se basera sur les recommandations de ce groupe de travail pour adopter des mesures de régulation.
- › Plusieurs sites Internet fournissent des informations sur les dangers de la toile. Ainsi, le site **saferurfing.ch** de la Prévention suisse de la criminalité fournit des articles, des adresses et des brochures sur ce sujet. L'une d'elles, **My Little Safebook**, disponible en deux versions, une pour les jeunes, l'autre pour les adultes, traite des dangers d'Internet et des moyens de s'en protéger. Le projet **ElternWissen-Digitale Medien** de l'association Formation des Parents CH propose lui aussi des informations pour les parents et les professionnels, ainsi que des liens vers des conférences et des cours consacrés aux médias numériques. Le service spécialisé **feel-ok.ch** de la Fondation suisse pour la santé Radix (voir aussi le chapitre 19) propose un programme qui explique les arcanes d'Internet dans un langage accessible aux jeunes. La sous-rubrique consacrée au cyberharcèlement contient notamment des vidéoclips, des tests et des conseils pour se protéger. Ce site propose aussi des dossiers didactiques, notamment sur le cyberharcèlement, que les enseignants peuvent utiliser en classe. Signalons également le site **Cybersmart.ch** de Santé bernoise, un portail d'information sur l'utilisation d'Internet. Avec ses rubriques « Jeux d'argent », « Jeux », « Sexe et Internet », « Communication et réseaux sociaux », ainsi que « Violence », le portail fournit des informations, de

l'aide et des conseils en matière de prévention à l'usage des familles, des écoles et des jeunes.

- › Diverses organisations proposent par ailleurs des offres plus globales, comme des manifestations et des cours. Ainsi, Swisscom, partenaire du programme national Jeunes et médias, donne des **cours** dont le but est d'améliorer les compétences des **écoliers**, des parents et des enseignants en matière d'utilisation des médias. Une évaluation de la Fernfachhochschule Schweiz a ainsi montré que les écoliers ayant bénéficié de cette offre avaient davantage conscience des dangers et qu'ils apprenaient à mieux défendre leurs droits à l'intégrité (Werlen & Bergamin, 2013). Quant à l'association **Zischtig.ch**, elle s'engage en faveur de la prévention dans le domaine des médias électroniques. Elle réalise des activités dans les écoles, propose des formations aux parents et est active dans l'animation jeunesse. Sa vaste gamme d'offres comprend des soirées pour les parents et des cours de formation continue pour enseignants et professionnels de la prévention, ainsi que des programmes de courte durée organisés en collaboration avec les travailleurs sociaux des écoles ou avec la brigade des mineurs. Elle indique sur son site des sources bibliographiques, ainsi que des logiciels de protection pour différents systèmes d'exploitation. Pro Juventute organise des ateliers pour enfants et adolescents de la 4^e primaire à la fin du secondaire I, ainsi que des séances pour parents consacrés à l'utilisation des médias, à la protection de la personnalité et au cyberharcèlement. Le site de la fondation propose par ailleurs des notices pour parents, enseignants et enfants ou adolescents. Autre exemple, le programme **fit4chat** de la Police lucernoise dispense des informations sur les dangers d'Internet, et en particulier du tchat, à l'usage des enfants, des parents et des enseignants. Les règles et les conseils à suivre sont complétés par un aperçu des dangers potentiels et par une liste de centres de consultation. Ce programme fournit aussi du matériel, des brochures et un soutien professionnel pour la tenue de soirées d'information destinées aux parents, ainsi qu'une aide aux enseignants qui consacrent une unité didactique au sujet. En Suisse romande, mentionnons l'exemple intéressant du **Centre fri-tic** de la Haute école pédagogique fribourgeoise, le centre de compétences responsable de tous les aspects en lien avec les médias. Proposant des cours et des conseils à toutes les écoles du canton, il mène un projet sur les dangers d'Internet et sur l'importance de sensibiliser les élèves à ce sujet. Dans ce cadre, il a élaboré la «Ch@rte Internet», que les écoles peuvent utiliser à différents niveaux. Il offre également des formations continues destinées aux enseignants ou du matériel pédagogique qui peut être utilisé en cours.
- › Dans certains cantons et certaines villes, les programmes sont mis en œuvre directement dans les écoles. C'est ce que fait l'organisation d'utilité publique genevoise **Action Innocence**, qui a pour vocation de protéger les enfants sur Internet: elle applique notamment depuis 2003, avec le concours de psychologues, le programme de prévention **Surfer avec prudence sur Internet** dans toutes les classes de cinquième année pri-

maire des écoles publiques de Genève (ainsi que dans les autres cantons romands qui en font la demande). Depuis 2006, Action Innocence est aussi active au degré secondaire. Cette organisation propose également des présentations pour les parents et des ateliers pour les professionnels (enseignants, éducateurs, éducateurs de la petite enfance, etc.). Elle propose en outre un **site Internet avec un jeu éducatif** pour les enfants, ainsi qu'un site destiné aux parents, et réalise de vastes campagnes de prévention et de sensibilisation à l'aide d'affiches et de spots télévisés. Mentionnons encore le projet pilote sur le harcèlement et le cyberharcèlement réalisé par le Département genevois de l'instruction publique dans les écoles du canton depuis 2011. Divisé en trois volets, ce projet, qui en est à sa phase initiale, a pour but de réaliser une enquête sur les expériences des victimes et d'adopter, sur cette base, des mesures de prévention et d'intervention.

- › En Suisse, la police joue aussi un rôle important de prévention de la violence dans les médias numériques. Ses **services de prévention** proposent ainsi souvent des mesures appropriées, comme le fait le site Internet de la Police cantonale vaudoise, qui traite non seulement de la violence, de l'alcool et de la drogue, mais fournit aussi de nombreuses informations sur les dangers d'Internet. La Police cantonale vaudoise réalise également des actions de prévention, comme des conférences pour parents ou jeunes, et un programme de prévention dans toutes les classes de sixième année primaire du canton, qui traite notamment de la sécurité sur Internet.
- › Bien que la plupart des programmes abordent de façon générale les dangers sur Internet, certains d'entre eux se concentrent sur des formes de violence précises. Ainsi, la campagne **schau genau!** (Ouvre l'œil) de la ville de Zurich entend prévenir l'exploitation et la maltraitance sexuelles sur Internet. Réalisée par le Service de prévention de la violence en collaboration avec la police et le Service informatique de la capitale zurichoise, cette campagne met du matériel pédagogique à la disposition des écoles et fournit sur son site Internet des informations, des conseils et des adresses, destinés tant aux jeunes qu'aux adultes.

En conclusion, la Suisse compte de nombreuses mesures de prévention dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias. La Confédération n'est pas en reste et son programme national Jeunes et médias manifeste clairement sa volonté politique. Les projets destinés aux enfants et aux adolescents sont complétés par des programmes conçus à l'usage des parents ou des tuteurs, de même que les ressources proposées sur Internet s'enrichissent de projets qui privilégient les interventions en milieu scolaire et associent enseignants et parents à leur réalisation. Pour l'instant, nous ne disposons toutefois pas d'évaluation des effets obtenus par ces différentes initiatives.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Nous ne disposons actuellement pas, ou si peu, de données sur l'efficacité des programmes de prévention de la cyberviolence. Jusqu'ici, les recherches réalisées n'ont porté que sur un très petit nombre de programmes pédagogiques conçus pour les jeunes et suggèrent que, si les jeunes qui les ont suivis en savent davantage sur une utilisation saine d'Internet, ils n'adoptent pas pour autant un comportement plus sûr.
- › Par conséquent, en l'état actuel des connaissances, nous ne sommes pas en mesure de tirer des conclusions définitives. Compte tenu de la place incontournable de la communication électronique aujourd'hui et des conséquences néfastes de la cyberviolence pour ses victimes, il est néanmoins très important d'évaluer la façon d'encourager un usage sûr de ce mode de communication.

BIBLIOGRAPHIE

- Berger, R. & Steiner, O. (2013).** Beratung bei Cyberbullying. In Pauls, H., Stockmann, P. & Reicherts, M. (Éd.), *Beratungskompetenzen für die psychosoziale Fallarbeit. Ein sozialtherapeutisches Profil*, pp. 261–276. Fribourg en Brisgau: Lambertus Verlag.
- Perren, S. (2011).** Entwicklungsprobleme im Autonomierungsprozess: Moderne Freiheiten und ihre potentiellen Risiken im Jugendalter. In S. Albisser & C. Bieri Buschor (Éd.), *Sozialisations- und Entwicklungsaufgaben von Heranwachsenden*, pp. 183–202: Schneider Verlag.
- Steiner, O. (2009).** Nouveaux médias et violence. Rapport d'experts 04/09 (allemand, préface et résumé en français). Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Steiner, O. (2011).** Cyberbullying. Unsichtbare Gewalt im Jugendalter. *Suchtmagazin*, 6, 25–27.
- Sticca, F., & Perren, S. (2012).** Is cyberbullying worse than traditional bullying? Examining the differential roles of medium, publicity, and anonymity for the perceived severity of bullying. *Journal of Youth and Adolescence*, 42, 739–750.
- Sticca, F., Ruggieri, S., Alsaker, F., & Perren, S. (2013).** Longitudinal risk factors for cyberbullying in adolescence. *Community & Applied Social Psychology*, 23, 52–67.
- Werlen, E., & Bergamin, P. (2013).** Evaluation der Wirksamkeit des Swisscom Medienkurses für Schüler und Schülerinnen der Oberstufe. Fernfachhochschule Schweiz.
- Willemse, I., Waller, G., Süss, D., Genner, S., Huber, A. L. (2013).** James – Jugend, Aktivitäten, Medien – Erhebung Schweiz. Zürich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, www.psychologie.zhaw.ch.

LIENS

Programme national «Jeunes et médias» > www.jeunesetmedias.ch

Prévention suisse de la criminalité > www.safersurfing.ch

My little Safebook
> www.skppsc.ch > Téléchargements > Internet > Sécurité sur les réseaux sociaux

Parents et nouveaux médias, Formation des Parents CH
> www.elternwissen.ch/ew_digitaledien.html

Service feel-ok.ch de la Fondation suisse pour la santé Radix > www.feel-ok.ch

Cybersmart.ch > www.cybersmart.ch

Médiafuté, Swisscom en collaboration avec Formation des Parents CH
> www.swisscom.ch/fr/mediafute.html

Zischtig.ch > www.zischtig.ch

Pro Juventute > www.projuventute.ch

fit4chat, Police de Lucerne > www.fit4chat.ch

Centre fri-tic de la Haute école pédagogique fribourgeoise > www.fri-tic.ch

Action Innocence > www.actioninnocence.org

Pour enfants et jeunes
> www.kiloo.org
> www.netcity.org
> www.surferprudent.org

Pour les parents > www.filtra.info

Projet pilote du Département genevois de l'instruction publique
> www.jeunesetviolence.ch > projets > projets pilotes > harcèlement et cyberharcèlement

Police cantonale vaudoise > <http://petitchaperonrouge.com>

schau genau! > www.schaugenau.ch

21. PROGRAMMES VISANT À COMBATTRE LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle Sélective Indiquée	Famille › Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Prédollescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Atténuer les préjugés et favoriser une attitude positive envers les exogroupes (minorités ethniques, porteurs de handicap, aînés, etc.)

GROUPE CIBLE

Enfants et jeunes de 3 à 18 ans

RISQUES VISÉS

Préjugés et intolérance face à l'altérité, racisme, absence ou rareté des contacts avec d'autres groupes, manque d'empathie

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Prometteur

Les programmes visant à combattre les préjugés et la discrimination ont pour but d'agir sur des convictions, des attitudes et des comportements négatifs, tout en encourageant la tolérance envers les membres des exogroupes, comme les minorités ethniques, les porteurs de handicap ou les aînés. D'après les données scientifiques dont nous disposons, ces programmes ont un effet faible à modéré. On observe toutefois dans la pratique un effet bénéfique non négligeable sur les attitudes intergroupes.

PROBLÉMATIQUE

La Suisse a l'un des taux d'immigration les plus élevés d'Europe. Récemment, les résultats des votations concernant des thèmes sociaux comme l'interdiction des minarets et l'immigration de masse ont braqué les projecteurs sur les tensions existant entre divers groupes sociaux. Le rejet, l'antipathie et les préjugés dont sont victimes certains membres de la société peuvent avoir des conséquences sociales déplorables, qui vont du harcèlement sur la place de jeu à l'extrémisme de droite, en passant par les délits haineux. Les victimes de préjugés peuvent être des migrants ou des minorités ethniques, mais aussi des groupes religieux, des membres de classes sociales défavorisées, des individus se distinguant par leur orientation sexuelle, des personnes handicapées physiques ou mentales, âgées, en surcharge pondérale ou vivant dans la pauvreté. Il est important de lancer le plus tôt possible des campagnes de prévention et de contact avec des exogroupes, car les enfants commencent dès leur plus jeune âge à concevoir des préjugés à l'égard d'autres groupes [1].

OBJECTIFS

Les programmes visent à combattre les préjugés ou à favoriser les relations intergroupes positives. Il existe divers systèmes de classification. En fonction de leurs bases théoriques, on distingue trois grandes catégories de programmes (voir [2]). La première catégorie repose sur le postulat que les contacts positifs entre groupes sociaux différents atténuent les préjugés. La deuxième catégorie part elle du principe que l'acquisition de connaissances sur l'autre groupe et sur les préjugés réduit l'antipathie. Enfin, la troisième catégorie repose sur l'hypothèse que l'amélioration des relations intergroupes va de pair avec de bonnes compétences sociocognitives (comme l'empathie ou la capacité d'adopter le point de vue de l'autre). Comme nous l'expliquons ci-dessous, les objectifs et stratégies découlent du principe théorique sur lequel se fonde le programme.

CARACTÉRISTIQUES

Format de mise en œuvre : La plupart des programmes s'attaquent aux préjugés à l'égard des membres de minorités ethniques et, dans une moindre mesure, à ceux contre les porteurs de handicap et les personnes âgées [2]. Les programmes dont le but principal est de favoriser des échanges positifs avec les autres groupes créent des espaces de contacts directs ou indirects, comme l'enseignement scolaire partagé, les jeux en commun ou des campagnes publiques mettant en scène des personnalités représentant des minorités. Les programmes fondés sur la connaissance englobent des informations sur les autres groupes, le multiculturalisme et les préjugés ainsi que sur les attitudes et les normes intergroupes. Enfin, les programmes sociocognitifs favorisent l'acquisition de compétences comme l'empathie, la résolution de conflits et la prise de décisions fondée sur une

réflexion éthique. Les méthodes employées comprennent des discussions de groupe, des jeux de rôle, des lectures, des films ou vidéos, des simulations et du matériel imprimé. La plupart des programmes sont de faible à moyenne intensité, et peuvent durer jusqu'à huit semaines et compter jusqu'à dix unités. Mais aux deux extrémités ils peuvent aussi se réduire à une seule rencontre et ne pas dépasser les quatre heures ou au contraire s'étendre sur 44 semaines ou plus de 80 heures [2, 3]. Les écoliers de 6 à 10 ans constituent le groupe cible principal, même si certains programmes sont appliqués en âge préscolaire ou à des degrés supérieurs.

Cadre de mise en œuvre: Certains programmes ont lieu en milieu scolaire, d'autres durant les loisirs, par exemple lors de camps d'été. Le cadre des campagnes médiatiques est bien entendu beaucoup plus vaste.

Qualifications requises: Le niveau de formation varie d'un programme à l'autre, bien que la plupart exigent de l'enseignant ou de l'animateur une formation ou une préparation. Les campagnes médiatiques et les séries télévisées ne nécessitent pas l'intervention d'un médiateur.

Ressources requises: Pour certains programmes, il faut former les enseignants ou les autres personnes chargées de leur application et acquérir du matériel, tandis que d'autres peuvent se télécharger gratuitement sur Internet, de sorte que les coûts varient énormément.

Exemple de programme

Conçue pour le Conseil de l'Europe, l'«Autobiographie de rencontres interculturelles» (ARI) vise à encourager le développement de compétences interculturelles. Elle propose un fil rouge de réflexions sur les rencontres interculturelles vécues par les utilisateurs. Elle existe aussi en version pour les enfants, sous forme écrite – les enfants peuvent y travailler de façon plus ou moins autonome – et sous forme d'entretien, lors duquel l'enfant relate ses propres expériences à l'animateur. Les participants réfléchissent ainsi aux expériences interculturelles en décrivant leurs expériences au moment de la rencontre d'une personne d'une autre culture, leurs propres sentiments et les sentiments qu'ils ont perçus chez l'autre. Les exercices peuvent être réalisés avec l'ensemble de la classe ou avec quelques enfants seulement. Ce programme peut s'intégrer dans le plan d'études normal ou être utilisé après un contact avec d'autres cultures, comme après les vacances scolaires ou une manifestation interculturelle. Ses unités peuvent être téléchargées gratuitement (voir le site www.coe.int/lang-autobiography). L'impact de ce programme n'a pour l'heure fait l'objet d'aucune étude scientifique.

EFFICACITÉ

Trois méta-analyses ont résumé les études réalisées sur ce sujet. Deux d'entre elles se sont intéressées particulièrement à l'encouragement du respect et des attitudes intergroupes positives chez les enfants et les adolescents [2, 4]. La troisième, qui s'adressait à toutes les catégories d'âge, abordait les programmes destinés à favoriser les contacts [5]. Ces analyses ont débouché sur les constats suivants :

- › Parmi les programmes consacrés aux enfants qui ont été évalués, 40% avaient un effet positif, contre 50% pour lesquels aucun effet significatif

n'a été constaté [4]. Dans l'ensemble, on observe des effets significatifs avec une amélioration des attitudes intergroupes de l'ordre de 15% [2].

- › Relevons toutefois que, en dépit des nombreux résultats positifs, 10% des programmes avaient un effet négatif, c'est-à-dire qu'ils exerçaient un effet défavorable sur les attitudes intergroupes [4].
- › Les résultats des recherches laissent penser que les programmes pourraient avoir un effet durable : quatre mois après, leur impact était encore aussi important qu'à leur achèvement [2].
- › S'agissant des programmes favorisant les contacts, leur impact ne variait pas en fonction des catégories d'âge (qui allaient des enfants âgés de 12 ans aux adultes) [5].

Facteurs d'influence : nous disposons de quelques informations sur les facteurs qui influencent l'efficacité des programmes [2, 4] :

- › Les programmes semblent avoir plus d'effet sur la dimension cognitive des attitudes intergroupes que sur les dimensions comportementales et affectives. De fait, aucun effet significatif sur la dimension affective n'a été constaté.
- › Les programmes améliorent davantage l'attitude envers les personnes handicapées qu'envers les membres de minorités ethniques.
- › Les programmes qui visent l'établissement de contacts directs avec l'exogroupe ou l'amélioration de la capacité d'adopter le point de vue d'autrui ont davantage d'impact que ceux qui ont pour but l'acquisition de compétences en catégorisation sociale ou en résolution des conflits sociaux.
- › Les programmes faisant appel à des jeux de rôle semblent avoir un impact plus important que ceux qui misent sur des discussions en groupe et du matériel imprimé, même si les différences sont minimes.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse, de nombreux projets sont menés pour promouvoir la tolérance, défendre les droits de l'homme et lutter contre le racisme. A lui seul, le **Service de lutte contre le racisme** du Département fédéral de l'intérieur (DFI) avait soutenu, fin 2012, plus de 330 projets dans toutes les régions linguistiques du pays et à tous les degrés du système éducatif suisse. Une évaluation réalisée en 2011 a montré que les sujets des droits de l'homme et de la prévention du racisme étaient considérés comme importants en milieu scolaire (Service de lutte contre le racisme, 2013). La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique aussi bien que les institutions ayant pris part aux projets ont estimé que ceux-ci avaient un impact durable. La gamme des projets, très vaste, va des activités scolaires aux programmes d'échange en passant par des initiatives publiques. Certains d'entre eux

privilégient la prévention par la sensibilisation, tandis que d'autres visent à réduire les préjugés. Nous en présentons quelques exemples ci-dessous.

- › Plusieurs organisations soutiennent des projets qui encouragent la tolérance et le respect. En collaboration avec la Confédération, les cantons, les communes et des acteurs privés, le Service de lutte contre le racisme cofinance et réalise une foule de projets, dont un grand nombre porte sur la prévention auprès des enfants et des jeunes. De multiples autres projets ont été réalisés dans le cadre de la campagne **tous différents – tous égaux** du Conseil de l'Europe, destinée aux jeunes. Quant à la **fondation éducation21**, créée en 2013, elle coordonne et promeut l'éducation en vue du développement durable sur mandat de la Confédération, des cantons et des institutions privées. Son offre comprend des moyens d'enseignement recommandés sur le plan pédagogique, des conseils et des aides financières pour les projets de classe et d'établissement scolaire, notamment dans le domaine de la tolérance et du racisme. Actuellement, éducation21 invite les enseignants et les établissements scolaires à concevoir et à proposer des projets dans le cadre d'une semaine d'action contre le racisme. La fondation d'utilité publique Mercator Suisse soutient elle aussi des projets favorisant la tolérance entre des personnes d'origine sociale et culturelle différente. Ainsi, le projet **Jeunesse impliquée** d'infoclic.ch, financé par Mercator, a pour but d'encourager le respect et la tolérance, d'améliorer les relations entre générations et d'intégrer les jeunes dans la société. Il est d'ores et déjà appliqué dans plus de 100 communes et a été adapté, en collaboration avec la ville de Bâle, à une catégorie d'âge plus jeune, sous le nom de **Kinder mit Wirkung** (Enfants impliqués). Dans un autre projet soutenu par Mercator – **Unity in diversity – Junge Menschen überwinden Grenzen** (L'unité dans la diversité – Les jeunes transcendent les frontières) –, des scouts réalisent des échanges avec la Serbie et la Géorgie afin de favoriser la tolérance et la compréhension interculturelle.
- › De nombreux programmes sont proposés en milieu scolaire, comme **Illi der Landstreicher** (Illi le vagabond), un projet pédagogique sur la tolérance, le respect et les préjugés, conçu pour l'école enfantine et les trois premières années primaires. Il comprend un théâtre de marionnettes avec un livre illustré, une pièce radiophonique et un cahier didactique. En 2013, l'Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois a réalisé un projet sur **la discrimination, la pauvreté et le vivre ensemble** pour les enfants des écoles primaires de l'arc lémanique. Durant quatre matinées, les enfants ont écrit des récits et les ont transposés dans une bande dessinée. Ce projet avait pour but d'encourager une attitude respectueuse envers autrui par le biais du travail partagé. L'initiative pédagogique **Achtung. Verachtung.** (Attention. Mépris) propose, pour le secondaire I, des moyens d'enseignement sur la tolérance et l'égalité de toutes les personnes. Le cahier de l'enseignant et ses quatre unités thématiques peuvent être utilisés dans plusieurs matières. Toutefois, une brève évaluation effectuée en 2007 indiquait que cette offre n'était guère connue du

corps enseignant et mettait en doute son utilité (Widmer et Hirschi, 2007). Mentionnons par ailleurs le projet **La tavolozza dei personaggi: lavoro interdisciplinare sull'alterità** (La palette des personnages: travail interdisciplinaire sur l'altérité) que l'école secondaire tessinoise de Giornico/Faido consacre à l'altérité. Les élèves réalisent notamment une pièce de théâtre pour mieux comprendre les mécanismes de la discrimination et leurs conséquences.

- › Diverses organisations mettent sur pied des **rencontres entre groupes sociaux** afin de favoriser la compréhension mutuelle. Ainsi, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés a réalisé en 2013 des journées de rencontre entre écoliers et requérants d'asile afin que les deux côtés puissent se défaire de leurs préjugés. Quant à la Fondation Village d'enfants Pestalozzi, elle propose des rencontres avec des enfants et des jeunes d'Europe du Sud-est pour favoriser l'échange interculturel. Plus d'une vingtaine de programmes d'échanges culturels sont mis sur pied chaque année en Suisse. Les rencontres intergénérationnelles visent quant à elles à rapprocher les générations et à surmonter les préjugés. C'est le cas du projet **mobiler Generationentreff** de Jump-in (animation enfance et jeunesse de Rapperswil-Jona), de la Fondation Rajo Vita et du Centre de coordination du bénévolat. Des initiatives semblables existent aussi en Suisse romande, à l'instar du programme **Quartiers Solidaires** de la commune vaudoise d'Ecublens, qui met en contact des aînés avec des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage.
- › Il existe par ailleurs diverses **offres dans le domaine de la tolérance, des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme**. Ainsi, GRA, la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, propose notamment des exposés et des tables rondes dans les écoles, du matériel didactique, des débats publics et des voyages à Auschwitz et à Cracovie pour les écoliers. En 2013, elle a réalisé un projet d'encouragement de la tolérance et de l'empathie dans le domaine préscolaire. Lors de la campagne **Stop it! Stop it**, plus de 120 groupes de jeunes et classes d'école ont écrit un scénario de spot sur l'antisémitisme, le racisme ou le handicap; les quatre meilleurs projets ont ensuite été réalisés par une équipe de la Télévision suisse. Autre projet dans le domaine de la prévention de la violence et du racisme, **gggfon** dispense des informations et des conseils dans 62 communes de la région de Berne et de Berthoud. En 2013, cette organisation a réalisé à 20 reprises le cours pilote **Schau hin!** (Regarde!). A l'aide d'images, de brefs récits et d'autres documents pédagogiques, cette formation de quatre heures entend sensibiliser les jeunes dès l'âge de 13 ans au problème du racisme et les encourager à faire preuve de courage civique. Le gggfon propose aussi un **kiosque contre le racisme**, soit une remorque décorée avec goût qui contient un bar et diffuse du matériel et des informations sur le sujet. Ce kiosque peut être loué et installé dans les communes pour une action. A Lausanne, la municipalité a mené de 2012 à 2013 la campagne d'éducation **moi & les autres**, qui ciblait en particulier les enfants et les jeunes. Abordant toutes les formes d'altérité, cette campagne s'ar-

ticulait sur trois axes : l'égalité entre les sexes, l'égalité entre les générations et le vivre ensemble dans une société multiculturelle. Dans le cadre de cette campagne, diverses organisations ont réalisé au total 51 projets. Le rapport d'évaluation a conclu que les principaux objectifs avaient été atteints (Horber-Papazian & Häuptli, 2013).

- › Plusieurs projets sont conçus pour attirer l'attention du public sur les sujets de la tolérance et du respect. Les Eglises nationales ont ainsi mis sur pied à plusieurs reprises le **Camp du respect** à Saint-Gall et à Wil pour promouvoir la paix auprès des adolescents et des jeunes adultes (13 à 20 ans). Un parcours organisé sous tente a pour but d'encourager un débat créatif sur les préjugés envers les autres religions, sur le respect et sur la tolérance. Les villes et les cantons sont nombreux à organiser des **semaines ou des journées contre le racisme**. Ces campagnes, qui ont en général lieu chaque année, ont pour but d'attirer l'attention sur le racisme et la xénophobie. Depuis 2012, les cantons romands et le Tessin coordonnent leurs actions et proposent sur Internet une vue d'ensemble des manifestations. Parmi les autres villes qui réalisent des semaines ou des journées d'action, mentionnons celle de Lucerne, ou encore celle de Berne, dont la semaine d'action contre le racisme en est cette année à sa quatrième édition.
- › Réalisé par la Confédération, le programme **Projets urbains** s'attaque aux racines des problèmes. Ses axes principaux sont l'amélioration de l'intégration sociale dans certaines zones d'habitation et la mise en valeur de quartiers sensibles (Staub-Bernasconi & Fent, 2009). Il aide des villes de petite et moyenne importance et des communes d'agglomération à mettre en place des mesures d'ordre social et urbanistique pour améliorer la qualité de vie des quartiers, freiner la formation de ghettos et encourager la cohésion sociale. Ces projets, qui répondent à une approche globale, sont mis en œuvre avec le concours de la population : on cherche, par la réalisation de projets communs, à prévenir et à combattre les attitudes et les actes racistes. Dans le même ordre d'idées, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) du canton de Fribourg a conçu le projet pilote **Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde**, en s'inspirant du projet **Marly Sympa**, lauréat du Prix suisse de l'intégration 2009. Il entendait lui aussi améliorer la qualité de vie, encourager le vivre ensemble et l'égalité des chances et associer à la réalisation des personnes de tous âges, sexes et nationalités. De 2010 à 2013, ce projet a soutenu la mise en lien et la coopération d'acteurs locaux (instances politiques, associations, groupes, quartiers, etc.) dans six communes fribourgeoises. En favorisant leur participation, il visait aussi à rapprocher les habitants et les acteurs politiques.

De nombreux projets sont réalisés en Suisse pour promouvoir le respect, la tolérance, les attitudes positives envers les exogroupes et pour surmonter les préjugés, en particulier des projets de prévention de la violence et du racisme. Il est toutefois frappant de constater que la plupart de ces projets

sont plutôt modestes, ont une durée relativement brève et appliquent des approches très différentes. En milieu scolaire, il faut distinguer les projets proprement dits de l'enseignement ordinaire, certains plans d'études prévoyant une approche de la discrimination, des droits de l'homme et du racisme. Dans ce dernier cas, les projets se révèlent utiles pour approfondir des sujets lorsque la matière couverte par le plan d'études n'est pas suffisante. En raison de la multiplicité des projets, nous ne disposons pas encore d'évaluations de leur efficacité.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › De façon générale, les programmes visant à combattre les préjugés envers les exogroupes peuvent avoir un effet faible à modéré, mais significatif sur le terrain. Bien que l'on n'ait guère d'informations sur les effets à long terme, quelques études indiquent que l'impact des programmes est durable. Nous estimons donc qu'il vaut la peine de les réaliser. Ce sont avant tout les contacts sociaux et la formation à l'empathie et à la capacité d'adopter le point de vue d'autrui qui contribuent à l'élimination des préjugés et qui sont, par conséquent, particulièrement recommandés.
- › Nonobstant ce qui précède, signalons qu'un nombre réduit de programmes évalués ont révélé un impact négatif. Nous recommandons de réaliser d'autres études afin de savoir comment éviter un tel cas de figure.
- › De façon générale, mais également en ce qui concerne la Suisse en particulier, nous ignorons encore quelles circonstances contribuent à rendre les programmes efficaces; ce sujet mérite par conséquent d'être étudié de façon plus approfondie. Des études complémentaires sont également nécessaires pour évaluer l'utilité des programmes de prévention des incidents qui se produisent dans l'espace public et ont pour origine des préjugés. En outre, seul un très petit nombre d'évaluations de campagnes médiatiques [6] ont été publiées; or, ces dernières permettent de toucher un grand nombre de personnes à des coûts relativement faibles.
- › Il est indispensable d'adapter les programmes au contexte où ils sont mis en œuvre. Dès lors, il faut d'une part étudier minutieusement les conditions structurelles et les attitudes intergroupes en Suisse pour en tenir compte dans les projets et, d'autre part, s'assurer qu'en amont, les acteurs institutionnels et politiques locaux soient associés au programme. Ces deux conditions sont essentielles à la réussite de toute initiative.

BIBLIOGRAPHIE

Horber-Papazian, K., & Häuptli, G. (2013). Evaluation de la campagne d'éducation «moi et les autres» de la Ville de Lausanne. Institut de hautes études en administration publique, www.lausanne.ch

Fachstelle für Rassismusbekämpfung (2013). Bericht der Fachstelle für Rassismusbekämpfung 2012. Übersicht und Handlungsfelder. Bern: Fachstelle für Rassismusbekämpfung.

Rey-Baeriswyl, M.C., Heeb, J.L. Pulzer, N. (2013). Evaluation du Projet pilote cantonal «Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde» 2010–2013. Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Staub-Bernasconi, S., & Fent, H. (2009). Grundlagenpapier. Projets urbains – Gesellschaftliche Integration in Wohngebieten. Berne: Département fédéral de l'intérieur.

Widmer, T., & Hirschi, C. (Hrsg) (2007). Fallstudien zur Evaluation von Massnahmen gegen Rechtsextremismus, Zürich: Universität Zürich. www.ipz.uzh.ch

LIENS

Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur (DFI)

> www.edi.admin.ch

éducation21 > www.education21.ch

Fondation Mercator Suisse > www.stiftung-mercator.ch

Projet «Jeunesse impliquée» > www.infoclic.ch/jeunesse-impliquee

Projet «Kinder mit Wirkung» > www.infoklick.ch/kinder-mit-wirkung

Unity in diversity – Junge Menschen überwinden Grenzen

> www.scout.ch > [pfadialltag](#) > [internationales](#) > [partnerschaften](#) > [unity-in-diversity](#)

Illu der Landstreicher > www.looslipuppentheater.ch

Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois > www.afqm.ch

Journées de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés

> www.fluechtlingshilfe.ch > [formation](#) > [offres pour les jeunes](#)

Fondation Village d'enfants Pestalozzi > www.pestalozzi.ch

Projet «Mobiler Generationentreff» (rencontres intergénérationnelles)

> www.jump-in.ch

GRA-Fondation contre le racisme et l'antisémitisme > www.gra.ch

gggfon > www.gggfon.ch

moi & les autres (ville de Lausanne) > www.moi-autres.ch

Semaine contre le racisme des cantons romands et du Tessin > www.fr.ch > [Etat et droit](#) > [migrantes et migrants](#) > [bureau de l'intégration](#) > [campagnes](#) > [semainecontreleracisme](#)

Semaine contre le racisme de la ville de Berne > www.berngegenrassismus.ch

Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde > www.communes-sympas.ch

Marly Sympa > www.marly.ch > [culture-loisirs-sport](#) > [marly-sympa-qualite-de-vie](#)



APPROCHES CENTRÉES SUR LES VICTIMES

- 22. Soutien apporté aux enfants et aux jeunes victimes de violence sexuelle
- 23. Procédures de justice réparatrice

22. SOUTIEN APPORTÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle › Sélective › Indiquée	› Famille › Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) › Petite enfance (1-7) › Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Suppression ou réduction de symptômes provoqués par des actes de violence sexuelle, y compris des troubles de stress post-traumatique (TSPT), des comportements sexualisés, du manque d'estime de soi et des troubles de la sexualité

GROUPE CIBLE

Enfants et jeunes. Les adultes de référence sont parfois associés à la thérapie

RISQUES VISÉS

Conséquences des actes de violence sexuelle, cauchemars, manque d'estime de soi, troubles anxieux, angoisses, dépression, problèmes de comportement, problèmes émotionnels et traumatismes

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Les stratégies de soutien s'adressant aux enfants et adolescents victimes d'actes de violence sexuelle prennent souvent la forme d'une thérapie psychosociale visant à limiter les répercussions de ces actes sur leur psychisme et leur développement. Si les évaluations montrent que ces programmes ont un effet modéré à fort sur le bien-être des victimes, effet qui est par ailleurs durable, l'impact exact dépend cependant de divers facteurs, comme le genre de thérapie et sa durée.

PROBLÉMATIQUE

Nous entendons par violence sexuelle contre des enfants et adolescents tous les actes tombant sous le coup du droit pénal et commis à l'encontre de personnes ayant moins de 18 ans, quel qu'en soit l'auteur et sa relation avec la victime. Les violences sexuelles peuvent être très traumatisantes pour les enfants et les adolescents et provoquer ultérieurement des troubles du psychisme et du développement, comme des problèmes psychiques, des troubles de la personnalité, des troubles anxieux et de graves troubles affectifs ([1], par ex.). Il est dès lors central d'aider enfants et jeunes à élaborer leur vécu, afin qu'ils puissent plus facilement vivre des expériences positives et se sentir mieux.

Résultats d'une étude menée en Suisse: violences sexuelles et bien-être psychique

En Suisse, l'étude Optimus a montré que 8 % des garçons et 22% des filles de 15 ans ont déjà été victimes de violence sexuelle avec contact corporel. Ces jeunes manifestent plus souvent que leurs pairs des problèmes intériorisés (tristesse, anxiété, etc.) et extériorisés (agressivité physique et irritabilité, par ex.). Ainsi, 24 % des victimes présentent des troubles intériorisés, alors que ce pourcentage n'est que de 8 % pour les autres. Et les victimes ne sont que 4 % à recevoir un traitement psychologique ou psychiatrique qui leur permet d'élaborer leur vécu.

Source: Etude Optimus pour la Suisse, Averdijk et al., 2012

OBJECTIFS

Les programmes ont pour but de favoriser la guérison des victimes de violences sexuelles en atténuant leur souffrance psychique et en réduisant les comportements inadaptés, y compris les troubles de stress post-traumatique (TSPT), les comportements sexualisés ou d'autres comportements abusifs, le manque d'estime de soi et d'autres comportements problématiques intériorisés ou extériorisés. Ils s'adressent pour la plupart aux enfants et aux adolescents, mais certains associent aussi au traitement les adultes de référence (à condition qu'ils soient étrangers à l'acte) ou ne sont conçus que pour ceux-ci.

CARACTÉRISTIQUES

Les programmes de thérapie psychosociale des enfants et adolescents victimes de violence sexuelle sont fort variés; quelques-uns sont standardisés ou peuvent se réaliser à l'aide d'un manuel. En raison de la diversité des approches et des besoins des victimes, il est très difficile de présenter une vue d'ensemble de leur mise en œuvre.

Forme de mise en œuvre : La forme de mise en œuvre dépend des théories à la base de la thérapie, qui elles-mêmes s'inspirent d'une foule de modèles psychologiques. Les approches prédominantes sont toutefois de type cognitivo-comportemental, souvent axées sur le traumatisme, et s'emploient soit seules, soit en combinaison avec d'autres traitements [2]. Mentionnons parmi ces derniers la désensibilisation et la reprogrammation par les mou-

vements oculaires (ou EMDR, soit eye movement desensitization and reprocessing), les thérapies de groupe, les thérapies psychodynamiques (comme la thérapie par le jeu) ou encore la promotion de l'autonomie de l'enfant. Ces thérapies se modulent en fonction de l'âge des enfants. Chez les plus petits, les intervenants privilégient souvent le jeu et l'art-thérapie.

Cadre de mise en œuvre : Le cadre de mise en œuvre varie en fonction du type de thérapie, des besoins de la victime, du traitement qu'elle requiert, ainsi que de son exposition à d'autres violences sexuelles. La thérapie peut se réaliser dans des institutions de santé psychique ambulatoires, des établissements hospitaliers, des centres pénitentiaires pour mineurs, des foyers, des écoles, des quartiers ou directement au sein de la famille.

Qualifications requises : Les thérapeutes ont des parcours différents, ce qui n'est guère étonnant compte tenu de la diversité des approches. De nombreux programmes sont appliqués par des experts en santé mentale très qualifiés, spécialisés dans une forme de thérapie spécifique. Mais il arrive aussi parfois que la thérapie soit confiée, en totalité ou en partie, à des travailleurs sociaux ou à des thérapeutes en formation.

Ressources requises : Le coût du traitement varie considérablement d'une approche à l'autre, en raison de la diversité des programmes et de la possibilité de les moduler en fonction des besoins.

Exemple de programme

La thérapie cognitivo-comportementale axée sur le traumatisme vise à réduire les effets négatifs des violences sexuelles sur le psychisme. Conçue pour les enfants et jeunes de 3 à 18 ans, elle traite les distorsions de perception et les perceptions inadaptées, modifie les réflexes déplacés, comme la colère ou l'anxiété, mais identifie et limite aussi les problèmes d'interaction dans la famille. Cette thérapie s'adresse également aux adultes de référence qui n'ont pas participé à l'acte. Elle est généralement brève, puisqu'elle comprend entre 12 et 18 séances de 50 à 90 minutes chacune. Le programme se compose de séances individuelles, avec des plages distinctes et des plages communes pour l'enfant et l'adulte de référence. Cette thérapie ne convient pas aux enfants qui présentent de graves troubles du comportement, une tendance suicidaire ou des intentions suicidaires semi-conscientes, qui se mutilent ou qui consomment des stupéfiants (www.childwelfare.gov).

EFFICACITÉ

Il existe au moins neuf méta-analyses [2-10] sur l'efficacité des traitements psychologiques dans la réduction des séquelles des violences sexuelles exercées sur des enfants et jeunes de 18 ans ou moins. Elles aboutissent aux résultats suivants :

- › Dans l'ensemble, le traitement psychologique exerce un impact positif modéré à fort sur le bien-être psychique des victimes [2-6]. Bien que certains effets varient considérablement selon l'aspect du bien-être considéré, la conclusion générale semble être la suivante : on peut constater une amélioration pour des aspects tels que les problèmes psychiques intériorisés, les TSPT, les problèmes psychiques extériorisés et l'estime de soi.

- › Les effets à long terme ne sont que rarement étudiés. Toutefois, il est permis de conclure que ces effets sont durables et augmentent même légèrement avec le temps. Les études ne permettent pas d'en déterminer la durée exacte, mais certaines d'entre elles indiquent une persistance d'au moins six mois [7], jusqu'à un an [6] ou même 21 mois [2].
- › Le programme le plus évalué est la thérapie cognitivo-comportementale axée sur le traumatisme (TCC-AT). Plusieurs études ont constaté que cette thérapie est particulièrement efficace appliquée seule ou en combinaison avec une thérapie de soutien ou un traitement psychodynamique, comme la thérapie par le jeu ([2], par ex.). Ce constat ne fait toutefois pas l'unanimité, certains auteurs ayant constaté que la TCC-AT n'est particulièrement efficace que pour traiter les TSPT, mais pas de graves troubles du comportement [7], ou qu'elle obtient les mêmes effets qu'une thérapie par le jeu ou une thérapie de soutien [3].

Facteurs d'influence: Les méta-analyses mentionnées ont évalué un ensemble de facteurs qui exercent une influence sur l'efficacité du traitement psychologique des victimes de violence sexuelle. Elles ont identifié diverses caractéristiques à ce propos :

- › La plupart des études concluent à l'existence d'une corrélation entre la longueur du traitement (nombre de semaines et de séances) et son efficacité.
- › Certaines évaluations laissent penser que les séances ne dépassant pas une heure sont plus efficaces que celles qui durent davantage.
- › Les recherches aboutissent parfois à des résultats contradictoires en ce qui concerne l'efficacité relative des thérapies de groupe et des thérapies individuelles. Ainsi, une étude conclut qu'elles ont toutes la même efficacité, tandis qu'une autre considère que le traitement individuel est plus efficace que la thérapie de groupe, en particulier pour soigner les TSPT. Dans ce dernier cas, la thérapie familiale peut aussi être efficace, mais le nombre d'études évaluées est insuffisant pour en avoir la certitude. Au demeurant, ce type de thérapie n'est pas indiqué en cas de risque aigu.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

Dans la plupart des cantons, la violence domestique et la violence sexuelle relèvent des services d'intervention contre la violence domestique, des centres cantonaux d'aide aux victimes et des bureaux de l'égalité. En fonction des besoins, ces services adressent les victimes à d'autres institutions, qui leur offrent un refuge ou une assistance ambulatoire. Voici quelques exemples d'initiatives dans ce domaine :

- › Diverses organisations dispensent une **assistance immédiate aux victimes de violence**. Il s'agit dans certains cas de centres généraux d'aide aux victimes (comme les centres LAVI, Opferberatung Zürich, Weisser Ring Opferhilfe) ou de services fournissant une assistance aux victimes de vio-

lence domestique ou de violence contre les femmes (Solidarité Femmes, Frauen Nottelefon, par ex.) ou contre les hommes (Zwüschehalt, Mannebüro Zürich). Ces centres orientent aussi les usagers vers des spécialistes dispensant des traitements psychologiques.

- › Certains services accueillent uniquement des **victimes de violence sexuelle**. Ainsi, l'association **Faire le pas** propose aux victimes de violence sexuelle des traitements tant individuels qu'en groupe, ainsi que des ateliers de création. Quant au centre **Castagna**, il conseille ces victimes et les oriente vers des spécialistes actifs notamment dans le domaine de la psychothérapie, des traitements médicaux, de l'assistance juridique et du soutien aux victimes. L'organisation privée d'intérêt public **Familles Solidaires**, à Lausanne, propose une assistance aux enfants et aux jeunes victimes de violence sexuelle, ainsi qu'à leurs parents. Ses spécialistes – des travailleurs sociaux, des psychothérapeutes et des psychologues formés à cet effet – dispensent non seulement une assistance téléphonique immédiate, mais aussi une aide directe et une assistance lors de séances individuelles ou en groupe.
- › Plusieurs **antennes** s'adressent plus précisément aux jeunes (cf. liste des sites Internet à la fin de ce chapitre). Elles proposent notamment une assistance pour aider à gérer les émotions et résoudre les problèmes pratiques, au téléphone, sur Skype, lors de contacts personnels, par texto, chat, Facebook ou messagerie électronique. Si besoin est, elles fournissent aussi les coordonnées d'institutions offrant une aide psychologique, de centres de consultation sur la sexualité et de médecins spécialistes.
- › Certains sites offrent des **forums ou des services de consultation en ligne** ; des spécialistes et des pairs offrent leur aide aux adolescents, qui peuvent y poser leurs questions (cf. liste des sites Internet à la fin de ce chapitre). Ainsi, le site **Lilli** fournit des informations sur la sexualité et la violence sexuelle, mais également des conseils anonymes en ligne. Les jeunes posent leurs questions et une équipe de médecins spécialistes, de psychologues, de sexologues et de conseillers leur répond. Bien qu'il ne soit pas axé sur la violence ou la maltraitance, le site **Ciao** fournit lui aussi des informations sur ce sujet et dispose d'une application. Quant au site **Comeva**, il propose non seulement un service de consultation, mais aussi un forum où des jeunes peuvent se conseiller mutuellement en cas de problèmes, et notamment en cas de violence sexuelle.
- › Divers hôpitaux pédiatriques disposent de **groupes de protection de l'enfance** interdisciplinaires et spécialisés, qui évaluent les risques et adoptent les mesures qui s'imposent pour protéger les enfants. Ils dispensent ainsi aux enfants victimes de violence sexuelle une assistance médicale, juridique, sociale et psychologique. Ces groupes existent par exemple dans les hôpitaux de Zurich, Bâle, Saint-Gall, Berne et Lucerne. En Suisse romande, le **Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)** est l'un des cinq hôpitaux universitaires de Suisse qui comptent un **groupe spécialisé**

dans la prévention de la maltraitance (le Child Abuse and Neglect Team ; Cheseaux, 1996). Composée de spécialistes de la pédiatrie, de la psychiatrie, des services sociaux et de la médecine légale, cette équipe interdisciplinaire s'occupe de cas de maltraitance et de violence dont sont victimes les enfants et les adolescents et propose à ceux-ci une vaste gamme de prestations. Elle a notamment fondé un centre d'urgence pour gérer les cas de violence sexuelle.

La Suisse dispose d'un large éventail d'offres dont le but est de fournir un soutien psychologique aux jeunes victimes de violence sexuelle. Certaines de ces offres tirent parti du potentiel des médias modernes, ce qui est fortement recommandé et devrait se généraliser afin d'atteindre le plus d'enfants et de jeunes possible. Bien que les initiatives que nous citons soient en règle générale bien développées et implantées, leur efficacité n'a fait à notre connaissance l'objet d'aucune évaluation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Toutes les méta-analyses s'accordent à dire que la thérapie psychologique parvient à réduire les séquelles dont souffrent les enfants et adolescents victimes de violence sexuelle. Elles montrent ainsi que cette approche est utile pour venir en aide à ces victimes.
- › L'une des difficultés – et non des moindres – réside dans le fait que les victimes sont peu nombreuses à demander l'aide d'un professionnel (cf. Averdijk et al., 2012). Il est dès lors crucial de mieux faire connaître les services d'assistance aux victimes et pour cela les médias modernes sont susceptibles de jouer un rôle décisif.
- › Bien que les études d'évaluation soient nombreuses, il n'en existe pas à notre connaissance en Suisse. Par ailleurs, les études réalisées à l'étranger, surtout les plus anciennes, ne satisfont pas toujours aux exigences d'une évaluation scientifique réalisée dans les règles de l'art. La plupart d'entre elles ont ainsi été réalisées sans groupe de contrôle ni échantillonnage aléatoire. Nous recommandons dès lors de réaliser des études rigoureuses, avec échantillonnage aléatoire et groupe de contrôle, portant également sur les effets à long terme, afin de réaliser des progrès dans ce domaine. Il serait aussi souhaitable d'évaluer le travail des centres d'aide aux victimes.
- › Certaines études indiquent que la thérapie familiale ou l'implication des adultes de référence dans le traitement, voire les deux à la fois peuvent avoir des effets favorables. Toutefois, les études réalisées jusqu'ici ne sont pas assez nombreuses pour l'affirmer en toute certitude. Il n'en reste pas moins que cette approche semble être prometteuse.

BIBLIOGRAPHIE

Averdijk, M., Mueller-Johnson, K. et Eisner, M. (2012). Victimization sexuelle des enfants et des adolescents en Suisse, rapport final pour l'UBS Optimus Foundation. www.optimusstudy.org

Cheseaux, J. J. (1996). Pourquoi un CAN team (Child abuse and neglect) à l'hôpital? Revue médicale de la Suisse romande, 116, pp. 823-827.

LIENS

Centres LAVI > www.centrelavi-ge.ch > [adresses utiles](#)

Centre de consultation pour les victimes à Zurich > www.opferberatungzh.ch

Assistance aux victimes Weisser Ring > www.weisser-ring.ch

Frauen Notteléfono (téléphone de secours pour les femmes)
> www.frauennotteléfono.ch

Solidarité Femmes > www.solidarite-femmes.ch

Foyer pour hommes Zwüschehalt > www.zwueschehalt.ch

Centre de consultation pour hommes Mannebüro Zürich > www.mannebuero.ch

Faire le Pas > www.fairelepas.ch

Castagna > www.castagna-zh.ch

Familles Solidaires > www.familles-solidaires.ch

Sites Internet pour jeunes

> www.schlupfhuus.ch

> www.147.ch

> www.telme.ch

> www.lilli.ch

> www.ciao.ch

> www.comeva.ch

Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (CHUV) > www.umsa.ch

23. PROCÉDURES DE JUSTICE RÉPARATRICE

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle Sélective › Indiquée	Famille Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Prêdolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Amener les auteurs de délits à considérer les délits comme un acte contre une personne plutôt que contre l'ordre étatique. Donner voix aux victimes et aux auteurs d'infraction dans la procédure pénale.

GROUPE CIBLE

Jeunes et adultes auteurs et victimes d'infractions

RISQUES VISÉS

Prise en compte insuffisante des conséquences de l'infraction, risque de récidive, manque d'implication de la victime dans la procédure pénale, faible taux de résolution des conflits dans les procédures pénales usuelles

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

La justice réparatrice est une alternative ou un complément à la procédure pénale usuelle. Elle instaure un dialogue constructif entre les personnes concernées par une infraction (victime, auteur et membres de la communauté) dans le but d'ouvrir la discussion sur le délit, ses effets et sa réparation. La plupart des procédures de justice réparatrice sont destinées aux jeunes ayant commis des infractions mineures (par ex. lésions corporelles), mais il en existe aussi pour les adultes et les infractions graves. Plusieurs études montrent que, par rapport à la procédure pénale usuelle, cette approche a plus d'effet sur le sentiment de satisfaction des victimes et des auteurs et qu'elle réduit les cas de récidive.

PROBLÉMATIQUE

Les personnes directement concernées par une infraction, à savoir les victimes et les auteurs, sont celles qui en subissent les principales conséquences. Les victimes d'actes de violence peuvent être traumatisées, souffrir de blessures, subir une perte de gain ou voir leur qualité de vie se détériorer [1, 2]. Les auteurs doivent quant à eux faire face au rejet social et aux conséquences d'une plainte pénale (procédure pénale, jugement, peine). Contrairement aux procédures pénales usuelles, qui considèrent les infractions comme des actes contre l'Etat, la justice réparatrice implique directement les victimes et les auteurs pour répondre à leurs besoins en matière d'information et les aider à maîtriser leur ressenti émotionnel, et leur permettre ainsi de surmonter les conséquences de l'infraction. En outre, ce travail actif et constructif effectué par les personnes directement concernées contribue à les responsabiliser, ce qui n'est pas le cas si l'auteur subit les conséquences de l'infraction avec passivité et si la personne lésée est réduite à un rôle de victime et de témoin.

OBJECTIFS

La justice réparatrice vise à combattre les conséquences négatives des infractions sur les personnes directement concernées, en travaillant sur les aspects émotionnels et en développant des solutions de réparation. Le but n'est pas la punition en soi, mais la restauration des relations entre les parties. Cette approche offre à la victime la possibilité de poser des questions à l'auteur de l'infraction et de lui demander des comptes, mais aussi de lui expliquer en quoi l'infraction l'a lésée, ainsi que de formuler ses exigences en termes de réparation des dommages subis. L'objectif est de favoriser le processus de guérison de la victime. Quant à l'auteur, cette approche doit lui permettre d'assumer sa responsabilité, de juger par lui-même des conséquences de son acte, de s'excuser et de proposer une réparation. Ainsi, chaque partie peut se mettre dans la peau de l'autre et surmonter plus facilement les conséquences de l'infraction. Pour atteindre ces objectifs, les procédures de justice réparatrice essaient de mettre sur pied un cadre protégé favorisant un dialogue ouvert et un échange sincère.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Il existe de nombreuses formes de justice réparatrice. Les approches le plus souvent analysées sont celles où victime et auteur se rencontrent, en présence d'un intermédiaire ou non, dans le cadre d'une procédure de médiation. La procédure typique comprend une première rencontre entre la victime et l'auteur, toujours en présence d'un tiers. Pour les cas graves et les conflits complexes, il peut y avoir plusieurs rencontres. Les deux parties discutent de l'infraction, de ses conséquences et de la manière dont le dommage pourrait être réparé. La victime et l'auteur sont généralement préparés avant de se rencontrer, afin qu'ils comprennent

bien les objectifs de la procédure et leur rôle respectif. Les accords issus de la discussion (par ex. réparation, travail d'utilité publique, cure de désintoxication) sont mis par écrit et soumis à un contrôle ultérieur pour vérifier qu'ils ont bien été respectés. La collaboration volontaire de la victime et de l'auteur est en général requise, voire considérée comme un critère essentiel pour le succès d'une telle démarche.

D'autres formes de justice réparatrice prévoient, outre cette rencontre, un dédommagement imposé par le tribunal ainsi que des échanges indirects entre victime et auteur, notamment par l'intermédiaire d'un médiateur, d'une lettre d'excuse ou d'une lettre de la victime expliquant à l'auteur les conséquences de son acte.

Les approches de justice réparatrice peuvent être mises en œuvre à n'importe quelle étape de la procédure pénale, aussi bien avant son ouverture que pendant la procédure d'instruction, pendant la procédure judiciaire elle-même ou au moment de l'exécution de la peine [4].

Cadre de mise en œuvre : Les rencontres entre victime et auteur se déroulent habituellement dans une salle du palais de justice ou du bâtiment communal. Elles sont aussi de plus en plus organisées sur le lieu de travail ou à l'école, dans le cadre de programmes de lutte contre le harcèlement [3].

Qualifications requises : Les personnes servant d'intermédiaire dans les procédures de justice réparatrice (volontaires, policiers ou autres spécialistes) sont formées à la médiation. Si la durée de cette formation peut varier, les programmes de qualité reposent tous sur un enseignement approprié de la théorie, des principes, des valeurs et de la pratique de la justice réparatrice, ainsi que sur des cours de remise à niveau et de perfectionnement[5].

Ressources requises : La formation des intermédiaires comporte un coût. Cependant, en réduisant les problèmes de santé mentale chez les victimes et les cas de récidives et d'incarcérations du côté des auteurs, la justice réparatrice peut présenter un rapport coût/efficacité positif.

Exemple de programme

Le programme de justice réparatrice Restorative Justice Initiative, mis en œuvre en Grande-Bretagne, a pour objectif d'améliorer la sécurité et la qualité de vie de la communauté en permettant à la victime, à l'auteur et aux membres de la communauté d'entrer dans un processus de guérison, d'indemnisation et de réintégration dans la société. Le programme organise des médiations et des rencontres entre victime et auteur tant dans le cadre de procédures pénales que dans des contextes plus informels, comme à l'école ou au travail. L'objectif est de rétablir la paix et l'ordre en permettant d'une part à l'auteur d'assumer sa responsabilité, de s'excuser et de réparer le dommage, et d'autre part à la victime d'exprimer sa souffrance. En rétablissant les relations entre les différentes personnes concernées, le programme vise à renforcer la cohésion de la communauté en la responsabilisant par rapport aux problèmes communs et aux solutions possibles (www.rji.org.uk).

EFFICACITÉ

Toutes les études de synthèse prises en compte dans le cadre du présent rapport analysent des procédures basées sur la rencontre entre victime et auteur et s'intéressent essentiellement aux infractions commises par des jeunes. Par conséquent, l'aperçu qui suit décrit l'efficacité des approches de justice réparatrice correspondant à ces critères.

- › Les victimes d'infractions ayant participé à des rencontres organisées selon l'approche de la justice réparatrice montrent un sentiment de satisfaction plus marqué que celles ayant suivi une procédure pénale usuelle [4].
- › La même observation s'applique aux auteurs d'infractions, sauf lorsque la procédure de justice réparatrice intervient après la condamnation [4].
- › De même, la probabilité que les auteurs respectent les accords de réparation est plus grande que si les dédommagements sont imposés par un tribunal [4]. Cette relation de cause à effet est relativement marquée.
- › Les résultats des recherches portant sur l'efficacité de ces approches sur la criminalité sont un peu moins parlants [3]. De manière générale, le risque de récidive est tendanciellement plus faible chez les auteurs d'infractions ayant suivi une procédure de justice réparatrice que chez ceux ayant suivi une procédure usuelle [4]. Avec une séance de médiation entre la victime et l'auteur, la probabilité de récidive chez les jeunes peut même diminuer de 30 % par rapport aux jeunes auteurs d'infractions n'ayant pas suivi cette approche.
- › Les résultats de ces études sont cependant biaisés par le fait que la participation à ces procédures n'est souvent pas imposée ou qu'elle ne peut pas l'être. Par conséquent, il est très probable que l'échantillon de victimes et d'auteurs participant aux programmes ne soit pas représentatif. Cela dit, les études tenant compte de cette distorsion présentent tout de même des résultats positifs, laissant ainsi augurer un potentiel intéressant pour ces méthodes [3].

Facteurs d'influence : Les procédures soumises à une supervision intense et à de nombreux contrôles sont mises en œuvre de manière plus stricte. Par rapport aux procédures moins supervisées, elles s'avèrent plus efficaces pour réduire les cas de récidive [8].

Les approches essentiellement centrées sur la resocialisation des auteurs ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des victimes et sont peu satisfaisants à leurs yeux.

En outre, les besoins de la victime ne sont pas suffisamment pris en compte lorsque le médiateur est peu expérimenté, insuffisamment formé ou peu au fait des principes théoriques de la justice réparatrice. La pression pour aboutir rapidement à un accord ou les tentatives d'intimidation de la part de l'auteur peuvent induire un sentiment de déception chez la victime. Idéa-

lement, la justice réparatrice devrait être appliquée de façon à garantir la satisfaction de la victime ; pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur une formation adéquate des médiateurs et sur une préparation approfondie de tous les participants, miser sur une approche tenant compte de la sensibilité des victimes, et faire en sorte de développer une empathie réciproque entre les parties et un échange fructueux conduisant aux excuses de l'auteur et au pardon de la victime [5].

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En matière de justice réparatrice, la médiation est la procédure la plus utilisée en Suisse. Outre les dispositions légales concernant la médiation, nous présentons ci-dessous des exemples concrets, ainsi que d'autres projets intéressants.

- › La **loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs** (DPMIn) est entrée en vigueur en 2007, introduisant la médiation dans le droit pénal des mineurs (art. 8). Cette disposition a ensuite été transférée, dans une formulation plus courte, dans la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin). Elle permet à l'autorité d'instruction et aux tribunaux de suspendre en tout temps la procédure et de charger une organisation ou une personne compétente d'engager une procédure de médiation (art. 17 PPMIn). S'il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection, une médiation peut être engagée dans la procédure pénale des mineurs avec l'accord du prévenu et du plaignant et avec le soutien d'un médiateur neutre. Si la médiation aboutit à un accord, la procédure est classée. L'application de cette mesure est une compétence cantonale et il n'existe pas de directives fédérales couvrant tous les domaines (par ex. l'indépendance de l'organisation ou de la personne compétente par rapport à l'autorité qui a délivré le mandat), ce qui explique la diversité des formes de médiation existantes.
- › Plusieurs cantons utilisent déjà depuis un certain temps **la médiation pénale**, notamment Zurich, Argovie, Fribourg et Bâle-Campagne. Ainsi, depuis l'introduction de cette offre en 2004 et jusqu'en 2008, les juges des mineurs du canton de Fribourg ont engagé environ 300 médiations, touchant près de 500 jeunes prévenus (Perrier, 2011). Dans la plupart des cas de médiation (80 %), un accord a pu être trouvé (Perrier, 2011). Le **Bureau de la médiation pénale pour les mineurs**, rattaché administrativement au Service de la justice, comprend deux médiateurs francophones et un médiateur germanophone. Parmi les cantons romands, c'est à Fribourg que la médiation ordonnée par un juge est le plus répandue. Cette procédure existe aussi à Zurich depuis 2002. Le service de médiation pénale du canton de Zurich (kon§ens Strafmediation), mis sur pied sous forme d'un projet pilote, était compétent jusqu'en 2010 pour les médiations dans les procédures pénales des adultes et des mineurs et proposait une alternative à la procédure pénale usuelle. Avant que le service ne soit institutionnalisé en 2006, plus de 170 médiations ont été réali-

sées dans le cadre du projet pilote (Zanolini, 2007), suivies par plus de 120 autres jusqu'en 2008 (Zanolini, 2009). Plus de 90% de ces médiations ont été couronnées de succès. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale en 2011, le service zurichois a été rebaptisé: le nouveau **Service pour la médiation dans la procédure pénale des mineurs** (Stelle für Mediation im Jugendstrafverfahren) ne s'occupe désormais plus que des médiations ordonnées par le tribunal des mineurs ou le ministère public des mineurs. Dans le canton d'Argovie, l'**association «Mediation im Strafverfahren Aargau»** organise des médiations dans le cadre de procédures pénales des mineurs sur mandat du ministère public des mineurs du canton. L'association, fondée en 2004 par des spécialistes en matière de conseil et des représentants de la justice et du barreau, s'occupe de questions liées à la médiation dans la procédure pénale. Outre conseiller ses mandants et soutenir les médiateurs, elle gère les contacts avec les services et les spécialistes des autres cantons. Entre 2008 et 2010, l'association a mené un projet pour introduire la médiation dans la procédure pénale des mineurs avec l'appui des services cantonaux, sur le modèle du projet pilote zurichois. L'objectif était de mettre sur pied un service pouvant fournir des informations et, au besoin, tenter une première approche (le rapport sur le projet, en allemand, peut être commandé à l'adresse www.medistaargau.ch). Le **ministère public de Bâle-Campagne**, qui offre depuis plus de 15 ans la possibilité d'organiser une conciliation entre victimes et auteurs d'infractions, constitue un autre exemple. Cette conciliation est proposée dans les procédures pénales des mineurs essentiellement dans les cas où les deux parties risquent encore de se rencontrer ou lorsque la situation de conflit qui les oppose risque de perdurer. Dans ce service, contrairement à beaucoup d'autres, la médiation n'est pas déléguée à des organisations ou à des personnes externes, mais menée directement par le ministère public des mineurs. En revanche, pour garantir la confidentialité, le médiateur ne doit avoir aucune compétence décisionnelle dans la procédure pénale ni aucun lien avec le procès (cf. Domenig, 2011).

- › Des procédures de médiation ont également été mises en place par les polices cantonales, dans le cadre de procédures extrajudiciaires ou de programmes de prévention. On peut par exemple citer le groupe de travail de la police cantonale tessinoise **Gruppo Visione Giovani** (Groupe vision jeunes), qui utilise une procédure de médiation dans sa stratégie de prévention et d'intervention dans les écoles. Des policiers se mettent à la disposition des écoles, des associations et des privés dans les cas de violence juvénile. Lorsqu'un cas survient, ils interviennent en tant qu'arbitres entre les auteurs, les victimes et les témoins.
- › Outre les services publics, associations et réseaux, il existe également de **nombreux prestataires privés** qui proposent des médiations, en particulier dans le cadre de procédures pénales des mineurs. Sur le site Internet de la Fédération suisse des associations de médiation, il est possible, entre autres, de chercher un médiateur à l'aide de différents critères, par

exemple par canton, sexe ou secteur d'activité (par ex. «domaine pénal/justice restauratrice»).

- › Il existe en Suisse quelques **offres spécifiques de formation pour les médiateurs**, portant tout particulièrement sur les méthodes de médiation applicables dans la procédure pénale des mineurs. La HES de Berne, par exemple, propose une formation continue destinée à des médiateurs déjà formés. Ces derniers y découvrent les différentes approches et applications cantonales, s'initient aux méthodes d'usage et apprennent à les choisir en fonction de la situation.

La médiation pénale pour les jeunes, qui est actuellement ancrée dans la loi, se décline sous des formes très différentes. Cela tient en partie au fait que de nombreux détails, par exemple les exigences requises pour être médiateur, ne sont pas fixés dans la législation fédérale. S'il est vrai qu'il existe différentes offres de médiation, les mécanismes de résolution des conflits extrajudiciaires proposés par des prestataires privés et s'inspirant de la justice réparatrice sont encore très rares. Le droit pénal des mineurs autorise certes le juge ou le ministère public des mineurs à faire appel à un médiateur, mais cette possibilité doit encore être étendue dans la pratique. Pour l'instant, faute de statistiques sur les médiations menées dans l'ensemble du pays, il est encore difficile d'évaluer l'effet de l'introduction et de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales au niveau fédéral.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Les derniers résultats de la recherche autorisent un certain optimisme par rapport à l'efficacité des procédures de justice réparatrice. Ces approches affichent un taux de satisfaction relativement élevé des victimes et des auteurs, les accords de dédommagement sont respectés et le taux de récidive est plus faible par rapport aux approches usuelles de la justice pénale, comme l'incarcération ou les condamnations. En outre, il y a des raisons de penser que l'économicité de ces procédures est plutôt bonne.
- › Les procédures bien supervisées, centrées sur la victime, menées par des médiateurs bien formés et encourageant une communication sincère et respectueuse semblent être les plus efficaces.
- › La recherche sur l'efficacité de ces approches est encore confrontée à de nombreux défis. Tout d'abord, il est nécessaire de mieux comprendre comment les résultats actuels sont influencés par le fait que les participants doivent, la plupart du temps, donner leur accord pour prendre part à ces procédures. Ensuite, il faut acquérir plus de connaissances sur l'efficacité des différentes formes de programmes, et comprendre si celle-ci varie en fonction des groupes cibles (par ex. jeunes vs adultes) et des types d'infractions (par ex. infractions mineures vs infractions graves). Enfin, il est nécessaire d'en apprendre davantage sur les effets à long terme de ces approches.

BIBLIOGRAPHIE

- Bonvin, B. & Mabillard, J. (2013).** Evaluation de la conciliation extrajudiciaire et des réseaux en matière de délinquance juvénile (VD) et perspectives pour la justice réparatrice. Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Domenig, C. (2011).** Behördeninterne Mediation im strafrechtlichen Kontext, www.baselland.ch
- Domenig, C. (2008).** Restorative Justice und integrative Symbolik. Möglichkeiten eines integrativen Umgangs mit Kriminalität und die Bedeutung von Symbolik in dessen Umsetzung. Berne: Haupt Verlag.
- Domenig, C. (2012).** Wiedergutmachung im Gegenwind – Entwicklungstendenzen der Restorative Justice in der Schweiz. In: TOA-Infodienst N° 45.
- Garcia, M. & Zihlmann, B. (o. J.).** Mediation im Jugendstrafverfahren. Baden: MediSt Aargau.
- Mirimanoff, J. (2013).** Médiation et jeunesse. Mineurs et médiations familiales, scolaires et pénales en pays francophones. Bruxelles: Larcier.
- Perrier, C. (2011).** La médiation en droit pénal suisse. Étude de la législation suisse relative à la médiation pénale à la lumière des droits français, allemand et belge. Bâle: Helbing Lichtenhahn.
- Schwarzenegger, C., Thalmann, U. & Zanolini, V. (2006).** Mediation im Strafrecht: Erfahrungen im Kanton Zürich. Schlussbericht zur kriminologischen Evaluation des Zürcher Pilotprojekts. Zurich: Universität de Zurich, www.rwi.uzh.ch
- Zanolini, V. (2007).** Erste Erkenntnisse zur Mediation im Jugend- und Erwachsenenstrafrecht: Die wichtigsten Ergebnisse der kriminologischen Evaluation des Pilotprojekts «Strafmediation» im Kanton Zürich. Schweizerische Zeitschrift für Strafrecht, 125, pp. 395–418.
- Zanolini, V. (2009).** Quo vadis Strafmediation? Bericht zuhanden der Direktion der Justiz und des Innern des Kantons Zürich über die Praxis der Strafmediation nach zwei Jahren seit deren gesetzlicher Verankerung. Jusletter 23.

LIENS

- Fédération Suisse des Associations de Médiation > www.infomediation.ch
- Groupe de travail Coordination médiation Suisse > www.mediationschweiz.ch
- Canton de Zurich, Service pour la médiation dans la procédure pénale des mineurs > www.jugendstrafrechtspflege.zh.ch > [Stelle für Mediation](#)
- Canton de Fribourg, Bureau de la médiation pénale pour les mineurs > www.fr.ch/sj > [Médiation](#)
- Mediation im Strafverfahren Aargau > www.medistaargau.ch
- Mediation Zentralschweiz > www.mediation-zentralschweiz.ch
- Netzwerk Mediation Kanton Schwyz > www.mediation-schwyz.ch



CONTRÔLE SOCIAL

- 24. Programmes visant à réduire la consommation d'alcool
- 25. Travail de police orienté sur les lieux sensibles
- 26. Prévention situationnelle de la criminalité dans l'espace public

24. PROGRAMMES VISANT À RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ALCOOL

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle › Sélective › Indiquée	› Famille › Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Prédolésence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Réduire la consommation d'alcool et la violence que celle-ci entraîne

GROUPE CIBLE

Consommateurs d'alcool, consommateurs à risque, jeunes consommateurs, adeptes de l'ivresse ponctuelle

RISQUES VISÉS

Consommation excessive d'alcool, manque de rigueur dans l'application de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs, agression et vandalisme en état d'ébriété, mythes relatifs à la consommation d'alcool à risque

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Consommer de l'alcool augmente le risque de commettre des actes de violence et d'en subir. De nombreuses stratégies ont été développées dans le but de réduire cette consommation et ses conséquences néfastes. Parmi celles-ci, certaines relèvent de l'information et de la sensibilisation aux effets préjudiciables de cette consommation, mais les indices suggérant que ces stratégies réduisent effectivement la consommation d'alcool sont rares. D'autres stratégies s'articulent autour de mesures politiques ayant une incidence sur l'accessibilité de l'alcool; leur impact est d'autant plus positif qu'elles agissent tant au niveau de la consommation que de la violence. Le troisième type de stratégies comprend, lui, des programmes de traitement, parmi lesquels des interventions brèves axées sur le conseil et des initiatives comportementales destinées aux consommateurs d'alcool. Ces programmes réduisent la consommation d'alcool. Bien que les données concernant leurs retombées sur la violence soient peu nombreuses, on peut attendre que la réduction de la consommation d'alcool induise également une diminution de la violence.

PROBLÉMATIQUE

Plusieurs études ont mis en évidence que le risque de commettre [1] des actes de violence et d'en subir [2] est plus élevé chez les jeunes consommant de l'alcool. En effet, lorsqu'un individu est sous son emprise, il perd assez facilement le contrôle de lui-même, ce qui peut entraîner une escalade des conflits. De plus, l'alcool affecte le contrôle des capacités cognitives et psychomotrices, si bien que les personnes sous influence de l'alcool sont des cibles privilégiées pour les agresseurs. La consommation problématique d'alcool a également des effets sur la santé et sur d'autres domaines, comme par exemple les accidents de la route; ces derniers ne sont toutefois pas abordés ici (pour de plus amples informations, cf. [3, 4]).

Résultats de l'étude z-proso: consommation d'alcool

24% des Zurichois âgés de 15 ans consomment de l'alcool chaque mois, tandis que 8% en boivent toutes les semaines. Les individus faisant partie de ces deux catégories ont une probabilité plus élevée d'avoir commis un vol ou un acte de violence, d'avoir été signalés à la police et interrogés par celle-ci, d'avoir harcelé un tiers, d'être membre d'une bande, d'avoir écopé de punitions à l'école et d'être victimes de violences graves. Les jeunes se livrant à la biture express ou binge drinking (c.-à-d. ayant consommé au moins cinq boissons alcoolisées à la suite) sont particulièrement exposés. Bien que ces résultats n'établissent pas de corrélation directe entre la consommation d'alcool et ces expériences, 4% des adolescents ayant déjà bu de l'alcool ont été présentés à la police pour cette raison.

Source: analyse des données du projet zurichois pour le développement social des enfants et des adolescents, z-proso

OBJECTIFS

Les mesures visent à réduire la consommation d'alcool, ce qui devrait entraîner un recul du nombre d'auteurs et de victimes de violence.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre: Quatre types de programmes ont été recensés [4]: premièrement, les stratégies misant sur l'information et la sensibilisation aux risques que présente la consommation d'alcool. Elles se déclinent en campagnes d'information, programmes scolaires, dispositifs ciblant les adultes et avertissements imprimés sur les étiquettes de boissons alcoolisées.

Deuxièmement, il y a les mesures politiques qui ont une incidence sur l'accessibilité de l'alcool. Taxer plus lourdement les boissons alcoolisées, élever l'âge légal pour la consommation d'alcool et encadrer plus strictement la vente d'alcool – par exemple en contrôlant les jours et horaires d'ouverture, de même que la densité des points de vente – sont autant d'initiatives à ranger dans cette catégorie [5, 6].

Troisièmement, on retrouve les programmes de traitement destinés aux personnes présentant une consommation problématique d'alcool. Ces programmes se répartissent en trois catégories: les interventions brèves, les

programmes de traitement spécialisé et les groupes de soutien [3]. Les interventions brèves s'adressent à des buveurs présentant un risque élevé et entendent brider leur consommation d'alcool. En général, elles sont menées avant que des problèmes liés à l'alcool n'apparaissent, ou juste après [3], et sont souvent proposées à l'occasion d'une prise en charge médicale motivée par d'autres motifs (parfois en lien avec l'alcool). En pareil cas, les interventions doivent s'inscrire dans le cadre d'une consultation en bonne et due forme [7]. Ces dispositifs s'articulent autour des éléments clés suivants : conseils ou directives concernant la réduction de la consommation d'alcool ; suivi personnalisé portant sur les habitudes de consommation du participant au programme (étayé, par ex., par des analyses du taux d'alcoolémie dans le sang) ; information sur les risques qu'induit une forte consommation d'alcool, tant sur le plan social que sanitaire ; appui individuel pour la définition de plans de réduction de la consommation ; soutien pour l'atteinte des objectifs fixés (se traduisant par ex. par une aide dans le développement d'aptitudes et de stratégies permettant de gérer des situations à risque et de surmonter les difficultés) ; examens ultérieurs et appels de suivi [7-9]. Ajoutons encore le « feedback normatif », qui est une composante importante de ces dispositifs, voire parfois la seule. Il consiste à fournir des renseignements sur la consommation d'alcool de tiers (par ex. sur l'homme ou la femme type), afin que le participant réalise que son comportement pose problème.

Les traitements spécialisés ciblent, eux, davantage la dépendance à l'alcool. Ils comprennent la gestion du sevrage, la réinsertion et la prise en charge cognitivo-comportementale visant à éviter les rechutes. On peut également envisager un traitement pharmacologique, mais comme celui-ci dépasse le cadre du présent chapitre, nous renvoyons à un aperçu des résultats des études scientifiques effectuées dans ce domaine [4].

Enfin, créés pour aider les personnes alcooliques tentant de rester abstinentes, les groupes de soutien permettent aux participants de se réunir pour échanger leurs expériences et s'entraider.

A ces trois stratégies s'ajoutent d'autres programmes, notamment communaux, qui sont à mi-chemin entre les mesures politiques et les mesures individuelles et s'inscrivent principalement dans le domaine du développement institutionnel. Citons encore les campagnes sur l'alcool au volant et les initiatives destinées à influencer sur la commercialisation de l'alcool. Toutefois, ces stratégies n'entrant pas dans le cadre du présent chapitre, nous renvoyons là encore à d'autres publications [4].

Cadre de mise en œuvre : Le nombre de stratégies recensées étant conséquent, leurs cadres de mise en œuvre respectifs varient sensiblement ; ils sont donc présentés de manière générique uniquement. Tandis que les campagnes d'information et de formation sont menées dans l'espace public, dans les écoles ou dans des centres offrant des cours pour adultes, les mesures ayant un impact sur l'accessibilité de l'alcool concernent au premier chef les points de vente. Quant aux programmes de traitement, ils peuvent être proposés dans des établissements médicaux – cliniques spé-

cialisées, hôpitaux, services d'urgences et institutions dispensant des soins de base, etc. –, mais également dans des infrastructures communautaires, des hautes écoles ou des lieux de travail [9], voire par le biais des nouveaux médias, à commencer par Internet (cf. chap. 19).

Qualifications requises : Les qualifications requises dépendent largement de la stratégie. Si les interventions individuelles sont généralement placées sous la houlette de professionnels hautement qualifiés – médecins spécialistes, psychologues ou travailleurs sociaux notamment –, les programmes brefs peuvent être proposés par des médecins de famille ou du personnel paramédical (infirmiers, assistants médicaux ou agents de prévention santé par ex.). Certaines interventions, reposant pour l'essentiel sur les nouveaux médias (cf. chap. 19), peuvent également être effectuées sans accompagnement professionnel.

Ressources nécessaires : Au niveau de l'Union européenne, la mise en œuvre de mesures politiques à grande échelle dans le domaine de l'alcool – de l'éthylotest aux interventions brèves, en passant par la taxation élevée des boissons alcoolisées, la restriction de l'accessibilité à l'alcool et l'interdiction de la publicité – a été jugée peu onéreuse. En effet, selon les estimations, pareil arsenal coûterait 1,3 milliard d'euros, soit 1 % du montant total du coût pour la société des problèmes liés à l'alcool [10]. S'agissant des programmes de traitement, les coûts des interventions brèves réalisées dans le cadre d'une consultation standard sont relativement limités ; en revanche, les thérapies individuelles plus complètes sont plus chères, la facture dépendant du type spécifique d'intervention. Enfin, si le développement des dispositifs reposant sur les médias exige un niveau de qualifications élevé, ces programmes ne requièrent qu'un investissement modeste et peuvent aisément être étendus à un grand nombre de personnes, puisque, en pratique, ils nécessitent un accompagnement professionnel minimal, voire nul.

Exemple de programme

Le programme «Brief Alcohol Screening and Intervention for College Students» (BASICS) vise à réduire la consommation d'alcool des étudiants buvant beaucoup. Il se décline en deux entretiens de 50 minutes pendant lesquels le participant se voit, d'une part, offrir un feedback normatif et personnalisé, et de l'autre, présenter des stratégies de réduction des risques, afin qu'il prenne conscience des risques auxquels sa consommation d'alcool l'expose et adopte un comportement plus sain. Les étudiants sont dirigés/orientés vers le programme lors de dépistages de routine, ainsi que par des services les ayant identifiés comme consommateurs à risque. Ce dispositif peut également servir à orienter les étudiants alcoolodépendants vers des structures offrant une prise en charge plus approfondie. A noter que des variantes de ce programme ont été mises au point pour les jeunes et les adultes sans domicile fixe, ainsi que pour les élèves du degré secondaire. Signalons encore que la mise en œuvre de ce programme n'est pas réservée aux professionnels et que la formation recommandée ne dure qu'un à deux jours. (www.lcb.state.pa.us/PLCB/Education/Programs/index.htm)

EFFICACITÉ

L'efficacité des programmes misant sur l'information et la sensibilisation aux risques que présente l'abus d'alcool a été jugée limitée :

- › Les campagnes d'information publiques ne contribuent pas à réduire la consommation d'alcool de manière significative [3].
- › Si les programmes scolaires destinés aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans sont susceptibles d'enrichir les connaissances des participants au sujet de l'alcool et de façonner leur attitude à cet égard, rares sont ceux qui se sont traduits par la réduction de leur consommation d'alcool, et ce à court comme à moyen terme [11, 12]. Pour l'heure, on ne sait toutefois pas précisément dans quelle mesure ces résultats restent valables en dehors des Etats-Unis. Il importe donc d'examiner soigneusement les rares initiatives qui ont montré une certaine efficacité avant de les mettre en œuvre.
- › Si les avertissements imprimés sur les étiquettes des boissons alcoolisées ont un effet sur les connaissances des buveurs concernant leur consommation d'alcool et leur attitude à cet égard, leur impact sur la consommation elle-même est marginal [13]. A noter que ces conclusions reposent uniquement sur des études menées aux Etats-Unis. Relevons néanmoins que les mentions comparables figurant sur les paquets de cigarettes ont contribué à faire reculer le tabagisme, si bien qu'elles sont riches en enseignements pour la méthode à adopter pour l'alcool (cf. plus bas).

Les programmes ciblant les parents dont les enfants ont un problème de dépendance avéré ou les parents souffrant eux-mêmes d'une dépendance, peuvent faire diminuer, voire empêcher, la consommation d'alcool des jeunes de moins de 18 ans [14]. Ces programmes s'articulent autour de sessions de coaching en groupe, de devoirs, de brochures envoyées par la poste et de visites à domicile, sachant qu'ici encore, la grande majorité des initiatives sont nord-américaines. Six des quatorze études considérées ont conclu à l'efficacité des programmes.

Les preuves attestant l'efficacité des mesures politiques de régulation du marché de l'alcool sont légion :

- › Augmenter les prix de l'alcool ou le taux d'imposition dont il fait l'objet engendre une réduction de la consommation et de l'abus d'alcool [15, 16], constat qui s'applique d'ailleurs à divers types d'alcools (bière, vin, spiritueux, etc.). Globalement, on estime qu'augmenter le prix de 10% fera baisser la consommation de 3% à 10% [15]. Certains indices suggèrent également que taxer plus lourdement l'alcool, la bière en l'occurrence, permet de faire reculer les actes de violence. Cependant, ces résultats se fondent sur un nombre d'études réduit et ne sont pas significatifs [15].
- › Augmenter l'âge légal pour la consommation d'alcool fait baisser ladite consommation chez les jeunes [17].

- › Un faible nombre d'études suggèrent que diminuer la densité des points de vente dans un espace géographique donné se traduit par une baisse de la consommation d'alcool et du nombre d'actes de violence [5,6]. De plus, selon certaines analyses, la consommation augmente lorsque les horaires d'ouverture des points de vente où l'on peut se procurer de l'alcool sont étendus ; cependant, l'incidence sur la violence est moins évidente [5,6].

Les preuves attestant l'efficacité des programmes de traitement sont également nombreuses :

- › Les interventions brèves axées sur le conseil entraînent une réduction de la consommation d'alcool délétère pour la santé [7, 8, 18]. Grâce à ces initiatives proposées par des médecins généralistes ou du personnel paramédical, à l'instar des psychologues et des infirmiers, les participants ont réduit de 1,5 à 5 le nombre moyen de boissons standard bues par semaine [7, 18], l'étendue de la fourchette étant vraisemblablement imputable à des différences au niveau de l'exécution du programme. Concrètement, les résultats d'une thérapie comportementale brève axée sur le conseil de qualité, comprenant un contact initial de 15 minutes au maximum et au moins une consultation de suivi, sont les suivants [8] : six à douze mois après l'intervention, les participants avaient réduit leur consommation moyenne hebdomadaire de 13 à 34 % de plus que les personnes n'ayant pas participé à l'intervention. De même, au terme du programme, la proportion des participants affichant une consommation saine ou modérée était de 10% à 19% plus élevée que dans le groupe n'ayant pas pris part au programme. Signalons néanmoins que l'efficacité des interventions brèves est moindre pour les personnes alcoolodépendantes [3]. Les études mettent en outre en évidence qu'il est possible de motiver les médecins généralistes à examiner leurs patients en vue de diagnostiquer une éventuelle consommation d'alcool à risque et à les mettre en garde contre les conséquences néfastes que cela implique. En effet, les dispositifs développés en ce sens ont fait progresser les dépistages et les entretiens de conseil de 32 % à 45 % [19].
- › Les formations comportementales favorisant le contrôle de soi entendent enseigner aux personnes alcooliques comment maîtriser leur consommation d'alcool, notamment en identifiant les situations présentant un risque marqué ; elles contribuent efficacement à réduire la consommation d'alcool [20].
- › Les interventions reposant sur les nouveaux médias, menées par ordinateur, peuvent également contribuer à réduire la consommation d'alcool. Pour en savoir plus sur leurs résultats, voir le chap. 19.

Facteurs d'influence : S'agissant des programmes destinés aux parents, les initiatives les plus efficaces sont celles qui mettent l'accent sur l'implication des participants et sur le développement, chez les jeunes, de compétences sociales et de facultés d'autorégulation [14].

Pour ce qui est des avertissements, il est bon qu'ils attirent l'attention et couvrent une bonne partie de l'étiquette. Par ailleurs, il est recommandé de les changer régulièrement, afin que des mentions différentes circulent sur diverses étiquettes. Enfin, l'idéal est que ces dernières sensibilisent tant aux problèmes sociaux que sanitaires, et ce pour les consommateurs comme pour leur entourage. Ces mesures peuvent être accompagnées d'avertissements placés sur des affiches et des panneaux situés dans les lieux où l'alcool est consommé [13].

Augmenter l'âge légal pour la consommation d'alcool est une mesure très efficace, pour autant que les lois soient appliquées de manière systématique [10].

Certains indices suggèrent que l'efficacité des interventions brèves augmente avec la durée des consultations, cette différence n'étant toutefois pas significative, puisqu'elle est de l'ordre d'une boisson standard de moins par semaine par tranche de dix minutes supplémentaires. Or, les interventions brèves étant par définition assez courtes, ajouter dix minutes peut être considéré comme un investissement non négligeable. Dès lors, le format de base semble revêtir une importance plus grande que la durée [7].

La question de savoir si l'impact des interventions brèves est équivalent chez les hommes et chez les femmes suscite la controverse. Selon les conclusions d'une étude récapitulative récente, ces interventions brèves provoqueraient une baisse de la consommation d'alcool chez les hommes, mais non chez les femmes [7].

Les formations comportementales favorisant le contrôle de soi déploient leurs effets tant chez les personnes alcoolodépendantes que chez les buveurs présentant une consommation problématique [20]. En outre, les formations encourageant l'abstinence ne sont pas plus efficaces que celles visant une consommation modérée.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse, nombre d'institutions, de cliniques et d'établissements de cure proposent traitements et thérapies aux personnes déjà alcoolodépendantes. Le but de la présente section est avant tout de présenter les programmes actuels, de même que les nouveaux projets visant à prévenir et à combattre la consommation problématique d'alcool. L'accent est mis notamment sur la prévention auprès des adolescents et des jeunes adultes.

- › La législation fédérale compte plusieurs dispositions visant à **protéger les jeunes consommateurs d'alcool**, les principales étant l'interdiction de remettre de l'alcool aux enfants et aux jeunes (pas de remise de boissons alcoolisées fermentées, telles que le vin et la bière, en dessous de 16 ans et pas de remise de spiritueux et d'alcopops en-dessous de 18 ans) et des normes restrictives en matière de publicité pour les boissons alcoolisées. De nombreuses institutions et organisations militent par ailleurs en faveur

d'une réglementation plus stricte en matière de protection de la jeunesse et de réduction de la consommation problématique d'alcool. Différentes stratégies sont donc appliquées afin d'appuyer la mise en œuvre des dispositions légales, par exemple la formation du personnel de vente ou l'installation de panneaux dans les commerces.

- › Le **Programme national alcool (PNA)**, auquel participent de nombreux acteurs sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a été adopté en 2008 par le Conseil fédéral afin de lutter aux niveaux cantonal et fédéral contre la consommation problématique d'alcool et la dépendance à l'alcool. De 2008 à 2012, des progrès importants ont déjà été accomplis, notamment dans le domaine de la régulation du marché et de la protection de la jeunesse, avec la mise en place de formations pour le personnel de vente, l'introduction de directives fédérales concernant les achats tests d'alcool et le recours systématique à cette procédure. A ce titre, la Régie fédérale des alcools (RFA) a chargé l'institut FERARIHS de récolter les données sur les achats tests d'alcool réalisés en Suisse et de les analyser. Son rapport révèle qu'en 2012, des individus n'ayant pas encore atteint l'âge légal minimum requis se sont vu remettre de l'alcool dans près de 30 % de ces achats tests.
- › Un autre dispositif de portée nationale est la campagne de prévention de l'OFSP **Je parle d'alcool**, conçue en coordination avec quatorze organisations nationales et divers autres partenaires de toutes les régions du pays. Elle a pour but de lancer un dialogue social auquel la population s'associe activement et de créer une large plateforme de discussion. C'est ainsi que des activités aussi nombreuses que variées ont été organisées pendant la semaine alcool 2013, dont un projet théâtral, des débats et des soirées cinématographiques dans des écoles ou sur des places publiques. Ce dialogue a pour vocation de susciter le débat, d'encourager les actions dans les communes, mais également d'inciter les employeurs à prendre des mesures sur les lieux de travail.
- › Sur mandat de l'OFSP, Infodrog, la Centrale nationale de coordination des addictions, promeut et soutient différentes offres de thérapie, de conseil et de réduction des risques. Son portail d'information, Infoset, donne notamment accès à une base de données répertoriant de nombreuses offres de prévention et d'aide en matière de dépendance, y compris dans le domaine de l'alcool. Par ailleurs, Infodrog participe à divers projets visant par exemple à transmettre aux différents professionnels concernés, notamment aux médecins, des compétences leur permettant d'identifier les problèmes liés aux addictions à un stade précoce et d'intervenir en conséquence. La Centrale nationale a également initié un projet de renforcement de l'entraide, elle appuie la mise en place de lieux de rencontre pour personnes souffrant de problèmes liés à l'alcool et organise des formations continues portant sur le développement de la qualité au sein des institutions actives dans le domaine du conseil, du suivi et du traitement de ces personnes. Toujours sur mandat de l'OFSP, Infodrog dirige en outre

actuellement en collaboration avec Radix le projet pilote **eAddictions**, dont l'objectif est de créer une plateforme nationale de conseil en ligne autour du thème de la dépendance. L'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF), à Zurich, est quant à lui chargé d'assurer l'accompagnement scientifique du projet et, à terme, son évaluation.

- › Le centre national de compétences Radix développe et met en œuvre des mesures de santé publique. Dans le cadre de la prévention de l'alcoolisme, il élabore des solutions sur mesure pour les cantons, les villes et les communes qui le souhaitent. Actuellement, il travaille par exemple sur le projet **Les communes bougent!**, un dispositif cofinancé par le Programme national alcool (PNA) qui consiste, après analyse de la situation dans chacune des communes intéressées, à planifier et à mettre en œuvre des mesures ciblées de prévention de l'alcoolisme et du tabagisme.
- › Addiction Suisse, fondation indépendante reconnue d'utilité publique qui collabore régulièrement avec l'OMS, conçoit et met en place de nombreux projets de prévention. Afin de répondre à l'un de ses objectifs qui consiste à prévenir les problèmes liés à la consommation d'alcool, elle élabore des projets de prévention, des brochures d'information, ainsi que des outils pédagogiques pour les écoles; elle offre également un soutien aux individus souffrant de problèmes d'alcool. Un projet actuellement en cours cible en particulier les personnes qui ont été hospitalisées suite à une intoxication alcoolique. Inspiré du programme allemand **HaLT – Hart am Limit** (sur le fil du rasoir), l'objectif de ce programme est d'inciter ces personnes à se poser des questions sur leur rapport à l'alcool et de leur proposer ensuite un accompagnement. Addiction Suisse souhaite rédiger un catalogue de mesures sur ce sujet en exploitant les connaissances internationales en la matière.
- › Le site Internet **www.alcorisk.ch** de la Croix-Bleue suisse propose quant à lui des conseils en ligne autour de la consommation d'alcool, prodigués 24 heures sur 24 par des professionnels. On y trouve également de nombreuses informations sur ce sujet, des adresses de centres spécialisés, ainsi qu'un programme d'auto-assistance structuré qui a pour but d'aider à consommer moins d'alcool. D'autres sites Internet, tels que **www.feel-ok.ch** et **www.ciao.ch**, fournissent également des informations et proposent d'autres offres de lutte contre la consommation problématique d'alcool.
- › De multiples dispositifs sont également proposés aux niveaux régional et cantonal, par exemple les projets **Rond-Point**, de l'association fribourgeoise REPER, reconnue d'utilité publique, et **AlcoCheck**, mené par le centre zurichois de lutte contre les problèmes liés à l'alcool. Parmi les nombreux autres exemples existants, citons encore **Luegsch – Jugendschutz Alkohol**, un programme de protection de la jeunesse mené par «Akzent – Prävention und Suchttherapie», entreprise sociale basée à Lucerne qui s'investit dans la prévention, le conseil et les traitements dans le domaine des dépendances. Le projet Luegsch propose aux communes, aux commerçants, aux organisateurs d'évènements ou encore aux acteurs de l'hôtel-

lerie des outils, des manifestations d'information? et des ateliers sur le thème de la protection de la jeunesse. Akzent organise par ailleurs, dans le cadre de la prévention et de l'intervention contre les dépendances, des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, des thérapies ainsi que des formations et des cours, et prête main-forte à des projets de prévention. Akzent collabore en outre avec diverses institutions dans le cadre du traitement des dépendances. A noter également au niveau régional l'exemple du service saint-gallois de lutte contre la dépendance, qui axe son travail de protection de la jeunesse sur la prévention, en particulier dans le domaine de la consommation d'alcool. A ce titre, il met en œuvre, de concert avec ses partenaires, des mesures aussi diverses que des achats tests, la formation du personnel de débits de boisson ou le projet de prévention **Mondrausch**, qui consiste à se rendre dans des manifestations et à inciter les adolescents et les jeunes adultes à consommer de l'alcool de façon responsable. Dans le canton de Zurich, le service de prévention contre la dépendance de l'office chargé de l'enseignement secondaire et professionnel a mené entre 2011 et 2013 un projet visant, à l'aide d'Internet et de SMS, à réduire la consommation problématique d'alcool chez les élèves des écoles secondaires et professionnelles. Le projet a permis de développer l'intervention individualisée **ALK-CHECK**, basée sur la comparaison avec la norme sociale et comportant deux étapes: un questionnaire en ligne qui donne lieu à une évaluation sur les habitudes individuelles de consommation d'alcool par rapport à un groupe de référence, puis un suivi pendant trois mois au cours desquels des SMS sont envoyés aux heures habituelles de consommation. L'évaluation de l'ISGF a révélé non seulement un haut taux de participation parmi les jeunes à qui le projet avait été présenté pendant les cours, mais surtout une baisse notable du nombre de cas d'ivresse ponctuelle ainsi que des changements positifs, par exemple concernant la consommation d'alcool pendant la semaine ou la prévalence de problèmes liés à l'alcool (Haug & Venzin, s.d.). Ces résultats sont toutefois sujets à caution en raison de l'absence de groupe témoin randomisé. En Suisse romande, le Groupement romand d'études des addictions a adapté aux circonstances locales le programme d'origine canadienne **Alcochoix+**. Ce dispositif s'adresse à des personnes qui s'interrogent sur leur consommation d'alcool et souhaitent changer leurs habitudes, l'objectif étant de prévenir l'alcoolisme.

Cet aperçu montre qu'en Suisse, sur le plan de la prévention de la consommation problématique d'alcool, outre les programmes nationaux et les nombreuses organisations et institutions qui s'engagent dans ce domaine et œuvrent en faveur d'un durcissement de la législation et des mesures de protection, il existe surtout une multitude de projets régionaux, d'envergure plus modeste. Les développements récents suggèrent par ailleurs que les projets dans ce domaine tendent à privilégier de plus en plus les méthodes fondées sur l'acquis des recherches, qu'ils bénéficient souvent d'un accompagnement et d'une évaluation scientifiques et que plusieurs programmes et mesures sont élaborés à un niveau suprarégional.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Si les décideurs politiques entendent réduire la consommation d'alcool de l'ensemble de la population, augmenter son prix est une mesure efficace.
- › Les enquêtes réalisées en Suisse révèlent que les mineurs consomment régulièrement de l'alcool et que la corrélation entre cette consommation et la propension à la violence est étroite. Les études scientifiques récentes suggèrent qu'appliquer plus rigoureusement l'interdiction de la vente aux mineurs et envisager un relèvement de l'âge légal pour la consommation d'alcool sont deux mesures de nature à faire reculer la violence.
- › Les programmes de traitement ciblant les personnes alcoolodépendantes (interventions brèves, formations comportementales favorisant le contrôle de soi et interventions reposant sur les nouveaux médias) sont également recommandés. A noter que certains de ces dispositifs (en particulier les interventions brèves et les interventions reposant sur les nouveaux médias) nécessitent peu de ressources, ce qui permet d'attribuer ces dernières aux traitements plus approfondis destinés aux patients en ayant le plus besoin.
- › Il ne faut cependant pas perdre de vue que la grande majorité des études ont été réalisées aux États-Unis. Les critères caractérisant les bonnes pratiques étant indissociables de leur contexte, on ne sait pour l'heure pas précisément dans quelle mesure ces résultats s'appliquent également à la Suisse. On ne saurait donc trop recommander d'examiner ces stratégies dans le contexte suisse.
- › Enfin, il convient d'analyser avec soin les structures organisationnelles et politiques propres à la Suisse avant d'appliquer des programmes visant à réduire la consommation d'alcool. Maximiser l'efficacité d'un programme suppose de consulter tous les acteurs locaux pertinents et de les impliquer dans le processus de mise en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Haug, S., & Venzin, V. (s.d.). ALK-CHECK. Reduktion problematischen Alkoholkonsums bei Jugendlichen via Short Message Service (SMS) und Internet [Réduction de la consommation problématique d'alcool chez les jeunes via SMS et Internet]. Rapport final. Zurich: Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions.

Schaub, M., Dickson-Spillmann, & Koller, S. (2011). Offres de traitement pour les personnes ayant des problèmes d'alcool: analyse des besoins. Zurich: Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions. www.infodrog.ch/tl_files/templates/InfoDrog/user_upload/npa_fr/Schaub_AlkoholBedarfsabklaerung_Schlussbericht_fr_20120126.pdf.

Scheuber, N., Stucki, S., Rihs-Middel, M. (2009). Achats-tests d'alcool. Un manuel pratique pour les cantons et les ONG. Villars-sur-Glâne: FERARIHS. www.ferarihs.ch/sites/default/files/documents/f_Manuel.pdf

LIENS

Je parle d'alcool > www.je-parle-d-alcool.ch

Programme national alcool > www.bag.admin.ch > fr > Thèmes > Alcool, tabac, drogues, monitoring des addictions > Alcool > Programme national

FERARIHS > www.ferarihs.ch

Sites internet d'Infodrog > www.infodrog.ch

Infoset, le portail suisse des addictions > www.infoset.ch

Base de données > www.indexaddictions.ch

Portail e-Addictions > www.safezone.ch

Radix «Les communes bougent» > www.radix.ch > communes en santé > Prévention alcool/tabac > Les communes bougent!

Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions > www.isgf.ch > Projekte > substanzübergreifend > eSuchtportal

Sites Internet/ Projets d'Addiction Suisse

> www.consommationalcool.ch

> www.mamanboit.ch

> www.papaboit.ch

> www.tinatoni.ch

> www.estimesoich

> www.alcoolautravail.ch

> www.alcooldanslecorps.ch

> www.alcooletcirculation.ch

> www.hbsc.ch (Health Behaviour in School-aged Children Study)

> www.genacis.org

> www.c-surf.ch

Consommation d'alcool au travail > www.alcoolautravail.ch

HaLT – Hart am Limit > www.halt-projekt.de

Luegsch – Jugendschutz Alkohol. Akzent > www.luegsch.net

Akzent – Prävention und Suchttherapie > www.akzent-luzern.ch

Mondrausch > www.suchtfachstelle-sg.ch > Prävention > Jugendschutz > Präventionsprojekt-Mondrausch

Alk im Griff > www.alkimgriff.ch

Programme «Alcochoix+» > www.alcochoix.ch

Croix-bleue suisse > www.alcorisk.ch

Verein Safer Clubbing > www.saferclubbing.ch

Zürcher Fachstelle für Alkoholprobleme > www.zfa.ch

Angebot AlcoCheck > www.alcocheck.ch

Projet Rond-Point, REPER > www.reper-fr.ch > jeunes > rond-point

Fachstelle für Suchtprävention des Mittelschul- und Berufsbildungsamts des Kantons Zürich: Projekt zur Reduktion von problematischem Alkoholkonsum bei Berufs- und Mittelschülern

> www.mba.zh.ch > Dienstleistungen und Kommunikation > Prävention > Suchtprävention > Alkohol

Évaluation du programme ALK-CHECK

> www.isgf.uzh.ch > Projekte > Alkohol > Alk-Check

25. TRAVAIL DE POLICE ORIENTÉ SUR LES LIEUX SENSIBLES

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
Universelle › Sélective › Indiquée	Famille Ecole › Espace social	Période prénatale Premiers mois (0-1) Petite enfance (1-7) Enfance (7-9) › Préadolescence (9-13) › Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Diminution de la criminalité aux endroits névralgiques

GROUPE CIBLE

Auteurs de violence, auteurs de délits contre la propriété, dealers, personnes qui troublent l'ordre public

RISQUES VISÉS

points chauds de la criminalité ; secteurs caractérisés par un grand nombre d'appels d'urgence, une faible efficacité collective et des rassemblements de jeunes très vulnérables

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

Le travail de police orienté sur les lieux sensibles vise à empêcher les infractions et les troubles dans les foyers de criminalité ou à en réduire le nombre, par l'identification de ces endroits, ainsi que par l'engagement d'un plus grand nombre d'agents. Ces derniers appliquent les tactiques policières habituelles, par exemple des patrouilles ciblées, mais aussi des stratégies innovantes comme des partenariats avec des organisations non policières. Les résultats de la recherche montrent que le travail de police orienté sur les lieux sensibles permet une réduction non négligeable de la criminalité. Rien n'indique par ailleurs que ces stratégies entraînent un déplacement de la criminalité. Leur réussite dépend toutefois de la qualité de leur mise en œuvre, ainsi que des conditions locales.

PROBLÉMATIQUE

On observe de fortes concentrations de criminalité, que ce soit dans le temps ou dans l'espace [1, 2]. Même dans les quartiers à fort taux de criminalité, son ampleur est extrêmement variable. La criminalité se concentre à certains coins de rue ou dans certains quartiers d'immeubles [3]. Les endroits qui présentent un taux de violence élevé se caractérisent généralement par une forte densité d'auteurs potentiels de violence, un manque de contrôle social et la présence de cibles attractives : quartiers commerçants, points de vente de drogue, quartiers de divertissements, arrêts de transports publics [4] et, de façon plus générale, tous les endroits où l'argent liquide circule en quantité [3, 5].

OBJECTIFS

Le travail de police orienté sur les lieux sensibles vise à réduire, avec efficacité et efficacie, la criminalité et les troubles à l'ordre public par un renforcement de l'activité policière. Les différents programmes peuvent mettre l'accent sur divers types de délinquants ou formes de délits.

CARACTÉRISTIQUES

Le travail de police orienté sur les lieux sensibles englobe une série d'approches qui visent à accroître les ressources policières dans les zones à risque aux heures les plus chargées (par ex. présence policière accrue par des patrouilles dans certains quartiers).

Forme de mise en œuvre : Le travail de police orienté sur les lieux sensibles consiste en une série de stratégies policières qui peuvent être classées dans trois catégories [6, 7]. La police de proximité (community policing, CP) s'exerce à une échelle relativement large, par ex. dans un quartier, et consiste à développer des partenariats avec les riverains et les organisations locales. La police des points chauds (hot-spot policing) utilise les technologies modernes de l'information et vise à concentrer les ressources policières de façon optimale et souple dans les foyers de criminalité. Le travail policier orienté sur les problèmes (problem-oriented policing) va plus loin que les deux stratégies susmentionnées : il reprend en effet leurs objectifs respectifs, développer des partenariats à l'échelon local et mettre l'accent sur les points chauds, avec pour objectif d'identifier les caractéristiques de la criminalité aux points chauds afin de les modifier.

Cadre de mise en œuvre : La localisation d'un taux de criminalité élevé définit le cadre de mise en œuvre. Son extension dépend de la forme de mise en œuvre : elle peut varier de simples coins de rue ou pâtés d'immeubles à des quartiers entiers. Il est important que l'identification des secteurs à fort taux de criminalité ne dépende pas seulement de la statistique policière, qui ne recense que les infractions annoncées à la police, mais prenne aussi en

compte les enquêtes réalisées auprès des habitants et des visiteurs du secteur en question.

Qualifications requises : L'identification des points chauds et le développement de stratégies efficaces requièrent des policiers qu'ils se forment aux techniques cartographiques et à l'exploitation des banques de données géographiques de la police. Ils doivent être informés des objectifs et des stratégies du programme et entraînés en conséquence (par ex. pour une communication efficace avec les riverains).

Ressources requises : On ne sait que peu de choses de l'économicité de cette approche. Il s'agit pourtant d'une question cruciale, étant donné le soutien organisationnel et les investissements nécessaires pour ce type de programme. En effet, de nombreux services de police sont actuellement confrontés à des réductions budgétaires. En Californie [USA], le calculateur des coûts de la criminalité élaboré par le RAND Center on Quality Policing (pour un travail de police de qualité) a permis de déterminer que les stratégies de lutte contre la criminalité s'avèrent rentables à long terme. En effet, les infractions et leur traitement en justice coûtent beaucoup de temps et d'argent, ce qui peut être évité par l'introduction de mesures de prévention (www.rand.org/jie/centers/quality-policing/cost-of-crime.html).

Exemple de programme

Le travail policier orienté sur les problèmes consiste en un ensemble de stratégies qui visent à abaisser le taux de criminalité en se fondant sur des approches préventives, ainsi qu'à analyser et résoudre les problèmes en formant des alliances avec des représentants de la collectivité publique et des organisations locales. Ce travail se concentre donc explicitement sur les «problèmes» auxquels les citoyens sont confrontés plutôt que sur les infractions ou sur les interventions demandées. On attend des policiers qu'ils analysent en profondeur les circonstances dans lesquelles un problème est apparu et qu'ils tentent de régler les problèmes de façon proactive plutôt que réactive. De nombreux enseignements sont tirés de l'analyse du déroulement des incidents, des caractéristiques des auteurs et de leur motivation à commettre une infraction à cet endroit précis, des caractéristiques du lieu à taux de criminalité élevé, ainsi que des enquêtes menées auprès des riverains. Les résultats permettent de définir un ensemble de mesures qui peuvent être appliquées, pour certaines, sur le plan de la poursuite pénale, mais qui visent également à modifier les caractéristiques du lieu en collaboration avec les riverains et les organisations locales. Pour cela, il faut donner aux policiers la liberté de prendre un certain nombre de décisions eux-mêmes et d'en assumer la responsabilité. Enfin, il s'agit d'évaluer l'efficacité des mesures appliquées pour en savoir plus sur les solutions qui marchent et procéder à des échanges d'expériences (www.popcenter.org).

EFFICACITÉ

- › Par rapport aux lieux couverts par un service de police traditionnel, on observe dans ceux où un travail de police orienté sur les lieux sensibles est appliqué un recul de la criminalité et des troubles à l'ordre public [8]. Ces programmes utilisaient des tactiques policières usuelles (renforcement de la présence policière aux points chauds), mais aussi des stratégies alternatives (travail policier orienté sur les problèmes).

- › Des effets positifs ont pu être observés pour plusieurs types de délits, notamment les actes de violence et les troubles à l'ordre public [8]. Même si nous ne disposons que d'un nombre limité d'analyses consacrées à un délit particulier, les résultats laissent penser que le travail de police orienté sur les lieux sensibles s'avère particulièrement efficace pour réduire les délits liés à la drogue [7, 8].
- › Un constat important est que le travail de police orienté sur les lieux sensibles n'entraîne pas un déplacement de la criminalité vers d'autres endroits à proximité [8, 9]. On observe même parfois, dans ces endroits proches, une légère diminution de la criminalité.
- › Quoi qu'il en soit, l'idée selon laquelle les stratégies de renforcement de la présence policière aux points chauds brusqueraient les habitants et créeraient des tensions n'est pas corroborée par la recherche. Les rares études qui traitent du sujet font plutôt état d'expériences et d'opinions positives des riverains [8].

Facteurs d'influence : On ne dispose encore que de faibles connaissances sur les facteurs influençant l'efficacité du travail de police orienté sur les lieux sensibles. Au vu du nombre relativement restreint d'études disponibles, les résultats ne permettent pas de tirer des conclusions définitives et doivent être interprétés avec prudence.

- › Cependant, même en l'absence de résultats scientifiquement établis, on relève que le travail policier orienté sur les problèmes semble produire plus d'effets qu'un renforcement de la présence policière aux points chauds avec recours aux tactiques traditionnelles, comme des patrouilles ciblées ou la fouille corporelle à la recherche d'armes à feu [8].
- › Les résultats de la recherche sur l'efficacité de la police de proximité (lorsque celle-ci n'est pas combinée avec l'approche orientée sur les problèmes) sont moins clairs. Même si ce type d'intervention semble apaiser les craintes des citoyens, certains chercheurs arrivent à la conclusion qu'il ne permet pas forcément de réduire la criminalité [6]. D'autres études laissent entendre toutefois que, pour certains types de délits (délits liés à la drogue, troubles à l'ordre public), la police de proximité est plus efficace que le renforcement de la présence policière aux points chauds [7].
- › Les leçons de la pratique montrent que le travail de police orienté sur les lieux sensibles devrait être mis en place dans le cadre d'un projet définissant des objectifs explicites, mené par un directeur de projet et doté d'une supervision. Cette condition n'est souvent pas prévue, ce qui compromet la réussite de la mise en œuvre.
- › Il est également nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un consensus, au niveau politique, concernant les priorités de la police, car les ressources sont souvent limitées. Des collectes de données objectives sur les lieux des délits peuvent être très utiles pour obtenir un tel consensus. De plus, pour appliquer les changements de façon efficace, il faut mettre sur pied

des unités de police qui ne soient pas cantonnées à des travaux de routine et qui puissent faire preuve d'une grande souplesse d'engagement.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse également, on applique des stratégies orientées sur les lieux et les problèmes pour lutter contre la criminalité et la violence. Il s'agit généralement d'approches et de stratégies mises en place par la police elle-même, mais il existe aussi des partenariats avec d'autres institutions. Nous présentons ci-après quelques exemples de stratégies et de projets :

- › La Police municipale de Zurich est un bon exemple d'application de stratégies centrées sur une zone urbaine et sur un délit spécifique. L'action **Take Care – Sicher im Ausgang** (Prends garde – pour sortir en toute sécurité) a été lancée en 2013 à la suite d'une augmentation des délits de vols. Quatre stands d'information ont été installés durant l'été dans des quartiers du premier et du cinquième arrondissement où se concentre la vie nocturne ; des équipes de prévention de la police municipale et des collaborateurs d'un service de prévention des addictions interpellaient directement les jeunes et les jeunes adultes. L'objectif était de les sensibiliser aux risques de la vie nocturne. La police municipale de Zurich tente également de réduire la criminalité dans le domaine des délits contre le patrimoine par des campagnes ciblées, par exemple sur les vols à la tire. Fin 2013, dans le cadre de la campagne de prévention **Vorsicht Taschendiebe** (Attention aux pickpockets), elle a pris diverses mesures pour attirer l'attention sur les vols à la tire dans la cohue des achats de Noël. Outre des affiches et des mises en garde diffusées par haut-parleur, des collaborateurs de la police sillonnaient la Bahnhofstrasse pour donner des conseils de prévention. **Langstrasse PLUS** (Schmidli, 2011) est un grand projet zurichois mené sur 10 ans, qui s'est achevé en 2011. Le projet avait été lancé en 2001 par l'exécutif, en réaction à la détérioration de la situation dans le quartier de la Langstrasse. Dans le cadre de l'objectif principal qui consistait à revaloriser le quartier sur le long terme, le projet prévoyait des mesures cruciales contre le commerce du sexe et le milieu de la drogue. Le Département de la police (direction de projet et police municipale) jouait un rôle directeur dans ce projet, qui impliquait également d'autres institutions. Un élément essentiel de ce projet, reposant sur un modèle à quatre piliers, consiste dans la restauration de l'ordre et de la sécurité, notamment par des mesures contre le trafic de drogue et par une augmentation sensible de la visibilité policière. Au terme de ce projet, le groupe de travail **Quartiersicherheit im Langstrassengebiet** (sécurité dans le quartier de la Langstrasse) a été mis sur pied avec pour mission de maintenir la qualité de vie et de garantir la sécurité dans ce quartier. De plus, la police zurichoise dispose maintenant d'une déléguée à la sécurité des quartiers, qui assume le rôle d'interlocuteur unique à l'échelle de la ville et assure la coordination entre les différents services et projets. Il existe également un commissariat spécial, le Sonderkommissariat 1 (SOK01) de la division

Brennpunkt (Point chaud), lequel est compétent pour tout ce qui touche à la politique de sécurité aux endroits névralgiques. La Langstrasse et ses environs constituent sa zone d'action prioritaire. Le SOKO 1 se concentre avant tout sur la lutte contre le trafic de drogue, avec des patrouilles préventives et répressives.

- › Le projet **Gruppo Visione Giovani** (Groupe vision jeunes) de la police cantonale tessinoise utilise des stratégies policières novatrices en partenariat avec des institutions non policières. Deux policiers se tiennent à la disposition des écoles, des associations ou des particuliers pour intervenir en qualité de médiateurs dans des cas de violence juvénile. Ils restent en contact régulier avec les écoles et observent la criminalité juvénile locale et ses points chauds. L'évaluation du projet est en cours et un rapport doit être publié cette année encore. Un autre projet tessinois, **Agenti di Quartiere** (agents de quartier), de la police municipale de Lugano, a mis en place des agents de quartier qui patrouillent dans une zone définie de la ville, afin de réagir le plus rapidement possible en cas de besoin. Cette approche est basée sur la présence, la médiation et la coopération, et constitue une combinaison entre l'intervention policière usuelle et la police de proximité.
- › Il existe en Suisse divers services non policiers qui travaillent également sur les points chauds, parfois main dans la main avec la police. Parmi ceux-ci **Sicherheit Intervention Prävention sip züri** (sécurité intervention prévention), qui combine le travail social de proximité avec des tâches de service d'ordre. Sip züri fonctionne comme un groupe d'intervention mobile qui assume les tâches les plus diverses dans l'espace public zurichois. Il se concentre sur les lieux de rencontre de groupes d'utilisateurs différents, où la coexistence pacifique est menacée. Son vaste champ d'activité comprend notamment les interventions en cas de harcèlement ou de trafic de drogue, ainsi que la médiation lors de conflits dans l'espace public. En cas de situation critique, la police est appelée en renfort. Sip züri propose également des ateliers destinés aux spécialistes, aux institutions et aux particuliers avec pour objectif de leur transmettre les outils qu'il utilise dans l'espace public : les bases, mais aussi les capacités requises en matière de désescalade, de communication et de gestion de la violence. A Genève, l'association La Barje a lancé, en 2013, un projet de proximité **prévention-médiation-sécurité** à la promenade des Lavandières, dans le quartier de la Jonction. Mis en œuvre en réaction à une forte augmentation de la consommation d'alcool, du trafic de drogue, de la violence et des appels d'urgence à la police, ce projet pilote visait à mesurer l'efficacité d'une approche combinée dans le secteur de la prévention, de la médiation et de la sécurité. Il a impliqué de nombreux acteurs, par exemple des préposés à la sécurité, des travailleurs sociaux, mais aussi des commerçants. Son objectif était de mettre en place tout un éventail de mesures visant à réduire la consommation d'alcool et de drogue, ainsi que le nombre d'actes de violence et d'agressions. Certaines stratégies ont été appliquées en collaboration avec la police municipale et la police cantonale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Il est apparu qu'un travail de police orienté sur les lieux sensibles permet de réduire la criminalité et les troubles à l'ordre public, et que cette forme d'intervention est plus performante que les mesures traditionnelles, relativement peu ciblées. Il faut retenir également qu'on n'observe aucun déplacement de la criminalité vers des secteurs proches.
- › Même si nous ne savons encore que peu de choses sur les facteurs d'influence et l'efficacité du travail de police orienté sur les lieux sensibles, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, nous pouvons légitimement affirmer qu'une stratégie de réduction de la criminalité basée sur ce type de programmes s'annonce très prometteuse.
- › Parallèlement à des études sur les facteurs d'influence de l'efficacité des programmes, il est également nécessaire, pour évaluer l'utilité du travail de police orienté sur les lieux sensibles, de procéder à une analyse coûts/bénéfices.

BIBLIOGRAPHIE

Schmidli, M. (2011). Projekt Langstrasse PLUS. Rückblick 2001 bis 2010. Polizeidepartement der Stadt Zürich, www.stadt-zuerich.ch

Schwarzenegger, C., Schmohl, D., Thalmann, U., Vertone, L. & Zanolini, V. (2009). Kriminalität und kommunale Kriminalprävention in Zürich. Zurich: Universität de Zurich.

LIENS

Take Care – Sicher im Ausgang, police municipale de Zurich

› www.stadt-zuerich.ch/pd › Stadtpolizei Zürich › Prävention › Kriminalprävention › Gewaltdelikte

Langstrasse PLUS, police municipale de Zurich Communiqué de presse pour l'achèvement du projet (19.4.2011) › www.stadt-zuerich.ch/pd › Über das Departement › Medien › Medienmitteilungen

SOKO 1 (commissariat spécial) de la division Brennpunkt, police municipale de Zurich › www.stadt-zuerich.ch/pd › Stadtpolizei Zürich › Über uns › Organisation › Einsatzabteilung › Sonderkommissariat 1

Gruppo Visione Giovani (Groupe vision jeunes), Police cantonale du Tessin › www.polizia.ti.ch › Prevenzione › Spazio giovani › Gruppo Visione Giovani

Agenti di Quartiere (agents de quartier), Police municipale de Lugano › www.lugano.ch › Lugano pratica › Sicurezza › Agenti di quartiere

Sicherheit Intervention Prävention sip züri (sécurité intervention prévention) › www.stadt-zuerich.ch/sip

Association La Barje, Genève › www.labarje.ch

26. PRÉVENTION SITUATIONNELLE DE LA CRIMINALITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

TYPE	DOMAINE	CATÉGORIE D'ÂGE
› Universelle	Famille	Période prénatale
› Sélective	Ecole	Premiers mois (0-1)
› Indiquée	› Espace social	Petite enfance (1-7)
		Enfance (7-9)
		› Prédolésence (9-13)
		› Adolescence (13-18)

OBJECTIFS

Prévenir la criminalité

GROUPE CIBLE

Voleurs à l'étalage, vandales, trafiquants de drogue, délinquants, voleurs

RISQUES VISÉS

Lieux affichant un taux de criminalité élevé et dans lesquels la visibilité est mauvaise ou qui sont peu surveillés, zones des transports publics, quartiers se caractérisant par la concentration de logements sociaux, parkings, centres urbains

EFFICACITÉ (APPRÉCIATION GÉNÉRALE)

Efficace

A travers différentes mesures, la prévention situationnelle de la criminalité s'attache à limiter les situations jugées propices au passage à l'acte. Concrètement, cette forme de prévention augmente les obstacles que les délinquants doivent surmonter pour commettre leurs méfaits ainsi que le risque d'être pris, tout en réduisant la récompense à la clé. Le présent rapport reposant en premier lieu sur des études de synthèse, ce chapitre ne prend en considération que les analyses de programmes s'inscrivant dans l'espace public. Si le travail de police orienté sur les lieux sensibles relève en principe également de cette catégorie, nous ne l'abordons pas ici, puisqu'il fait l'objet du chapitre 25. Nous avons donc passé au crible des études s'intéressant à trois types de programmes ayant entraîné un recul de la criminalité faible à modéré tout en étant significatif et sensible dans la pratique : le système de «voisins vigilants», la vidéosurveillance et l'amélioration de l'éclairage urbain.

PROBLÉMATIQUE

Certaines caractéristiques des espaces publics favorisent le passage à l'acte des délinquants : puisque ces espaces sont le territoire de tous, les citoyens se sentent rarement motivés ou responsables d'empêcher ces individus de commettre leurs délits. En d'autres termes, la surveillance exercée sur ces lieux est faible [1]. De plus, les rassemblements de foules et la circulation d'argent liquide sont autant de traits distinctifs de ces zones, qui les rendent attractives pour des personnes mal intentionnées ; en termes de criminalité, elles présentent donc une vulnérabilité élevée [2].

OBJECTIFS

Les initiatives relevant de la prévention situationnelle ont pour but de réduire les situations jugées propices au passage à l'acte. Leurs méthodes augmentent sensiblement le risque pour les délinquants d'être appréhendés et les obstacles qu'ils doivent surmonter pour commettre leurs méfaits, tout en réduisant leurs chances de succès. Elles se fondent sur le postulat suivant : en modifiant les caractéristiques d'un lieu, on peut en modérer l'attractivité pour les auteurs potentiels de crimes et, partant, les décourager.

CARACTÉRISTIQUES

Forme de mise en œuvre : Les programmes de prévention situationnelle de la criminalité dans l'espace public se déclinent en différentes mesures visant à réduire les situations jugées propices au passage à l'acte. On peut citer à titre d'exemple l'interruption de la circulation dans certaines rues, la mise en place de déviations, l'interdiction de consommer de l'alcool dans les zones publiques, l'engagement d'agents de sécurité ou de gardiens de parkings, la limitation de l'accès aux armes, l'amélioration de l'éclairage, l'introduction de systèmes de voisins vigilants ou de vidéosurveillance [3, 4], sachant que nous nous intéresserons en particulier à ces trois dernières stratégies, puisque leur efficacité a été évaluée dans le cadre d'études de synthèse. Ainsi, améliorer l'éclairage public peut permettre de gagner en visibilité, d'amener plus de monde dans la rue et donc, de décourager les auteurs d'infractions, sans compter que dès lors que la communauté consentit à un tel investissement, les habitants peuvent prendre davantage conscience de leur rôle de citoyen, ce qui peut avoir un impact sur le contrôle social informel et par conséquent sur la criminalité [5].

Souvent destinés à lutter contre les cambriolages, les programmes de voisins vigilants sont généralement associés à d'autres mesures visant à faire reculer la criminalité, comme le marquage des terrains et l'évaluation de la sécurité des propriétés privées [6]. Si certains de ces dispositifs ont une portée géographique limitée et ne s'adressent qu'à un petit nombre de ménages, d'autres couvrent des quartiers d'envergure et dépassent la barre des mille foyers. Ils s'articulent autour d'une surveillance renforcée – les résidents affûtant leurs yeux et leurs oreilles –, de dénonciations régu-

lières des comportements suspects à la police ou au coordinateur du programme et d'initiatives communes pour résoudre les problèmes locaux [6].

Enfin, la vidéosurveillance est un dispositif qui permet d'enregistrer des séquences pour les analyser ultérieurement. Elle peut doublement dissuader les délinquants: d'une part, car la présence des caméras est signalée, si bien que les délinquants savent qu'ils seront plus faciles à identifier et, d'autre part, car les habitants sont ainsi plus enclins à empoigner les problèmes et à combattre les actes criminels [7]. Les caméras peuvent être installées dans différents endroits, comme les centres urbains, les zones résidentielles et les parkings, et être intégrées aux équipements des transports publics, sachant que leurs performances dépendent du type d'appareil, de la qualité de l'enregistrement et des méthodes de stockage [8].

Cadre de mise en œuvre: Si la prévention situationnelle de la criminalité peut être mise en œuvre dans des cadres fort divers, elle l'est généralement dans les espaces publics à risque, c'est-à-dire ceux dans lesquels les délits se sont multipliés.

Qualifications requises: Les trois types de mesures passées ici sous la loupe impliquent de recruter des analystes dûment formés, à même de déterminer où ces mesures s'imposent et où elles sont susceptibles d'être le plus utiles. De plus, certains programmes de voisins vigilants exigeant une supervision des initiatives lancées, ainsi que des mécanismes de contrôle de la qualité, il faut également prévoir du personnel qualifié pour mener à bien ces tâches. Pour ce qui est de la vidéosurveillance, on ne saurait se passer de conseillers techniques maîtrisant les technologies ad hoc, en constante mutation, d'un chef de projet atteignable, dont le nom est rendu public et qui a été formé aux objectifs et aux stratégies pertinentes, de même que d'opérateurs système qualifiés sachant utiliser cette technologie adéquatement et dénonçant à la police les faits qu'ils observent [8].

Ressources requises: L'installation d'éclairages publics est relativement peu onéreuse [5]. Deux études britanniques ont analysé son rapport coûts-bénéfices et mis en évidence que, sur un an, grâce aux délits évités, les économies réalisées étaient de l'ordre de 1 pour 10, respectivement de 1 pour 2,4. On ignore toutefois si ces résultats sont transposables dans d'autres contextes [9]. Le coût des programmes de voisins vigilants varie, lui, selon les éléments qui les composent, sachant toutefois que leur financement repose tant sur les investissements de la police locale que sur la récolte de fonds [6]. Quant à la vidéosurveillance, il faut compter avec de lourdes dépenses, puisqu'il faut acheter le matériel, rémunérer le personnel installant le système puis celui qui exploite la salle de contrôle [8]. Signalons encore que d'aucuns font valoir que cette méthode est discutable du point de vue du respect de la sphère privée. Enfin, si dans une des analyses coûts-bénéfices citées plus haut, les auteurs concluent qu'opter pour un système de vidéosurveillance est peu avantageux, cela résulte en partie de la valeur pécuniaire modeste des délits évités [8].

Exemple de programme

Le mouvement bénévole britannique Neighbourhood Watch & Home Watch (Surveiller le voisinage et les foyers) vise à nouer des alliances entre les habitants et les autorités locales, afin de favoriser la cohésion, la sécurité et la convivialité au sein de la communauté. Concrètement, les résidents sont invités à résoudre leurs problèmes main dans la main avec la police et les autorités locales et à faire circuler les informations concernant les délits et autres incidents. Au sein de ce mouvement, des voisins partageant le même état d'esprit sont répartis dans des groupes dont ils portent la responsabilité et qui sont pilotés par des coordinateurs bénévoles, souvent eux-mêmes solidement ancrés dans le tissu associatif local ou régional. Fort de son caractère local, chacun des groupes se met d'accord sur les problèmes spécifiques qu'il entend résoudre, les objectifs à atteindre et la stratégie à retenir. Ainsi, ils peuvent proposer toute une série d'activités, allant de la sécurisation de sa propre maison à l'organisation de repas communs, en passant par un éventail d'offres pour les jeunes, un soutien psychologique et pratique pour les victimes et les aînés ou des projets de nettoyage. Par ailleurs, de nombreux partenariats ont déjà été conclus, par exemple avec la police locale, les prestataires de systèmes de communication et de bases de données, les pompiers, les services de secours et les pouvoirs locaux. A noter que le site Internet propose quantité de ressources, à commencer par des cours de formation et des boîtes à outils (www.ourwatch.org.uk).

EFFICACITÉ

- › S'agissant de l'éclairage urbain, une analyse de synthèse de treize études a montré qu'il permettait de faire chuter la criminalité de 21 % [5].
- › Pour ce qui est des programmes de voisins vigilants, un examen des zones résidentielles dans lesquelles leur efficacité a été appréciée – situées pour l'essentiel aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne –, a mis en évidence qu'ils se traduisaient par un recul de 26% de la criminalité [6]. Relevons que ceux-ci ne prévoyaient pas de patrouilles citoyennes, mais se concentraient sur des projets dans lesquels les résidents endossaient uniquement leur casquette d'habitant. Autrement dit, le dispositif misait en premier lieu sur une surveillance informelle accrue, la dénonciation de comportements suspects et la résolution collaborative de problèmes dans le voisinage.
- › L'impact des systèmes de vidéosurveillance est diversement apprécié: alors qu'une évaluation britannique de douze études révèle que, dans l'ensemble, ils n'ont pas d'effet sur la criminalité [8], une étude de synthèse internationale portant sur treize études affichant une qualité particulièrement élevée conclut qu'ils permettent de faire reculer la criminalité de 16 % [7]. Différents facteurs, que nous aborderons ultérieurement, peuvent expliquer ces différences.
- › Les indices suggérant que la prévention situationnelle de la criminalité se contenterait de déplacer le problème sont extrêmement rares [8, 10]. De plus, dans les cas exceptionnels où ce phénomène opèrerait, ses avantages dépasseraient ses inconvénients. Enfin, quand bien même on ne peut écarter cette hypothèse, il est tout aussi probable que ce type de mesures déploie ses effets sur des territoires voisins.

Facteurs d'influence: Les conditions les plus favorables à la réduction de la criminalité par l'amélioration de l'éclairage urbain n'ont pas encore été

clairement établies [5]. Il semblerait toutefois que cette mesure soit efficace tant de jour que de nuit ; on peut donc en déduire que le facteur clé n'est pas tant la visibilité nocturne, mais la conscience des investissements communaux consentis et, partant, la motivation des habitants à chercher à résoudre ensemble leurs problèmes. Relevons en outre que si l'éclairage public tend à faire baisser les atteintes à la propriété, il n'a pas d'impact sur les actes de violence.

Si les paramètres influant sur l'efficacité des programmes de voisins vigilants sont peu documentés, les premiers résultats montrent que leur envergure (c.-à-d. le fait qu'ils comprennent ou non des mesures comme le marquage des terrains ou des enquêtes sur la sécurité des logements) n'est pas déterminante [6]. Ajoutons qu'elle ne semble pas davantage dépendre de la taille de la zone couverte.

L'efficacité de la vidéosurveillance varie, elle, en fonction de plusieurs facteurs [7, 8] : premièrement, ces dispositifs fonctionnent pour l'essentiel pour les infractions liées à un véhicule et pour la criminalité dans les parkings, sachant que pour ces derniers, un recul de près de 50 % a été constaté. En revanche, leur succès est moindre lorsqu'ils sont installés dans des centres urbains ou des quartiers dont la concentration de logements sociaux est élevée. Certains indices suggèrent en outre que la vidéosurveillance peut favoriser la baisse de la délinquance dans les gares souterraines, mais les études menées à ce sujet sont peu nombreuses et leurs résultats pas significatifs statistiquement. Deuxièmement, son effet dissuasif se fait surtout sentir dans les secteurs affichant un taux de criminalité moyen à élevé. Troisièmement, son succès semble dépendre de la densité de la couverture. Quatrièmement, son efficacité est maximale lorsqu'elle est conjuguée à d'autres mesures, comme le déploiement d'agents de sécurité ou de policiers. Soulignons d'ailleurs que les experts n'ont pour l'heure pas tranché si la vidéosurveillance est utile lorsqu'elle ne s'accompagne pas de mesures complémentaires. Enfin, le recul de la criminalité est plus marqué lorsque la police témoigne d'un intérêt concret pour son exploitation, notamment par sa présence dans la salle de contrôle et la diffusion d'informations sur la surveillance.

PRATIQUE ACTUELLE EN SUISSE

En Suisse, de nombreux programmes, stratégies et projets ont été mis en œuvre dans le but de faire obstacle à la violence dans les espaces publics en tenant compte de leurs spécificités. Outre les mesures comme la vidéosurveillance, l'éclairage urbain ou les systèmes de voisins vigilants, nous brosons ici le portrait de quelques initiatives intéressantes tombant dans la catégorie de la prévention situationnelle.

- › Dans divers endroits en Suisse, des **caméras de surveillance** sont installées pour gagner en sécurité, sachant qu'elles ne sont pas régies partout par les mêmes dispositions législatives. Ainsi, la ville de Saint-Gall

a notamment adopté en 2007 ses propres bases légales en la matière. Dans la foulée, différents endroits névralgiques du centre-ville – certains passages souterrains notamment – ont été dotés de dispositifs de vidéo-surveillance et de bornes de secours. Les environs de l'Arena de Saint-Gall ont eux aussi été équipés en conséquence, afin de pouvoir être aux aguets lors des manifestations qui s'y déroulent. Alors que dans le canton de Berne, les places et bâtiments publics peuvent faire l'objet d'une vidéo-surveillance pour autant que la demande ait été déposée à la police cantonale et avalisée par cette dernière – comme le précise la loi sur la police et l'ordonnance sur la vidéosurveillance –, dans le canton de Zurich, les manifestations publiques majeures sont susceptibles d'être enregistrées sur des supports audio ou vidéo pour permettre à la police d'identifier des personnes, à condition que la population ait été avisée de l'opération. C'est la raison pour laquelle l'emplacement des caméras fixes, uniquement exploitées pendant lesdites manifestations, est indiqué sur une carte.

- › En Suisse, **l'éclairage urbain** – jugé dans l'ensemble de qualité – vise à assurer la sécurité des biens et des habitants ainsi qu'à protéger leur vie, leur intégrité physique et leur santé. Dans les rues, les chemins, les pistes cyclables et les places, les lampadaires ne sont donc pas installés en priorité dans le but d'éviter les accidents de la route, mais bien de prévenir la criminalité et le vandalisme. Une experte de l'Institut de criminologie de l'Université de Zurich s'est penchée sur les données 2008 à 2010 du « baromètre de la peur », une enquête sociétale réalisée depuis 1978 par l'institut de sondage gfs (Walser, 2011); dans son rapport, elle constate que la criminalité préoccupe sérieusement la population. Pour endiguer ce sentiment d'insécurité, elle propose entre autres d'améliorer l'éclairage public et de densifier le réseau de caméras de surveillance.
- › Nombre de villes et de communes suisses s'emploient à faire reculer la criminalité dans les quartiers en appelant de différentes manières au sens civique des habitants et en les impliquant dans des programmes de **voisins vigilants**. C'est ainsi que la police municipale de Zurich invite la population à lui signaler les problèmes et irrégularités qu'elle note; par ailleurs, ses spécialistes en prévention répondent en tout temps aux questions des habitants et entendent les familiariser avec cette méthode de travail de proximité. A ce titre, elle a lancé une vaste campagne d'affichage baptisée Verdacht – RUF AN – Polizeinotruf 117 (Un soupçon? Appelle le 117), pour mobiliser la population et l'inciter à composer le 117 dès qu'elle est témoin d'activités suspectes. Le canton de Bâle-Ville a pour sa part opté pour la stratégie de la **police de proximité**, qui se caractérise par la présence d'îlotiers dans les quartiers, qui cherchent à se faire connaître des habitants et se tiennent à leur disposition, faisant le pari que cette proximité poussera les riverains à s'impliquer dans le maintien de la sécurité de leur espace de vie. Dans ce cadre, les citoyens sont encouragés à faire part à cet interlocuteur de problèmes récurrents, à l'instar de la violence des jeunes ou de querelles de voisinage. Notons que pour lutter contre les délits dans l'espace public, la police bernoise propose également des

conseils en matière de sécurité au niveau de la technique des bâtiments et du comportement, en faisant appel à des professionnels qui se rendent directement sur place pour donner des renseignements. Ces tentatives engagées par la police de rendre les quartiers plus sûrs sont complétées par des initiatives d'ordre privé, qui s'articulent autour des trois axes suivants : observer, assurer une présence et informer la police lorsque des événements suspects se produisent. Par exemple, le site Internet nachbarschaftswache.ch vise à soutenir le développement de telles actions et propose des cours, en plus d'un grand nombre de données statistiques et de renseignements.

- › Une série de programmes intègrent également une autre approche : former les citoyens à intervenir eux-mêmes dans des conflits éclatant dans l'espace public pour éviter qu'ils ne dégénèrent, voire à s'interposer pour les désamorcer. C'est dans cette catégorie que tombe le projet zurichois intitulé **StattGewalt-Rundgang** ; il entend permettre aux participants d'appivoiser la peur qui les habite lorsqu'ils font face à des situations délicates sur la voie publique et leur apprendre comment, à l'avenir, ils pourraient gagner en assurance, voire intervenir. Concrètement, au fil d'un parcours d'environ une heure et demie, les participants se voient présenter des scènes dans lesquelles des adultes et des jeunes âgés de 16 ans et plus sont confrontés à des situations de violence, de vandalisme ou de discrimination. Citons un autre dispositif axé spécialement sur l'implication des jeunes dans la prévention de la violence : mis en œuvre au Tessin et basé notamment sur l'éducation par les pairs, le projet **SPINTO** (sensibilisation, prévention, intervention et tolérance) met l'accent sur la cohabitation des générations dans l'espace public et voit des adolescents sensibiliser des camarades de leur âge et leur transmettre un code de conduite correct, afin de prévenir indirectement les actes de vandalisme.
- › L'initiative **Gemeinsam mit Respekt** (Ensemble avec respect) lancée par la ville de Saint-Gall s'efforce quant à elle de limiter la violence, les nuisances sonores et les abus d'alcool dans l'espace public et d'enrayer les conflits potentiels résultant de leur utilisation ; elle englobe différents projets visant à promouvoir la tolérance et le respect. C'est dans ce cadre que des tableaux jaunes rappelant les règles d'utilisation contraignantes ont été placés par exemple dans les cours d'école, les installations sportives et les centres de loisirs faisant l'objet d'une surveillance pendant les heures d'exploitation. Ils s'inscrivent dans le concept des trois piliers : participation/prévention (coopération, discussions et échanges réguliers entre les groupes), intervention (travailleurs sociaux, services d'ordre et d'intervention de nuit et, en dernier recours, police municipale) et mesures techniques (surveillance électronique, fermeture des installations). Enfin, pour préserver la qualité de vie dans l'espace public et parer à la propension à la violence, la ville attribue aux groupes marginaux dont le comportement est jugé gênant des lieux qu'ils peuvent occuper soit sous leur propre responsabilité, soit avec un encadrement.

- › L'association lucernoise GewaltLOS a développé un **baromètre de la violence**, dont l'objectif est de réduire la violence dans l'espace public, cette application pour smartphone étant conçue comme un outil permettant de saisir les phénomènes de violence et, partant, d'en réduire la fréquence. Elle permet de dénoncer anonymement les actes de violence commis sur la voie publique, ce qui aide les professionnels à identifier les points névralgiques, sans compter que tout un chacun peut ainsi suivre chaque mois, via Internet, l'évolution de la violence.
- › Enfin, l'adoption de nouvelles règles ou actes législatifs peut se traduire par une baisse de la violence. En Suisse, le port d'armes dans l'espace public est proscrit par la loi depuis 1999. Une étude s'intéressant aux conséquences de cette interdiction a constaté une diminution de l'usage ou du port d'armes lors d'infractions contre la personne (Burlet et al., 2007).

Ces exemples montrent que la Suisse ne néglige aucun des volets de la prévention situationnelle de la violence. Il n'en reste pas moins que nombre de ces mesures n'ont qu'une portée régionale et varient d'une ville et d'un canton à l'autre ; de plus, on déplore l'absence quasi totale d'analyses passant au crible leur efficacité.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- › Améliorer l'éclairage urbain peut faire reculer les atteintes à la propriété, même si on ignore pour l'heure quelles conditions doivent être réunies pour que cette mesure déploie une efficacité maximale. Stratégie de lutte contre la criminalité prometteuse car peu onéreuse, il nous semble raisonnable d'en espérer quelque résultat.
- › Une corrélation a également pu être établie entre l'introduction de projets de voisins vigilants et la baisse de la criminalité. Nous recommandons par conséquent d'approfondir les recherches, afin d'en étudier l'efficacité dans le contexte helvétique et de l'améliorer.
- › Les études scientifiques suggèrent qu'introduire des systèmes de vidéosurveillance peut, selon les circonstances, faire baisser la criminalité. Les chercheurs britanniques et américains ayant identifié les facteurs de succès – prévoir une densité de caméras suffisamment élevée, équiper uniquement des petites zones (parkings par ex.) et des lieux affichant au minimum un taux de criminalité moyen, assortir le dispositif de mesures complémentaires et collaborer étroitement avec la police –, il est essentiel de garder ces enseignements à l'esprit lors de la mise en œuvre de cette formule en Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

Burlet, M., Pellet, L., Viredaz, B. & Killias, M. (2007). L'interdiction du port d'armes a réduit les violences: un effet de la Loi sur les armes. *Crimiscope*, 36, 1–9.

Walser, S. (2011). Kriminalitätsfurcht in der Schweiz. Eine Detailanalyse von Daten des gfs-Angstbarometers der Jahre 2008 bis 2010. Zurich: Universität de Zurich, www.rwi.uzh.ch

LIENS

Sicher im Quartier, Police municipale zurichoise > www.stadt-zuerich.ch/pd > Stadtpolizei Zürich > Prävention > Community Policing > Sicher im quartier

Community Policing, canton de Bâle-Ville > www.polizei.bs.ch > Im Quartier > Ansprechpartner im Quartier > Wissenswertes zu Community Policing

Police cantonale bernoise
> www.police.be.ch > sicherheit > praevention > staedte_und_gemeinden

Nachbarschaftswache > www.nachbarschaftswache.ch

Projet «StattGewalt-Rundgang», Zurich > www.stattgewalt.ch

Gemeinsam mit Respekt, ville de Saint-Gall > www.stadt.sg.ch > Gesellschaft Sicherheit > Sicherheit und Polizei > Sicherheit, Prävention > Gemeinsam mit Respekt

Association GewaltLOS, Lucerne > www.gewaltlos.ch

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présente publication est née du besoin de mettre à la disposition des acteurs de terrain et des décideurs en Suisse un outil qui leur offre une vue d'ensemble des approches de prévention de la violence reposant sur des bases scientifiques. Son principal objectif est de présenter des approches de prévention suffisamment étayées par la recherche pour en recommander la mise en pratique. Nous avons donc sciemment élargi l'horizon, couvrant également des approches situationnelles ou centrées sur le développement de l'enfant. Pour chacune d'entre elles, nous avons systématiquement indiqué les risques visés, présenté les mécanismes qu'elles visent à influencer et décrit leur mise en œuvre ainsi que les facteurs assurant leur efficacité.

Au cours des dernières années, le programme national Jeunes et violence a tout particulièrement contribué à renforcer la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes en la matière. Les conférences nationales qui se sont tenues régulièrement ont en outre permis de rassembler les spécialistes de différents domaines et de toutes les régions du pays, facilitant ainsi l'ouverture d'un dialogue au niveau national. Comme en témoignent les chiffres de la statistique policière de la criminalité et plusieurs enquêtes, il existe en Suisse un important potentiel de violence parmi les jeunes. Trop d'enfants et de jeunes y sont victimes de maltraitance, de violence sexuelle, de harcèlement, de brigandage ou de lésions corporelles. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le travail effectué jusqu'à présent doit être poursuivi, si l'on entend réduire la violence à long terme.

Nous avons sciemment renoncé à établir une liste recommandant des offres spécifiques, estimant qu'une telle démarche est prématurée. Certes, des progrès considérables ont été accomplis en Suisse ces dix dernières années dans la réalisation d'études d'évaluation de qualité, et l'offre en matière de prévention est aujourd'hui bien plus vaste qu'auparavant. Cependant, les connaissances restent insuffisantes pour se prononcer sur l'efficacité d'une offre donnée, en termes de réduction de la violence, dans le contexte suisse. Malgré tout, nous présentons ci-après quelques recommandations qui pourront servir, selon nous, à renforcer la dynamique amorcée vers une prévention de la violence davantage axée sur l'acquis des recherches.

SUIVRE LES DÉVELOPPEMENTS SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Nous estimons qu'il faut continuer à diffuser des programmes qui sont basés sur les résultats de la recherche internationale. Il est notamment impératif de suivre les résultats des évaluations menées dans les autres Etats européens sur les innovations et les adaptations apportées aux programmes et, s'ils sont concluants, d'encourager l'introduction et l'évaluation de ces programmes en Suisse. Il est particulièrement important, pour un petit pays aux capacités de recherche limitées, de s'appuyer sur les connaissances internationales et de mettre à disposition des approches ayant fait leurs preuves.

MENER DES ÉVALUATIONS PORTANT SUR L'EFFICACITÉ

Au cours des dix dernières années, le nombre d'études portant sur l'évaluation de l'efficacité a augmenté en Suisse et il est devenu courant de devoir justifier les investissements financiers et organisationnels par des résultats scientifiquement prouvés. Malgré cela, les activités de prévention de la violence en Suisse font encore rarement l'objet d'évaluations scientifiques. Une bonne évaluation d'efficacité se caractérise par des critères de qualité largement reconnus, à commencer par un plan de recherche approprié (évaluation avant/après, groupe de contrôle de préférence randomisé), un protocole de recherche en place dès le début, une documentation précise de la mise en œuvre et une mesure de l'efficacité à court et à long termes. L'effet des programmes ne peut être attesté de manière fiable que par des évaluations d'efficacité de grande qualité. Ces évaluations sont donc essentielles pour que la prévention de la violence repose bel et bien sur des connaissances établies.

DIFFUSER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES

La prévention de la violence se joue en fin de compte au niveau local, dans les communes, surtout dans un système fédéraliste comme le nôtre. Les acteurs locaux devraient pouvoir s'appuyer sur le meilleur savoir disponible pour prendre leurs décisions. Afin de généraliser les mesures efficaces en matière de prévention de la violence, il faut pouvoir compter sur la collaboration des acteurs du terrain, des prestataires de mesures, des décideurs politiques locaux, cantonaux et fédéraux, des organisations de défense des intérêts, des chercheurs ainsi que des organismes d'utilité publique.

En outre, il conviendrait de renforcer le transfert de connaissances entre la pratique et la recherche. Le présent rapport peut constituer un premier pas en ce sens. Cependant, dans un domaine où les connaissances évoluent constamment au gré des nouvelles études, il faut développer une plateforme interactive d'échange de connaissances qui permette d'obtenir le plus rapidement possible des informations sur les résultats des études et qui fournisse une aide concrète aux acteurs de terrain dans le choix du programme approprié. Nous sommes convaincus qu'il faudrait créer un service national qui émette des recommandations sur les mesures et les programmes les plus prometteurs pour toutes les régions de Suisse.

ANNEXE : LITTÉRATURE INTERNATIONALE

INTRODUCTION

1. **Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A.B., & Lozano, R. (Hrsg.) (2002).** World report on violence and health. Geneva: World Health Organization.
2. **Pinheiro, P. S. (2006).** World report on violence against children, United Nations Secretary-General's Study on Violence against Children. New York: United Nations.
3. **Violence Prevention Alliance (2012).** Global campaign for violence prevention: Plan of action for 2012–2020. Geneva: WHO.
4. **Gordon, R. (1983).** An operational classification of disease prevention. *Public Health Reports*, 98, 107–109.

1. VISITES À DOMICILE

1. **Barnard, M., & McKeganey, N. (2004).** The impact of parental problem drug use on children: what is the problem and what can be done to help? *Addiction*, 99, 552–559.
2. **Evans, G. W., & English K. (2002).** The environment of poverty: Multiple stressor exposure, psychopathological stress and socio-emotional adjustment. *Child Development*, 73, 1238–1248.
3. **McLoyd, V. C. (1998).** Socioeconomic disadvantage and child development. *American Psychologist*, 53, 185–204.
4. **Sweet, M. A., & Appelbaum, M. I. (2004).** Is home visiting an effective strategy? A meta-analytic review of home visiting programs for families with young children. *Child Development*, 75, 1435–1456.
5. **Nievar, M. A., Van Egeren, L. A., & Pollard, S. (2010).** A meta-analysis of home visiting programs: Moderators of improvements in maternal behavior. *Infant mental health Journal*, 31, 499–520.
6. **Miller, S., Maguire, L. K., & Macdonald, G. (2011).** Homebased child development interventions for preschool children from socially disadvantaged families. *The Cochrane Library*, 12, 1–49.
7. **Turnbull, C., & Osborn, D. A. (2012).** Home visits during pregnancy and after birth for women with an alcohol or drug problem. *The Cochrane Library*, 1, 1–174.
8. **Gomby, D. S. (2005).** Home visitation in 2005: Outcomes for children and parents. Invest in kids working paper no. 7, www.readynation.org.
9. **MacMillan, H. L., Wathen, C. N., Barlow, J., Fergusson, D. M., Leventhal, J. M., & Taussig, H. N. (2009).** Interventions to prevent child maltreatment and associated impairment. *Lancet*, 373, 250–266.

2. PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE INFANTILE

1. **Gilbert, R., Widom, C. S., Browne, K., Fergusson, D., Webb, E., & Janson, S. (2009).** Burden and consequences of child maltreatment in high-income countries. *The Lancet*, 373, 68–81.

2. **Cohen, P., Brown, J., & Smailes, E. (2001).** Child abuse and neglect and the development of mental disorders in the general population. *Development and Psychopathology*, 13, 981–999.
3. **Widom, C. S., & Maxfield, M. G. (2001).** An update on the «cycle of violence». (No. NCJ 184894). Washington, DC: U.S. Department of Justice.
4. **MacLeod, J., & Nelson, G. (2000).** Programs for the promotion of family wellness and the prevention of child maltreatment: A meta-analytic review. *Child Abuse & Neglect*, 24, 1127–1149.
5. **Geeraert, L., Van den Noortgate, W., Grietens, H., & Onghena, P. (2004).** The effects of early prevention programs for families with young children at risk for physical child abuse and neglect: A meta-analysis. *Child Maltreatment*, 9, 277–291.
6. **Reynolds, A. J., Mathieson, L. C., & Topitzes, J. W. (2009).** Do early childhood interventions prevent child maltreatment? A review of research. *Child Maltreatment*, 14, 182–206.
7. **Bilukha, O., Hahn, R. A., Crosby, A., Fullilove, M. T., Liberman, A., Moscicki, E., et al. (2005).** The effectiveness of early childhood home visitation in prevention violence. A systematic review. *American Journal of Preventive Medicine*, 28, 11–39.
8. **Sweet, M. A., & Appelbaum, M. I. (2004).** Is home visiting an effective strategy? A meta-analytic review of home visiting programs for families with young children. *Child Development*, 75, 1435–1456.
9. **Barlow, J., Johnston, I., Kendrick, D., Polnay, L., & Stewart-Brown, S. (2006).** Individual and group-based parenting programmes for the treatment of physical child abuse and neglect. *The Cochrane Library*, 3, 1–23.
10. **Lundahl, B. W., Nimer, J., & Parsons, B. (2006).** Preventing child abuse: A meta-analysis of parent training programs. *Research on Social Work Practice*, 16, 251–262.
11. **MacMillan, H. L., Wathen, C. N., Barlow, J., Fergusson, D. M., Leventhal, J. M., & Taussig, H. N. (2009).** Interventions to prevent child maltreatment and associated impairment. *Lancet*, 373, 250–266.

3. FORMATION POUR PARENTS DE NOUVEAU-NÉS ET D'ENFANTS EN BAS ÂGE

1. **Loeber, R., & Hay, D. (1997).** Key issues in the development of aggression and violence from childhood to early adulthood. *Annual Review of Psychology*, 48, 371–410.
2. **Rutter, M., Maughan, B., Meyer, J., Pickles, A., Silberg, J., Simonoff, E., et al. (1997).** Heterogeneity of antisocial behavior: Causes, continuities, and consequences. In Osgood, D. W., *Nebraska Symposium on Motivation: Vol. 44. Motivation & Delinquency*, Ss. 44–118. Lincoln, NE: University of Nebraska Press.
3. **Gartstein, M. A., & Fagot, B. I. (2003).** Parental depression, parenting and family adjustment, and child effortful control: Explaining externalizing behaviors for preschool children. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 24, 143–177.

4. Barlow, J., Smailagic, N., Ferriter, M., Bennett, C., & Jones, H. (2012a). Group-based parent-training programmes for improving emotional and behavioural adjustment in children from birth to three years old. *The Cochrane Database Library*, 6, 1–93.
5. Bryanton, J., Beck, C. T., & Montelpare, W. (2013). Postnatal parental education for optimizing infant general health and parent-infant relationships. *The Cochrane Library*, 11, 1–90.
6. Barlow, J., Smailagic, N., Bennett, C., Huband, N., Jones, H., & Coren, E. (2012b). Individual and group based parenting programmes for improving psychosocial outcomes for teenage parents and their children. *The Cochrane Library*, 6, 1–103.

4. FORMATION POUR PARENTS D'ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT

1. Kokko, K., Tremblay, R. E., Lacourse, E., Nagin, D. S., & Vitaro, F. (2006). Trajectories of prosocial behavior and physical aggression in middle childhood: Links to adolescent school dropout and physical violence. *Journal of Research on Adolescence*, 16, 403–428.
2. Nagin, D., & Tremblay, R. E. (1999). Trajectories of boys' physical aggression, opposition, and hyperactivity on the path to physically violent and nonviolent juvenile delinquency. *Child Development*, 70, 1181–1196.
3. Schaeffer, C. M., Petras, H., Ialongo, N., Poduska, J., & Kellam, S. (2003). Modeling growth in boys aggressive behavior across elementary school: Links to later criminal involvement, conduct disorder, and antisocial personality disorder. *Developmental Psychology*, 39, 1020–1035.
4. Scott, S., Knapp, M., Henderson, J., & Maughan, B. (2001). Financial costs of social exclusion: follow up study of antisocial children into adulthood. *British Medical Journal*, 323, 191–194.
5. Hoeve, M., Dubas, J. S., Eichelsheim, V. I., Van der Laan, P. H., Smeenk, W., & Gerris, J. R. M. (2009). The relationship between parenting and delinquency: A meta-analysis. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 37, 749–775.
6. Rothbaum, F., & Weisz, J. R. (1994). Parental caregiving and child externalizing behavior in nonclinical samples: A meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 116, 55–74.
7. Furlong, M., McGilloway, S., Bywater, T., Hutchings, J., Smith, S. M., Donnelly M. (2012). Behavioural and cognitive-behavioural group-based parenting programmes for early-onset conduct problems in children aged 3 to 12 years. *Campbell Systematic Reviews*, 2012, 1–344.
8. Lundahl, B., Risser, H. J., & Lovejoy, M. C. (2006). A meta-analysis of parent training: Moderators and follow-up effects. *Clinical psychology review*, 26, 86–104.
9. Dretzke, J., Davenport, C., Frew, E., Barlow, J., Stewart-Brown, S., Bayliss, S., Taylor, R. S., Sandercock, J., & Hyde, C. (2009). The clinical effectiveness of different

parenting programmes for children with conduct problems: A systematic review of randomized controlled trials. *Child and adolescent psychiatry and mental health*, 3, 7.

10. Burney, E., & Gelsthorpe, L. (2008). Do we need a «naughty step»? Rethinking the parenting order after ten years. *The Howard Journal*, 47, 470–485.

11. De Graaf, I., Speetjens, P., Smit, F., de Wolff, M., & Tavecchio, L. (2008). Effectiveness of the Triple P Positive Parenting Program on behavioral problems in children: A meta-Analysis. *Behaviour Modification*, 32, 714–735.

12. Kaminski, J. W., Valle, L. A., Filene, J. H., & Boyle, C. L. (2008). A meta-analytic review of components associated with parent training program effectiveness. *Journal of abnormal child psychology*, 36, 567–589.

13. Piquero, A. R., Farrington, D. P., Welsh, B. C., Tremblay, R., & Jennings, W. G. (2009). Effects of early family/parent training programs on antisocial behavior and delinquency. *Journal of Experimental Criminology*, 5, 83–120.

14. Ghate, D., & Ramella, M. (2002). Positive parenting: The national evaluation of the Youth Justice Board's parenting programme. London: Policy Research Bureau.

5. ENCOURAGEMENT PRÉCOCE DANS LA PETITE ENFANCE

1. Schindler, H. S., & Yoshikawa, H. (2012). Preventing crime through intervention in the preschool years. In Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (Hrsg.), *The Oxford handbook of crime prevention*, Ss. 71–88. Oxford, United Kingdom: Open University Press.

2. Anderson, L. M., Shinn, C., Fullilove, M. T., Scrimshaw, S. C., Fielding, J. E., Normand, J., & Carande-Kulis, V. G. (2003). The effectiveness of early childhood development programs. *American Journal of Preventive Medicine*, 24, 32–46.

3. Camilli, G., Vargas, S., Ryan, S., & Barnett, W. S. (2010). Meta-analysis of the effects of early education interventions on cognitive and social development. *Teachers College Record*, 112, 579–620.

4. Nelson, G., Westhues, A., & MacLeod, J. (2003). A meta-analysis of longitudinal research on preschool prevention programs for children. *Prevention & Treatment*, 6, 1–35.

5. Gorey, K. M. (2001). Early childhood education: A meta-analytic affirmation of the short- and long-term benefits of educational opportunity. *School Psychology Quarterly*, 16, 9–30.

6. Manning, M., Homel, R., & Smith, C. (2010). A meta-analysis of the effects of early developmental prevention programs in at-risk populations on non-health outcomes in adolescence. *Children and Youth Services Review*, 32, 506–519.

7. Farrington, D. P., & Welsh, B. C. (2003). Family-based prevention of offending: A meta-analysis. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 36, 127–151.

8. U.S. Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families (2010). Head Start impact study. Final Report. Washington, DC.

9. NICHD Early Child Care Research Network (2003a). Does quality of child care affect child outcomes at age 4½? *Developmental Psychology*, 39, 451–469.

10. NICHD Early Child Care Research Network (2003b). Does amount of time spent in child care predict socioemotional adjustment during the transition to kindergarten? *Child Development*, 74, 976–1005.

6. GESTION D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

1. Blonigen, B. A., Harbaugh, W. T., Singell, L. D., Horner, R. H., Irvin, L. K., & Smolkowski, K. S. (2008). Application of economic analysis to school-wide positive behavior support (SWPBS) programs. *Journal of Positive Behavior Interventions*, 10, 5–19.

2. Gottfredson, D., Wilson, D. B., & Najaka, S. (2002). School-based crime prevention. In Sherman, L. W., Farrington, D. P., Welsh, B. C., & MacKenzie, D. (Hrsg.), *Evidence-based crime prevention*, Ss. 56–164. London: Routledge.

3. Solomon, B. G., Klein, S. A., Hintze, J. M., Cressey, J. M., & Peller, S. L. (2012). A meta-analysis of school-wide positive behavior support: An exploratory study using single-case synthesis. *Psychology in the Schools*, 49, 105–121.

4. Bradshaw, C. P., Koth, C. W., Thornton, L. A., & Leaf, P. J. (2009). Altering school climate through school-wide Positive Behavioral Interventions and Supports: Findings from a group-randomized effectiveness trial. *Prevention Science*, 10, 100–115.

5. Durlak, J. A., & DuPre, E. P. (2008). Implementation matters: A review of research on the influence of implementation on program outcomes and the factors affecting implementation. *American Journal of Community Psychology*, 41, 327–350.

7. GESTION DES CLASSES

1. Oliver, R. M., Wehby, J. H., & Reschly, D. J. (2011). Teacher classroom management practices: Effects on disruptive or aggressive student behavior. *Campbell Systematic Reviews*, 4, 1–55.

2. Evertson, C. M., & Weinstein, C. (2006). Classroom management as a field of inquiry. In Evertson, C. M. & Weinstein, C. (Hrsg.), *Handbook of classroom management: Research, practice and contemporary issues*, Ss. 3–15. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.

8. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

1. Olweus, D. (1999). Sweden. In Smith, P. K., Morita, Y., Junger-Tas, J., Olweus, D., Catalano, R., & Slee, P. (Hrsg.), *The nature of school bullying: A cross-national perspective*, Ss. 7–27. New York, NY: Routledge.

2. Currie, C., Nic Gabhainn, S., Godeau, E., Roberts, C., Smith, R., Currie, D., et al. (Hrsg.) (2008). Inequalities in young people's health: HBSC international report from

the 2005/06 Survey. *Health Policy for Children and Adolescents*, Nr. 5, Kopenhagen: WHO-Regionalbüro für Europa.

3. Menesini, E., Modena, M., & Tani, F. (2009). Bullying and victimization in adolescence: Concurrent and stable roles and psychological health symptoms. *The Journal of Genetic Psychology*, 170, 115–133.

4. Farrington, D. P., & Ttofi, M. M. (2009). School-based programs to reduce bullying and victimization. *Campbell Systematic Reviews*, 6, 1–147.

5. Salmivalli, C., Karna, A., & Poskiparta, E. (2010). From peer putdowns to peer support: A theoretical model and how it translated into a national anti-bullying program. In Jimerson, S. R., Swearer, S. M., & Espelage, D. L. (Hrsg.), *Handbook of bullying in schools. An international perspective*, Ss. 441–454. New York, NY: Routledge.

6. Ferguson, C. J., Miguel, C. S., Kilburn, J. C., & Sanchez, P. (2007). The effectiveness of school-based anti-bullying programs: A meta-analytic review. *Criminal Justice Review*, 32, 401–414.

7. Merrell, K. W., Gueldner, B. A., Ross, S. W., & Isava, D. M. (2008). How effective are school bullying intervention programs? A meta-analysis of intervention research. *School Psychology Quarterly*, 23, 26–42.

8. Gottfredson, D. C. (1997). School-based crime prevention. In Sherman, L., Gottfredson, D., Mackenzie, D., Eck, J., Reuter, P., & Bushway, S. (Eds.), *Preventing crime: What works, what doesn't, what's promising*, Ss. 5.1–5.74. College Park, MD: Department of Criminology and Criminal Justice.

9. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES

1. Lösel, F., & Beelmann, A. (2003). Effects of child skills training in preventing antisocial behaviour: A systematic review of randomized evaluations. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 587, 84–109.

2. Durlak, J. A., Weissberg, R. P., Dymnicki, A. B., Taylor, R. D., & Schellinger, K. B. (2011). The impact of enhancing students' social and emotional learning: A meta-analysis of school-based universal interventions. *Child Development*, 82, 405–432.

3. Beelmann, A., & Lösel, F. (2006). Child social skills training in developmental crime prevention: Effects on antisocial behaviour and social competence. *Psicothema*, 18, 603–610.

4. Lösel, F., & Bender, D. (2012). Child social skills training in the prevention of antisocial development and crime. In Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (Hrsg.), *The Oxford handbook of crime prevention*, Ss. 102–129. New York, NY: Oxford University Press.

10. PROGRAMMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS ET DE MÉDIATION PAR LES PAIRS

1. **Johnson, D. W., & Johnson, R. T. (1996).** Conflict resolution and peer mediation programs in elementary and secondary schools: A review of the research. *Review of Educational Research*, 66, 459–506.
2. **Johnson, R. T., & Johnson, D. W. (2000).** Teaching students to be peacemakers: A meta-analysis. *Journal of Research in Education*, 12, 25–39.
3. **Johnson, D. W., & Johnson, R. T. (2004).** Implementing the «Teaching students to be peacemakers program». *Theory into Practice*, 43, 68–79.
4. **Garrard, W. M., & Lipsey, M. W. (2007).** Conflict resolution education and antisocial behavior in US schools: A meta-analysis. *Conflict Resolution Quarterly*, 25, 9–38.
5. **Burrell, N. A., Zirbel, C. S., & Allen, M. (2003).** Evaluating peer mediation outcomes in educational settings: A meta-analytic review. *Conflict Resolution Quarterly*, 21, 7–26.
6. **Bell, S. K., Coleman, J. K., Anderson, A., Whelan, J. P., & Wilder, C. (2000).** The effectiveness of peer mediation in a low-ses rural elementary school, *Psychology in the Schools*, 37, 505–516.

11. PROGRAMMES SCOLAIRES DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS

1. **Tutty, L. M., Bradshaw, C., Thurston, W. E., Toy-Pries, D., Dewar, M. E., Tunstall, L., Tomlinson, D., et al. (2002).** Child sexual abuse. School-based violence prevention programs. A resource manual.
<http://wcm.ucalgary.ca/resolve/files/resolve/final-school-based-resource-manual-2005.pdf>
2. **Davis, M. K., & Gidycz, C. A. (2000).** Child sexual abuse prevention programs: A meta-analysis. *Journal of Clinical Child Psychology*, 29, 257–265.
3. **Rispens, J., Aleman, A., & Goudena, P. (1997).** Prevention of child sexual abuse victimization: A meta-analysis of school programs. *Child Abuse & Neglect*, 21, 975–987.
4. **Topping, K. J., & Barron, I. G. (2009).** School-based child sexual abuse prevention programs: A review of effectiveness. *Review of Educational Research*, 79, 431–463.
5. **Zwi, K., Woolfenden, S., Wheeler, D., O'Brien, T., Tait, P., & Williams, K. (2007).** School-based education programmes for the prevention of child sexual abuse. *Campbell Systematic Reviews*, 5, 1–44.
6. **Finkelhor, D., & Dziuba-Leatherman, J. (1995).** Victimization prevention programs: A national survey of children's exposure and reactions. *Child Abuse & Neglect*, 19, 129–139.

12. PROGRAMMES DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES CHEZ LES ADOLESCENTS

1. **Wolfe, D. A., Crooks, C., Jaffe, P., Chiodo, D., Hughes, R., Ellis, W., Stitt, L., et al. (2009).** A school-based program to prevent adolescent dating violence. *Archives of Paediatrics & Adolescent Medicine*, 163, 692–699.

2. De Koker, P., Mathews, C., Zuch, M., Bastien, S., & Mason-Jones, A. J. (2014). A systematic review of interventions for preventing adolescent intimate partner violence. *Journal of Adolescent Health, 54*, 3–13.

3. Leen, E., Sorbring, E., Mawer, M., Holdsworth, E., Helsing, B., & Bowen, E. (2013). Prevalence, dynamic risk factors and the efficacy of primary interventions for adolescent dating violence: An international review. *Aggression and Violent Behavior, 18*, 159–174.

4. Ting, S. R. (2009). Meta-analysis on dating violence prevention among middle and high schools. *Journal of School Violence, 8*, 328–337.

5. Foshee, V. A., Bauman, K. E., Ennett, S. T., Linder, G. F., Benefield, T., & Suchindran, C. (2004). Assessing the long-term effects of the Safe Dates program and a booster in preventing and reducing adolescent dating violence victimization and perpetration. *American Journal of Public Health, 94*, 619–624.

6. Taylor, B. G., Stein, N. D., Mumford, E. A., & Woods, D. (2013). Shifting Boundaries: An experimental evaluation of a dating violence prevention program in middle schools. *Prevention Science, 14*, 64–76.

7. Wolfe, D. A., Wekerle, C., Scott, K., Straatman, A. L., Grasley, C., & Reitzel-Jaffe, D. (2003). Dating violence prevention with at-risk youth: A controlled outcome evaluation. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 71*, 279–291.

8. Jaycox, L. H., McCaffrey, D., Eiseman, B., Aronoff, J., Shelley, G. A., Collins, R. L., & Marshall, G. N. (2006). Impact of a School-Based Dating Violence Prevention Program among Latino Teens: Randomized Controlled Effectiveness Trial. *The Journal of Adolescent Health, 39*, 694–704.

9. Dishion, T. J., McCord, J., & Poulin, F. (1999). When interventions harm. Peer groups and problem behavior. *American Psychologist, 54*, 755–764.

13. INTERVENTIONS INDIQUÉES EN MILIEU SCOLAIRE

1. Stoltz, S., van Londen, M., Dekovic, M., de Castro, B. O., & Prinzie, P. (2012). Effectiveness of individually delivered indicated school-based interventions on externalizing problems. *International Journal of Behavioral Development, 36*, 381–388.

2. Goh, A. E., & Bambara, L.M. (2012). Individualized positive behavior support in school settings: A meta-analysis. *Remedial and Special Education, 33*, 271–286.

14. PROGRAMMES DE MENTORAT

1. Tolan, P. H., Henry, D. B., Schoeny, M. S., Lovegrove, P., & Nichols, E. (2013). Mentoring programs to affect delinquency and associated outcomes of youth at risk: A comprehensive meta-analytic review. *Journal of Experimental Criminology, 1–28*, DOI 10.1007/s11292-013-9181-4.

2. **DuBois, D. L., Holloway, B. E., Valentine, J. C., & Cooper, H. (2002).** Effectiveness of mentoring programs for youth: A meta-analytic review. *American Journal of Community Psychology*, 30, 157–197.
3. **Wood, S., & Mayo-Wilson, E. (2012).** School-based mentoring for adolescents: A systematic review and meta-analysis. *Research on Social Work Practice*, 22, 257–269.
4. **MENTOR (2009).** Elements of Effective Practice for Mentoring, www.mentoring.org.

15. THÉRAPIE COGNITIVO-COMPORTEMENTALE POUR DÉLINQUANTS

1. **Moffitt, T. E. (1993).** Adolescence-limited and antisocial behavior: A developmental taxonomy. *Psychological Review*, 100, 674–701.
2. **Averdijk, M., Malti, T., Ribeaud, D., & Eisner, M. (2011).** Trajectories of aggressive behavior and children's social-cognitive development. *International Journal of Developmental Science*, 5, 103–111.
3. **Ministry of Justice (2010).** Sentencing statistics: England and Wales 2009 statistics bulletin. London, UK: Ministry of Justice.
4. **Lipsey, M. W., Landenberger, N. A., & Wilson, S. J. (2007).** Effects of cognitive-behavioral programs for criminal offenders. *Campbell Systematic Reviews*, 6, 1–27.
5. **Armeliuss, Å., & Andreassen, T. H. (2009).** Cognitive-behavioral treatment for antisocial behavior in youth in residential treatment. *The Cochrane Library*, 1–42.
6. **Tong, L. S. J., & Farrington, D. P. (2006).** How effective is the «Reasoning and Rehabilitation» programme in reducing reoffending? A meta-analysis of evaluations in four countries. *Psychology, Crime & Law*, 12, 3–24.
7. **Tong, L. S. J., & Farrington, D. P. (2008).** Effectiveness of «Reasoning and rehabilitation» in reducing reoffending. *Psicothema*, 20, 20–28.
8. **Ferguson, L. M., & Wormith, J. S. (2013).** A meta-analysis of Moral Reconation Therapy. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 57, 1076–1106.

16. INTERVENTIONS MULTISYSTÉMIQUES

1. **Baldwin, S. A., Christian, S., Berkeljon, A., Shadish, W. R., & Bean, R. (2012).** The effects of family therapies for adolescent delinquency and substance abuse: A meta-analysis. *Journal of Marital and Family Therapy*, 38, 281–304.
2. **Curtis, N. M., Ronan, K. R., & Borduin, C. M. (2004).** Multisystemic treatment: A meta-analysis of outcome studies. *Journal of Family Psychology*, 18, 411–419.
3. **Littell, J. H., Campbell, M., Green, S., & Toews, B. (2009).** Multisystemic Therapy for social, emotional, and behavioral problems in youth aged 10–17. *The Cochrane Library*, 4, 1–52.

4. Asscher, J. J., Deković, M., Manders, W. A., van der Laan, P. H., & Prins, P. J. (2013). A randomized controlled trial of the effectiveness of multisystemic therapy in the Netherlands: post-treatment changes and moderator effects. *Journal of Experimental Criminology*, 9, 169–187.
5. Butler, S., Baruch, G., Hickey, N., & Fonagy, P. (2011). A randomized controlled trial of Multisystemic Therapy and a statutory therapeutic intervention for young offenders. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 50, 1220–1235.
6. Ogden, T., & Halliday-Boykins, C. A. (2004). Multisystemic treatment of antisocial adolescents in Norway: Replication of clinical outcomes outside of the US. *Child and adolescent mental health*, 9, 77–83.
7. Lofholm, C. A., Olsson, T., Sundell, K., & Hansson, K. (2009). Multisystemic Therapy with conduct-disordered young people: Stability of treatment outcomes two years after intake. *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*, 5, 373–397.
8. Fixsen, D. L., Blase, K. A., Naoom, S. F., & Wallace, F. (2009). Core implementation components. *Research on Social Work Practice*, 19, 531–540.
9. McHugh, R. K., & Barlow, D. H. (2010). The dissemination and implementation of evidence-based psychological treatments: A review of current efforts. *American Psychologist*, 65, 73–84.

17. ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE

1. Holmes, L., Ward, H., & McDermid, S. (2012). Calculating and comparing the costs of multidimensional treatment foster care in English local authorities. *Children and Youth Services Review*, 34, 2141–2146.
2. Knorth, E. J., Harder, A. T., Zandberg, T., & Kendrick, A. J. (2008). Under one roof: A review and selective meta-analysis on the outcomes of residential child and youth care. *Children and Youth Services Review*, 30, 123–140.
3. Reddy, L. A., & Pfeiffer, S. I. (1997). Effectiveness of treatment foster care with children and adolescents: A review of outcome studies. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 36, 581–588.
4. Macdonald, G., & Turner, W. (2008). Treatment Foster Care for improving outcomes in children and young people. *The Cochrane Library*, 1, 1–53.
5. Westermark, P. K., Hansson, K., & Olsson, M. (2011). Multidimensional treatment foster care (MTFC): Results from an independent replication. *Journal of Family Therapy*, 33, 20–41.
6. Biehal, N., Ellison, S., & Sinclair, I. (2012b). Intensive fostering: An independent evaluation of MTFC in an English setting. *Adoption & Fostering*, 36, 13–26.
7. Biehal, N., Dixon, J., Parry, E., Sinclair, I., Greenlaw, J., Roberts, C., et al. (2012a). The care placements evaluation (CaPE) evaluation of multidimensional treatment foster care for adolescents (MTFC-A) (Research report DFE-RR194). Department for Education.

8. Chamberlain, P. (2003). The Oregon multidimensional treatment foster care model: Features, outcomes, and progress in dissemination. *Cognitive and Behavioral Practice*, 10, 303–312.

9. Winokur, M., Holtan, A., & Valentine, D. (2009). Kinship care for the safety, permanency, and well-being of children removed from the home for maltreatment. *The Cochrane Library*, 1, 1–101.

18. ACCUEIL ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

1. Bernasco, W., Ruiter, S., Bruinsma, G., Pauwels, L., & Weerman, F. (2013). Situational causes of offending: A fixed effects analysis of space-time budget data. *Criminology*, 51, 895–926.

2. Averdijk, M., & Bernasco, W. (submitted). Testing the situational explanation of victimization among adolescents.

3. Snyder, H., Sickmund, M., & Poe-Yamagata, E. (1996). *Juvenile Offenders and Victims: 1996. Update on Violence*. Washington, DC: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

4. Gottfredson, D. C., & Soulé, D. A. (2005). The timing of property crime, violent crime, and substance use among juveniles. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 40, 1–11.

5. Newman, S. A., Fox, J. A., Flynn, E. A., & Christeson, W. (2000). *America's after-school choice: The prime time for juvenile crime or youth enrichment and achievement*. Washington, DC: Fight Crime: Invest in Kids.

6. Lochner, L. (2004). Education, work, and crime: A human capital approach. *International Economic Review*, 45, 811–843.

7. Van der Geest, V. R., Bijleveld, C. C. J. H., & Blokland, A. A. J. (2011). The effects of employment on longitudinal trajectories of offending: A follow-up of high-risk youth from 18 to 32 years of age. *Criminology*, 49, 1195–1234.

8. Beckett, M., Borman, G., Capizzano, J., Parsley, D., Ross, S., Schirm, A., et al. (2009). *Structuring out-of-school time to improve academic achievement: A practice guide*. (NCEE #2009-012). Washington, DC: National Center for Education Evaluation and Regional Assistance, Institute of Education Sciences, U.S. Department of Education.

9. Gottfredson, D. C., Gerstenblith, S. A., Soulé, D. A., Womer, S. C., & Lu, S. (2004). Do after school programs reduce delinquency? *Prevention Science*, 5, 253–266.

10. Goldschmidt, P., Huang, D., & Chinen, M. (n.y.). The long-term effects of afterschool programming on educational adjustment and juvenile crime: A study on LA's BEST after-school program, <http://.4h.uwex.edu>

11. Durlak, J. A., Weissberg, R. P., & Pachan, M. (2010). A meta-analysis of after-school programs that seek to promote personal and social skills in children and adolescents. *American Journal of Community Psychology*, 45, 294–309.

- 12. Lauer, P. A., Akiba, M., Wilkerson, S. B., Apthorp, H. S., Snow, D., & Martin-Glenn, M. L. (2006).** Out-of-school-time programs: A meta-analysis of effects for at-risk students. *Review of Educational Research*, 76, 275–313.
- 13. Zief, S. G., Lauer, S., & Maynard, R. A. (2006).** Impacts of after-school programs on student outcomes. *The Cochrane Library*, 3, 1–52.
- 14. Dishion, T. J., & Dodge, K. A. (2005).** Peer contagion in interventions for children and adolescents: Moving towards an understanding of the ecology and dynamics of change. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 33, 395–400.

19. PROGRAMMES BASÉS SUR DES SUPPORTS MÉDIATIQUES

- 1. Nagin, D., & Tremblay, R. E. (1999).** Trajectories of boys' physical aggression, opposition, and hyperactivity on the path to physically violent and nonviolent juvenile delinquency. *Child Development*, 70, 1181–1196.
- 2. White, H. R., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M., & Farrington D. P. (1999).** Developmental associations between substance use and violence. *Development and Psychopathology*, 11, 785–803.
- 3. Portnoy, D. B., Scott-Sheldon, L. A. J., Johnson, B. T., & Carey, M. P. (2008).** Computer-delivered interventions for health promotion and behavioral risk reduction: A meta-analysis of 75 randomized controlled trials, 1988–2007. *Preventive medicine*, 47, 3–16.
- 4. Montgomery, P., Bjornstad, G. J., & Dennis, J. A. (2009).** Media-based behavioural treatments for behavioural problems in children. *The Cochrane Library*, 1, 1–44.
- 5. Carey, K. B., Scott-Sheldon, L. A. J., Elliott, J. C., Bolles, J. R., & Carey, M. P. (2009).** Computer-delivered interventions to reduce college student drinking: A meta-analysis. *Addiction*, 104, 1807–1819.
- 6. Moore, B. A., Fazzino, T., Garnet, B., Cutter, C. J., & Barry, D. T. (2012).** Computer-based interventions for drug use disorders: A systematic review. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 40, 215–223.
- 7. Crutzen, R., De Nooijer, J., Brouwer, W., Oenema, A., Brug, J., De Vries, N. K. (2011).** Strategies to facilitate exposure to internet-delivered health behavior change interventions aimed at adolescents or young adults: A systematic review. *Health Education and Behavior*, 38, 49–62.
- 8. Brouwers, W., Kroeze, W., Crutzen, R., De Nooijer, J., De Vries, N. K., Brug, J., et al. (2011).** Which intervention characteristics are related to more exposure to internet-delivered healthy lifestyle promotion interventions? A systematic review. *Journal of Medical Internet Research*, 13, e2.

20. PROGRAMMES DE PRÉVENTION DE LA CYBERVIOLENCE

1. **Ybarra, M., Mitchell, K., Wolak, J. & Finkelhor, D. (2006).** Examining characteristics and associated distress related to internet harassment: Findings from the second youth internet safety survey. *Pediatrics*, 118, 1169–1177.
2. **Mishna, F., Cook, C., Saini, M., Wu, M., & MacFadden, R. (2009).** Interventions for children, youth, and parents to prevent and reduce cyber abuse. *Campbell Systematic Reviews*, 2, 1–54.
3. **Perren, S., Corcoran, L., Cowie, H., Dehue, F., Garcia, D., Mc Guckin, C., et al. (2012).** Tackling cyberbullying: Review of empirical evidence regarding successful responses by students, parents, and schools. *International Journal of Conflict and Violence*, 6, 283–293.
4. **Stonje, R., Smith, P. K., & Frisé, A. (2013).** The nature of cyberbullying, and strategies for prevention. *Computers in Human Behavior*, 29, 26–32.
5. **Salmivalli, C., Kärnä, A., & Poskiparta, E. (2011).** Counteracting bullying in Finland: The KiVa program and its effects on different forms of being bullied. *International Journal of Behavioral Development*, 35, 405–411.

21. PROGRAMMES VISANT À COMBATTRE LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

1. **Raabe, T., & Beelmann, A. (2011).** Development of ethnic, racial, and national prejudice in childhood and adolescence: A multinational meta-analysis of age differences. *Child Development*, 82, 1715–1737.
2. **Beelmann, A., & Heinemann, K. S. (2014).** Preventing prejudice and improving intergroup attitudes: A meta-analysis of child and adolescent training programs. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 35, 10–24.
3. **Stephan, C. W., Renfro, L., & Stephan, W. G. (2004).** The evaluation of multicultural education programs: Techniques and a meta-analysis. In Stephan, W. G., & Vogt, W. P. (Hrsg.), *Education programs for improving intergroup relations. Theory, research, and practice*, Ss. 227–242. New York: Teachers College Press.
4. **Aboud, F. E., Tredoux, C., Tropp, L. R., Brown, C. S., Niens, U., Noor, N. M., et al. (2012).** Interventions to reduce prejudice and enhance inclusion and respect for ethnic differences in early childhood: A systematic review. *Developmental Review*, 32, 307–336.
5. **Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2006).** A meta-analytic test of intergroup contact theory. *Journal of Personality and Social Psychology*, 90, 751–783.
6. **Beelmann, A., Heinemann, K. S., & Saur, M. (2009).** Interventionen zur Prävention von Vorurteilen und Diskriminierung. In Beelmann, A., & Jonas, K. J. (Hrsg.), *Diskriminierung und Toleranz. Psychologische Grundlagen und Anwendungsperspektiven*, Ss. 435–461. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

22. SOUTIEN APPORTÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

1. Spataro, J., Mullen, P. E., Burgess, P. M., Wells, D. L., & Moss, S. A. (2004). Impact of child sexual abuse on mental health. Prospective study in males and females. *British Journal of Psychiatry*, 184, 416–421.
2. Sánchez-Meca, J., Rosa-Alcázar, A. I., & López-Soler, C. (2011). The psychological treatment of sexual abuse in children and adolescents: A meta-analysis. *International Journal of Clinical and Health Psychology* 11, 67–93.
3. Hetzel-Riggin, M. D., Brausch, A. M., Montgomery, B. S. (2007). A meta-analytic investigation of therapy modality outcomes for sexually abused children and adolescents: An exploratory study. *Child Abuse & Neglect*, 31, 125–141.
4. Reeker, J., Ensing, D., & Elliott, R. (1997). A meta-analytic investigation of group treatment outcomes for sexually abused children. *Child Abuse & Neglect*, 21, 669–680.
5. Skowron, E., & Reinemann, D. H. S. (2005). Effectiveness of psychological interventions for child maltreatment: A meta-analysis. *Psychotherapy. Theory, Research, Practice, Training*, 42, 52–71.
6. Trask, E. V., Walsh, K. & DiLillo, D. (2011). Treatment effects for common outcomes of child sexual abuse: A current meta-analysis. *Aggression and Violent Behavior*, 16, 6–19.
7. Harvey, S. T. & Taylor, J. E. (2010). A meta-analysis of the effects of psychotherapy with sexually abused children and adolescents. *Clinical Psychology Review*, 30, 517–535.
8. Corcoran, J., & Pillai, V. (2008). A meta-analysis of parent-involved treatment for child sexual abuse. *Research on Social Work Practice*, 18, 453–464.
9. Macdonald, G. M., Higgins, J. P. T., & Ramchandani, P. (2006). Cognitive-behavioural interventions for children who have been sexually abused. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, Issue 4. Art. No.: CD001930.
10. Silverman, W. K., Ortiz, C. D., Viswesvaran, C., Burns, B. J., Kolko, D. J., Putnam, F. W., & Amaya-Jackson, L. (2008). Evidence-based psychosocial treatments for children and adolescents exposed to traumatic events. *Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology*, 37, 156–183.

23. PROCÉDURES DE JUSTICE RÉPARATRICE

1. Miller, T. R., Cohen, M. A., & Wiersema, B. (1996). Victim costs and consequences: A new look (1996). *Victims costs and consequences: A new look*. Washington, D. C.: U. S. Department of Justice.
2. Macmillan, R. (2001). Violence and the life course: The consequences of victimization for personal and social development. *Annual Review of Sociology*, 27, 1–22.

3. **Sherman, L. W., & Strang, H. (2007).** Restorative justice: The evidence. London: Smith Institute.
4. **Latimer, J., Dowden, C., & Muise, D. (2005).** The effectiveness of restorative justice practices: A meta-analysis. *The Prison Journal*, 85, 127–144.
5. **Choi, J. J., Bazemore, G., & Gilbert, M. J. (2012).** Review of research on victims' experiences in restorative justice: Implications for youth justice. *Children and Youth Services Review*, 34, 35–42.
6. **Bradshaw, W., Roseborough, D., & Umbreit, M. S. (2006).** The effect of victim offender mediation on juvenile offender recidivism: A meta-analysis. *Conflict resolution quarterly*, 24, 87–98.
7. **Nugent, W. R., Williams, N., & Umbreit, M. S. (2004).** Participation in victim-offender mediation and the prevalence of subsequent delinquent behavior: A meta-analysis. *Research on Social Work Practice*, 14, 408–416.
8. **Schwalbe, C. S., Gearing, R. E., MacKenzie, M. J., Brewer, K. B., Ibrahim, R. (2012).** A meta-analysis of experimental studies of diversion programs for juvenile offenders. *Clinical Psychology Review*. 32, 26–33.

24. PROGRAMMES VISANT À RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ALCOOL

1. **Bernasco, W., Ruiter, S., Bruinsma, G., Pauwels, L., & Weerman, F. (2013).** Situational causes of offending: A fixed effects analysis of space-time budget data. *Criminology*, 51, 895–926.
2. **Averdijk, M., & Bernasco, W. (submitted).** Testing the situational explanation of victimization among adolescents.
3. **Room, R., Babor, T., & Rehm, J. (2005).** Alcohol and public health. *The Lancet*, 365, 519–530.
4. **Anderson, P., Chisholm, D., & Fuhr, D. C. (2009).** Effectiveness and cost-effectiveness of policies and programmes to reduce the harm caused by alcohol. *The Lancet*, 373, 2234–2246.
5. **Popova, S., Giesbrecht, N., Bekmudarov, D., & Patra, J. (2009).** Hours and days of sale and density of alcohol outlets: Impacts on alcohol consumption and damage: A systematic review. *Alcohol & Alcoholism*, 44, 500–516.
6. **Heung, C., LeMar, J., & Rempel, B. (2010).** Alcohol and community-based violence: A systematic review. Ontario Public Health Association.
7. **Kaner, E. F., Dickinson, H. O., Beyer, F. R., Campbell, F., Schlesinger, C., Heather, N., et al. (2009).** Effectiveness of brief alcohol interventions in primary care populations. *The Cochrane Library*, 4, 1–90.
8. **Whitlock, E. P., Polen, M. R., Green, C. A., Orleans, T., und Klein, J. (2004).** Behavioral counseling interventions in primary care to reduce risky/harmful alcohol use by adults: A summary of the evidence for the U.S. Preventive Services Task Force. *Annals of Internal Medicine*, 140, 557–68.

- 9. Riper, H., Van Straten, A., Keuken, M., Smit, F., Schippers, G., & Cuijpers, P. (2009).** Curbing problem drinking with personalized-feedback interventions. A meta-analysis. *American Journal of Preventive Medicine*, 36, 247–255.
- 10. Anderson, P., & Baumberg, B. (2006).** Alcohol in Europe. A public health perspective. A report for the European Commission. London: Institute of Alcohol Studies, www.ec.europa.eu
- 11. Foxcroft, D. R., Ireland, D., Lister-Sharp, D. J., Lowe, G., & Breen, R. (2003).** Longer-term primary prevention for alcohol misuse in young people: A systematic review. *Addiction*, 98, 397–411.
- 12. Jones, L., James, M., Jefferson, T., Lushey, C., Morleo, M., Stokes, et al. (2007).** A review of the effectiveness and cost-effectiveness of interventions delivered in primary and secondary schools to prevent and/or reduce alcohol use by young people under 18 years old. Final report, <http://admin.nice.org.uk>
- 13. Wilkinson, C., & Room, R. (2009).** Warnings on alcohol containers and advertisements: International experience and evidence on effects. *Drug and Alcohol Review*, 28, 426–435.
- 14. Petrie, J., Bunn, F., & Byrne, G. (2007).** Parenting programmes for preventing tobacco, alcohol or drugs misuse in children <18: A systematic review. *Health Education Research*, 22, 177–191.
- 15. Elder, R. W., Lawrence, B., Ferguson, A., Naimi, F. S., Brewer, R. D., Chattopadhyay, S. K., Toomey, T. L., et al. (2010).** The effectiveness of tax policy interventions for reducing excessive alcohol consumption and related harms. *American Journal of Preventive Medicine*, 38, 217–229.
- 16. Wagenaar, A. C., Salois, M. J., Komro, K. A. (2009).** Effects of beverage alcohol price and tax levels on drinking: A meta-analysis of 1003 estimates from 112 studies. *Addiction*, 104, 179–90.
- 17. Wagenaar, A. C., & Toomey, T. L. (2002).** Effects of minimum drinking age laws: Reviews and analyses of the literature from 1960 to 2000. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs*, 14, 206–225.
- 18. Sullivan, L. E., Tetrault, J. M., Braithwaite, R. S., Turner, B. J., & Fiellin, D. A. (2011).** A meta-analysis of the efficacy of nonphysician brief interventions for unhealthy alcohol use: Implications for the patient-centered medical home. *American Journal on Addictions*, 20, 343–356.
- 19. Anderson, P., Laurant, M., Kaner, E., Wensing, M., & Grol, R. (2004).** Engaging general practitioners in the management of hazardous and harmful alcohol consumption: Results of a meta-analysis. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs*, 65, 191–199.
- 20. Walters, G. D. (2000).** Behavioral self-control training for problem drinkers: A meta-analysis of randomized control studies. *Behavior Therapy*, 31, 135–149.

25. TRAVAIL DE POLICE ORIENTÉ SUR LES LIEUX SENSIBLES

1. **Groff, E., Weisburd, D., & Morris, N. A. (2009).** Where the action is at places: Examining spatio-temporal patterns of juvenile crime at places using trajectory analysis and GIS. In Weisburd, D., Bernasco, W., & Bruinsma, G. J. N. (Hrsg.), *Putting crime in its place. Units of analysis in geographic criminology*, Ss. 61–86. NY: Springer.
2. **Oberwittler, D., & Wikström, P. O. H. (2009).** Why small is better: Advancing the study of the role of behavioral contexts in crime causation. In Weisburd, D., Bernasco, W., & Bruinsma, G. J. N. (Hrsg.), *Putting crime in its place. Units of analysis in geographic criminology*, Ss. 35–59. New York: Springer.
3. **St. Jean, P. K. B. (2007).** *Pockets of crime. Broken windows, collective efficacy, and the criminal point of view.* Chicago: The University of Chicago Press.
4. **Brantingham, P., & Brantingham, P. (1995).** Criminology of place. Crime generators and crime attractors. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 3, 5–26.
5. **Bernasco, W., & Block, R. (2011).** Robberies in Chicago: A block-level analysis of the influence of crime generators, crime attractors, and offender anchor points. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 48, 33–57.
6. **Weisburd, D., & Eck, J. E. (2004).** What can police do to reduce crime, disorder, and fear? *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 593, 42–65.
7. **Mazerolle, L., Soole, D. W., & Rambouts, S. (2007).** Street-level drug law enforcement: A meta-analytical review. *Campbell Systematic Reviews*, 2, 1–47.
8. **Braga, A. A., Papachristos, A. V., & Hureau, D. M., (2012).** The effects of hot spots policing on crime: An updated systematic review and meta-analysis. *Justice Quarterly*.
9. **Bowers, K., Johnson, S., Guerette, R. T., Summers, L., & Poynton, S. (2011).** Spatial displacement and diffusion of benefits among geographically focused policing initiatives. *Campbell Systematic Reviews*, 3, 1–144.

26. PRÉVENTION SITUATIONNELLE DE LA CRIMINALITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

1. **Felson, M. (1995).** Those who discourage crime. In Eck, J. E., & Weisburd, D. (Hrsg.), *Crime and place: Crime prevention studies*, 4, Ss. 52–66. Monsey, NY: Willow Tree Press.
2. **Brantingham, P., & Brantingham, P. (1995).** Criminology of place. Crime generators and crime attractors. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 3, 5–26.
3. **Eck, J. E. (2002).** Preventing crime at places. In Sherman, L. W., Farrington, D. P., Welsh, B. C., & MacKenzie, D. L. (Hrsg.), *Evidence-based crime prevention*, Ss. 241–294. London: Routledge.
4. **Clarke, R. V. (1995).** Situational crime prevention. In Tonry, M., & Farrington, D. P. (Hrsg.), *Building a safer society: Strategic approaches to crime prevention. Crime and justice: A review of research*, Vol. 19, Ss. 91–150. Chicago: University of Chicago Press.

5. **Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (2008).** Effects of improved street lighting on crime. *Campbell Systematic Reviews*, 13, 1–51.
6. **Bennett, T., Holloway, K., & Farrington, D. (2008).** The effectiveness of neighbourhood watch. *Campbell Systematic Reviews*, 18, 1–46.
7. **Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (2009).** Public area CCTV and crime prevention: An updated systematic review and meta-analysis. *Justice Quarterly*, 26, 716–745.
8. **Gill, M., & Spriggs, A. (2005).** *Assessing the Impact of CCTV*. London, UK: Home Office
9. **Painter, K. A., & Farrington, D. P. (2001).** The financial benefits of improved street lighting, based on crime reduction. *Lighting Research and Technology*, 33, 3–12.
10. **Guerette, R. T., & Bowers, K. J. (2009).** Assessing the extent of crime displacement and diffusion of benefits: A review of situational crime prevention evaluations. *Criminology*, 47, 1331–1368.

